



■ Le Japon, modèle d'avant-garde  
■ 15 pages d'offres d'emplois  
Demandez notre supplément

## Vache folle

■ La plus ample photographie française de l'épidémie animale est rendue publique

■ Réalisée grâce aux tests de dépistage de l'ESB, elle identifie 32 bêtes infectées sur 15 000 testées

■ Les bovins nés entre 1993 et 1996 sont les plus touchés

■ Les bêtes « abattues d'urgence » retirées de la chaîne alimentaire

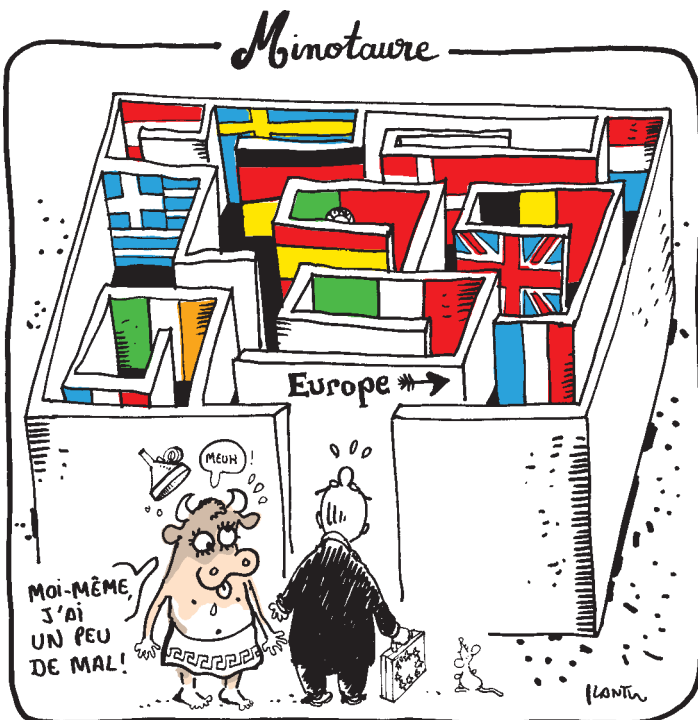
Lire page 12

## Europe : accord minimal à Nice

- Le sommet des Quinze a accouché, dans la nuit de dimanche à lundi, d'un compromis limité
- Les grands choix sur la réforme des institutions ont été esquivés ou reportés
- L'Allemagne a voulu éviter un conflit avec la France
- L'élargissement peut cependant se poursuivre

JACQUES CHIRAC a qualifié de « convenable » l'accord trouvé sur la réforme des institutions européennes, dans la nuit de dimanche 10 au lundi 11 décembre à Nice, à l'issue du sommet le plus long de l'histoire de la construction européenne. Les quinze chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union ont décidé, après quatre jours d'après négociations, de consolider le pouvoir des grands pays et d'assouplir les procédures de décision.

L'accord de Nice, qui doit être ratifié par les Parlements nationaux, si possible « dans les dix-huit mois à venir » selon la présidence française, est toutefois un document inachevé. Les grands choix, concernant notamment la taille de la future Commission européenne, lorsque l'Union englobera vingt-huit Etats, et l'abandon du droit de veto au Conseil européen ont été, en partie, reportés à plus tard. L'Espagne, par exemple, gardera ce droit de veto, sur les aides régionales, jusqu'en 2013. Le chancelier Gerhard Schröder a déclaré à l'is-



sue du sommet que l'Allemagne « avait fait en sorte d'éviter un conflit avec la France » au cours de la négociation. Paris est parvenu à maintenir la parité entre les grands pays - Allemagne, France, Italie et Grande-Bretagne - en nombre de voix au Conseil des ministres, mais a accepté que l'Allemagne, forte de son poids démographique, dispose d'une plus grande capacité de blocage et renforce sa représentation au Parlement européen. Les résultats de Nice ne suscitent pas l'enthousiasme dans la plupart des capitales européennes, où l'on constate qu'ils sont sensiblement inférieurs aux ambitions affichées. A Paris, le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, François Loncle (PS), déplore un accord « au rabais » qui « témoigne de l'érosion continue de l'esprit européen et de la montée des égoïsmes nationaux ».

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 21



SUSPENSE AUX ÉTATS-UNIS

## Les juges et le président

Bush ou Gore ? La Cour suprême des Etats-Unis était appelée, lundi 11 décembre, à rendre un jugement décisif pour l'élection du 43<sup>e</sup> président. Après l'avoir suspendu, samedi, elle déclarera définitivement légal ou illégal le recomptage manuel des suffrages litigieux de Floride. C'est une décision qui semblait dépendre d'une seule voix parmi les neuf juges de la Cour. Le recomptage maintiendrait le démocrate Albert Gore en course ; son interdiction assurerait la nomination du républicain George W. Bush. p. 38

## Vivendi-Universal entre en Bourse

VIVENDI-UNIVERSAL, né de la fusion entre Vivendi, Canal+ et Seagram, a vu le jour lundi 11 décembre, date de la première cotation en Bourse du nouvel ensemble à Paris, New York et Toronto. Le nouveau groupe constitue un leader mondial de la communication. A l'instar d'AOL-Time Warner, en cours de formation, Vivendi-Universal veut associer dans un seul ensemble le téléphone, Internet, la télévision, le cinéma, la musique, l'édition et la presse. Toute la construction repose sur plusieurs paris, notamment sur l'anticipation de l'arrivée d'Internet à haut débit, qui rend possible la transmission de données volumineuses à un rythme très rapide.

Lire page 22

## Quand les candidats parisiens font du sida un enjeu électoral

ILS ÉTAIENT tous là, mais à quel prix... A deux jours d'un Conseil de Paris où la droite promettait de se déchirer - les séguinistes refusant de voter un budget avant les élections de mars 2001 -, les quatre candidats à l'élection municipale parisienne, Bertrand Delanoë (PS), Philippe Séguin (RPR), Yves Contassot (Verts) et Jean Tiberi, maire de Paris, ont assisté, samedi 9 décembre, à l'Assemblée nationale, aux cinquièmes états généraux de l'association des Elus locaux contre le sida (ELCS). Président d'ELCS et conseiller régional (RPR) d'Ile-de-France, Jean-Luc Romero avait choisi, cette année, de « mettre le sida au cœur des élections municipales ».

Au départ, seuls M. Delanoë - « fidèle d'ELCS, élections ou pas », selon M. Romero - et M. Séguin étaient prévus au programme. Chacun des deux candidats insistant pour parler le premier, il fut procédé à un tirage au sort. Là-dessus, un coup de téléphone de l'Hôtel de ville, exigeant une tribune pour M. Tiberi, membre d'ELCS, puis l'inscription de M. Contassot ont tout chamboulé. Ultime difficulté, M. Séguin ne voulait pas « voir Tiberi »

ni « parler devant Contassot ». L'intervention du maire de Paris fut donc fixée à 14 h 40, celle de M. Séguin à 15 h 20. Manque de chance, le colloque prit du retard et, vers 15 h 15, M. Tiberi était toujours dans les murs. M. Séguin patientait à quelques pas, rue Saint-Dominique, dans son QG de campagne. Rivé à son téléphone portable, Franck Giovanucci (RPR), tête de liste dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, devait lui donner le feu vert. 15 h 30 : « C'est bon, il est parti. » Cinq minutes plus tard, M. Séguin sortait d'une Clio bleue.

D'une humeur massacrante, le candidat RPR n'a pas dit un mot à Roger Karoutchi, son ex-directeur de campagne, présent lui aussi. M. Séguin ne s'est pas levé pour prononcer son discours, peut-être énervé de voir M. Contassot, assis au premier rang, le nez sous la tribune. Quand ce fut son tour, l'écologiste a implicitement critiqué une proposition de M. Séguin visant à mettre en place une « mission permanente sida-toxicomanie ». « Il n'est pas nécessaire de nommer un Monsieur sida supplémentaire, il faut s'appuyer sur les associations », a déclaré M. Contassot, avant d'ajou-

ter, en aparté, à propos de M. Séguin : « J'ai rarement entendu un discours aussi creux et déconnecté des réalités. »

Quant à M. Delanoë, il est arrivé vers 17 heures. « Elu de l'opposition, j'ai mis des années à obtenir des aides pour Sida Info Service », a-t-il expliqué au journaliste de LCI qui, invariablement, demandait aux candidats : « Le sida et la campagne électorale, ça va bien ensemble ? » Campagnes d'informations « généralistes » et « ciblées », appartements thérapeutiques, prise en charge des étrangers, y compris les « sans-papiers » : autant d'idées déclinées par M. Delanoë, debout, sans notes. « Je crois beaucoup en Paris, ville d'Europe. Le maire de Paris, il suffit qu'il aime sa ville pour jouer un rôle international [dans la lutte contre la pandémie] », a lancé le candidat PS, qui a battu ses adversaires à l'applaudimètre.

C'est ainsi que, pour la première fois samedi, le sida est entré en campagne municipale...

Clarisse Fabre

Lire nos autres informations page 8



SKI ALPIN

## « Herminator » à Val-d'Isère

En remportant coup sur coup la descente et le géant de Val-d'Isère (Savoie), l'Autrichien Hermann Maier (photo) a confirmé son écrasante supériorité dans la Coupe du monde de ski alpin. Surnommé « Herminator » et, sans doute, le plus grand skieur de sa génération, il est bien parti pour remporter le trophée pour la troisième fois. p. 28 et nos autres informations sportives p. 29

## Israël : la course électorale



BENYAMIN NÉTANYAHOU

ALORS QUE le premier ministre israélien Ehoud Barak a été désigné candidat du Parti travailliste à sa propre succession, dimanche, aussitôt après avoir annoncé sa démission, son principal rival de droite, Benjamin Nétanyahou, s'est, lui aussi, lancé dans la course.

Lire page 4

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.



Reverso

JAEGER-LECOULTRE  
DUBAIL

21, Place Vendôme Paris 1<sup>er</sup> Tél. 01 42 61 11 17  
222, rue de Rivoli Paris 1<sup>er</sup> Tél. 01 42 60 73 29

Aura le plaisir de vous remettre gracieusement le Livre de la Manufacture Jaeger-LeCoultre.

## L'Etat imparfait

LE COLLÈGE de France a entendu, le 9 novembre, Roger Guesnerie prononcer la leçon inaugurale de la chaire de « théorie économique et organisation sociale ». Tout en revendiquant l'autonomie de la science économique par rapport à ses cousines (sociologie, histoire...), le nouveau titulaire a offert la matière d'un dialogue intense entre l'histoire du siècle et l'évolution de la discipline.

L'histoire du XX<sup>e</sup> siècle, a-t-il rappelé, a été hantée par la crise de 1929. Pour les économistes, ce traumatisme a précipité leurs recherches vers la compréhension de ce qu'on appellera la théorie des « marchés imparfaits ». Dès 1936, écrivant la page sans doute la plus célèbre de l'histoire de la discipline, Keynes offre une nouvelle « théorie générale » dont l'enjeu est de casser l'idée selon laquelle les marchés envoient des signaux parfaits, les prix, à partir desquels l'allocation optimale de l'offre vers la demande se ferait sans souci. Imperfection du marché du crédit, imperfection du marché du travail, concurrence imparfaite sur le marché des biens : la liste est longue des recherches menées ensuite qui ont contribué à renouveler de part en part des domaines aussi essentiels que les théories des cycles et de la croissance économique, du commerce international, de l'entreprise... Mais alors que le regard critique

des économistes s'affinait sur la nature et les causes de l'imperfection des marchés, leur vision restait essentiellement vierge à l'égard de l'Etat. Or le traumatisme créé par la crise de 1929 laisse place aujourd'hui à un événement qui en est par certains égards le pendant : l'effondrement de l'URSS et la crise de l'économie planifiée. D'où, si l'on suit le programme de recherche annoncé par Roger Guesnerie, une nouvelle priorité : après avoir pensé l'imperfection des marchés, penser l'imperfection de l'Etat. Les marchés ont survécu - c'est le moins qu'on puisse dire - aux reproches qu'on leur a adressés. L'Etat devrait en faire autant, et ce n'est pas attenter à son rôle, a-t-il souligné, que de faire le constat de ses imperfections.

Mais la tâche n'est pas simple. On s'en rendra compte en se reportant par exemple au colloque sur « L'Etat et la gestion publique » organisé par le Conseil d'analyse économique (et publié par La Documentation française). L'économiste Jean-Jacques Laffont, par ailleurs l'un des coauteurs de Roger Guesnerie, a exposé l'esquisse d'une théorie de ce qu'on appellera ici « l'Etat imparfait », suscitant parmi les participants un joli tohu-bohu.

Daniel Cohen pour Le Monde

Lire la suite page 21



LOU REED ET BOB WILSON

## Rock, théâtre et poésie

Lou Reed et Bob Wilson présentent POetry, une production du Thalia Theater de Hambourg, à l'Odéon-Théâtre de l'Europe de Paris, du 12 au 22 décembre. L'excellent livret du rocker et les prodiges réalisés par le metteur en scène s'associent pour créer bien plus qu'un opéra-rock, une variation poétique autour de l'œuvre d'Edgar Allan Poe. Entre rêve et cauchemar, terreur et beauté. p. 32

International.....	2	Aujourd'hui.....	28
France.....	8	Météorologie-Jeux.....	30
Société.....	12	Carnet.....	31
Régions.....	16	Culture.....	32
Horizons.....	17	Guide culturel.....	34
Entreprises.....	22	Kiosque.....	35
Offres d'emplois.....	23	Abonnements.....	35
Communication.....	24	Immobilier, annonces.....	36
Tableau de bord.....	25	Radio-Télévision.....	37

**EUROPE** Le plus long sommet de l'histoire de l'Union européenne s'est achevé, lundi matin 11 décembre à Nice, par un accord à l'usure sur la réforme des institutions de l'UE, pré-

lable indispensable au passage de 15 à 28 Etats-membres. ● JACQUES CHIRAC a qualifié ce compromis de « convenable » compte tenu des positions divergentes de plusieurs pays.

Mais de l'avis général, les résultats sont sensiblement inférieurs aux ambitions affichées. ● SUR DEUX POINTS en particulier – la taille de la Commission européenne et l'aban-

don du droit de veto national dans certains domaines – les grandes décisions ont été reportées à plus tard. ● LES « PETITS PAYS » ont souvent le sentiment d'avoir été les victimes du

marchandage de Nice puisque la nouvelle répartition du pouvoir dans l'Europe de demain renforce le poids des grands Etats. (Lire aussi notre éditorial page 21.)

## Le Sommet de Nice, nouvelle étape vers l'Europe des vingt-huit

Les quinze chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont obtenu à l'arraché, lundi 11 décembre, un accord inachevé pour préparer l'élargissement à l'Est. Les grands pays ont consolidé leurs positions

NICE

de nos envoyés spéciaux

Jacques Chirac et Lionel Jospin l'avaient répété à satiété : « *mieux vaut pas d'accord qu'un accord au rabais* ». Ils n'ont pas tenu cet engagement, comme le démontrent les résultats très limités auxquels sont parvenus les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze, lundi matin 11 décembre, après quatre jours de laborieuses négociations et du sommet le plus long de l'histoire de la construction européenne. Le président de la République et le premier ministre se sont félicités de ces conclusions – qualifiées de « *convenables* » par M. Chirac –, tout en reconnaissant qu'elles restaient en-deçà de leurs espoirs. Le chef de l'Etat a justifié cette déception en expliquant qu'il ne suffit pas de décider de réformes, mais qu'il faut ensuite faire accepter et ratifier celles-ci par les opinions publiques et les Parlements nationaux.

L'enjeu majeur de cette réunion était de préparer l'élargissement de l'Union en reformant le fonctionnement de ses institutions. Sur les quatre principaux points figurant à l'ordre du jour, à savoir la taille de la Commission européenne, la répartition des voix au Conseil des ministres, l'extension du champ

des décisions prises à la majorité qualifiée et, enfin, les coopérations renforcées, seules les conclusions concernant le quatrième répondent aux attentes.

Ce maigre bilan semble indiquer que l'intégration à Quinze, et a fortiori dans une Europe élargie à plus de vingt pays, a peut-être atteint des limites politiques dont il faudra tenir compte dans le débat sur la future architecture de l'Europe. Celui-ci a été formellement lancé à Nice et il se développera progressivement pour culminer lors d'une nouvelle conférence intergouvernementale, en 2004.

### ACCUSATION DE PARTIALITÉ

Manifestement, l'ambition européenne d'un certain nombre d'Etats membres – en particulier la Grande-Bretagne et la Suède – est très en-deçà de ce que souhaite le reste de l'Union. Telle n'est pas l'unique raison de l'échec de Nice. Il a régné tout au long de cette négociation une ambiance crispée, dont la présidence française a fait les frais. Outre le fait qu'elle a été accusée par plusieurs délégations de partialité dans la conduite des travaux, le mauvais état de la relation franco-allemande s'est manifesté à plusieurs reprises. Ce fut patent au début de la rencontre,

lorsqu'il furent évoqués les problèmes financiers liés à la crise de la vache folle, mais, et bien que de façon feutrée, tout aussi évident à propos de la fixation d'une nouvelle grille de droits de vote au Conseil.

Le refus de la France de donner plus de voix à l'Allemagne qu'à elle-même, en dépit d'une population supérieure de vingt millions, a envenimé le débat sur la répartition, la plupart des autres pays soutenant la position de Berlin. L'irritation à l'encontre de la France s'est renforcée lorsque la présidence demanda à certains pays de faire des concessions, pour les mêmes raisons démographiques, alors qu'elle-même s'y refusait. Les négociations sur la répartition des voix se sont poursuivies jusqu'à lundi matin, la présidence présentant, longtemps sans succès, un compromis sur compromis, en étant contrainte de s'écarter de l'objectif poursuivi : il s'agissait à la fois de rééquilibrer les droits de vote au profit des grands pays, et de faciliter la prise de décision en abaissant le seuil de la majorité qualifiée. Or, in fine, face à la résistance des petits pays, le rééquilibrage est plus modeste que proposé au début du sommet, et surtout le seuil de la majorité qualifiée a été

relevé de 71 % à 73,4 %. En fin de parcours, le blocage a été provoqué par la Belgique. Son premier ministre, Guy Verhofstadt, a refusé deux compromis successifs de la présidence française sur la repon-

vigueur de la nouvelle pondération, ainsi que la désignation des successeurs de Romano Prodi à la majorité qualifiée des Etats membres. Dans cette négociation, le président de l'exécutif européen n'a

Prodi, accusant ainsi de manière implicite l'attitude de Tony Blair, qui a catégoriquement refusé la moindre concession à propos de la fiscalité et de la politique sociale. Les Britanniques, dont le porte-parole a souligné à de nombreuses reprises que le seul objectif de son gouvernement était d'obtenir le meilleur résultat pour la Grande-Bretagne, ont atteint leur but : l'élargissement peut aller de l'avant sans que Londres ait eu à accepter un surcroît d'intégration.

Le bilan mitigé du Conseil européen n'est pas forcément de bon augure pour le débat sur l'avenir de l'Europe. Lionel Jospin a semblé en prendre la mesure, en indiquant : « *l'après-Nice est d'une autre nature. Il faut aborder ce sujet avec une parfaite disponibilité intellectuelle, mais se montrer réaliste et prudent sur ce que l'on pourra faire* ». Cette invitation à la prudence confirme apparemment que le premier ministre se méfie des propositions audacieuses faites voilà quelques mois par le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, sur la mise en place d'une Europe fédérale, puis reprises par Jacques Chirac.

Philippe Lemaître  
et Laurent Zecchini

### La parité France-Allemagne est maintenue

L'Allemagne « a fait en sorte d'éviter le conflit avec la France » au sommet européen de Nice, en renonçant notamment à un décrochage en sa faveur dans la répartition des voix au conseil des ministres européens, a affirmé, lundi matin 11 décembre, le chancelier Gerhard Schröder.

Un conflit aurait « ébranlé la relation franco-allemande d'une façon que nous ne pouvons souhaiter », a ajouté le chef du gouvernement au cours d'une conférence de presse donnée à l'issue des quatre jours de négociations laborieuses. « Nous aurions aimé obtenir davantage », a souligné le chancelier, par exemple sur la limitation de la taille de la Commission et dans les domaines de décision où l'unanimité continuera de prévaloir. Mais « nous avons atteint notre but essentiel. Nous avons rendu l'Europe capable d'accueillir de nouveaux membres, (...) les conditions sont enfin prêtes pour réunir l'ouest et l'est de l'Europe », a affirmé Gerhard Schröder. – (AFP)

dération, faisant valoir qu'il pouvait d'autant moins se résigner à perdre la parité de droits de votes avec les Pays-Bas, que les progrès sur l'extension sur la majorité qualifiée étaient très décevants. La Belgique est rentrée dans le rang après que la présidence française eut accepté de différer jusqu'à 2005 l'entrée en

pas fait preuve de beaucoup de combativité, en particulier pour réclamer, au nom de l'intérêt de l'Union, des avancées significatives sur la majorité qualifiée.

### BLOCAGE SUR LA FISCALITÉ

« On nous a opposé des vetos insurmontables », a déploré Romano

## Sur les quatre dossiers de la réforme des institutions, les résultats sont très inférieurs aux ambitions affichées

NICE

de nos envoyés spéciaux

La réforme des institutions européennes portait essentiellement sur quatre grands dossiers : répartition des voix au conseil des ministres, extension de la majorité qualifiée, taille et composition de la Commission européenne, et mécanisme des « *coopérations renforcées* ».

### REPARTITION DES VOIX AU CONSEIL

Depuis les derniers élargissements de l'Union, le déséquilibre s'est accentué entre grands et petits pays, au détriment des premiers. Nice avait donc notamment pour objet de restaurer l'influence des quatre « grands » (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie) auxquels viennent s'ajouter l'Espagne et bientôt la Pologne. Actuellement, les quatre « grands » disposent d'un nombre égal de voix (10), un équilibre que la France refusait de rompre. Les grands pays obtiennent globalement gain de cause. Le traité prévoit ainsi de tripler, à 29, les voix dont disposent les « quatre grands » et les maintient à parité. L'Espagne obtient 27 voix, tout comme la Pologne lorsqu'elle sera membre de l'Union.

La difficulté centrale a résulté du refus de la France d'accorder à l'Allemagne un nombre de voix au conseil supérieur à celui de la France, comme le demandait Berlin pour des raisons démographiques. D'autres cas de même nature se sont présentés avec les Pays-Bas et la Belgique, puis avec le Portugal, qui ne supportait pas que l'écart se creuse avec l'Espagne.

La présidence française a proposé un schéma prévoyant un « *décrochage* » en faveur des Pays-Bas et

un avantage analogue au profit de l'Espagne, tout en se gardant d'appliquer les mêmes ajustements démographiques à l'Allemagne. Du coup, la Belgique et le Portugal ont émis de vives protestations. L'Allemagne a néanmoins obtenu une série de compensations quant à son poids dans les institutions communautaires : ainsi, la « *clause de vérification démographique* », qui prévoit que toute décision du conseil devra être prise par des Etats représentant au moins 62 % de la population de l'Union, est favorable à l'Allemagne. De même, la nouvelle répartition des sièges au Parlement européen accorde-t-elle un net avantage à Berlin.

### EXTENSION DE LA MAJORITÉ QUALIFIÉE

Au-delà d'une vingtaine de sujets d'inégale importance (sur les quarante annoncés initialement), qui feront l'objet d'une adoption à la majorité qualifiée et non plus à l'unanimité, cinq grands domaines retenaient l'attention : le commerce international, l'immigration, les aides régionales, la fiscalité et la politique sociale. Les résultats obtenus dans ces domaines sont très inférieurs aux ambitions affichées au départ. Dans certains cas, le traité renvoie à plus tard la décision de passage à la majorité qualifiée, sans certitude quant au résultat final ; dans d'autres, le renoncement à l'unanimité est assorti de conditions restrictives. Enfin, les chapitres concernant la fiscalité et la politique sociale ont été purement et simplement écartés de l'accord, suite à l'opposition de la Grande-Bretagne.

– **Négociations commerciales.** Le vote à la majorité qualifiée est déjà la règle pour les échanges de marchandises, et le nouveau traité

l'étendra aux échanges de services, ainsi qu'aux décisions portant sur les investissements et la propriété intellectuelle. Assouplissant sa position, la France a accepté ce principe, dans la mesure où elle obtenait gain de cause pour maintenir l'unanimité sur les questions relatives à la culture (cinéma et audiovisuel), la santé et l'éducation.

– **Immigration, visas, asile.** Dans ce domaine, le traité comporte une avancée importante par rapport au traité d'Amsterdam, dans la mesure où il prévoit le passage à la majorité qualifiée pour la coopération judiciaire en matière civile, à l'exception des aspects touchant au droit de la famille. Pour certains chapitres sensibles (contrôle aux frontières extérieures, libre circulation et séjour des ressortissants des pays tiers), l'appli-

cation de la majorité qualifiée est différée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004. S'agissant de l'asile, l'Allemagne a subordonné le passage à la majorité qualifiée à la définition des principales orientations de la future politique commune.

– **Aides régionales.** Le passage à la majorité qualifiée s'effectuera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour tout ce qui concerne la politique des fonds structurels. Ce report de date a été décidé à la demande insistante de l'Espagne.

### TAILLE DE LA COMMISSION

Pendant au moins une dizaine d'années, chaque Etat membre de l'Union sera représenté par un commissaire au sein de l'exécutif européen. Telle était la volonté des « petits » pays de l'Union. Les « grands » avaient le souci d'une

Commission moins nombreuse, et si possible ne dépassant pas le seuil actuel de 20 membres, afin que son fonctionnement ne soit pas paralysé. C'est seulement à partir du moment où l'Union comptera 27 membres qu'une décision sera prise pour fixer le nombre définitif des membres du collège qui sera, éventuellement, inférieur à 27. Dans cette dernière hypothèse, le traité prévoit un mécanisme de rotation par pays.

### « COOPÉRATIONS RENFORCÉES »

Ce mécanisme, dont l'objet est de permettre à une « *avant-garde* » d'aller de l'avant sans que les autres pays puissent le leur interdire, figurait déjà dans le traité d'Amsterdam (1997), mais avec de telles restrictions que son usage en était quasi impossible. L'objet du traité de Nice

est d'assouplir ce mode de fonctionnement. Ainsi, le droit de veto dont disposait chaque Etat membre pour s'opposer à une « *coopération renforcée* » disparaît. Le traité maintient cependant un certain nombre de règles destinées à s'assurer que ce mécanisme ne portera pas atteinte au marché unique et, au-delà, à l'ensemble de l'acquis communautaire. Pour éviter qu'elles ne deviennent un « *outil ordinaire* » de la politique européenne, elles devront être validées par la Commission et ce si au moins huit Etats membres en font la demande. Sous la pression de la Grande-Bretagne, la présidence française a considérablement limité la portée du chapitre concernant la politique étrangère et de sécurité commune.

Ph L. et L.Z

## D'autres mesures pour une Europe plus « citoyenne »

SI LA RÉFORME des institutions européennes était le principal enjeu du sommet de Nice, les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze ont également acté des accords préliminaires négociés par leurs ministres. La politique de défense commune a franchi une nouvelle étape. Le premier ministre Lionel Jospin avait voulu que l'on jauge la présidence française à l'aune de sujets proches des citoyens. Il y a eu des progrès, notamment sur la Charte des droits fondamentaux. Sur d'autres questions comme l'agenda social ou la sécurité maritime, les conclusions traduisent des avancées laborieuses.

● **La Charte des droits fondamentaux est adoptée du bout des lèvres :** le document, qui avait été

approuvé par les gouvernements, la Commission et le Parlement européen, a fait l'objet d'une proclamation, un peu à la sauvette, en début du sommet de Nice. Ce texte, qui représente un compromis sur les valeurs qu'incarne l'Union, y compris dans le domaine social, n'a été accepté que du bout des lèvres par certains pays, comme la Grande-Bretagne, qui se sont opposés à ce qu'il y soit fait référence dans les traités. La question sera réexaminée après Nice. La manière dont elle a été négociée par une convention composée de représentants des gouvernements, des Parlements nationaux, du Parlement européen, qui a fait appel aux avis de nombreuses organisations des sociétés civiles des pays membres, est présentée comme modèle d'une Union plus ouverte, plus transparente.

● **Déploiement des tests pour lutter contre la vache folle :** la position de la présidence française a été sauvée d'une certaine façon par l'apparition de bovins malades en Allemagne et en Espagne. Du coup, tout le monde s'est mis d'accord, malgré des résistances en Suède et en Finlande, sur le déploiement de tests et la suspension des farines animales dans l'alimentation de tous types d'animaux. Le conseil se borne à demander que toutes ces mesures soient rapidement mises en œuvre. La question de leur financement n'a pas été réglée. Elle a suscité une mise en garde de l'Allemagne qui ne veut pas qu'on augmente le budget agricole. Les

Quinze ont décidé la création d'une future autorité alimentaire européenne, qui deviendra opérationnelle début 2002.

● **Pas d'accord sur la sécurité maritime :** le naufrage de l'*Erika* sur les côtes de Bretagne, puis celui du chimiquier *Ievoli Sun* dans les îles anglo-normandes avaient amené le gouvernement français à exiger des mesures européennes radicales. Le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot (PC), qui présidait le conseil européen des transports, n'est pas parvenu à présenter au Parlement européen des mesures suffisamment convaincantes en matière de contrôle des navires et des sociétés de classification pour obtenir son aval. Le conseil de Nice n'a pu que demander à ses ministres et aux parlementaires de se mettre d'accord « *dans les plus brefs délais* ».

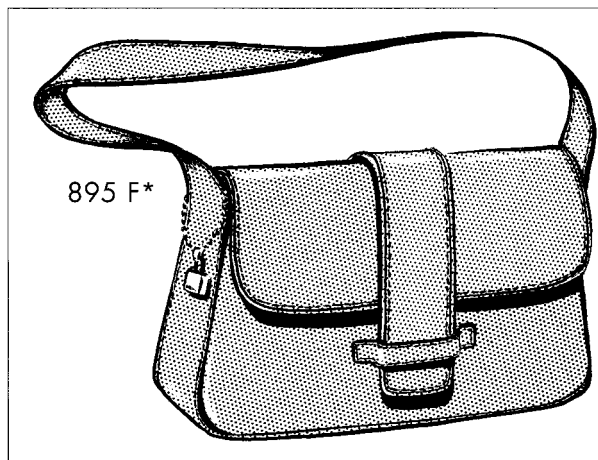
● **Réaffirmation du « rôle irremplaçable » du service public :** le gouvernement français, qui s'était engagé à profiter de sa présidence pour défendre la notion de service public chère à la France, avait trouvé une oreille attentive dans les Länder allemands pour tempérer les ardeurs libéralisatrices de la Commission Prodi. Le conseil insiste dans les conclusions sur la nécessité de « *considérer les moyens d'assurer une plus grande prévisibilité et une sécurité juridique accrue dans l'application du droit de concurrence* » à ces services. Dans une déclaration annexe, il leur est reconnu un « *rôle irremplaçable* »,

sans qu'aucun engagement précis ne soit pris.

● **Les six orientations de l'agenda social :** le sommet de Lisbonne, en mars, avait arrêté une stratégie pour aider l'Union à s'adapter à la nouvelle économie. En donnant son accord à cette stratégie d'inspiration plutôt libérale, fortement influencée par les Britanniques, Paris avait obtenu en échange un mandat pour la compléter par un plan d'action permettant de faire progresser le modèle social européen ; lequel se caractérise, réaffirmant les conclusions de Nice, « *par le lien indissoluble entre performance économique et progrès social* ». Cet agenda social, qui fixe des priorités d'action pour les cinq prochaines années, fait l'objet d'un long texte assez touffu dans les annexes des conclusions. Il prévoit six grandes orientations : améliorer la qualité et le nombre des emplois ; développer un nouvel équilibre entre souplesse et sécurité de l'emploi ; lutter contre l'exclusion ; moderniser la protection sociale ; promouvoir l'égalité homme-femme ; renforcer le volet social du processus d'élargissement et dans la politique extérieure de l'Union.

● **Mobilité des étudiants et enseignants :** les Etats sont invités à presser leurs administrations à prendre les mesures nécessaires pour accroître et démocratiser cette mobilité. Un état des lieux est programmé pour dans deux ans.

Henri de Bresson



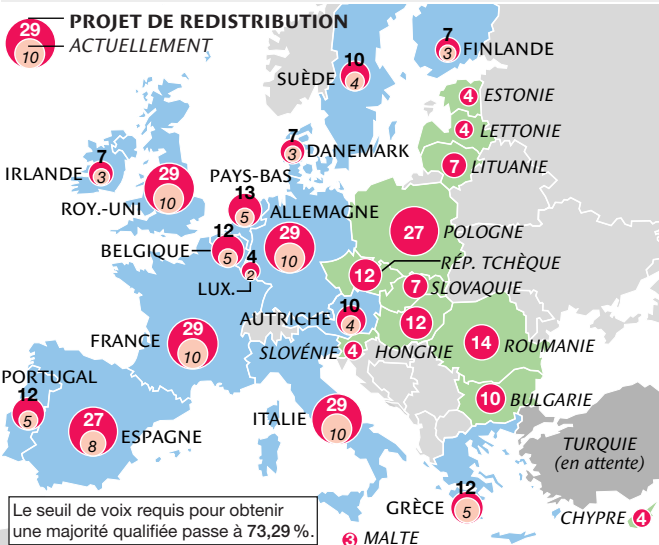
Père Noël,  
en français,  
glamour veut dire  
très joli sac  
pour me gâter.

LA BAGAGERIE

PARIS. NEW-YORK. TOKYO

La nouvelle répartition du pouvoir dans l'Europe de demain restaure l'influence des « grands »

NOMBRE DE VOIX AU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UE



NOMBRE DE DÉPUTÉS AU PARLEMENT EUROPÉEN

	ACTUELLEMENT (à 15 pays)	PROJET DE REDISTRIBUTION (à 28 pays)
ALLEMAGNE	99	99
ROYAUME-UNI	72	17
FRANCE	72	13
ITALIE	72	13
ESPAGNE	50	13
POLOGNE	50	12
ROUMANIE	33	12
PAYS-BAS	25	8
BELGIQUE	22	7
GRÈCE	20	6
RÉP. TCHÈQUE	20	6
HONGRIE	20	6
PORTUGAL	20	5
SUÈDE	18	5
BULGARIE	17	5
AUTRICHE		17
SLOVAQUIE		13
DANEMARK		13
FINLANDE		13
IRLANDE		12
LITUANIE		12
LETTONIE		8
SLOVÉNIE		7
ESTONIE		6
CHYPRE		6
LUXEMBOURG		6
MALTE		5
<b>TOTAL (626)</b>	<b>728</b>	

■ PAYS CANDIDATS À L'ADHÉSION

## Tutoiements, altercations, fatigue dans les couloirs...

NICE

de notre envoyée spéciale

Ils ont le teint blême de ceux qui ont veillé une bonne partie de la nuit, mais Jacques Chirac et Lionel Jospin affichent aussi un pâle sourire de soulagement. A 4 h 20, ce lundi matin 11 décembre, ils viennent enfin d'obtenir leur accord. Un texte négocié à l'arraché que le président de la République, dans un premier réflexe, qualifie d'abord de « convenable », avant de se reprendre, « non, c'est un bon accord ». Dans un bâtiment voisin, le chancelier allemand, Gerhard Schröder, souligne lentement, les yeux papillonnant de fatigue : « L'Allemagne a fait en sorte d'éviter le conflit avec la France. » Un peu partout, dans les salles de conférence du centre de presse qui accueille depuis quatre jours le sommet, les dirigeants des Quinze se félicitent de leurs acquis ou justifient leurs concessions. Ils viennent d'éviter à l'Europe un échec trop criant et l'effort n'a pas été mince.

Car tout au long du week-end, au cœur de la vaste salle sans fenêtre qui abrite les séances du conseil, les conflits sont vite devenus évidents. Certes, les chefs d'Etat et de gouvernement s'appellent par leurs prénoms et se tutoient pour beaucoup d'entre eux. Jacques Chirac, qui s'est muni d'une clochette pour faire respecter les temps de parole de chacun, en use avec le plus de délicatesse possible et s'est empressé, dès l'ouverture de la séance du samedi, de coller deux gros baisers sur les joues du premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, qui fêtait ce jour-là ses quarante-six ans. Mais cette bonhomie apparente ne peut masquer l'essentiel : alors que la négociation vient à peine d'entrer dans le vif du sujet, les Quinze ne s'entendent sur presque rien.

LES PERFIIDIES DE M. PRODI

Le premier projet de compromis que la présidence française a remis aux délégations, dans la nuit de vendredi à samedi, a été éreinté dès le petit déjeuner. Il propose notamment de limiter le nombre des commissaires européens, ce qui ulcère la plupart des petits pays, et refuse d'accorder à l'Allemagne un nombre de voix supérieur au conseil des ministres de l'Union, repondération qui tiendrait compte de ses 80 millions d'habitants mais créerait un déséquilibre au sein du couple franco-allemand. Maladresse supplémentaire, le texte n'a été présenté aux partenaires européens qu'en deux versions : l'une en français, l'autre en anglais. Les Espagnols protestent et Gerhard Schröder exige une version en allemand, arguant qu'il ne peut se prononcer sur des sujets aussi techniques s'ils ne sont pas traduits dans sa langue.

Dans les couloirs, l'entourage de Romano Prodi s'en donne à cœur joie. Le président de la Commission n'a pas apprécié d'être exclu des entretiens bilatéraux organisés par la présidence française, tout au long du vendredi, afin d'entendre les requêtes de chacun des partenaires. Pire, Jacques Chirac s'en est brutalement pris à la Commission dont il accuse les « bureaucrates » de n'avoir pas compris l'inquiétude de l'opinion publique devant l'épidémie de vache folle, puis a exigé que les collaborateurs de M. Prodi sortent de la salle du conseil. « Je vois mes fonctionnaires où je veux et quand je veux ! », a osé M. Prodi. Depuis, l'entourage du président de la Commission explique avec complaisance que la cohabitation est devenue un véritable handicap pour la présidence française : « Avant que la présidence puisse

parler, il faut d'abord qu'elle se mette d'accord avec elle-même », explique perfidement un conseiller de M. Prodi.

Jacques Chirac et Lionel Jospin multiplient pourtant, depuis mercredi, les signes d'une apparente harmonie. Logeant dans le même hôtel, arrivant aux séances dans la même limousine, les deux hommes se sont soigneusement répartis les rôles : à M. Chirac revient d'incarner les propositions de la présidence européenne, à M. Jospin d'exposer les options françaises. Mais rien n'y fait. Le samedi soir, la France appelle encore ses partenaires à faire de nouveaux « sacrifices » pour qu'un accord « ambitieux » soit enfin signé. Dimanche, la situation a tourné à la crise.

Les négociations n'avancent pas. La Belgique et le Portugal, qui mènent maintenant la fronde des « petits pays », parlent de quitter le sommet, avant de se raviser. Le premier ministre suédois, Göran Persson, qui a qualifié devant quelques journalistes la présidence française d'« organisation à l'italienne », se voit rappeler à l'ordre par le ministre italien des affaires étrangères, Lamberto Dini, à qui on a obligeamment rapporté la remarque : « Ces Suédois n'ont de leçon à donner à personne, eux qui bloquent tout ! ». M. Chirac tente d'amadouer la Belgique en lui proposant un hochet : l'organisation à Bruxelles des sommets interm-

### La France n'était pas à la fête !

La dureté des négociations a valu à la présidence française quelques avanies. Le ministre des affaires européennes, Pierre Moscovici, a focalisé les mécontentements : les petits pays lui reprochent d'être arrogant, et l'Allemagne a été outrée d'apprendre qu'un honorable correspondant de l'hebdomadaire *Die Zeit* à Bruxelles a été traité par le ministre d'« antisémite » parce qu'il avait suggéré dans un portrait que « Mosco » n'aimait pas les Allemands à cause de ses origines juives.

Dans les briefings « off » organisés dans les grands hôtels de Nice, Jacques Chirac n'a pas été épargné par les rumeurs. Si le président a refusé de poursuivre la négociation toute la nuit, susurre-t-on, c'est qu'il souffre d'une gastro-entérite. L'Elysée dément avec force et un ministre belge affirme publiquement qu'il a trouvé « Jacques Chirac en pleine forme ». La France, accusée de confondre la présidence de l'Union avec la défense de ses intérêts nationaux, n'est pas à la fête ! - (Corresp.)

dières de chaque présidence tournaute de l'Union. Les Belges sont outrés : « Quel est le rapport avec ce que nous demandons ? »

Dans l'après-midi du dimanche, alors que les négociateurs n'en sont encore qu'à la page 13 d'un nouvel accord de compromis qui en comprend 35, Hubert Védrine et Pierre Moscovici, visiblement épuisés, viennent dire quelques mots. « On discute, on avance, y a pas de blocage-pas de blocage-on discute-y a pas de blocage... », récite mécaniquement le ministre des affaires étrangères, avant de soupirer, le teint blême : « On a l'impression d'être sur un chemin de halage-avec nous dans le rôle des chevaux ». En fait, il y a bien blocage et celui-ci s'éternise. Car la Belgique, notamment, refuse farouchement de disposer de moins de voix que les Pays-Bas au conseil

européen. Et insiste maintenant avec provocation : « si la France considère que la démographie légitime un décrochage, qu'elle donne l'exemple », en offrant à l'Allemagne un poids supérieur au sien.

LA TENSION EST PALPABLE

La tension est si palpable que Jacques Chirac fait mine de vouloir tout laisser tomber. « Si aucune des propositions de repondération proposées par la présidence ne convient, nous pouvons toujours suspendre les travaux et reconvoquer un nouveau sommet dans les trois semaines ! ». On se renferme en conclave. Mais il faudra bien aboutir. Le traiteur

Lenôtre, qui a assuré l'ensemble des repas du sommet et dont la cuisine est depuis trois jours le seul objet de satisfaction unanime, a fait savoir qu'il ne pourrait plus faire face et les fonctionnaires qui font et refont les textes de la négociation ont des mines de papier mâché. A 4 heures du matin, enfin, la Belgique, qui craint d'être la responsable d'une crise accepte enfin le compromis. Sous les applaudissements de ses partenaires. Les Français viennent de si loin qu'ils ont le sentiment d'avoir un peu gagné.

Raphaëlle Bacqué

## Quatre ans pour réfléchir à un projet constitutionnel

LE DÉBAT sur l'avenir fédéral de l'Union européenne, lancé au mois de mai par le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, repris par le président Chirac au Bundestag en juin, va pouvoir se poursuivre. A la demande insistante de l'Allemagne, soutenue par l'Italie, les Quinze se sont mis d'accord à Nice sur le calendrier d'un nouveau chantier institutionnel qui devrait aboutir d'ici à 2004. Il s'agira alors de décider si l'Union devra être dotée d'une sorte de Constitution, ou de Loi fondamentale. De très nombreuses propositions circulent déjà, encouragées par le succès des négociations sur la Charte des droits fondamentaux.

Cette Charte, proclamée jeudi à Nice, n'a pour le moment aucun statut juridique. Les Britanniques, qui ont déjà eu du mal à l'accepter, ne pouvaient aller plus loin. Son intégration dans les traités, ou dans un éventuel projet constitutionnel, éventuellement comme préambule, sera l'un des objets de la nouvelle réflexion que les Quinze se sont engagés à ouvrir sous la présidence suédoise, à partir de janvier prochain. Les deux autres grands axes de cette réflexion sont la clarification des traités et la délimitation des compétences entre les institutions européennes et celles des Etats, voire des régions. Ce dernier point

était essentiel pour le chancelier Schröder pour satisfaire les Etats-régions allemandes, qui ont leur mot à dire dans la ratification du traité de Nice.

Il est prévu qu'en décembre 2001, au sommet de Laeken, sous présidence belge, les dirigeants européens préciseront le contenu, le calendrier, mais aussi la méthode de travail de ce nouveau chantier. La méthode des conférences intergouvernementales, qui est accusée de maintenir l'opacité sur les négociations, sera d'autant plus critiquée qu'elles ont abouti à un résultat insatisfaisant à Nice. Au contraire, celle de la Convention qui a négocié la Charte, en associant gouvernements et parlementaires, nationaux et européens, a paru mieux à même d'assurer la transparence sur des thèmes qui doivent pouvoir être débattus largement au sein des sociétés.

La date de 2004 laisse du temps pour affiner la réflexion. Elle présente l'avantage de se situer deux ans après les importantes échéances électorales attendues en 2002 en France et en Allemagne, et avant la difficile renégociation des perspectives financières de la future Union élargie, en 2006. Tony Blair, qui ne pouvait pas faire trop de concessions à Nice en prévision de ses propres élections au printemps 2001, sera lui aussi moins exposé.

**BOUCHERON**  
PARIS  
JOAILLIER DEPUIS 1858

## Pakistan : Nawaz Sharif en exil en Arabie saoudite

ISLAMABAD. A la suite d'un accord conclu entre le régime militaire pakistanais et l'ancien premier ministre Nawaz Sharif, ce dernier a quitté, dimanche 10 décembre, la prison du Fort d'Attock, au nord-ouest d'Islamabad, pour l'Arabie saoudite. Renversé par les militaires le 12 octobre 1999, M. Sharif purgeait une peine de prison à vie pour piraterie aérienne et terrorisme et avait également été condamné à quatorze ans de prison pour corruption.

« Cette décision [de pardon] a été prise dans l'intérêt du pays et du peuple », a affirmé un communiqué officiel. Selon l'armée, M. Sharif avait requis la permission de se rendre à l'étranger pour des raisons médicales. L'Arabie saoudite a indiqué qu'elle avait accepté de recevoir M. Sharif et dix-neuf membres de sa famille pour des « raisons humanitaires ». Le gouvernement a toutefois confisqué pour environ 10 millions de dollars des biens de la famille Sharif, et l'ex-premier ministre demeure privé du droit d'occuper une charge publique pendant vingt et un ans. M. Sharif rejoint en exil deux autres chefs de parti, Benazir Bhutto, chef du Parti populaire pakistanais, et Altaf Hussain, dirigeant du Mouvement de la communauté mohadjir, qui représente les musulmans venus d'Inde en 1947. — (Corresp.)

## Ouverture à Paris de la conférence internationale sur le Burundi

PARIS. Les bailleurs de fonds du Burundi se sont retrouvés, lundi 11 décembre, à Paris, pour une conférence internationale visant à aider ce pays à sortir d'une guerre civile qui a fait deux cent mille morts en sept ans. La conférence est placée sous le patronage du médiateur et ancien président sud-africain Nelson Mandela.

Le chef de l'Etat burundais, Pierre Buyoya, participera également à cette conférence qui doit examiner quel soutien apporter à la reconstruction au Burundi après l'accord signé le 28 août à Arusha (Tanzanie) par dix-neuf délégations mais boudé par les deux principaux groupes rebelles. Les bailleurs de fonds doivent décider d'une éventuelle reprise à grande échelle de leur coopération avec le Burundi dont la situation économique est « intenable », selon la Banque mondiale. — (AFP)

### DÉPÊCHES

■ **MAURITANIE : la police a arrêté, samedi 9 décembre, le principal opposant au régime, Ahmed Ould Daddah**, à son retour d'une visite en France, ont annoncé ses avocats. M. Ould Daddah, dont l'Union des forces démocratiques-Ere nouvelle (UFD) a été interdite en octobre, a été emmené vers une destination inconnue, ont-ils ajouté. M. Ould Daddah avait déjà été arrêté en avril, puis libéré. Son parti a été interdit pour menace à l'ordre public à la suite d'une série de manifestations hostiles à Israël. — (Reuters.)

■ **AFRIQUE DU SUD : le Congrès national africain (ANC) a obtenu 59,38 % des voix aux élections municipales** du 5 décembre, selon les résultats finaux publiés, dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 décembre, par la Commission électorale indépendante. Ces résultats confirment la percée de l'opposition de droite avec 22,12 % des voix, obtenues par l'Alliance démocratique. Le scrutin s'est déroulé dans 237 municipalités. L'ANC en a remporté 170 (soit 70 %). — (AFP)

## Donnez une chance à la paix entre Israéliens et Palestiniens

Des personnalités israéliennes dont l'attachement à leur pays ne saurait être mis en doute ont lancé un appel solennel aux dirigeants israéliens et palestiniens à revenir à la table de négociations pour donner une solution politique aux affrontements en cours<sup>(1)</sup>.

Nous, Juifs de la Diaspora, partageons l'inquiétude de ces personnalités devant la détérioration de la situation. Nous ne pouvons rester silencieux devant des événements qui plongent Israéliens et Palestiniens dans un conflit sanglant et long. Nous savons comme elles que la seule alternative à la violence est la négociation face à face dans le respect mutuel.

### En écho à leur appel, nous affirmons comme elles :

1. Que la fin de la domination d'Israël sur le peuple palestinien et l'établissement d'un Etat palestinien stable ne sont pas seulement dans l'intérêt des Palestiniens, mais aussi d'un intérêt vital pour Israël.

2. Qu'il n'y aura ni paix ni sécurité pour les deux peuples sans retrait des territoires occupés. Le gouvernement de Ehud Barak n'a pas démantelé une seule colonie depuis son accession au pouvoir. Au contraire, il a fait plus que le gouvernement de Benjamin Netanyahu pour développer et renforcer les colonies.

3. Que la frontière de 1967 entre Israël et les Palestiniens, reconnue internationalement et régionalement, est acceptée par les Palestiniens.

Nous appelons le gouvernement israélien à annoncer le gel de la politique de colonisation, en application des engagements pris à Oslo ; à reconnaître la frontière du 4 juin 1967 comme base de la frontière entre Israël et Palestine ; à préparer l'évacuation pacifique des colons israéliens installés dans les territoires occupés

Nous appelons l'Autorité palestinienne à se déclarer de nouveau prête à résoudre le conflit par des négociations en vue de la paix et d'une pleine coexistence.

Sur ces bases, nous espérons que Jérusalem pourra devenir la capitale des deux États et ne sera pas divisée ; que dans le cadre de ces négociations, une solution politique sera trouvée concernant le sort des réfugiés palestiniens.

(1) L'appel est signé notamment par : Arie Lova Eliav - Shlomo Gazit - David Grossman - A. B. Yehoshua - Yehoshua Kenaz - Emanuel Sivan.

### Rejoignez-nous en écrivant à : [reprenez\\_la\\_negociation@yahoo.fr](mailto:reprenez_la_negociation@yahoo.fr)

Jean-Loup Amselle, anthropologue, EHESS - Gabriel-Axel Soussan, consultant - Régine Azria, sociologue, CNRS - Violette Attal-Leff, avocate - Fernand et Marcelle Backouche - Isabelle Backouche, U. Paris XIII - Jean Beckouche, médecin - Fanny Beckouche, psychanalyste - Sophie Beckouche, médiateur culturel, Musée du Louvre - Geneviève Bédoucha, ethnologue, CNRS - Fabienne Bensimon - Guy Bensimon, médecin - Jacques Burko, traducteur - Nina Claude-Bocara, médecin - Gilbert Cabasso, prof. de philosophie - Laurent Cabasso, pianiste - Annie Chemla-Lafay, fonctionnaire - Alice Cherk, psychiatre-psychanalyste - Hélène Cixous, écrivain - Jean-Louis Cohen, architecte, prof. d'université - Yves Cohen, historien, EHESS - Jean-Pierre Darmon, historien, CNRS - Anny Dayan-Rosenman, U. de Paris VII - Jean Daniel, écrivain et journaliste - Marie-Thérèse Davidson, prof. de lettres - Jacques Derrida, philosophe, EHESS - Georges Did-Huberman, historien, EHESS - Régine Dhoquois-Cohen, U. de Paris VII - Charles Dobzynski, écrivain - Roland Doukhan, écrivain - François Eddi, consultant technique - Eglal Errera, réalisatrice - Nicole Eizner, sociologue, CNRS - Julien Fiks - Monsieur et Madame Nancy Green, historienne, EHESS - Jean-Louis Haguenauer, pianiste, Indiana University - Rosine Haguenauer, dir. de recherches, CNRS - Yves Haguenauer, dir. de société - Monique Halpern, politiste - Lucienne Hamon, comédienne - Danielle Hassoun, médecin - Jean Henchsberg, distributeur de films - Viviane Jabès-Crasson, psychanalyste - Francis Jacob, avocat - Liliane Kuczynski, ethnologue, CNRS - Paula Jacques, écrivain - Liana Levi, éditrice - Maya Leif Gaboua, psychanalyste - Gila Lustiger, écrivain - Jacky Mamou, médecin - Marie-Claire Mendès France - Henri Meschonnic, poète - Marie-Rose Michard, psychothérapeute - Nire Moati, écrivain - Emmanuel Moses, écrivain - Gaby Netchine-Grynberg, chercheur - Serge Netchine, prof. d'université - Kurt Niederaier, sociologue - Pierre Pachet, U. de Paris VII - Evelyn Pravidlo, attachée de presse - Daniel Rachline - Henri Kaczmow, écrivain - Régine Robin, historienne (Montréal) - Martine Rosa-Haguenauer, attachée de presse - Paul Rozenberg, producteur - Izi Rosenman, physicien - Alain Schnapp, historien, U. Paris I - Bob Seclma, peintre - Perle Seclma, journaliste - Olivier Schwartz, sociologue, U. Marne La Vallée - Gerald Sfez, philosophe - Prof. Alfred Spira, Fac. de Médecine, U. Paris Sud - Antoine Spire, écrivain et journaliste - Jean Charles Szurek, sociologue - Serge Toubiana, cinéaste - Charles Ujwicz, INALCO - Lucette Valensi, historienne, EHESS - Pierre Vidal-Naquet, historien, EHESS - Nathan Wachtel, historien, EHESS/Collège de France - Michel Wieviorka, sociologue, EHESS - André Wormser, de l'Alliance israélite universelle - Itzhak Goldberg, historien d'art, U. Paris X.

# L'ancien premier ministre Benyamin Nétanyahou se porte candidat à la succession d'Ehoud Barak

Israël est plongé dans des abîmes de perplexité électorale

Dans la foulée de la démission surprise du premier ministre israélien Ehoud Barak, son principal rival à droite et prédécesseur, Benyamin

Nétanyahou, s'est porté candidat, dimanche 10 décembre, au poste de premier ministre. Mais cette candidature, que M. Barak, en dé-

missionnant, visait précisément à court-circuiter, ne peut être retenue que si le Parlement est dissous ou la loi électorale amendée.

### JÉRUSALEM

de notre correspondant

Vingt-quatre heures, voyage transatlantique et conférence de presse comprise, pour sortir d'une courte retraite et annoncer avec fracas son retour dans l'arène ! Vingt-quatre heures pour, à nouveau, goûter à l'ivresse des conférences de presse enlevées, combattre celui dont on brigue le titre et apparaître comme le seul recours face à un premier ministre démissionnaire et, à en croire les sondages, discrédité. Élegant et incisif, Benyamin Nétanyahou, dimanche 10 décembre, est apparu au sommet de sa forme pour proclamer qu'il était candidat au poste de premier ministre, prêt à défaire Ehoud Barak et, parole d'expert, à dénoncer « ses coups tordus d'un cynisme sans équivalent dans l'histoire du pays ». La campagne qui s'annonce ne fera pas dans la dentelle.

Demeure cependant un problème, et non des moindres : « Bibi » Nétanyahou n'a pour l'instant pas légalement le droit de concourir. Et cet inconvénient majeur est en train de plonger la classe politique israélienne dans la fièvre, mobilisant conseillers juridiques et commentateurs de toute nature, en une agitation comparable à celle qui entoure le dépouillement controversé des urnes américaines.

Comme souvent, personne n'avait pressenti la tempête lorsque, le 28 novembre, Ehoud Barak avait finalement consenti à des élections générales anticipées. Dépourvu depuis des mois de toute majorité parlementaire, affaibli par les coups de botteur de l'Intifada qui rendait chaque jour plus improbable l'accord de paix israélo-palestinien qu'il recherche,



le premier ministre avait fini par se convaincre du caractère inéluctable d'une élection à laquelle il ne voulait plus s'opposer. La proposition de loi tendant à l'autodissolution du Parlement avait été votée en première lecture, ce même jour, à une écrasante majorité. Les nouvelles élections se tiendraient dans la deuxième quinzaine du mois de mai 2001.

### RETOUR DES ÉTATS-UNIS

C'était compter sans le goût d'Ehoud Barak pour le « Blitzkrieg ». Samedi 9 décembre, à la sortie du shabbat, le premier ministre convoquait de toute urgence une conférence de presse, où il annonçait sa démission immédiate. Première conséquence : la nouvelle consultation, qui devait se tenir dans les soixante

jours, n'était plus une élection générale, mais un scrutin où seul serait choisi le nouveau premier ministre. Deuxième conséquence, fruit d'une loi électorale aux subtilités inattendues : seul un député avait le droit de briguer les suffrages des électeurs, ce qui éliminait de la course Benyamin Nétanyahou, démissionnaire de toutes ses responsabilités politiques et parlementaires depuis sa déroute électorale, le 17 mai 1999. Selon toute vraisemblance, tel était le but recherché. A la Bourse des sondages, l'ancien premier ministre, qui faisait mine de ne s'intéresser que de loin à la chose politique, mène en effet de plusieurs longueurs. Conscient de son potentiel et du coup que lui préparerait son successeur, il n'a pas été long à revenir des États-Unis où, depuis sa défaite, il poursuit un cycle de conférences convenablement rémunérées. Dimanche, dans l'après-midi, il débarquait à l'aéroport de Tel-Aviv. Quelques heures plus tard, il tenait conférence de presse dans un grand hôtel de Jérusalem, annonçant, malgré son handicap constitutionnel, sa candidature.

Le seul moyen qu'a Benyamin Nétanyahou pour se lancer formellement dans la course passe par la dissolution du Parlement, par le biais d'une motion de censure, ou par le biais d'une loi *ad hoc*, ou par une réforme de la loi électorale, permettant à n'importe quel citoyen de faire acte de candi-

## Deux Palestiniens tués et plusieurs blessés

Deux Palestiniens ont été tués, dimanche 10 décembre, par les tirs de soldats israéliens dans deux incidents séparés en Cisjordanie et plusieurs autres ont été blessés. A Hébron, plusieurs Palestiniens, dont un photographe de l'Agence France-Presse, ont été frappés par des colons près du réduit où vivent quatre cents de ces derniers, dans le centre de la ville. Un autobus de colons, transportant le grand rabbin d'Israël, Israël Meir Lau, a été la cible de tirs, alors que l'autobus circulait près de la colonie d'Ateret, au nord de Ramallah, en Cisjordanie. Il n'y a pas eu de blessés.

A Bethléem, quelque trois cents personnes, dont certaines armées, ont manifesté pour marquer le 33<sup>e</sup> anniversaire de la création du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) en brandissant des portraits du chef historique du mouvement George Habbache. Le FPLP, composante de l'OLP, est critique des accords sur l'autonomie palestinienne. — (AFP)

# Israéliens et Palestiniens s'opposent sur la commission Mitchell

### JÉRUSALEM

de notre correspondant

La commission Mitchell, qui, lundi 11 décembre, jour de son arrivée, devait successivement rencontrer Ehoud Barak et Yasser Arafat, débarque au Proche-Orient avec quelques bonnes controverses en perspective. Désignée d'après le nom de son président, l'ex-sénateur démocrate du Maine et ancien médiateur en Irlande du Nord, George Mitchell, la commission est l'un des rares résultats du sommet israélo-palestinien de Charm el-Cheikh, où, après des heures de vives discussions, le président Bill Clinton avait réussi à en faire accepter le principe aux Israéliens qui n'en voulaient pas. La commission « d'enquête » réclamée par les Palestiniens est devenue une commission « d'établissement des faits » (« facts finding mission ») chargée de déterminer l'origine des récentes violences et de proposer les moyens d'y remédier.

Ce changement de dénomination n'est pas anecdotique. Pour les Israéliens qui n'entendent pas être mis en accusation, il s'agit, comme l'a précisé à l'Agence France-Presse le directeur général du ministère des affaires étrangères, Alon Liel, d'« étudier comment un processus de paix de sept ans s'est transformé en vague de violences et comment empêcher qu'une telle chose se reproduise ». Dimanche, le quotidien Haaretz faisait état d'un document du

gouvernement israélien qui, exemples à l'appui, incriminerait l'Autorité palestinienne.

Inquiets sur le contenu exact du mandat de la commission, les Israéliens ont longtemps résisté à coopérer avec elle, intervenant auprès du président Clinton pour qu'il impose des règles de travail et des objectifs précis qui évitent les dérapages accusatoires. Durant plusieurs semaines, le dossier a fait l'objet d'incessantes interventions auprès de toutes les parties. Dans une lettre récente, dont le contenu n'a pas été rendu public, le président américain, comme le sommet de Charm el-Cheikh lui en avait donné le pouvoir, a finalement précisé la mission et les moyens d'intervention de l'ex-sénateur. Apparemment rassurés sur les bonnes dispositions de la commission, les Israéliens, dimanche, lui ont souhaité « la bienvenue et beaucoup de courage dans son travail », affirmant qu'ils coopéreraient avec ses membres.

### OBJECTIFS ET RÈGLES DE TRAVAIL

Mais les Palestiniens n'ont pas des travaux de la commission la même conception. Pour eux, George Mitchell doit s'intéresser avant tout aux causes premières des dernières violences, c'est-à-dire désigner clairement les responsables : les Israéliens et la politique qu'ils mènent dans les territoires occupés depuis trente-trois ans.

Lundi, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) (et non, curieusement, l'Autorité palestinienne) devait remettre officiellement à George Mitchell un document de quelque cinquante pages, où sont précisés les objectifs et les règles de travail qu'elle préconise. « Nous ne transigerons pas sur ces propositions », a assuré au Monde un responsable palestinien, car, comme l'affirme le document, elles seules permettront de « convaincre les Palestiniens des territoires occupés que les efforts internationaux pour examiner les causes de la violence et corriger ses manifestations sont sérieux et impartiaux. Toute autre alternative, telle une commission exclusivement diplomatique, sans experts professionnels, et n'examinant que les problèmes liés à la sécurité, donnerait des résultats contraires à ceux escomptés et nourrirait encore plus les sentiments de désespoir qui animent les Palestiniens ».

L'OLP demande que la commission Mitchell — qu'elle appelle « commission d'enquête » et non commission « d'établissement des faits » — travaille dans le cadre légal des différentes résolutions des Nations unies, votées au cours des trente dernières années, qu'il s'agisse des résolutions 242 et 338 (la paix contre la terre), de celles condamnant l'annexion de Jérusalem, ou de la quatrième Convention de Genève, qui impose à toute puissance occupante la protection des populations des terri-

toires occupés. Tous ces textes constituent depuis des années l'ordinaire des critiques adressées à Israël par les organisations internationales de défense des droits de l'homme.

« DÉSINTÉRESSÉMENT »  
Parti travailliste excepté — sans surprise, il a désigné dimanche, à main levée, son candidat : Ehoud Barak —, toutes les formations politiques vivent les mêmes angoisses, y compris le Likoud, dont toute la direction n'est pas enchantée de l'éventuel retour de son ancien chef.  
Normalement, les conséquences de cette agitation sur l'Intifada ne devraient pas être décisives. Dimanche, Yasser Arafat a estimé qu'il n'y avait aucune chance d'arriver à un quelconque accord durant la campagne électorale. Le président palestinien a également fait mine de se désintéresser d'une compétition que l'on tient, dans les milieux palestiniens, pour une affaire intérieure israélienne sans effet sur l'avenir du processus de paix.

« Ehoud Barak est connu pour ne pas respecter les accords qu'il signe et pour perdre du temps », a commenté Yasser Arafat, apparemment guère fâché de l'embarras dans lequel se trouve celui à qui il n'accorde plus aucun crédit.

Georges Marion

« DÉSINTÉRESSÉMENT »  
Parti travailliste excepté — sans surprise, il a désigné dimanche, à main levée, son candidat : Ehoud Barak —, toutes les formations politiques vivent les mêmes angoisses, y compris le Likoud, dont toute la direction n'est pas enchantée de l'éventuel retour de son ancien chef.  
Normalement, les conséquences de cette agitation sur l'Intifada ne devraient pas être décisives. Dimanche, Yasser Arafat a estimé qu'il n'y avait aucune chance d'arriver à un quelconque accord durant la campagne électorale. Le président palestinien a également fait mine de se désintéresser d'une compétition que l'on tient, dans les milieux palestiniens, pour une affaire intérieure israélienne sans effet sur l'avenir du processus de paix.

« Ehoud Barak est connu pour ne pas respecter les accords qu'il signe et pour perdre du temps », a commenté Yasser Arafat, apparemment guère fâché de l'embarras dans lequel se trouve celui à qui il n'accorde plus aucun crédit.

Georges Marion

# Très faible participation aux élections législatives en Côte d'Ivoire

Le parti du président Laurent Gbagbo progresse comme prévu

Les élections législatives organisées dimanche 10 décembre se sont déroulées sans incident majeur. Mais la participation n'a pas dépassé 50 %. Dans les circonscrip-

tions du nord du pays, le scrutin a été boycotté. Les premiers résultats montrent une progression du Front populaire ivoirien (FPI) du président Laurent Gbagbo.

## ABIDJAN

de notre envoyé spécial

Dans la circonscription la plus peuplée de Côte d'Ivoire, Abobo, un quartier d'Abidjan qui compte près d'un million d'habitants, les rues goudronnées sont l'exception et les chemins de terre ravinés comme des lits de rivière, la règle. Le tout-à-l'égout s'écoule à ciel ouvert. Abobo est pauvre, sans être un bidonville. Tant que le rail primait sur la route, l'exode rural s'est déversé sur les quais d'Abobo-Gare, terminus du chemin de fer qui traverse le pays du nord au sud. Immigrés de l'intérieur, la majorité des habitants est originaire du nord.

En 1995, aux dernières législatives, Abobo avait voté pour le Front républicain, l'alliance entre le Front populaire ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo et le Rassemblement des républicains (RDR) d'Alassane Ouattara. Ce dimanche 10 décembre, les électeurs n'ont pas eu le choix. Laurent Gbagbo est devenu président tandis qu'Alassane Ouattara, jugé de « nationalité douteuse », a été interdit de se présenter au scrutin, dès lors boycotté par le RDR. La plupart des électeurs sont donc restés à la maison, ou ils se sont rassemblés dans les mosquées pour bouder les urnes.

## SEMAINE D'ÉMEUTES

D'autres ont voté, malgré tout, malgré une semaine d'émeutes politiques dont le bilan, dans ce seul quartier, est probablement plus lourd que les 20 morts reconnus officiellement pour l'ensemble du pays. Les électeurs ont hésité à venir malgré la présence des forces de l'ordre aux abords des bureaux de vote. « Je suis réfugié avec ma famille à la gendarmerie, a confié l'un d'eux, entre les murs sécurisants d'un complexe scolaire. Si je rentrais à la maison, les jeunes nordistes me feraient la peau. Ils sont très, très violents. »

Assis sur le pas de la porte, dans l'une des ruelles boueuses du quartier, Yacouba a donné une autre version : « Les policiers nous raflent et ils tuent, même des enfants. C'est la guerre ». Pour cet adolescent de dix-sept ans, sans emploi, la candidature de Simone Gbagbo, l'épouse du chef de l'Etat, est une provocation. « Abobo est un fief du RDR, dit-il. Elle ne peut gagner ici qu'en nous excluant. »

Sur l'ensemble du pays, l'élection s'est déroulée dans des conditions contrastées. Dans le Sud, le scrutin n'a été entaché d'aucun incident, même si la participation a été faible. Dans le Nord, le vote a été perturbé par les partisans d'Alassane Ouattara au point qu'il n'a pas eu lieu dans cinq des treize départements septentrionaux. Dans plusieurs bureaux de vote, le matériel électoral a été brûlé. Ailleurs, les fonctionnaires en charge du scrutin

ont été intimidés et se sont réfugiés à la préfecture ou à la gendarmerie.

Il n'y aurait pas eu, cependant, de nouvelles victimes. Au total 29 des 174 circonscriptions n'enverront pas de députés au Parlement, en attendant des partielles dont la date reste à fixer, a indiqué, dimanche soir, le ministre ivoirien de l'intérieur, Emile Boga Doudou.

Samedi soir, après avoir donné son accord au report d'une semaine des élections, qui aurait per-

## Percée du parti du président

Fournis par la Commission nationale électorale (CNE), les résultats partiels des élections législatives donnés lundi matin 11 décembre font apparaître une progression du Front populaire ivoirien (FPI) du président Laurent Gbagbo au détriment du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), l'ancien parti au pouvoir qui dominait la dernière assemblée, dissoute à la Pissu du putsch de décembre 1999.

Sur les 75 sièges attribués lundi matin (à comparer aux 225 que comptera le Parlement) 36 sont revenus au PDCI, contre 29 au FPI, le solde se partageant entre diverses petites formations. Le RDR (Rassemblement des républicains), le parti de Alassane Ouattara, a été crédité d'un siège, malgré la consigne de boycottage du parti. Mais la secrétaire générale du RDR, Henriette Diabaté, a déclaré que tout candidat RDR participant à l'élection serait considéré comme un indépendant.

Le taux de participation a atteint 34 % dans les circonscriptions dont les résultats sont déjà connus. Mais 32 postes de députés n'ont pas été pourvus dans le nord, où le boycottage des urnes était la règle. Ainsi, dans la « capitale » du nord, Korhogo, la participation a été inférieure à 10 %.

mis la participation du RDR, le gouvernement avait désavoué le comité de médiation pourtant mis en place par ses soins pour élaborer un compromis. L'argument invoqué au sortir d'un conseil des ministres extraordinaire : les autres partis politiques ont refusé de repousser une élection pour laquelle ils avaient fait campagne.

## DÉFICIT DE LÉGITIMITÉ

En définitive, le passage en force visant à éliminer du jeu politique, une fois pour toutes, l'ancien premier ministre Alassane Ouattara a été mené à son terme par une alliance de partis, surnommée TSO, « tout sauf Ouattara ». Unis contre l'ennemi commun, ces partis se partageront les sièges du Parle-

ment et les portefeuilles du gouvernement. L'exclusion d'Alassane Ouattara creuse le déficit de légitimité du nouveau régime, issu d'une présidentielle tronquée, fin octobre, et prive la Côte d'Ivoire de tout soutien international.

Dimanche, alors qu'il venait de voter, Laurent Gbagbo s'est déclaré « prêt au dialogue, même avec Alassane Ouattara, et ceux qui ont des intérêts en Côte d'Ivoire » - les bailleurs de fonds.

De son côté, toujours depuis la France où il compte rester « jusqu'après les fêtes de fin d'année », Alassane Ouattara a également appelé de ses vœux le dialogue, voire une rencontre avec Laurent Gbagbo. « La base de mon parti est méfiante, mais il y va de l'avenir du pays », a-t-il déclaré au Monde avant d'ajouter : « A mes yeux, ces législatives n'ont aucune validité, pas plus que la présidentielle du mois d'octobre. Tout est à reprendre. » Dans ces conditions, le « dialogue » entre les deux hommes ne peut que désespérer Abobo.

Stephen Smith

# Au Maroc, islamistes et militants des droits de l'homme se heurtent à la police

Les manifestations organisées à l'occasion du 52<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme se sont soldées par de nombreuses arrestations

PLUSIEURS membres de la famille d'Abdessalam Yassine, chef de l'association *Al Adl Wal Ihsane* (Justice et spiritualité), principal mouvement islamiste au Maroc, ont été arrêtés dimanche 10 décembre à Rabat au cours d'une manifestation - interdite - dans le centre de la capitale. Parmi les personnes interpellées figure notamment Nadia Yassine, la porte-parole officielle du mouvement, ainsi que son époux.

Plusieurs centaines d'islamistes s'étaient rassemblés dimanche, à l'occasion du 52<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, pour protester contre les « tracasseries » dont ils disent être l'objet, et l'interdiction de leur presse. Encerclés par des policiers armés de matraques à proximité de la gare, les manifestants ont été violemment dispersés, selon différents témoignages.

A Casablanca, ce sont plusieurs milliers d'islamistes de la même association qui ont manifesté dans les quartiers populaires de la capitale économique du royaume pour les mêmes motifs. Plusieurs di-

zaines de personnes ont été interpellées, a-t-on appris. D'autres rassemblements étaient organisés dans d'autres villes du Maroc, mais on ignore dans quelles conditions ils se sont tenus.

La veille, prenant également prétexte de l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, un sit-in pacifique avait été organisé devant le Parlement, à Rabat, par l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH). Il s'agissait pour l'AMDH de réclamer, d'une part, « la vérité » sur les « enlèvements, [les] arrestations arbitraires et [les] actes de torture » commis sous le règne de Hassan II, et d'obtenir des « poursuites » contre les auteurs de ces actes. Selon l'AMDH, certains d'entre eux continueraient à occuper de hautes fonctions dans l'appareil d'Etat.

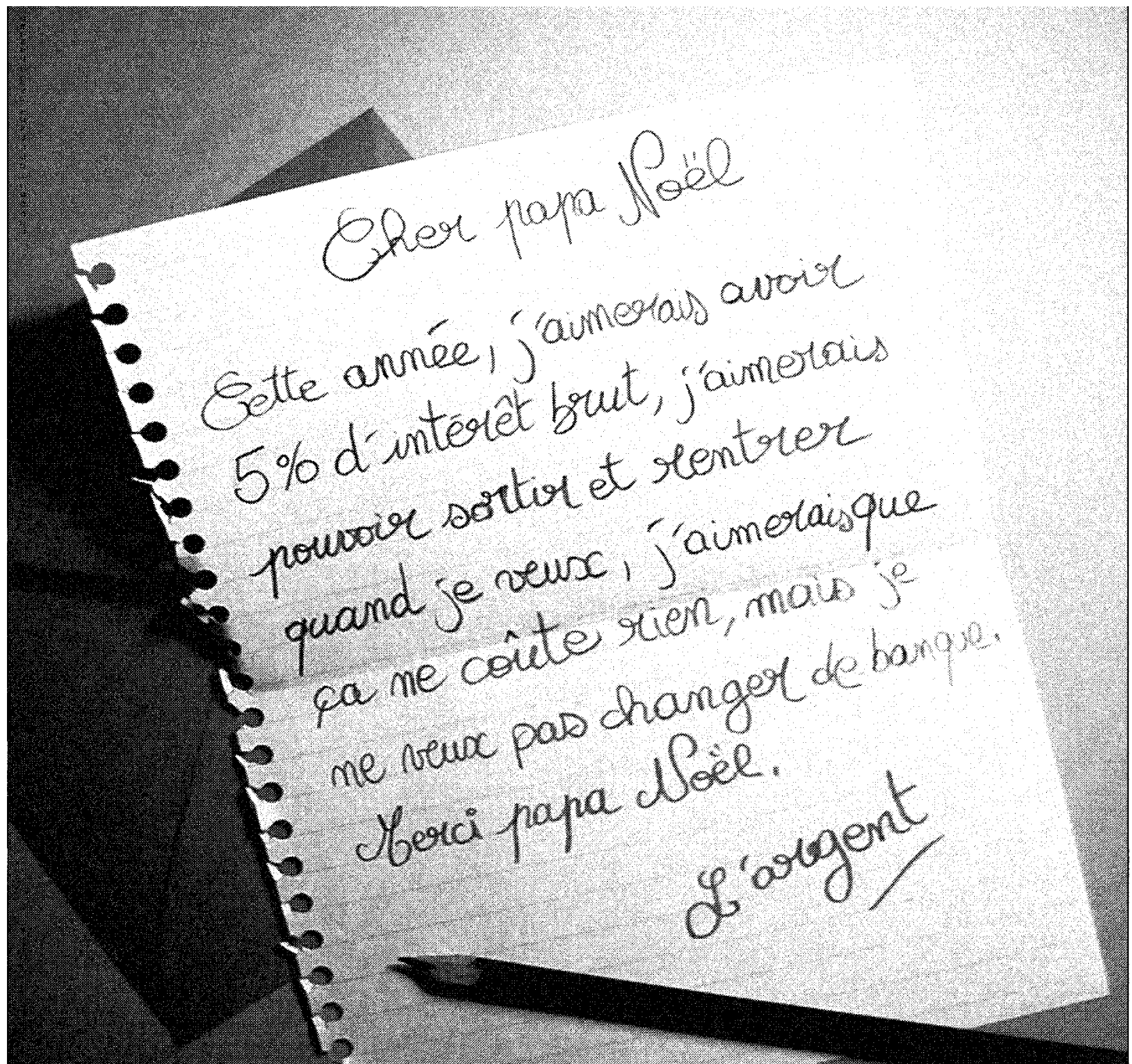
Egalement interdit par le ministère de l'intérieur, le rassemblement de l'AMDH a fait l'objet d'une « répression féroce », selon l'association, qui a dénombré 47 arrestations dont celles de 5 responsables du bureau central. Vingt-quatre heures plus tard, tou-

tefois, 36 militants de l'AMDH ont été remis en liberté, a-t-on appris de source judiciaire. Un procureur du tribunal de première instance de Rabat a toutefois maintenu des poursuites judiciaires à leur encontre. Le premier procès est prévu lundi 11 décembre. Parmi les prévenus figure le président de l'AMDH, M<sup>e</sup> Abderrahmane Benamer.

Dans un communiqué publié dimanche à Paris, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) a fait part de son « extrême inquiétude face à ces atteintes aux libertés d'expression et de rassemblement pacifique, qui semblent traduire un durcissement du régime ».

Ironie du calendrier, le roi Mohammed VI a annoncé samedi la création d'un prix des droits de l'homme. Il sera décerné chaque année à une personnalité ou à une organisation, marocaine ou étrangère, sur proposition du Conseil consultatif des droits de l'homme, un organisme créé par Hassan II et qui va être restructuré.

J.-P. T.



# Au Ghana, défaite historique du parti au pouvoir

MARQUANT la fin de dix-neuf années de pouvoir de Jerry Rawlings, les Ghanéens ont voté pour le changement aux élections législatives du 7 décembre. L'élection présidentielle, quant à elle, se jouera au deuxième tour le 28 décembre entre le candidat du NPP, John Kufuor, qui a obtenu 49 % des suffrages, et le vice-président actuel, John Atta Mills, poulain du président sortant Jerry Rawlings, qui a remporté 45 % des voix.

La principale formation d'opposition, le Nouveau Parti patriotique (NPP), a échoué d'un cheveu à remporter la majorité absolue des 200 sièges du Parlement, gagnant 97 sièges contre 93 au NDC. Quatre sièges sont allés à des petits partis, tandis que quatre candidats indépendants ont été élus. Le résultat d'une circonscription où le dépouillement a été retardé par des violences qui ont fait sept morts reste à proclamer, tandis que le scrutin a été reporté au 3 janvier dans une autre circonscription, dans laquelle

un des candidats est décédé quelques jours avant le scrutin.

Le capitaine d'aviation à la retraite Rawlings, âgé de cinquante-trois ans, ne pouvait briguer un troisième mandat, après dix-neuf ans passés à la tête du Ghana comme chef du régime militaire puis comme chef de l'Etat élu (à partir de 1992), en vertu de la Constitution qu'il avait lui-même décrétée. Selon les analystes, le charisme de M. Rawlings n'a pu faire oublier la profonde crise économique que traverse le Ghana depuis plusieurs années, provoquée notamment par la chute des prix de l'or et du cacao, les deux principaux produits d'exportation du pays.

Si le processus se déroule jusqu'à son terme sans accroc, le scrutin du 7 décembre constituera la toute première transition pacifique au Ghana depuis que le pays fut en 1957 la première colonie britannique en Afrique à accéder à l'indépendance. - (AFP)

97181

ING DIRECT

# La victoire de Ion Iliescu à la présidentielle roumaine est contestée par son rival Vadim Tudor

Moins d'un électeur sur deux aurait voté au second tour

Quatre ans après avoir cédé la place à un centriste, le premier chef d'Etat de la Roumanie postcommuniste, l'ancien apparatchik commu-

niste Ion Iliescu, soixante-dix ans, redevient président. Il aurait obtenu 70 % des suffrages au second tour, contre 30 % à son adversaire Corneliu

Vadim Tudor, le xénophobe extrémiste qui a crié à la fraude électorale. M. Iliescu a été soutenu au deuxième tour par tous ses anciens ennemis.

## BUCAREST

de nos envoyés spéciaux

Ion Iliescu n'a pas eu à attendre la publication des chiffres officiels pour proclamer, dimanche 10 décembre, sa victoire à l'élection présidentielle roumaine. Quelques minutes seulement après la fermeture des bureaux de vote, l'ancien ministre de Nicolae Ceausescu, tardivement reconverti à la social-démocratie, est apparu en nouveau chef de l'Etat devant les caméras de télévision et une foule de sympathisants. Les chiffres disponibles ne sont que des sondages effectués à la sortie des urnes, mais le suspense est mort tant l'écart entre les deux candidats est grand : Ion Iliescu aurait obtenu environ 70 % des voix contre

quant une écrasante victoire du candidat PDSR, laissaient présager qu'il n'y avait plus, temporairement au moins, péril en la demeure. Une partie des électeurs traditionnels de droite, qui, contre mauvaise fortune bon cœur, s'étaient presque résolus à voter Iliescu pour faire barrage à l'outrancier Vadim Tudor, sont probablement restés chez eux. Moins d'un électeur sur deux se serait finalement déplacé pour le deuxième tour de cette élection.

Il reste que l'insubmersible Iliescu, flanqué de son probable premier ministre, Adrian Nastase, pouvait afficher son éternel sourire et se présenter en sauveur de la nation. « Il s'agit d'une victoire de la maturité et de la responsabilité [...]. Le peuple rou-

mains a repoussé catégoriquement l'extrémisme et les tentations totalitaires lors d'un moment crucial pour la nation et la classe politique. L'heure de l'union, de la solidarité et de la collaboration a sonné », a déclaré, rassembleur, le nouveau chef de l'Etat, élu pour quatre ans. Parallèlement, il a rappelé « sa ferme volonté » d'intégrer « dignement » l'Union européenne et l'OTAN ainsi que de « coopérer étroitement avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international afin d'améliorer le niveau de vie de la population ». « N'est-ce pas ironique ? lâchait un de ses anciens ministres. L'homme, qu'une grande majorité de gens s'étaient mis à haïr, l'accusant d'avoir confisqué la révolution de 1989 et les biens de l'Etat, d'avoir pris des libertés avec la démocratie, apparaît aujourd'hui comme le garant de cette démocratie... »

## ÉRADIQUER LA CORRUPTION

Dépassant à peine son score du premier tour, Vadim Tudor n'est pourtant pas encore mort. « Son score aux législatives [20 %] et sa participation au deuxième tour sont un phénomène qu'il ne faut pas négliger », avertit Adrian Severin, ancien ministre de Petre Roman. Ion Iliescu a d'ailleurs pris soin, lors de son message à la

national, d'insister sur la nécessité de lutter contre la misère en relançant l'économie et d'éradiquer la corruption, les deux chevaux de bataille du leader extrémiste, qui ont fait de sa formation la deuxième force politique du pays. Or, durant son passage au pouvoir, Ion Iliescu ne fut guère convaincant sur ces terrains, pas plus d'ailleurs que ses successeurs de droite quasiment éliminés de la scène politique depuis lors. Mais, dimanche soir, Ion Iliescu a de nouveau tenté de convaincre qu'il n'avait pas seulement occidentaliser son aspect vestimentaire, mais qu'il avait aussi tiré les leçons de son passage dans l'opposition. « N'oublions pas que la démocratie est réversible, averti l'analyste politique Alin Theodorescu, en faisant référence au risque de voir le PRM continuer à se nourrir de la crise si le PDSR échoue. « Ce soir, c'est la dernière chance pour la démocratie. »

Mirel Bran  
et Christophe Châtelot

## Doina Cornea a voté

pour « le mur des Lamentations des Roumains »

Doina Cornea, célèbre dissidente sous Ceausescu, a affirmé dimanche avoir voté pour « le mur des Lamentations des Roumains », allusion à un vote en faveur de son ennemi politique Ion Iliescu afin de barrer la route à Corneliu Vadim Tudor. « J'ai voté aujourd'hui pour le mur des Lamentations des Roumains car 90 % des intellectuels, des villageois et des jeunes n'ont pas su apprécier à sa juste valeur la démocratie », a déclaré M<sup>me</sup> Cornea après avoir rempli son devoir électoral dans sa ville de Cluj (centre-ouest). « Nous avions démolé le mur de l'espoir par le vote du 26 novembre » au premier tour de l'élection présidentielle, à l'issue duquel l'ex-communiste Iliescu et le chef de l'extrême droite Tudor ont abouti au deuxième tour, a-t-elle déploré. Dès la chute de Nicolae Ceausescu en décembre 1989, M<sup>me</sup> Cornea a combattu M. Iliescu, mais à l'issue du premier tour elle a appelé ses compatriotes à voter pour lui afin de faire barrage à l'extrême droite. « On ne peut pas construire un pays vivant avec des moribonds. J'ai envie de pleurer et de hurler lorsque je vois ce qu'il est advenu de mon peuple », a-t-elle dit. - (AFP)

30 % à son challenger, l'extrémiste Corneliu Vadim Tudor, l'ancien chantre lyrique du dictateur communiste, qui crie à la fraude.

Cette victoire écrasante de Ion Iliescu, deux semaines après celle de son Parti de la démocratie sociale (PDSR) aux législatives, n'a donné lieu à aucun débordement de joie. Juste quelques applaudissements convenus et des sourires de circonstance parmi les officiels présents sous les lambris de l'imposante bâtisse qui sert de siège au parti. Ils savouraient leur revanche, quatre ans après avoir été chassés du pouvoir comme des malpropres par une coalition de centre droit aujourd'hui moribonde.

Il n'y eut guère de liesse parce que les Roumains ont fait un choix de raison. Le faible taux de participation atteste du manque d'enthousiasme envers celui qui a déjà présidé aux destinées du pays de 1990 à 1996. Il faut dire que les sondages publiés dans les jours précédant le vote, pronosti-

main a repoussé catégoriquement l'extrémisme et les tentations totalitaires lors d'un moment crucial pour la nation et la classe politique. L'heure de l'union, de la solidarité et de la collaboration a sonné », a déclaré, rassembleur, le nouveau chef de l'Etat, élu pour quatre ans. Parallèlement, il a rappelé « sa ferme volonté » d'intégrer « dignement » l'Union européenne et l'OTAN ainsi que de « coopérer étroitement avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international afin d'améliorer le niveau de vie de la population ». « N'est-ce pas ironique ? lâchait un de ses anciens ministres. L'homme, qu'une grande majorité de gens s'étaient mis à haïr, l'accusant d'avoir confisqué la révolution de 1989 et les biens de l'Etat, d'avoir pris des libertés avec la démocratie, apparaît aujourd'hui comme le garant de cette démocratie... »

Tel n'est évidemment pas l'avis de Corneliu Vadim Tudor qui, fidèle à sa réputation de bateleur populiste, n'a pas mâché ses

croche le poste de secrétaire général du Parti communiste, d'où il est chassé, en 1971, par le dictateur Nicolae Ceausescu pour s'être opposé à sa « révolution culturelle ». A l'époque, il fait figure de social-démocrate récalcitrant. Il fait tomber Ceausescu en décembre 1989, au moment où s'effondre le bloc communiste. Président jusqu'en 1996, sa légitimité est constamment contestée par l'opposition anticommuniste, les étudiants et les intellectuels. Accusé d'avoir été l'artisan d'une révolution largement médiatique, d'avoir appelé les mineurs à Bucarest pour réprimer les manifestations anticommunistes des étudiants, il s'est forgé une image de néocommuniste autoritaire.

Aujourd'hui, avec un sourire qui se veut rassurant, il prend sa revanche. Ses plus farouches adversaires ont appelé à voter pour lui afin de barrer la route à l'ultranationaliste Vadim Tudor. « Ça m'attriste, déclare-t-il. Ces gens-là manquent de colonne vertébrale. » Mais sa victoire ne signifie pas que la guerre contre l'extrémisme soit gagnée. La vraie bataille, où se joue le destin européen de la Roumanie, ne fait que commencer.

Mirel Bran

## Attentats et bombardements meurtriers en Tchétchénie

GROZNY. Les militaires russes et les rebelles tchétchènes se sont accusés mutuellement, dimanche 10 décembre, d'être à l'origine de l'attentat qui a causé la mort de vingt et un civils et fait une quarantaine de blessés, samedi, à Alkhan-Iourt, près de Grozny, à la suite de l'explosion d'une voiture piégée. Selon les Russes, un des quatre coupables présumés serait un membre des effectifs tchétchènes des forces spéciales de police russes (OMON). En outre, vendredi, un attentat-suicide contre le bâtiment des OMON à Goudermès a fait un mort et dix blessés parmi les forces russes selon celles-ci alors que d'après un porte-parole des rebelles, Movladi Oudougov, il y aurait eu plusieurs dizaines de morts et de blessés. Selon le même porte-parole, il y aurait eu d'autres attentats-suicides, dimanche, à Grozny et à Alkhan-Kala (près de Grozny) ayant fait une vingtaine de victimes côté russe. Enfin, vendredi encore, un attentat a fait trois tués à Piatigorsk, dans la région russe de Stavropol, alors que l'aviation de Moscou reprenait ses bombardements dans la montagne du sud de la Tchétchénie où une dizaine de civils aurait été tués. - (AFP)

## DÉPÊCHES

■ VATICAN : le pape a reçu les représentants des 2,5 millions de catéchistes catholiques, dimanche 10 décembre, à l'occasion du Jubilé de l'an 2000. Il les a appelés à un enseignement de la foi conforme à la « tradition » et étranger aux considérations « psychologiques et sociologiques » du monde moderne. Les catéchistes doivent veiller à ce que « l'effort nécessaire pour faire comprendre le message divin aux hommes et aux femmes de notre temps ne trahisse jamais la vérité et la continuité de la doctrine de la foi. » - (AFP)

■ IRAN : l'un des fils de l'ayatollah Hussein Ali Montazeri a été arrêté par la police iranienne pour avoir, semble-t-il, distribué un pamphlet impliquant des responsables du régime dans des assassinats politiques, a annoncé, dimanche 10 décembre, la presse téhéranaise. Saïd Montazeri, dont le père, ancien dauphin de l'imam Khomeiny et aujourd'hui l'un des principaux détracteurs du régime actuel, est assigné à résidence dans la ville sainte de Qom depuis 1997. Il devra se présenter devant un tribunal spécial pour religieusement répondre de charges pour le moment indéterminées. - (AFP)

■ ALGÉRIE : vingt-six combattants armés et trois civils ont été tués entre le mardi 5 et le jeudi 7 décembre en Algérie, selon la presse algérienne. L'armée aurait lancé une vaste opération entre les départements limitrophes de Chlef (200 kilomètres à l'ouest d'Alger) et Aïn Defla (160 kilomètres à l'ouest d'Alger). - (AFP)

## PROFIL

### LA REVANCHE D'ION ILIESCU

L'homme qui semblait devoir porter l'étiquette de néocommuniste jusqu'à la fin de ses jours apparaît aujourd'hui comme le dernier rempart de la démocratie en Roumanie. Ion Iliescu, ex-président de 1990 à 1996, est de retour. Suspecté d'autoritarisme par l'opposition anticommuniste, il devient garant de la démocratie en Roumanie, menacée par une poussée nationaliste.

« Ion Iliescu est injustement traité de néocommuniste, affirme Eugen Mihaescu, chargé de veiller à son image. Dans le contexte de la dictature communiste, il était plutôt un social-démocrate. » Né en 1930 à Oltenita, petite ville du sud de la Roumanie, élevé par ses grands-parents, il fut marqué par le mythe de son père, un militant communiste employé des chemins de fer, emprisonné et torturé pour ses idées. A dix-neuf ans, Ion Iliescu rejoint l'Union de la jeunesse ouvrière avant de partir pour Moscou faire ses études, de 1950 à 1955, à l'Institut énergétique.

De retour en Roumanie, il dé-

MUST DE *Cartier* POUR HOMME  
POUR FEMME

**PARIS** Un nouvel affrontement entre Jean Tiberi et les partisans de Philippe Séguin devait avoir lieu au Conseil de Paris, lundi 11 et mardi 12 décembre. Le candidat officiel du

RPR a en effet demandé à ses colistiers de refuser de voter le budget de la capitale pour 2001. ● LA CAMPAGNE « de rupture avec le système parisien », voulue par M. Séguin, se

heurt aux difficultés de renouvellement des candidats, notamment dans les arrondissements charnières que sont les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>. ● DES LISTES DISSIDENTES sont prêtes à voir

le jour dans plus de la moitié des arrondissements. Des proches de M. Tiberi sont sur la ligne de départ dans les 1<sup>er</sup>, 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements. D'autres veu-

lent en découdre dans les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>. ● EDOUARD BALLADUR continue de plaider pour une réconciliation de la droite avant le second tour.

## Philippe Séguin provoque un affrontement avec Jean Tiberi

À la demande du candidat officiel de la droite à Paris, ses partisans devaient refuser de voter le budget de la capitale pour 2001 lors du Conseil de Paris des 11 et 12 décembre. La campagne du député des Vosges est contrariée par la multiplication des dissidences

« LA POLITIQUE implique de prendre des risques », avait déclaré Philippe Séguin, le 24 octobre, pour justifier sa décision de se présenter aux élections municipales dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en quatrième position sur une liste conduite par une novice en politique, Roxane Decorte. La manière dont il vient d'obliger les élus parisiens à se refaire une vertu montre que la remarque leur était aussi adressée. Pour la deuxième fois en quinze jours, l'ombre du député des Vosges a plané dans la salle du Conseil de Paris, lundi 11 et mardi 12 décembre. Le 27 novembre, ses partisans avaient « choisi », à sa demande, de quitter la séance pour ne pas avoir à débattre avec Jean Tiberi de l'évolution du statut de Paris (*Le Monde* du 29 novembre). De plus en plus exigeant à l'égard de ses troupes, M. Séguin les a, cette fois, enjoint de ne pas participer au vote du budget de la Ville pour 2001 dont ils avaient, pourtant, approuvé les orientations en octobre 1999.

Le maire de Paris refusant le report de la discussion budgétaire, soixante élus du Conseil de Paris, rangés derrière M. Séguin, se sont engagés à remettre « sans délai » leur délégation éventuelle. Il s'agirait d'une première : on se souvient de la façon dont certains d'entre eux avaient « calé » au moment d'abandonner secrétariat et voitures de fonction, lors du « putsch » lancé par Jacques Toubon en 1998...

A trois mois de l'échéance, M. Séguin joue son va-tout. En imposant, selon ses propres termes, « ce bel acte de désintéressement politique » à ses alliés, il tente, une fois encore, d'affirmer sa singularité dans la bataille parisienne. L'ancien président du RPR est persuadé que le seul moyen de conserver Paris à droite est de proposer une alternative en « rupture avec le système parisien » incarné par M. Tiberi. D'où son choix singulier d'aller reconquérir le 18<sup>e</sup> arrondissement à la « modeste » quatrième place sur la liste RPR-UDF-DL. Ce choix, il a dû, récemment, l'expliquer par courrier aux habitants du 18<sup>e</sup>, un peu déboussolés. « Si nous ne gagnons pas l'arrondissement, leur a écrit M. Séguin, je ne serai pas maire de Paris mais j'assumerai fidèlement le mandat de conseiller d'arrondissement qui, selon toute probabilité, m'aura été confié », leur a-t-il assuré en se gardant bien

de préciser qui pourrait emporter la mise si, malgré son échec personnel, la droite restait majoritaire dans la capitale.

M. Séguin nourrit l'ambition d'emporter l'élection à la hussarde, grâce à la dynamique qu'il aura lui-même créée, face au maire sortant (PS) du 18<sup>e</sup>, le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant. Il n'est pas certain, toutefois, que le dispositif sur lequel il s'appuie soit à la hauteur du pari. M. Tiberi, a, par ailleurs, su habilement tirer parti, depuis trois mois, des attermolements du mouvement gaulliste à l'exclure de ses rangs. Alors que M. Séguin avait tablé sur l'effondrement rapide de son rival, chaque jour amène son lot de candidatures dissidentes qui assombrissent le paysage à droite (*lire ci-dessous*). Enfin, Edouard Balladur, en infatigable promoteur de l'« union » et de la « reconstruction » de la droite – un objectif dans lequel il inclut, visiblement, le camp des tiberistes du Conseil de Paris – se

tient à distance et, peut-être, en réserve.

La droite parisienne est constituée d'une multitude de baronnies locales installées, pour la plupart, depuis 1977, et dont certains détenteurs ne se sont résolus qu'à contrecœur à faire allégeance à M. Séguin. Malgré ses efforts, celui-ci n'est pas parvenu à imposer le grand ménage annoncé dans le choix de ses têtes de liste. Selon tous les pronostics, l'élection devrait se jouer dans les trois arrondissements du sud-est de Paris, les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, où la gauche n'a cessé de marquer des points depuis cinq ans. Or, dans ces trois arrondissements, M. Séguin n'a pas pu imposer de sang neuf.

De la même façon, il répète que la droite, pour l'emporter, doit impérativement gagner « deux arrondissements détenus par la gauche », mais son jeu est faible là où celle-ci est au pouvoir. Deux « inconnus » imposés par les alliés

du RPR, Mario Stasi (UDF) dans le 3<sup>e</sup> et René Le Goff (DL) dans le 10<sup>e</sup>, ont été envoyés contre les maires socialistes Pierre Aidenbaum et Tony Dreyfus. Dans le 19<sup>e</sup>, l'ancien tiberiste Michel Bulté (RPR) n'ap-

**L'élection devrait se jouer dans trois arrondissements, les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>, où la gauche n'a cessé de marquer des points**

paraît pas comme un candidat vraiment dangereux pour le maire (PS), Roger Madec, même si celui-ci ne l'a emporté que de quelques centaines de voix en 1995. Quant au président de l'UDF Paris, Didier Bariani, malgré les tentatives de

M. Séguin pour le sortir du jeu, il a été imposé dans le 20<sup>e</sup> par le parti de François Bayrou face à Michel Charzat, qui l'a battu en 1995 et, à nouveau, lors d'une législative partielle, en décembre 1999.

Côté renouvellement, il y a, certes, les jeunes séguinistes Florent Longuépée (dans le 1<sup>er</sup>), Franck Giovannucci (2<sup>e</sup>) et Vincent Roger (4<sup>e</sup>), mais ils ont été cantonnés dans le centre de Paris où l'enjeu est de faible portée – en tout, 12 conseillers de Paris contre 17 dans le seul 15<sup>e</sup> – et où ils vont, de surcroît, devoir affronter une alliance probable entre M. Tiberi et l'ex-secrétaire général de DL, Laurent Dominati, député du secteur.

Certains partisans de M. Séguin, y compris parmi ses têtes de liste, ne cachent pas leur inquiétude et, pour beaucoup, leur désarroi. Les moins aguerris redoutent que le pari « un peu fou » de leur chef de file qui laboure, trois jours par semaine, le 18<sup>e</sup> ne laisse leur propre terrain un peu à découvert.

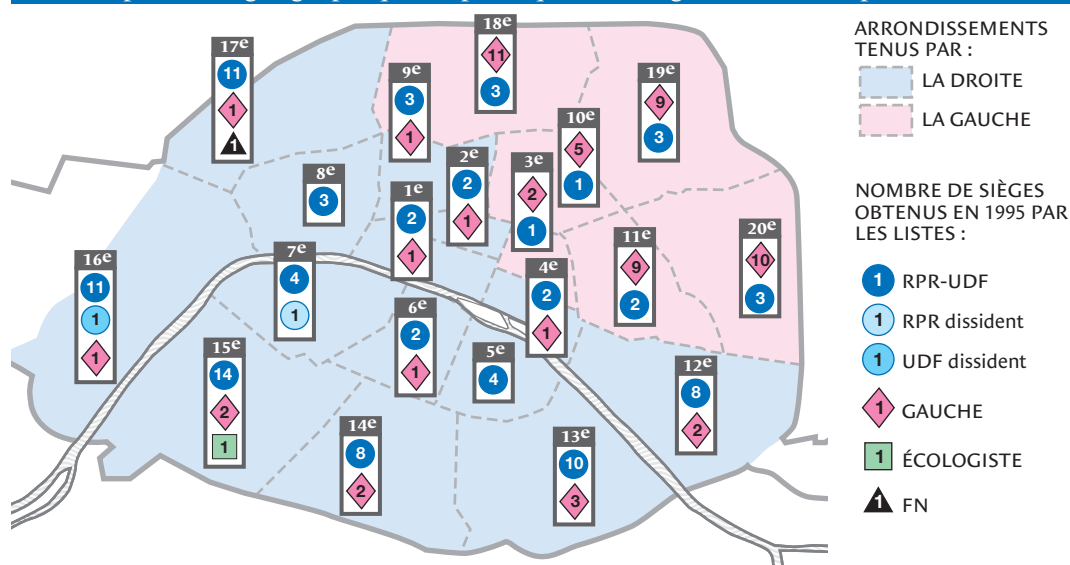
« L'électeur, actuellement, hésite entre "C'est la gauche qui va gagner" et "Balladur va rafler la mise", résume une tête de liste. Ça ne crée pas une dynamique. »

L'équation Balladur, enfin, n'est pas prise à la légère. « Certains, c'est sûr, attendent de voir comment le vent tourne, affirme un séguiniste. Ils se découvriront fin janvier, lorsqu'on saura si la campagne de Séguin a pris dans le 18<sup>e</sup>. » En imposant à ses partisans de « choisir leur camp », M. Séguin tente d'éviter, par avance, toute session de rattrapage. Allié du député des Vosges après avoir été son concurrent à l'investiture, M. Balladur fait de la résistance. S'il se défend de songer à se poser en recours, l'ancien premier ministre continue à plaider, tranquillement, pour une réconciliation sans exclusive de toute la droite parisienne. Il reste peu de temps à M. Séguin pour apporter la preuve qu'une autre voie est possible.

Christine Garin

## Des listes dissidentes sont annoncées dans plus de la moitié des arrondissements

La répartition géographique et politique des sièges aux municipales de 1995



Les conseillers de Paris sont élus arrondissement par arrondissement. Chaque arrondissement élit un nombre de conseillers (entre 3 et 17) grossièrement proportionnel à sa population. Les sièges affectés à un arrondissement sont attribués selon un mode de calcul qui favorise très nettement les vainqueurs. Il allie le principe de la proportionnelle (la liste qui l'emporte n'obtient pas tous les sièges) et une forte prime majoritaire (la liste qui l'emporte obtient une "prime" égale à la moitié des sièges de l'arrondissement). Par exemple, en 1995, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, la liste de droite, qui l'a emporté dès le premier tour (56,09 % des voix), a obtenu 14 sièges, la liste PS-PCF (25,66 %) a obtenu 2 sièges, la liste écologiste (10,16 %) 1 siège. Ce sont les 163 conseillers qui élisent, à leur tour, le maire de Paris.

**S'ILS SONT** encore relativement inorganisés et si leur pouvoir de nuisance envers la liste officielle est difficile à évaluer, les candidats dissidents entretiennent un climat de fin de règne au sein de la droite parisienne. Premier des dissidents, le maire de Paris, Jean Tiberi, exclu du RPR le 24 octobre, constitue le principal pôle de ce mouvement en formation. Autour de lui-même et de ses fidèles, Vincent Reina, candidat dissident dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, et Jean-François Legaret, son adjoint aux finances, maire du 1<sup>er</sup> et qui entend le rester, gravite une myriade de candidats putatifs. Les uns se sont autoproclamés, les autres se sont encore en réserve, mais ils s'agitent dans un ballet savamment orchestré par Bernard Bled, le secrétaire général de la Ville et bras droit du maire.

### LES COULEURS DU MAIRE

M. Bled a un temps caressé l'enjeu d'aller en découdre avec M. Séguin dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Mais il devrait, en principe, laisser l'ancien député (DL) de l'arrondissement Jean-Pierre Pierre-Bloch conduire la liste tiberiste dans l'arrondissement que brigue M. Séguin. Cependant, rien n'est

simple : Hervé Mécheri, conseiller d'arrondissement dans le 18<sup>e</sup> et ancien collaborateur d'Alain Juppé, revendique, lui aussi, de porter les couleurs du maire. Il devrait facilement rentrer dans le rang, assure-t-on à l'Hôtel de Ville.

M. Tiberi peut aussi compter sur Philippe Lafay, conseiller de Paris (RPR), dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, Christian Cabrol (RPR), dans le 16<sup>e</sup>, Jean-Antoine Giansily (RPR), dans le 15<sup>e</sup>, voire, dans cet arrondissement, sur René Galy-Dejean, le maire (RPR) sortant, qui s'obstine à guerroyer contre le candidat officiel de la droite, Edouard Balladur, et auquel le mouvement gaulliste menace de retirer son poste de secrétaire de circonscription du RPR.

Le maire de Paris lorgne également du côté du 12<sup>e</sup>, où le député des Vosges n'est pas parvenu à imposer un armistice entre le maire (UDF), Jean-François Pernin, promu tête de liste, et le député Jean de Gaulle (RPR), séguiniste mais qui revendique, lui aussi, ce poste. A coup d'échanges de courriers vengeurs, dont M. Séguin reçoit systématiquement les doubles, MM. Pernin et de Gaulle poursuivent une guérilla qui intéresse beaucoup M. Bled.

Même s'il fait grand mystère de ses intentions, celui-ci suggère aujourd'hui qu'il pourrait se lancer dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, passé à gauche en 1995 et où le candidat séguiniste, René Le Goff (DL), apparaît fragile.

Enfin, dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, le maire (RPR) Jean-Pierre Lecoq, bien que censé « rouler » pour M. Séguin, continue à entretenir d'excellentes relations avec l'Hôtel de Ville, et le maire de Paris tente de convaincre Marie-

Thérèse Hermange, son adjointe à l'enfance et à la famille, de se présenter dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

### UN SECOND PÔLE

Le second pôle s'est constitué autour de Laurent Dominati, député du centre de Paris, recalé par Philippe Séguin en raison de sa mise en examen dans l'affaire des faux électeurs du 3<sup>e</sup> arrondissement et consécutivement « démissionné », le 13 novembre, de son poste de secrétaire général de

Démocratie libérale. M. Dominati a décidé de se concentrer sur le centre de Paris, où il dispose, assure-t-il, du soutien de ses électeurs. Un pacte de non-agression a surtout été signé avec le clan Dominati au sein de DL. En échange de sa démission, exigée par M. Séguin, le parti d'Alain Madelin a assuré à M. Dominati qu'aucun autre candidat libéral ne se présenterait contre lui au centre de Paris. Il devrait briguer la mairie du 4<sup>e</sup>, où Claude Rolland,

conseiller (RPR) de Paris, revendique également la place – tout comme Lucien Finel, le maire (DL) sortant – et laisser le 3<sup>e</sup> au conseiller municipal (DL) Jack-Yves Bobhot. Enfin, hors du centre, M. Dominati dispose de deux autres soutiens : Thierry Ragut, collaborateur de son père, Jacques Dominati, dans le 14<sup>e</sup>, et Laurent Parienti, rival déclaré, à droite, de Michel Bulté dans le 19<sup>e</sup> arrondissement.

Ch. G.

## « Alors, qu'est-ce que vous dites à Jean Tiberi ? », lance M. Cohn-Bendit à M. Balladur

**CE SONT** de vieilles connaissances, mais beaucoup d'années ont passé depuis que Daniel Cohn-Bendit lançait ses troupes juvéniles à l'assaut de la capitale. Comme conseiller de Georges Pompidou, alors premier ministre du général de Gaulle, Edouard Balladur était aux premières loges durant « ce mois bruyant » de 1968, comme il le qualifia lui-même, onze ans plus tard, dans un livre (*L'Arbre de mai*, Marcel Julien, 1979).

Ce sont de vieilles connaissances mais ils n'en laissent rien paraître. Au contraire. Dans la première partie du « duel » qui les oppose au terme de l'émission politique France Europe-Express, ce dimanche soir 10 décembre, sur France 3, l'ancien trublion devenu député européen et l'ancien conseiller devenu premier ministre s'échinent, à propos du sommet de Nice, dans un débat fort technique sur l'avenir de l'Europe. Le ton est courtois, presque grave, légèrement sentencieux.

A peine si deux petites phrases sont lâchées : « Vous êtes un libéral, M. Balla-

dur ! – Mais je croyais que vous l'étiez devenu, M. Cohn-Bendit », comme une promesse adressée au spectateur.

Puis Daniel Cohn-Bendit, rarement avare avec son public, reprend son air rigolard et attaque. « Je n'y comprends plus rien, dit-il. M. Séguin a fait une croix sur Paris. Il faut être sérieux, le candidat à la mairie de Paris, c'est vous ou bien Françoise de Panafieu. Est-ce que vous allez fusionner les listes de Philippe Séguin et celles de Jean Tiberi ? – Ah, je vois qu'on change de sujet », note M. Balladur. « Eh oui, rétorque M. Cohn-Bendit, ça m'intéresse, je suis aussi un Parisien. »

### « LES CHOSSES SONT TRÈS SIMPLES »

« Les choses sont très simples mais je ne veux pas sombrer dans la polémique... », commente M. Balladur. « Mais expliquez-nous seulement comment vous allez gagner », le coupe M. Cohn-Bendit. « Nous ne pouvons gagner que par l'union, reprend l'ancien premier ministre, et nous appliquerons la discipline républicaine. Les listes arrivées en tête se main-

tiendront, les autres s'effaceront. – Mais, une élection municipale, vous savez bien que ça ne se gagne pas comme ça, M. Balladur ! On se met d'accord avant et on fusionne les listes au second tour. Alors, qu'est-ce que vous dites à Jean Tiberi ? Il nous écoute, Tiberi ! Il joue sa peau sur cette histoire ! »

Dans *L'Arbre de mai*, l'ancien conseiller de Georges Pompidou se souvient d'un débat télévisé très animé qui opposa à un groupe de journalistes, le soir du 16 mai 1968, les trois figures de proue du mouvement étudiant, Alain Geismar, Jacques Sauvageot et Daniel Cohn-Bendit. « Quelle déroute pour la raison !, note-t-il. Les malheureux journalistes furent réduits au silence. Cohn-Bendit, pratiquant avec un talent incisif l'art de la dérision, excellait à tendre aux défenseurs du bon sens et de la voie moyenne des pièges dans lesquels ils manquaient rarement de tomber. Et les trois porte-drapeaux de la révolte n'eurent pas le triomphe modeste. »

Ch. G.

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

www.ism-mba.edu

FULLY ACCREDITED\*

Programmes accrédités\* USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-45 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.

Admissions : janvier, avril, octobre.

**ieMBA** International Executive MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "part-time" sur 12 mois : 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York, 520 heures plus thèse

**DBA** DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent, "part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs, 320 heures plus thèse

**MBA** MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION In International Management

■ "full-time" : 4 mois à Paris et 6 mois à New York, 520 heures plus thèse

et :

e-PROGRAMS

MBA - ieMBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

International School of Management : 148, rue de Grenelle 75007 Paris Tél. : 33 1 45 51 09 09 - Fax : 33 1 45 51 09 08 e-mail : ism.paris@wanadoo.fr http://www.ism-mba.edu

ISM

# Le RPR sanctionne les responsables de sa fédération du Rhône

Raymond Barre salue cette initiative

LYON

de notre correspondante

Trois mois avant le scrutin municipal et deux jours avant l'ouverture du procès de Henry Chabert, député RPR et candidat dissident à la mairie de Lyon, jugé en correctionnelle pour « *recel d'abus de biens sociaux* », la direction nationale du RPR s'efforce de remettre de l'ordre dans sa fédération lyonnaise. Et de clarifier ainsi la situation à droite dans la deuxième ville de France, menacée par le socialiste Gérard Collomb. La Rue de Lille a en effet annoncé, samedi 9 décembre, la dissolution du comité départemental de la fédération du Rhône, dirigé par Michel Forien, candidat sur la liste de M. Chabert dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, pour non-respect des statuts du parti. « *Cette mesure, qui prend effet aujourd'hui, découle du soutien apporté par le RPR à Michel Mercier, tête de liste d'union aux prochaines élections municipales à Lyon, suite au vote du comité politique du 4 octobre 2000* », explique le communiqué signé par le secrétaire général du RPR, Adrien Gouyeyron. Ce dernier a précisé que M. Forien sera remplacé par le maire d'Oullins, François-Noël Buffet, en qualité de chargé de mission départemental, dans l'attente de nouvelles dispositions.

Le parti gaulliste sanctionne ainsi la « *démarche dissidente* » de la fédération du Rhône qui a continué de soutenir la candidature de M. Chabert, malgré la décision de la direction nationale – au terme de laborieuses tractations au cours des derniers mois – de se ranger derrière le sénateur UDF, Michel Mercier, épaulé par Christian Philip (UDF), actuel premier adjoint du maire de Lyon, et par Jean-Michel Dubernard, député RPR du Rhône (*Le Monde* du 22 novembre et celui daté 10-11 décembre).

Après la suspension, le 20 novembre, pour les mêmes raisons, du secrétaire départemental de la fédération, Eric Pelet, c'est

donc toute la direction « *chabertiste* » du RPR du Rhône qui est sanctionnée. M. Forien, qui avait été très largement réélu en avril à la présidence de la fédération, par 103 voix sur 118, a pris acte de cette décision « *de casser la plus belle fédération de France* ». Il a rappelé qu'il avait refusé, comme Paris le lui demandait « *sous la pression de François Bayrou* », de « *couper la tête* » de M. Chabert. « *Je ne mange pas de ce pain-là* », a-t-il déclaré avant de réaffirmer son soutien au candidat dissident. « *La fidélité, la loyauté en politique sont des valeurs qui ont toujours guidé ma conduite au service des Lyonnais* », a-t-il conclu. Les partisans de M. Chabert ne cessent de dénoncer les « *bidouillages d'états-majors parisiens* » qui accordent Paris au RPR, Lyon à l'UDF et Marseille à DL. Ils contestent une hégémonie centriste (ville, communauté urbaine, département, région), qui, disent-ils, ne reflète pas les scores électoraux, tout en s'en prenant à la « *stratégie présidentielle de François Bayrou* ».

DIX ANS DE MARASME

De son côté, le maire de Lyon, Raymond Barre (app. UDF), a salué la décision du RPR, dimanche 10 décembre sur Europe 1. Il a qualifié cette initiative d'« *attitude tout à fait responsable, parce qu'il ne faut pas que l'on puisse dire que le RPR soutient trois candidats en même temps* ». En février 2000, au lendemain de la mise en examen de M. Chabert, le maire de Lyon avait retiré à son adjoint à l'urbanisme sa délégation. Il reste que ce nouvel épisode témoigne du marasme du RPR lyonnais, secoué par ses divisions depuis que Michel Noir, un an après son élection à la mairie, avait claqué la porte du parti gaulliste en 1990 pour fonder « *Nouvelle démocratie* ». Les responsables du RPR espèrent enfin y remettre bon ordre.

Sophie Landrin

# Dominique Voynet balance entre Dole et le gouvernement

BESANÇON

de notre correspondant

Dominique Voynet a choisi d'annoncer sa candidature à la mairie de Dole, salle des Tanneurs, puisque c'est là qu'elle avait fêté sa victoire aux législatives de 1997, « *remportées* », a-t-elle insisté, « *grâce au rassemblement de toute la gauche plurielle* ». En confirmant, samedi 9 décembre, devant la presse locale, sa volonté de « *prendre le taureau par les cornes* » pour « *réveiller* » la petite sous-préfecture du Jura et ses 26 000 habitants, elle a juré qu'elle n'avait « *jamais pensé en termes de carrière politique* » mais qu'elle voulait être « *le chef d'orchestre du projet* ». La ministre de l'environnement prendra donc la tête d'une liste « *découpée en quatre quarts* » : 25 % des places, dont les deux premières, iront aux Verts, 25 % aux socialistes, 25 % seront à partager entre les communistes et les radicaux de gauche et 25 % seront réservées à des représentants de la société civile.

PETITS ET GROS QUARTS

« *Enfin, ce sera ça en gros* », a expliqué M<sup>me</sup> Voynet, en précisant qu'il y aura « *des gros quarts* » et des « *petits quarts* ». A ses côtés, ses partenaires n'ont pas paru troublés. « *L'alliance entre Dominique Voynet et Lionel Jospin a démontré l'ancre à gauche des Verts* », a commenté sobrement Sylvie Larochette, première des candidats socialistes, tandis que le leader des radicaux de gauche, Eric Rauscher, décrivait avec fougue M<sup>me</sup> Voynet comme une femme « *d'écoute, dynamique, de passion, d'honneur, attentive* » et, ce qui ne gâche rien à ses yeux, dotée de « *l'esprit de la jeunesse* ». Oubliées donc les fâcheresses d'hier, que ce soit avec le PS – dont le militant, à l'origine désigné pour figurer sur sa liste,

avait dû se retirer... parce que sa compagne était suspectée de fréquenter une secte –, ou avec le PCF, furieux que les Verts contestent la reconduction de son maire sortant dans la commune voisine de Poligny. Les choses se sont arrangées depuis et nul n'en parlera plus.

Quant à savoir si la ministre de l'environnement, en cas de succès, quittera vraiment le gouvernement, bien malin qui pourrait l'affirmer. « *Mon intention, c'est plutôt de ne pas cumuler* », a-t-elle confié, avant de se référer au « *précédent* » de Jacques Duhamel qui avait été ministre de la culture et maire de Dole. La population n'en a pas gardé « *un mauvais souvenir* », a-t-elle remarqué avec un sourire, en n'excluant pas de « *sonder les gens sur le sujet* » durant sa campagne. En fait, M<sup>me</sup> Voynet trouve ses concitoyens « *ambigus* », eux qui « *sont assez fiers d'avoir une ministre* » mais qui sont aussi « *soucieux d'avoir des garanties sur la permanence du maire* ». En outre, un ministre-maire « *peut organiser* » son programme comme il le souhaite, a-t-elle jugé, en accusant au passage l'actuel premier magistrat de la ville, Gilbert Barbier (UDF), de convoquer exprès des réunions le mercredi, jour du conseil des ministres, afin qu'elle ne puisse pas y participer.

Mais si Lionel Jospin maintenait en vigueur la règle du non-cumul, elle n'hésiterait pas : « *Si j'ai à choisir, je resterai maire de Dole!* », a-t-elle promis. Il est vrai que, si M<sup>me</sup> Voynet est la candidate des Verts à l'élection présidentielle et doit, en parallèle, mener campagne pour garder son siège de député de la troisième circonscription du Jura, elle aura bien besoin de temps libre.

Jean-Pierre Tenoux

# Jacques Chirac refuse de commenter les « polémiques » sur les affaires

Le président de DL, Alain Madelin, ne veut pas se joindre à la « danse du scalp »

Jacques Chirac a déclaré, lundi 11 décembre, à l'issue du sommet européen de Nice, qu'il refusait d'« *ajouter [son] commentaire aux polémiques* » sur les affaires.

Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, a jugé « *inadmissibles* » les attaques de proches du

chef de l'Etat contre les juges enquêtant sur les lycées d'Ile-de-France. Alain Madelin (DL) a dénoncé la « *danse du scalp autour de l'Élysée* ».

qualifié Armand Riberolles et Marc Brisset-Foucault de « *cosaques* » et de « *juges justiciers* ». De telles critiques sont « *inadmissibles et dangereuses, car elles masquent en réalité une mise en cause de l'indépendance de la justice* », a jugé Ségolène Royal (PS) dans *Le Parisien* dimanche. « *Un pouvoir présidentiel garant de l'autorité judiciaire ne devrait pas laisser son entourage traiter les magistrats de "cosaques" sans réagir* », a lancé la ministre déléguée à la famille et à l'enfance. Elle a cependant ajouté que « *le principe fondamental du droit de la défense* » rend tout aussi « *irrecevable* », à ses yeux, les invitations faites aux hommes politiques à démissionner dès qu'il y a soupçon à leur encontre.

Réuni en congrès, samedi, à Paris, le Syndicat de la magistrature (SM, gauche), a également jugé « *inadmissibles* » de telles mises en demeure. Toutefois son secrétaire général, Gilles Sainati, a indiqué que le chef de l'Etat, « *en tant que président du Conseil supérieur de la magistrature, est garant de*

l'indépendance et de l'impartialité de la justice

». Le SM « *demande au gouvernement de rappeler au président de la République qu'une telle confusion entre intérêts publics et intérêts privés est inadmissible* ».

Robert Hue, lui, ne cherche pas à mettre de l'huile sur le feu. Si « *la justice doit passer* », a déclaré le secrétaire national du PCF, « *elle doit s'exercer en respectant scrupuleusement le droit, en ne contribuant pas à installer la suspicion permanente sur les justiciables, qu'ils soient simples citoyens ou responsables politiques* ». Quant à Jacques Chirac, rien ne l'oblige en droit à s'expliquer et « *c'est à lui, en conscience, de décider s'il doit le faire* ».

Alain Madelin a déclaré, dimanche, au Grand Jury RTL-Le Monde-LCI, que demander au président de s'expliquer, « *c'est faire peser sur lui une sorte de présomption de culpabilité* ». Le président de DL a prévenu qu'il ne « *participera pas à la danse du scalp autour de l'Élysée* ». Si l'ancien « *patron* » du

RPR doit s'expliquer, ajoute-t-il (lire aussi p. 20), « *alors il faut que l'ex-patron du PS, Lionel Jospin, s'explique tout autant* ». Raymond Barre (app-UDF) a vivement dénoncé, dimanche, sur Europe 1, les attaques contre le chef de l'Etat. « *Nous sommes en présence d'une entreprise de démolition, a déclaré l'ancien premier ministre. J'ai connu cela à la fin des années 70 avec la démolition entreprise à l'égard de M. Giscard d'Estaing par l'affaire des diamants. Ce sont les mêmes qui utilisent les mêmes procédés, l'insinuation, la perfidie, les propos sournois, les montages* ».

Le maire de Lyon s'est aussi indigné de l'utilisation qui a été faite de l'entretien publié par le mensuel *Lyon Mag'* dans lequel il expliquait qu'en application de la « *jurisprudence Balladur (...), quand on occupe une fonction importante, dès qu'il y a soupçon, il vaut mieux partir* » (*Le Monde* du 9 décembre). M. Barre a souligné que cette remarque ne s'adressait pas à M. Chirac.

ENTREPRISE DE DÉMOLITION

Jean-Michel Bezat

PARFUM D'ECOSSE

SINGLE MALT ABERLOUR

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION.



# Les propositions de M. Pisani-Ferry pour le plein-emploi suscitent une vive controverse

Le patronat applaudit, certains économistes de gauche avouent leur embarras

Les propositions pour un retour au plein-emploi d'ici à 2010, formulées par l'économiste Jean Pisani-Ferry, dans un rapport du Conseil d'analy-

se économique remis au premier ministre, suscitent un important débat. Si de nombreux experts approuvent les suggestions, de nature

plutôt libérale, de l'auteur, d'autres, ancrés à gauche, déplorent des remèdes peu conformes aux ambitions sociales de la majorité.

PARVENIR au plein-emploi, à moyen terme, n'est pas un long fleuve tranquille. S'il constitue bien, pour Lionel Jospin, un thème majeur pour la prochaine élection présidentielle, la feuille de route, dressée par Jean Pisani-Ferry, membre du Conseil d'analyse économique (CAE) rattaché à Matignon, suscite un débat. Sollicités par *Le Monde*, les économistes paraissent en effet divisés, les uns soutenant le rapport sur le plein-emploi remis au premier ministre, les autres remettant en cause les solutions préconisées.

Dans son étude récemment rendue publique (*Le Monde* du 6 décembre), M. Pisani recommande de compléter l'actuelle politique de la demande par une politique de l'offre. Ce n'est pas « en continuant sur une voie déjà tracée que pourra être atteint l'objectif » du plein-emploi, écrivait-il. L'ancien conseiller de Dominique Strauss-Kahn prônait un assouplissement des 35 heures, la poursuite d'une modération salariale, une amplification de la baisse des charges et une modification des règles de calcul des retraites, afin de rendre le système « plus incitatif au travail ». Pour combattre le sous-emploi, il militait, aussi, pour l'instauration de l'impôt négatif, système fiscal censé inciter les chômeurs à reprendre un emploi. Ce projet d'inspiration libérale embarrasse aujourd'hui Matignon et réjouit le Medef.

Le vice-président de l'organisation patronale, Denis Kessler, estime ainsi que le « rapport Pisani, c'est de la vulgate. Il contient nombre de constats que nous avons faits nous-mêmes depuis des années, c'est vrai pour les retraites, pour l'impôt négatif, l'assou-

plissement des 35 heures ou l'accompagnement personnalisé des chômeurs ». Tout en le qualifiant de « diagnostic d'un honnête homme », M. Kessler ne voit qu'un « grand point de divergence : ce constat arrive bien tard ». Proche des milieux patronaux, Christian de Boissieu, professeur à l'université de Paris-I, salue également « l'approche pragmatique » de l'auteur, regrettant seulement que le retour au plein-emploi à l'horizon 2010 constitue « un objectif trop lointain pour être vraiment mobilisateur ». Tout en affirmant qu'« il faut marcher sur les deux jambes, la demande et l'offre », M. de Boissieu veut gommer les débats droite-gauche en qualifiant de « transversale » la question des allègements de charge. A l'inverse, Liêm Hoang-Ngoc, maître de conférences à Paris-I, dénonçait, dans *Le Monde* du 9 décembre, des « recettes bien peu de gauche ».

Au CAE, les débats, qui entourent traditionnellement chaque rapport, ont été « très consensuels », de l'avis d'un participant. Seul, Edmond Malinvaud, professeur au Collège de France, a fait part d'un « désaccord » sur la méthodologie, estimant que « nous n'avons aucune mesure fiable sur le taux de chômage structurel ».

« C'est un bon rapport, commente pour sa part Patrick Artus, directeur des études économiques à la Caisse des dépôts, notamment parce qu'il ne dit rien de définitif sur le chômage structurel. On l'évalue d'habitude entre 7 % et 9 %. Mais tous ces chiffres sont suspects. » En accord avec l'existence de « contraintes d'offre », M. Artus juge que la France « va avoir un problème de ressource de main-d'œuvre » et qu'il faudrait donc « que les gens

puissent partir à la retraite sans que ce soit pénalisant comme c'est le cas aujourd'hui ».

Pour Daniel Cohen, professeur à l'École normale supérieure, « il rompt avec cette vision naïve qui veut que la baisse du chômage s'accompagne d'une baisse des taux d'activité ». « La société du plein-emploi, ajoute-t-il, n'est pas une société où l'on se laisse griser par les statistiques du chômage mais où l'on regarde aussi celles de l'activité. Pour les plus de 50 ans, ce sera la question essentielle de la France dans les dix prochaines années. »

**Le « rapport Pisani, c'est de la vulgate. Il contient nombre de constats que nous avons faits nous-mêmes depuis des années »**

Denis Kessler

Sur les contraintes d'offre, « les statistiques, poursuit M. Cohen, sont incontestables ». « Mais, nuance-t-il, à la différence de la fin des années 80, il y a aujourd'hui des facteurs de substitution qui n'existaient pas à l'époque. La flexibilité s'est accrue, l'externalisation de certaines tâches et l'ouverture des économies aussi. Il y a dix ans, si on ne pouvait plus faire de boîtes de vitesses, en gros, il fallait importer des voitures. Aujourd'hui, il suffit d'importer des

boîtes de vitesses. » Plus réservé, Jean-Paul Fitoussi, président de l'OFCE, « ne croit pas fondamentalement à la notion de contraintes d'offre. L'investissement et l'augmentation des salaires sont une des variables d'ajustement qui permettent de surmonter les obstacles ».

« D'accord » avec M. Pisani, sur le fait que la croissance ne créera pas autant d'emplois dans les prochaines années, M. Fitoussi estime par ailleurs que « le débat, sur l'impôt négatif, n'est pas tranché. Il risque de vider la notion de salaire minimum et de donner un pouvoir de négociation trop important aux entreprises face aux travailleurs les moins qualifiés ».

« L'analyse macro-économique est verrouillée », dénonce, de son côté, Pierre Concialdi. Pour cet économiste de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), le rapport « témoigne d'une vision pas-séiste, purement quantitative qui ne prend pas en compte l'aspect qualitatif de l'emploi ». Il ajoute : « Je partage l'idée-force du gouvernement Jospin, pour qui l'emploi est indispensable pour recréer du lien social mais cet objectif est juste s'il s'accompagne d'un certain statut dont les composantes sont communes. Or, à travers l'impôt négatif, qui revient à redistribuer l'emploi entre les catégories les plus modestes, il est proposé de démanteler le socle commun. » Les solutions avancées par M. Pisani aboutiraient, selon M. Concialdi, à développer les bas salaires « jamais évoqués » et le temps partiel. C'est, dit-il, « une politique, dangereuse, du plein-emploi à tout prix ».

Virginie Malingre et Isabelle Mandraud

# La FDSU (Groupe des dix) devient le premier syndicat du ministère des finances

Un sondage confirme l'inquiétude des agents

LAURENT FABIUS va devoir faire preuve de doigté. Neuf mois après, le conflit des agents des finances contre la réforme de Bercy a laissé des traces. En témoignant, coup sur coup, les résultats des élections professionnelles qui se sont tenues le 5 décembre et la tonalité d'un sondage commandé par le ministre pour évaluer l'état d'esprit des personnels.

Selon les résultats rendus publics à la veille du week-end, la FDSU (Groupe des dix) arrive, en effet, en tête du scrutin sur l'ensemble du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. En progressant de 2 % aux élections aux commissions paritaires nationales et en réunissant 25 % des suffrages, cette fédération détrône Force ouvrière (22,75 %) de la première place des organisations syndicales. Délégée par la FDSU, perçue comme plus combative dans les grèves, FO est par ailleurs talonnée par la CGT (22,64 %), qui s'était également beaucoup mobilisée lors du conflit. La CFDT obtient pour sa part 16,5 % des voix, la CFTC 3,85 % et la CGC 2,5 %.

**DES PROJETS « PAS TRÈS CLAIRS »**

A ces résultats, favorables aux organisations engagées sur le terrain lors des grèves, s'ajoute l'inquiétude toujours perceptible des personnels telle qu'elle ressort du baromètre réalisé par Ipsos. Ce sondage, réalisé auprès de 2 000 agents, en septembre, donne des résultats « ambivalents », selon les termes d'un proche de M. Fabius. Dès son arrivée, consécutive à la démission de Christian Sautter, le nouveau ministre avait confirmé vouloir s'attaquer à ce qu'il appelle la « réforme-moderni-

sation » du ministère, sous une forme plus modeste toutefois que son prédécesseur.

Première conclusion du sondage : les projets de M. Fabius apparaissent peu lisibles aux agents. A la question « Vous diriez de votre ministère qu'il dispose d'une ligne directrice pour l'avenir ? », 59,2 % des agents ont répondu par l'affirmative. En décembre 1999, ils étaient 75,8 % à avoir répondu oui. Surtout, seuls 28,1 % des agents déclarent avoir entendu parler de la « réforme-modernisation » de M. Fabius et en avoir compris les grandes lignes. Quant aux autres, ils considèrent que les projets du ministre ne sont « pas encore très clairs ».

Les agents ont le sentiment que « les progrès au profit des usagers se font sur leur dos », développe Jean-Christophe Chaumeron, de la fédération CGT des finances. Ils sont en effet une très large majorité à estimer que la réforme va « dans le bon sens pour les usagers » et « pour l'Etat en général ». Mais, à plus de 60 %, ils estiment qu'elle leur sera préjudiciable. Dans ce contexte, ils sont encore 60,1 % à se dire prêts à participer à des actions revendicatives, contre 62,7 % en décembre 1999.

Pour autant, les agents se déclarent favorables à une modernisation du ministère. Ils estiment, à 83,1 %, que « les changements à engager sont importants ». Pour M. Chaumeron, « les personnels sont favorables à la modernisation, tout en conservant leur combativité. C'est un sondage encourageant ». Il n'est pas sûr, en revanche, que M. Fabius perçoive les choses de la même manière.

V. Ma.

## SENSATIONNEL !



France Télécom SA au capital de 4 613 270 572 € - 180 129 826 RCS Paris - Leo Burnett

Agence France Télécom, votre conseiller en cadeaux de Noël

Découvrez le WAP avec les coffrets OLA et Itineris à partir de **1 FTTC\***



\*Offre valable sous réserve de la souscription à un forfait Itineris (hors Abonnement Itineris à 99 FTTC/mois), OLA ou au forfait Mobile OLA d'une durée de 12 mois minimum, au-delà de la période d'essai de 3 mois. Forfaits de communications en France métropolitaine, hors numéros spéciaux, dans la zone de couverture du service. Offre cumulable avec les promotions OLA ou Itineris en cours. Tous les téléphones sont utilisables exclusivement sur le réseau GSM Itineris avec la carte SIM incluse dans le coffret WAP. Wireless Application Protocol. Téléphones préprogrammés pour une connexion à la plateforme d'accès au WAP d'Itineris. Pour changer de plateforme d'accès, appeler le N° Vert 0800 124 134.



france telecom  
bienvenue dans la vie.com

# Jean-Claude Gaudin « reclassera » ses élus mis à l'écart par la parité

Le Parlement a adopté le système imaginé par le maire de Marseille

A l'initiative de Jean-Claude Gaudin, sénateur (DL) des Bouches-du-Rhône et maire de Marseille, le Parlement a adopté une loi qui permet aux conseillers d'arrondis-

sement de Marseille et de Lyon de siéger aux conseils de leurs communautés urbaines. Cette faculté permet de « reclasser » des élus mis à l'écart par la parité.

**VOUS ÊTES** conseiller d'arrondissement ? Vous n'avez « pas démérité » comme on dit, mais vous ne pourrez pas vous représenter en 2001 pour cause de parité ? Vous êtes donc un homme...

Pas de panique, tout espoir n'est pas perdu ! Le Parlement vient d'adopter définitivement une proposition de loi de Jean-Claude Gaudin, sénateur (DL) des Bouches-du-Rhône et maire de Marseille, qui permet aux conseillers d'arrondissement – et non plus seulement aux conseillers municipaux – de siéger au conseil d'une communauté urbaine. Adopté par le Sénat, le 15 juin, le texte a été voté conforme par l'Assemblée nationale, le 7 décembre, dans le cadre de la fenêtre parlementaire du RPR. Il a été approuvé par les députés RPR, UDF, DL – plus nombreux que la gauche en séance –, avec le soutien du communiste Michel Vaxès (Bouches-du-Rhône). Les socialistes ont voté contre.

Le sénateur Gaudin reconnaît que, « sans doute, ce texte facilitera la tâche pour constituer les listes aux municipales ». Ne comptant que douze femmes sur les cinquante-cinq membres de sa majorité, le maire de Marseille va « devoir supprimer quinze conseillers ». Il assure, toutefois, que cette réforme vise, avant tout, à combler un « vide juridique » de la loi « Chevènement » sur l'intercommunalité. Cette loi

prévoit que, lorsque la communauté urbaine englobe une population supérieure à 1 million d'habitants, le nombre de conseillers communautaires est de cent quarante, dont cent sept issus de la ville-centre. Or le conseil municipal de Marseille ne compte que cent onze conseillers.

Certes, la Communauté urbaine de Marseille ne compte que 980 000 habitants, mais elle pourrait s'étendre « dès 2003 », comme le prévoit la loi, en intégrant « les cinq communes » de la « communauté d'agglomération de Garlaban-Huveaune-Sainte-Baume » – autour d'Aubagne, municipalité communis-

## UNE AUTRE POSSIBILITÉ

La loi Chevènement prévoit une autre répartition – quatre-vingt-dix conseillers communautaires, dont soixante-dix de la ville-centre – lorsque la communauté urbaine compte moins de 1 million d'habitants. « Ce serait humiliant pour les communes voisines de Marseille », plaide M. Gaudin, qui a utilisé une faculté prévue par la loi : tous les maires peuvent se mettre d'accord sur une autre répartition. « Nous avons trouvé une plus juste représentation avec les dix-sept maires alentour, de toutes tendances politiques : cent cinquante-sept conseillers dont quatre-vingt-deux issus de Marseille », ajoute

M. Gaudin, qui conclut : « Mon texte assure la reconnaissance des élus de proximité. C'est ça, la décentralisation ! »

Le PS aimerait bien entonner le couplet de « la gauche féministe face une droite anti-parité ». Las ! le texte a été voté à l'unanimité, au Sénat, y compris par le PS et le PCF. M. Gaudin précise, gourmand : « Cette réforme, je l'ai préparée avec Gérard Collomb », sénateur socialiste et candidat à Lyon. A l'Assemblée, il a reçu le soutien de Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur et candidat du PS dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pour qui « les conseillers d'arrondissement sont tout à fait à même d'occuper les fonctions de conseillers communautaires ».

Il n'existe pas encore de communauté urbaine à Paris, mais l'idée fait son chemin parmi les candidats. Bernard Roman (PS), président de la commission des lois et ancien rapporteur du projet de loi parité, n'a pu s'empêcher d'évoquer, sans le citer, Philippe Séguin (RPR), candidat de la droite à Paris : « Qu'est-ce qui empêcherait qu'un candidat virtuel, placé en quatrième position dans un arrondissement (...), devienne le président de la [future] Communauté urbaine de Paris alors qu'il a été battu au suffrage universel dans son arrondissement ? » Avec cette réforme, tout est dans le non-dit.

Clarisse Fabre

## DÉPÊCHES

■ **CORSE** : le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, s'est « réjoui », dans un communiqué, que l'Assemblée ait approuvé, le 9 décembre, « l'économie générale » de l'avant-projet de loi sur la Corse. « Jusqu'où le gouvernement pense-t-il aller ? », s'est indigné, en revanche, le président délégué du Mouvement des citoyens (MDC), Georges Sarre, en dénonçant « l'abaïssement de l'Etat à un point indescriptible » et les « exigences insatiables » des « séparatistes et leurs complices, [José] Rossi et [Jean] Biaggioni, épaulés par leurs comparses, [Paul] Giacobbi et [Pierre] Chaubon, [qui] ne lâcheront pas le gouvernement ».

■ **ÉLECTIONS** : le Collectif des démocrates handicapés (CDH) a décidé, samedi 9 décembre, de présenter des candidats afin de « ne pas rester des citoyens de seconde zone » lors des prochaines échéances électorales. Le président du CDH, Jean-Christophe Parisot, a annoncé, à l'occasion du congrès fondateur qui s'est tenu en marge du Téléthon, qu'« une quarantaine » de candidats handicapés seraient présents aux municipales de mars 2001. Le congrès a par ailleurs adopté « cent mesures urgentes pour l'égalité ».

■ **ELECTIONS LÉGISLATIVES** : les Verts ont rendu public, vendredi 8 décembre, un calendrier de rencontres avec l'ensemble des partis politiques, à l'exclusion du RPR et du Front national, pour discuter de la mise en œuvre de la proportionnelle pour les élections législatives de 2002. Cette série de discussions commence avec l'UDF, lundi 11 décembre, suivi du PS et du Parti radical, mardi 12 décembre, du PRG et du PCF, vendredi 15 décembre et du MDC et des Alternatifs, mercredi 20 décembre. Une rencontre est aussi prévue avec la Ligue communiste révolutionnaire.

■ **GAUCHE** : la direction de la section socialiste du 12<sup>e</sup> arrondissement a adopté, vendredi 8 décembre, par un vote unanime, une motion demandant à l'ancien ministre de l'économie Christian Sautter de « retirer sa candidature » pour les élections municipales de 2001 à Paris dans cet arrondissement. Cette commission argue que « cette candidature serait une erreur, compte tenu de la présence de nombreux fonctionnaires des finances sur les listes électorales de l'arrondissement », où se trouve le ministère de l'économie et des finances. « Adhérent de la section du 1<sup>er</sup> arrondissement », M. Sautter aurait « pu [y] être désigné sans difficulté », ajoute la section du 12<sup>e</sup>.

## Trois élections cantonales partielles

### LOIRE

#### Firminy (premier tour).

I., 22 608 ; V., 7 113 ; A., 68,54 % ; E., 6 903.

Ball. : Marc Petit, PCF, 2 287 (33,13 %) ; Marcel Dautre, div. d., 1 309 (18,96 %).

Elim. : Jean-Paul Chartron, PS, 954 (13,82 %) ; Dominique Moulinier, UDF, 726 (10,52 %) ; Franck Petit, MNR, 696 (10,08 %) ; Jeannine Roure, FN, 524 (7,59 %) ; Anne de Beaumont, Verts, 407 (5,90 %).

[Cette élection partielle a été rendue nécessaire par le décès d'Antoine Petit (PCF), réélu dans son canton depuis 1988. Son fils, Marc, désigné par le Parti communiste après d'âpres discussions internes, arrive largement en tête de ce premier tour, malgré le soutien tiède du maire (PCF) de la ville, Bernard Outin. Le premier secrétaire fédéral du PS, Jean-Paul Chartron, retrouve son score de 1994. Avec ses voix et celles de la candidate des Verts, M. Petit est en position de ballottage favorable. Le maire (div. d.) d'Unieux, Marcel Dautre, pâtit de la division de la droite. L'addition des voix des candidats du Front national et du MNR est supérieure de 1,5 % aux suffrages du candidat du FN en mars 1994.

20 mars 1994 : I., 23 529 ; V., 13 084 ; A., 44,39 % ; E., 12 390 ; Antoine Petit, PCF, 4 709 (38,01 %) ; Dino Cinieri, RPR, 3 718 (30,01 %) ; Raymond Villard, FN, 1 995 (16,10 %) ; Jean-Paul Chartron, PS, 1 646 (13,28 %) ; Michel Marajo, div. d., 322 (2,60 %). ]

#### Saint-Germain-Laval (premier tour).

I., 4 382 ; V., 1 986 ; A., 54,68 % ; E., 1 940.

Ball. : Vital Vermin, div. d., 827 (42,63 %) ; André Cellier, div. d., 664 (34,23 %).

Elim. : Henri Bourdelin, PCF, 185 (9,54 %) ; Françoise Colombier, PS, 184 (9,48 %) ; Sébastien Chang, div., 80 (4,12 %).

[Cette élection résulte du décès de Bernard Roire (div. d.), conseiller général de ce canton rural depuis 1982, qui avait été réélu au premier tour, en mars 1994, avec 73,5 % des suffrages exprimés. Les deux candidats soutenus par le président (DL) du conseil général, Pascal Clément, arrivent largement en tête. Le maire (div. d.) du chef-lieu, Vital Vermin, distance de 8,4 % son homologue divers droite de Saint-Polgueus, André Cellier. Les candidats de gauche, au coude-à-coude, sont nettement distancés.

20 mars 1994 : I., 4 419 ; V., 2 904 ; A., 34,28 % ; E., 2 802 ; Bernard Roire, div. d., 2 059 (73,48 %) ; Marcel Régnier, PS, 441 (15,74 %) ; Henri Bourdelin, PCF, 196 (7,00 %) ; Jean Charret, FN, 106 (3,78 %). ]

### NIÈVRE

#### Luzy (premier tour).

I., 4 130 ; V., 2 516 ; A., 39,08 % ; E., 2 394.

Jean-Louis Rollot, PS, 1 255 (52,42 %)...

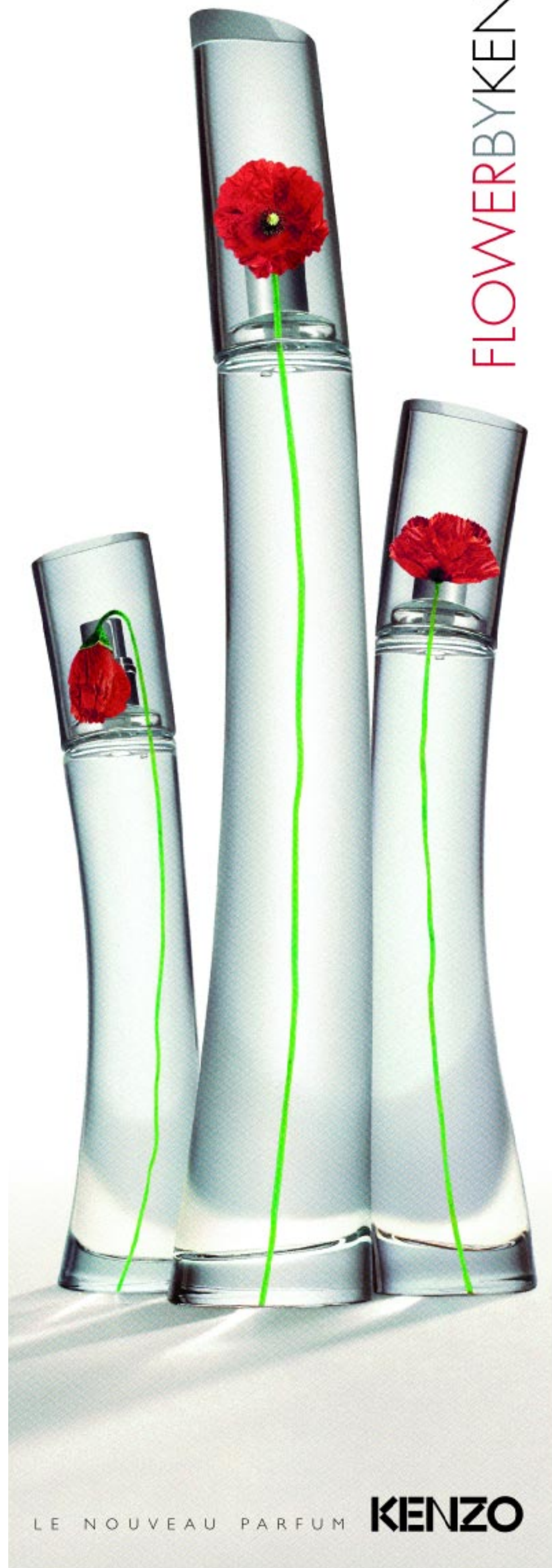
ÉLU Jean Marie, div., 855 (35,71 %) ; Marc Le Mignon, Verts, 138 (5,76 %) ; Gaston Martin, FN, 99 (4,14 %) ; Arlette Arroyo-Malitte, PCF, 47 (1,96 %).

[Dimanche 10 décembre, Jean-Louis Rollot (PS) a été élu conseiller général du canton de Luzy dans la Nièvre dès le premier tour de scrutin. Cinq candidats étaient en lice pour cette élection anticipée, suite au décès, le 7 novembre dernier, du conseiller général Marcel Joyeux (sans étiquette mais se réclamant du gaullisme). Avec ce résultat, la majorité départementale socialiste obtient un siège supplémentaire dans un canton qui ne figure pas parmi les seize renouvelables les 11 et 18 mars 2001.

15 mars 1998 : I., 4 277 ; V., 3 057 ; A., 28,52 % ; E., 2 989 ; Marcel Joyeux, div. d., m., 1 593 (53,30 %) ; Jean-Louis Rollot, PS, 982 (32,85 %) ; Marc de Vissscher, FN, 185 (6,19 %) ; Marc Le Mignon, Verts, 124 (4,15 %) ; Christian Tinot, PCF, 105 (3,51 %). ]

## Pour M. Hue, la gauche « va dans le mur » si elle « ne corrige pas le tir »

**ROBERT HUE A MIS EN GARDE** la gauche plurielle, dimanche 10 décembre, lors d'un meeting à Martigues (Bouches-du-Rhône), jugeant que « si elle ne corrige pas le tir en prenant des mesures concrètes pour réduire les injustices sociales et les discriminations croissantes, elle va dans le mur ». « La rentrée de septembre a été marquée par un décrochage massif de l'opinion à l'égard de l'action du gouvernement », a estimé le secrétaire national du PCF. « Pour l'instant on est au point mort. Le premier ministre tient exactement le même discours aujourd'hui qu'avant le 7 novembre », date du sommet de la gauche plurielle.



**ESB** Rendus publics par le directeur général de l'Afssa, les premiers résultats du programme de dépistage rapide révèlent trois fois plus d'animaux infectés par l'ESB que la

seule surveillance clinique ne le laissait supposer. ● CETTE ENQUÊTE repose sur l'analyse de 15 000 bovins testés. Parmi eux, 2,1 pour mille sont atteints de l'ESB, principa-

lement les bêtes nées entre 1993 et 1995. ● L'ÉPIDÉMIE touche particulièrement les bovins abattus d'urgence à la suite d'un accident. Ceux-ci devraient être exclus

de la chaîne alimentaire. ● CE BILAN d'étape fournira de précieux enseignements pour la mise en place d'un test de dépistage systématique en Europe. ● LE PLAN de destruction

des farines animales en France prévoit que 500 000 tonnes seront détruites en 2001 par EDF, Total ou les cimenteries. Les premiers sites de stockage sont sélectionnés.

## Vache folle : la nouvelle photographie de l'épidémie animale

Les premiers résultats du programme de dépistage rapide ont permis de diagnostiquer 32 bêtes infectées sur les 15 000 testées, alors que la seule surveillance clinique n'en avait identifié que 11. Le comité Dormont est favorable à l'exclusion des bovins abattus d'urgence de la chaîne alimentaire

LE DIRECTEUR général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), Martin Hirsch, a rendu publics, lundi 11 décembre, en présence de Catherine Geslain-Laneelle, directrice générale de l'alimentation au ministère de l'agriculture, les premiers résultats du programme pilote de dépistage rapide de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, maladie de la vache folle), lancé en France au début du mois d'août 2000.

Cette analyse intermédiaire porte sur les quinze mille premiers prélèvements d'un programme qui, au total, devrait en comporter quarante-huit mille. Les résultats présentés le 11 décembre apparaissent d'ores et déjà riches d'enseignement, tant d'un point de vue épidémiologique que sanitaire. Il apparaît notamment que ce programme permet de diagnostiquer trois fois plus de bêtes infectées que la seule surveillance clinique qui est mise en œuvre depuis le début de l'épidémie. L'enquête met aussi en évi-

dence le fait que certaines catégories d'animaux les plus à risques peuvent toujours entrer dans la chaîne alimentaire humaine, ce qui devrait conduire les pouvoirs publics à prendre de nouvelles mesures préventives vis-à-vis du risque de transmission à l'homme de l'agent de l'ESB par voie alimentaire.

Cette étude pilote, la première du genre à avoir été lancée dans les pays de l'Union européenne, vise à établir une estimation de la proportion des animaux actuellement en phase d'incubation de l'ESB au sein de l'ensemble des bovins âgés de plus de deux ans, considérés comme étant les plus à risques. Il s'agit ici des animaux morts « de mort naturelle », de ceux ayant dû être euthanasiés ainsi que de ceux qui, à cause d'un accident notamment, ont été abattus d'urgence (lire ci-contre). Ce travail a été conduit dans les douze départements des trois régions de l'ouest de la France connues pour être, et de très loin, les plus touchées par l'épidémie : la

Bretagne, la Basse-Normandie et les pays de Loire.

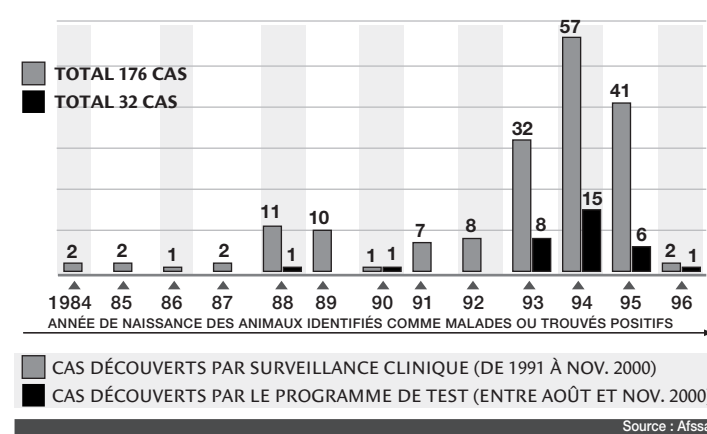
Les résultats présentés le 11 décembre constituent l'analyse intermédiaire qui, d'emblée, avait été programmée par le comité scientifique en charge de cette étude et que préside le professeur Marc Girard, directeur du Centre européen de recherche en virologie (Lyon).

Cette enquête exhaustive a porté sur les quinze mille animaux correspondant aux critères initialement retenus et qui ont été inclus dans l'étude entre le 7 août et le 24 octobre 2000. Tous ces animaux ont fait l'objet, après leur mort, d'un prélèvement de 350 mg de cerveau (dans une région très précise du tronc cérébral) au sein duquel les laboratoires vétérinaires départementaux (du Finistère, du Maine-et-Loire et de la Manche) ont recherché la présence du prion pathologique. Cette recherche s'est effectuée à partir d'un test rapide mis au point par la firme zurichoise Prionics.

En cas de résultats positifs, une confirmation était effectuée par des méthodes de référence (western blot et immunohistochimie) par le laboratoire spécialisé de l'Afssa à Lyon. « Le déroulement de l'enquête, d'un point de vue logistique et opérationnel, a été jugé très satisfaisant. Le taux d'exhaustivité (animaux inclus dans l'enquête rapportés au nombre d'animaux éligibles) est estimé à 94 %, soulignent les responsables de l'étude. Trente-deux animaux ont été trouvés positifs au niveau des laboratoires vétérinaires départementaux, tous confirmés par les techniques de référence. Pendant la même période, onze animaux ont été identifiés dans les mêmes régions par le réseau de surveillance clini-

### Les animaux de plus de 4 ans sont les plus touchés

NOMBRE DE CAS D'ESB EN FONCTION DE L'ANNÉE DE NAISSANCE DES BOVINS



La surveillance épidémiologique mise en œuvre par l'Agence française de sécurité alimentaire a permis de déterminer les caractéristiques des bovins potentiellement les plus dangereux.

que. » Au total, le taux de prévalence global parmi les quinze mille premiers tests est de 2,1 pour mille. Point important : les taux de prévalence sont significativement différents entre les trois catégories d'animaux étudiés. C'est ainsi que la prévalence est de 1,3 pour mille pour les animaux morts de mort naturelle, de 3 pour mille pour les animaux abattus en urgence et de 4,1 pour mille chez les animaux euthanasiés.

L'analyse en fonction de l'année de naissance des animaux fait apparaître que les animaux positifs sont nés entre 1988 et 1998, 90 % des bovins étant nés entre 1993 et 1995. Rapporté au nombre d'animaux étudiés pour chaque année de naissance, le taux de prévalence est plus élevé pour les animaux nés en 1993, 1994 et 1995, et se situe res-

pectivement à 6,5, 8,9 et 3,2 pour mille. Pour les responsables de cette étude, le fait que le programme de dépistage ait permis, en moins de trois mois, d'identifier trois fois plus de cas positifs que le système de surveillance clinique laisse craindre « un probable défaut de déclaration et de reconnaissance des cas par le réseau de surveillance clinique ».

Ces mêmes responsables observent que la prévalence élevée trouvée chez les animaux abattus d'urgence pour cause d'accident concerne une catégorie de bovins qui sont toujours susceptibles, aujourd'hui, d'entrer dans la chaîne alimentaire.

« Actuellement, il apparaît que les animaux qui présentent la protéine du prion pathologique en quantité détectable dans leur système nerveux central sont particulièrement représentés dans la classe des animaux de

plus de quarante-huit mois et dans celle des animaux abattus d'urgence, concluent les responsables de cette étude. C'est donc dans ces catégories que se trouvent les animaux les plus susceptibles de présenter un danger pour la consommation humaine. »

### L'étude suggère « un probable défaut de déclaration et de reconnaissance des cas par le réseau de surveillance clinique »

Soucieux de ne pas perdre de temps quant à la traduction concrète des conclusions ainsi obtenues, le directeur général de l'Afssa a transmis ces résultats au comité interministériel des experts des maladies à prions présidé par le professeur Dominique Dormont. « Ce comité a d'ores et déjà confirmé l'intérêt qu'il y avait à sortir les animaux abattus d'urgence de la chaîne alimentaire », annonce M. Hirsch.

Il reste désormais aujourd'hui à savoir quand le ministère de l'agriculture et les autorités gouvernementales en charge du dossier de la vache folle décideront d'imposer à l'échelon national le retrait de la chaîne et la destruction de ces cadavres bovins que l'on doit désormais considérer comme potentiellement infectieux.

Jean-Yves Nau

### Les animaux « abattus d'urgence »

Selon une nouvelle réglementation en vigueur depuis un arrêté du 9 juin 2000, il est interdit en France de présenter à l'abattoir et de préparer pour la boucherie des animaux malades, en état de mort apparente, morts de maladie ou d'accident, ou encore en état de misère physiologique. Les animaux accidentés ne peuvent être présentés à l'abattoir quarante-huit heures après l'accident. Ce délai laisse à l'éleveur la possibilité de faire entrer immédiatement la bête dans la chaîne alimentaire. Le terme d'« animal accidenté » désigne toute bête « qui présente des signes cliniques provoqués brusquement par un traumatisme ou une défaillance de l'organisme lors d'une intervention chirurgicale ou obstétricale, alors qu'il était en bon état de santé avant le traumatisme ou l'intervention ».

Par ailleurs, la catégorie des animaux devant être euthanasiés comprend les animaux de boucherie qui, à la suite de l'inspection antemortem menée par un vétérinaire, sont déclarés malades. Leur cadavre est alors détruit dans les conditions fixées à l'article 265 du code rural.

## Des enseignements pour la mise en place d'un dépistage systématique en Europe

LA PUBLICATION des premiers résultats de l'enquête de surveillance épidémiologique active conduite sous l'égide de l'Afssa coïncide avec la décision prise il y a quelques jours par les ministres de l'agriculture de l'Union européenne d'organiser au plus vite un dépistage systématique des bovins âgés de plus de trente mois. Elle fournit à ce titre une série d'enseignements pratiques dont les pays de l'Union pourront s'inspirer. Elle démontre qu'une recherche rigoureusement programmée, méthodiquement conduite et évaluée de manière scientifique peut considérablement modifier la cartographie de l'épidémie de la vache folle.

« Les premiers résultats montrent le bien-fondé des hypothèses initiales et des fondements scientifiques de l'étude, souligne Martin Hirsch, directeur général de l'Afssa. Une autre démarche aurait pu conduire à des conclusions faussement rassurantes. » En d'autres termes, c'est bien la volonté de ne rien laisser dans l'ombre qui a conduit aux résultats actuellement disponibles, résultats qui

permettront de renforcer les dispositifs de prévention à l'échelon national et, peut-être, dans les autres pays qui commencent à découvrir qu'ils sont, eux aussi, touchés par l'épidémie. Quelle que soit la vitesse avec laquelle la systématisation du dépistage (chez les animaux à risque puis chez les animaux destinés à la boucherie) sera mise en œuvre en France, les responsables de cette enquête épidémiologique souhaitent que cette dernière puisse être menée à son terme et inclure les 48 000 prélèvements initialement prévus.

### ANIMAUX EN PHASE D'INCUBATION

Seule la poursuite de ce travail permettra de préciser la prévalence de l'infection en fonction des sous-groupes d'animaux (classe d'âge, régions, catégorie de morts, etc.) de manière à mieux affiner encore les enseignements pratiques pouvant être tirés de ce programme tant du point de vue scientifique que sanitaire. Ce travail

permettra aussi de situer les performances respectives des deux tests de dépistage actuellement en concurrence directe, celui mis au point en Suisse par Prionics et celui mis au point par des chercheurs du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et commercialisé par la firme américaine Biorad.

La poursuite d'une approche scientifique devrait également permettre de mieux situer les limites des performances des actuelles méthodes de dépistage qui ne permettent d'identifier un animal en phase d'incubation que dans les quelques mois précédant l'apparition des premiers signes cliniques. A terme l'objectif visé par les spécialistes des maladies à prions est de mettre au point une méthode plus simple permettant (via, si possible, un prélèvement sanguin) de pratiquer plus facilement un dépistage des bovins en phase très précoce d'incubation.

J.-Y. N.

## 500 000 tonnes de farines seront brûlées dans la filière énergétique en 2001

CHARGÉ par le gouvernement d'une mission pour l'élimination des farines animales, le préfet Jean-Paul Proust a répertorié et retenu, en accord avec les collectivités locales concernées, une vingtaine de sites de stockage et était en négociations, a-t-il précisé le 8 décembre, pour en trouver une quinzaine supplémentaire. Depuis que le gouvernement a interdit, le 14 novembre, l'utilisation des farines et des graisses dans l'alimentation des animaux d'élevage, les usines d'équarrissage, qui produisent annuellement 630 000 tonnes de farines et près de 300 000 tonnes de graisses à partir de déchets sains d'abattoirs et de boucheries, sont privées de leurs débouchés commerciaux traditionnels.

Ces sites de stockage se trouvent essentiellement dans le Grand Ouest, le Sud-Ouest, la Picardie et les Alpes du Sud pour les farines, les zones portuaires, les entrepôts industriels et les plates-formes pétrochimiques pour les graisses. L'entreposage comme le transport doivent répondre à un cahier des charges très rigoureux.

Les industriels de l'équarrissage exploitent 26 usines sont actuellement indemnisés par l'Etat sur la base d'environ 1 700 francs la tonne mais reçoivent une prime supplémentaire de 700 francs s'ils trouvent eux-mêmes des débouchés. Le Cnasea (Centre national des structures et des exploitations agricoles) a été chargé des paiements.

Le stockage n'étant qu'une solution transitoire pour éviter l'engorgement de la filière bovine, il faut ensuite trouver une utilisation commerciale à ces sous-produits animaux. Un véritable marché européen des graisses et farines devrait pouvoir se développer, selon Jean-Paul Proust, surtout si l'ensemble des pays européens adopte une même politique. Ce sont les industries grosses utilisatrices de chaleur qui devraient être les premières intéressées par ce que les experts qualifient de « nouvelle source d'énergie propre et renouvelable » tant, du moins, qu'il y aura des troupeaux. En effet les deux autres catégories de déchets à risques suivent des circuits distincts : les animaux atteints ou soupçonnés d'ESB sont incinés

directement dans des installations spéciales (utilisées aussi pour les déchets hospitaliers) tandis que les cadavres d'animaux faisant l'objet de saisies sanitaires sont réduits en farines (150 000 tonnes) et brûlés en cimenteries en vertu de la loi sur le service public de l'équarrissage de 1996. Il est exclu en tout cas que tous ces produits soient utilisés pour la fabrication d'engrais.

### 2 MILLIARDS DE FRANCS PAR AN

Alors que la demande industrielle de graisses est déjà notable, l'utilisation et la valorisation des farines imposent dans les usines quelques adaptations techniques et des délais. Les cimenteries qui reçoivent une prime de 350 à 450 francs par tonne ont fait savoir qu'elles pourraient dans les six mois à venir porter leur capacité totale à 450 000 tonnes au lieu de 200 000 aujourd'hui. Mais cette « rente » devrait pouvoir diminuer si le marché devient plus actif et si la concurrence joue puisque les farines peuvent apparaître économiquement plus intéressantes que le fioul lourd évalué à 1 700 francs la

tonne. Des négociations ont été engagées avec les secteurs de la chimie, du verre, de la sidérurgie, du papier, des charbonnages et avec les sociétés traitant les déchets et liées au chauffage urbain. Total a mobilisé une dizaine d'ingénieurs et étudie la possibilité de « craquer » les produits carnés comme les hydrocarbures. EDF fait travailler une quinzaine de chercheurs, non pour brûler les farines dans ses centrales thermiques mais pour mettre au point, avec d'autres investisseurs, des microcentrales capables de produire de l'électricité et de la vapeur.

Deux projets sont bien avancés, en Bretagne et en Poitou-Charentes. Au total, Jean-Paul Proust se fixe l'utilisation de quelque 500 000 tonnes dans la filière énergétique en 2001. Quant au coût d'élimination des farines et graisses, il est estimé à quelque 2 milliards de francs par an pour le budget de l'Etat, mais pourrait nettement diminuer en 2002 si la demande industrielle et commerciale se développe.

François Grosrichard

## Les Etats autorisés à prendre des mesures unilatérales de protection

### BRUXELLES

de notre bureau européen

Les Etats membres de l'Union européenne peuvent prendre des mesures nationales de protection contre la maladie de la vache folle lorsque des décisions communautaires tardent à être mises en œuvre, a indiqué la Cour de justice des Communautés européennes, dans un jugement rendu le 5 décembre. Cet arrêt, qui concerne l'importation de têtes de bovins au Royaume-Uni, pourrait justifier les mesures d'interdiction de farines animales que viennent de prendre en ordre dispersé plusieurs Etats, notamment la France, dans l'attente d'une décision des Quinze.

La Cour de Luxembourg était appelée à répondre à une question préjudicielle posée par la cour d'appel d'Irlande du Nord, soutenue notamment par la France, à propos d'un litige opposant une entreprise irlandaise de commerce de viande, Eurostock Meat Marketing LTD, au ministère de l'agriculture. Eurostock importe des têtes de bovins dont elle extrait la viande de joué, qu'elle vend dans d'autres parties du Royaume-Uni ainsi qu'en France. En janvier 1998, le ministère de l'agriculture saisit une cargaison de têtes, dont il considère qu'elle a été importée en violation d'une ordonnance nationale sur les matériels à risques spécifiés : celle-ci interdit l'importation de crânes, d'amygdales et de moelle épinière de bovins de plus de douze mois, considérés comme des matériels à risques spécifiés.

Eurostock fait valoir que l'ordonnance nationale contredit le principe de la libre circulation des marchandises. La Cour estime au contraire qu'elle a été prise en conformité avec le droit communautaire, en l'occurrence une directive de 1989 « relative aux contrôles vétérinaires applicables dans les échan-

ges intracommunautaires dans la perspective de la réalisation du marché intérieur », qui prévoit que tout Etat peut, « pour des motifs graves de protection de la santé publique », prendre des « mesures conservatoires », dans l'attente de mesures devant être arrêtées par la Commission.

### « UN GRAVE DANGER »

L'entreprise soutient alors que les Etats ne peuvent prendre de mesures unilatérales avant l'entrée en vigueur de la décision de la Commission, prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1998, et reportée. La Cour répond que « l'adoption par la Commission d'une décision dont l'application n'est pas immédiate ne peut être considérée (...) comme interdisant à un Etat membre de prendre lui-même des mesures conservatoires ». Elle explique que la situation serait différente si la date d'application de la mesure communautaire avait été différée « au motif explicite » que le danger aurait diminué. Elle précise que « ce n'est que lorsque les dispositions communautaires sont adoptées, entrées en vigueur et applicables aux produits concernés, qu'il y a risque de conflit entre ces dispositions et les mesures conservatoires adoptées précédemment par les Etats membres ».

Examinant les circonstances de l'espèce, la Cour constate qu'avant même la décision de la Commission un certain nombre de scientifiques avaient mis en garde contre le danger des matériels à risques spécifiés. « L'ESB constituait à l'époque de l'adoption de l'ordonnance de 1997 un grave danger pour la santé publique » : par conséquent, concluent les juges de Luxembourg, cette mesure n'était pas disproportionnée au regard du danger que représentait la transmission de l'ESB.

Rafaële Rivais

## L'affaire du « Grand Cahier » réveille le malaise d'Abbeville

Le placement en garde à vue d'un enseignant qui avait fait lire à ses élèves un roman contesté intervient sur fond de polémiques locales

Jean-Paul Dufour est notre nouveau correspondant régional à Lille, pour les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Il remplace Pierre Cherruau, nommé correspondant régional à Bordeaux, pour les régions Aquitaine et Poitou-Charentes.

### ABBEVILLE (Somme)

de notre correspondant régional  
Sur les murs et les tables de la salle des professeurs du collège Millevoye d'Abbeville, les témoignages de soutien s'accumulent. En bonne place, une lettre de Jack Lang, adressée au principal. Le ministre de l'éducation nationale y rappelle que « les choix pédagogiques d'un établissement scolaire relèvent exclusivement de la compétence des équipes de professeurs ». Deux semaines plus tôt, un professeur de français de vingt-six ans avait été interpellé et gardé à vue pendant trois heures pour avoir fait étudier à ses élèves un livre – *Le Grand Cahier*, d'Agota Kristof – au contenu jugé pornographique par certains parents.

Les enseignants sont réunis pour faire le point. Ils viennent d'apprendre que le procureur a décidé de classer l'affaire, mais leur inquiétude n'a pas disparu. Tous soutiennent leur jeune collègue. Même si certains estiment qu'il a « fait une erreur de jeunesse », en « appréciant mal la mentalité abbevilloise » ou en proposant à des élèves de troisième un texte étudié le plus souvent par des élèves de lycée.

C'est qu'ils se sentent menacés eux aussi. « Nous ne sommes plus protégés, des parents s'engouffrent dans cette brèche, s'inquiète un professeur d'allemand. Il s'agissait d'un problème pédagogique qui aurait dû être résolu par les autorités du collège. » Un avis partagé par le principal, Guy Vanoverbergh, qui, dans une note adressée aux parents, leur rappelle que, « en cas de problème avec un enseignant, il est souhaitable, après une rencontre avec cet enseignant, de demander un entretien avec le chef d'établissement ou son adjoint ». L'histoire fut toute autre. « Les livres ont été achetés le mardi et les élèves devaient en lire les premières pages le jeudi. Les plaintes ont été déposées dès le jeudi après-midi », souligne un professeur. Il semble, dit-il, que « tout soit parti d'un parent » et que « d'autres ont suivi, par contagion ».

Les enquêteurs auraient, au total, enregistré une dizaine de plaintes formelles. Elles sont désormais classées, mais le dossier pourrait être rouvert si l'un des plaignants contestait cette décision. Cela inquiète les enseignants de l'académie d'Amiens, qui ont observé une grève de 24 heures et manifesté, mercredi 6 décembre, devant le rectorat en réclamant une aide juridique sans condition pour leur collègue. Le recteur, Alain Morvan, leur a assuré que ce soutien lui était acquis, même s'il portait plainte – à condition toutefois de ne viser ni le procureur ni la police.

### Une mise au point du rectorat

Le rectorat d'Amiens a demandé, vendredi 8 décembre, à tous les établissements scolaires de l'académie d'afficher un texte de mise au point au sujet de l'affaire du collège Millevoye d'Abbeville. « Devant la campagne de manipulation, voire de diffamation, qui se dessine depuis quelques jours », le recteur et l'inspecteur d'académie de la Somme « tiennent à affirmer que le professeur concerné n'a fait l'objet d'aucune sanction de la part de son administration, (...) que par lettre en date du 1<sup>er</sup> décembre le recteur lui a fait savoir qu'il était prêt à lui accorder la protection juridique des fonctionnaires, (...) que le procureur de la République d'Abbeville a, le 1<sup>er</sup> décembre, prononcé le classement sans suite de l'affaire ». Cette mise au point, de nature exceptionnelle, a également été transmise aux autres académies.

Jean-Paul Dufour

## Un adolescent de dix-sept ans reconnaît le meurtre d'un jeune dans un autobus à Drancy

L'affrontement entre deux bandes rivales avait commencé lors d'une soirée pour le Téléthon

Un mineur de 17 ans devait être mis en examen, lundi 11 décembre, pour homicide volontaire, après le meurtre, vendredi 8 décembre, à Drancy

(Seine-Saint-Denis), d'un adolescent du même âge, poignardé dans un bus de la RATP où il avait trouvé refuge. Issues de quartiers rivaux,

deux bandes s'étaient, auparavant, affrontées au gymnase Auguste-Delaune, où avait lieu une soirée à l'occasion du Téléthon.

UN MINEUR de dix-sept ans devait être mis en examen pour homicide volontaire, lundi 11 décembre, après avoir reconnu être l'auteur du coup de couteau mortel dont a été victime le jeune Sami, vendredi soir, à Drancy (Seine-Saint-Denis) (*Le Monde* daté 10-11 décembre). Interpellé dès samedi sur la base de plusieurs témoignages et placé en garde à vue par le service départemental de la police judiciaire, l'adolescent a été déféré devant le parquet du tribunal de Bobigny, qui devait requérir son placement sous mandat de dépôt. Sami, dix-sept ans, est décédé, vendredi, vers 23 h 30, poignardé dans un bus de la RATP alors qu'il tentait d'échapper, avec d'autres jeunes, à une bande rivale. Une rixe avait auparavant opposé les deux groupes.

Un peu plus tôt dans la soirée, cet adolescent de la cité du Nord, à Drancy, assistait à une soirée organisée pour le Téléthon, dans le centre-ville. Comme lui, plusieurs centaines de jeunes des quartiers environnants ont fait le déplacement pour profiter des

démonstrations de danse, de rap et d'arts martiaux données à l'intérieur du gymnase Auguste-Delaune, plein à craquer. Le jeune Sami est accompagné de plusieurs amis de la même cité. Le groupe se trouve mêlé aux invectives et provocations échangées, au cours de la soirée, avec des adolescents d'autres quartiers. Sans que personne ne réussisse à prendre le contrôle de la situation, l'altercation dégénère en une bagarre générale opposant plusieurs dizaines de jeunes.

Devant la tournure des événements, la salle est évacuée et la soirée écourtée. Mais la bagarre continue dans la rue. Poursuivis, les jeunes de la cité du Nord essaient de fuir leurs assaillants en montant dans le bus n°143, au niveau de la mairie de Drancy. Plusieurs membres de la bande rivale parviennent à pénétrer dans le véhicule. Dans la bagarre, Sami reçoit un coup de couteau. Après appel de la police, tous les jeunes prennent la fuite et, malgré l'intervention des secours, l'adolescent meurt des suites de ses blessures.

Décrit comme un garçon sans

histoires qui n'avait jamais eu affaire à la police, le jeune Sami était inscrit en classe de seconde au lycée Eugène-Delacroix de Drancy. Samedi, à l'annonce de sa mort, la direction de l'établissement a préféré annuler les cours pour la matinée. Une assemblée générale devait avoir lieu, lundi matin, pour décider de l'hommage à lui rendre.

### CRAINTE DE REPRÉSAILLES

Samedi soir, à la suite du meurtre de l'adolescent, une partie des chauffeurs de bus et de tramway de Seine-Saint-Denis s'était mis en grève pour exprimer son « ras-le-bol de la violence ». Dans la crainte d'une flambée d'incidents ou d'éventuelles représailles, les forces de l'ordre avaient mis en place, dès samedi, un dispositif de surveillance aux abords de la cité du Nord. Malgré l'émotion et la colère causées par la mort de Sami, aucun incident n'a eu lieu.

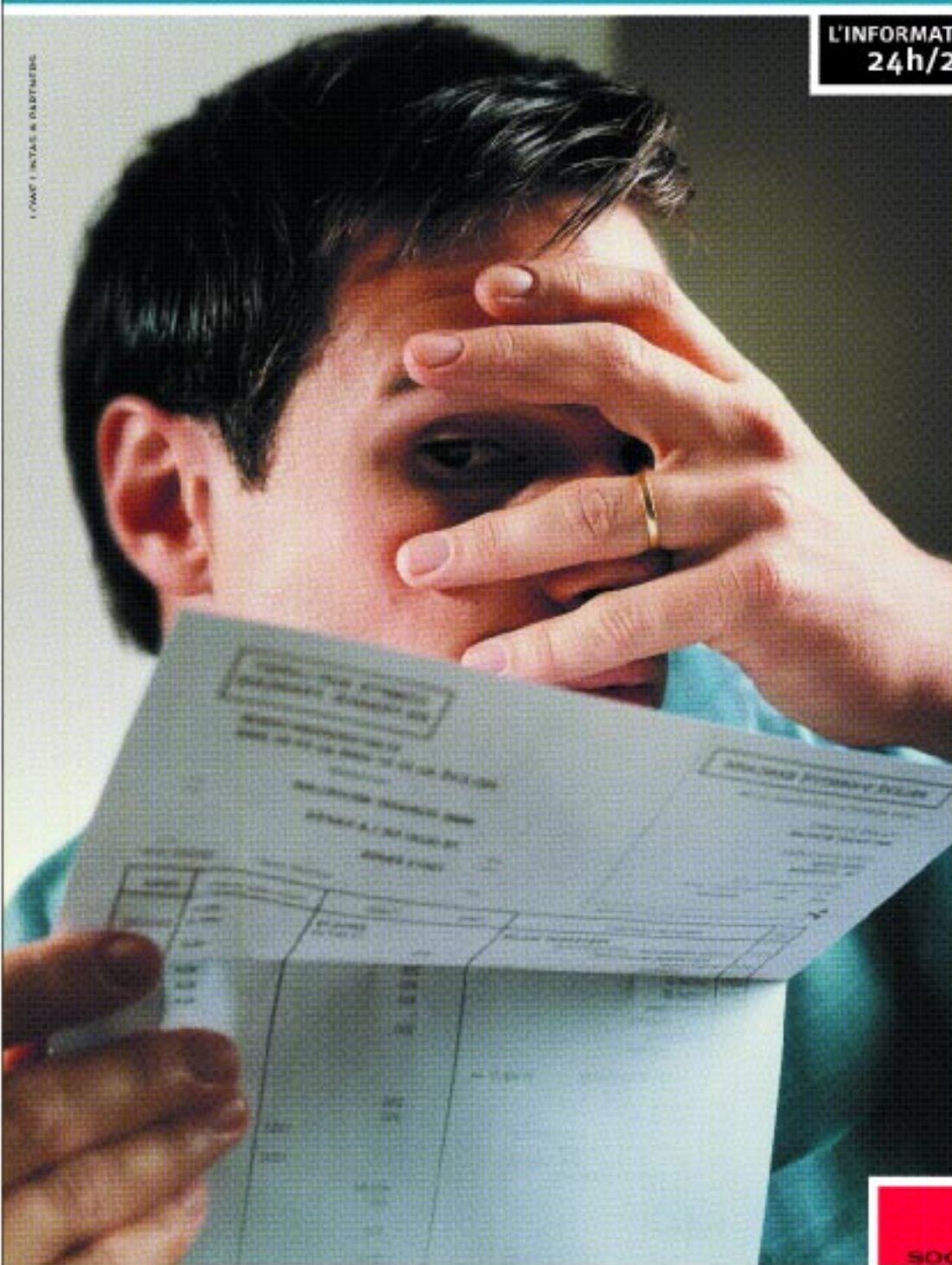
« Rien ne justifie la mort d'un jeune », a souligné, Gilbert Conte, le maire (PCF) de Drancy, en demandant « des mesures nationa-

les pour faire reculer le langage de la violence qui domine chez certains jeunes ».

Dernier en date d'une série de meurtres entre adolescents, la mort de Sami met de nouveau en lumière le phénomène de la violence meurtrière chez certains jeunes de banlieue. Le 8 novembre, c'est Romuald, quatorze ans, qui était la victime innocente de la rivalité entre deux quartiers de l'Essonne à Courcouronnes, tué d'une décharge de chevrotine alors qu'il marchait dans la rue. Le 26 novembre, dans la cité des Cèdres, à Marseille, Salim, dix-sept ans, était tué d'une balle dans la tête par un adolescent du même âge, qui affirmait avoir tiré « pour faire peur ». Le 2 décembre, enfin, Soufiane, quinze ans, était retrouvé éborgné dans une cave du quartier de La Ville-neuve, à Grenoble. Selon ses deux meurtriers, interpellés et mis en examen, l'adolescent aurait eu le tort de ne pas respecter sa parole à propos de différents trafics clandestins.

Frédéric Chambon

Doit-on attendre son relevé pour découvrir la situation de son compte ?



L'INFORMATION BANCAIRE  
24h/24 - 7j/7

Vous souhaitez gérer votre argent où et quand vous le voulez.

Alors, voici 5 moyens d'accéder à vos comptes 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 :

- Vos comptes par téléphone : Vocalia - 08 36 68 70 70
- La gestion de vos comptes, virements et Bourse sur Internet et Minitel : Logitel Net - logitelnet.socgen.com Logitel - 3615 5G
- Le solde de votre compte sur téléphone mobile : Messalia
- La consultation de vos comptes sur télévision interactive : Visualia.



www.societegenerale.fr

Si on en parlait ?

# Marylise Lebranchu justifie ses choix au congrès du Syndicat de la magistrature

« La réforme sur la présomption d'innocence est aujourd'hui en danger », estime le SM

A l'invitation du Syndicat de la magistrature, réunie en congrès, samedi 9 décembre, Marylise Lebranchu est venue défendre le report partiel

de la loi sur la présomption d'innocence concernant l'application des peines. Maniant l'humour à l'occasion, jouant des contrastes avec sa préde-

cesseuse, Elisabeth Guigou, la garde des sceaux a reconnu qu'elle « découvre un cloisonnement des professions, qu'il faut absolument casser ».

LES TRADITIONS sont faites pour être bousculées. Bien qu'il ne soit pas de coutume, pour le Syndicat de la magistrature (SM, gauche), de recevoir un garde des sceaux à son congrès, l'organisation a ressenti la « nécessité » d'inviter Marylise Lebranchu, samedi 9 décembre, à la cour d'appel de Paris, pour qu'elle « réponde à l'ampleur du malaise qui atteint les juridictions ».

La ministre, qui fait face à une fronde de l'ensemble du monde judiciaire, ulcéré du peu de moyens alloués à l'entrée en vigueur de la loi sur la présomption d'innocence, au 1<sup>er</sup> janvier, était attendue de pied ferme. Le SM, qui, contrairement aux autres organisations syndicales, est hostile au report de la réforme, a particulièrement désapprouvé le choix de M<sup>me</sup> Lebranchu d'ajourner une partie de la loi concernant l'application des peines (*Le Monde* des 7 et 9 décembre).

« La réforme sur la présomption d'innocence est aujourd'hui en danger », a d'emblée estimé Anne Crenier, présidente du SM, même si, selon elle, « c'est la frilosité de l'ancienne ministre, Elisabeth Guigou, qui est responsable en partie de la situation actuelle ». Exhortant M<sup>me</sup> Lebranchu « à abandonner toute idée de report de la loi », Anne Crenier a lancé : « Nous ne sommes pas certains qu'aucune arrière-pensée politique n'ait dicté votre choix d'un abandon, même temporaire, du volet de la réforme qui concernait les détenus. Est-ce à dire que la prise de conscience sur les prisons est déjà retombée ? Faut-il comprendre qu'il

n'y a que le sort des personnes mises en examen qui intéresse les politiques ? » Quitte à reporter une partie de la loi, le SM aurait en effet préféré l'ajournement du juge des libertés et de la détention, qui sera chargé, au 1<sup>er</sup> janvier, de décider des incarcérations des mis en examen à la place des juges d'instruction.

## LES MOTS POUR PLAIRE

Et la présidente du SM de poursuivre : « Nous souhaitons savoir si le gouvernement a l'intention de prendre la mesure de la crise actuelle de la justice. » « Dans les juridictions, les audiences correctionnelles sont saturées, les jugements sont ren-

expliquant que le SM « attend de la chancellerie une remise en cause de ce mode de traitement judiciaire ».

Expliquant qu'elle avait toujours eu « comme politique de pratiquer la transparence, la clarté et la franchise », Marylise Lebranchu s'est d'abord insurgée qu'on puisse attribuer à des arrière-pensées politiques son choix de reporter le volet de la loi concernant les détenus. « Je sais que vous me reprochez d'avoir choisi d'aménager le volet sur l'application des peines plutôt que le juge des libertés. Mais cette disposition est attendue depuis longtemps. La reporter aurait été encore plus fragilisant pour la réforme. »

## L'APM crée un « observatoire des bavures »

L'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), qui tenait son assemblée générale annuelle, samedi 9 décembre, au palais de justice de Paris, a réitéré son opposition à la loi sur la présomption d'innocence, qui doit rentrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. L'APM s'était opposée à cette réforme dès les discussions parlementaires et juge aujourd'hui « dérisoire et fallacieuse la reculade récente de M<sup>me</sup> Lebranchu », à propos de l'ajournement d'une partie du volet concernant l'application des peines. L'APM estime ainsi que la ministre de la justice a « sacrifié un pan du texte qui n'était pas celui qui cristallisait le plus les mécontentements, au risque, au surplus, de troubles dans les détentions ». L'APM a également décidé de « constituer un « observatoire des bavures » pour recenser les anomalies les plus criantes et les ratés les plus significatifs, et les médiatiser au maximum ».

« sans motivations et les dossiers financiers, en attente de jugement, sont menacés de prescription », a-t-elle déploré. « Le recours au traitement en temps réel et à la comparution immédiate des prévenus n'a fait qu'encourager cette évolution », a estimé Anne Crenier, en

Réexpliquant que c'était par manque de greffiers qu'elle avait choisi d'ajourner l'application des peines, la ministre a précisé que ce report ne concernait que les condamnés à moins de dix ans de prison. Les juridictions de libération conditionnelle pour les longues peines verront

donc bien le jour au 1<sup>er</sup> janvier, ainsi que le reste de la réforme, « malgré toutes les difficultés ».

Pour le reste, la ministre, maniant l'humour à l'occasion, a su trouver les mots pour plaire aux militants du SM. Elle a ainsi affirmé qu'elle partageait « le souci » du syndicat sur les comparutions immédiates. « Je suis profondément choquée par les audiences de nuit en comparution immédiate, qui s'apparentent parfois à une justice d'abattage. C'est une chose terrible, d'autant que cela touche surtout les personnes les plus modestes. » M<sup>me</sup> Lebranchu a ainsi annoncé son intention de demander à l'inspection des services judiciaires de « travailler en priorité » sur ce dossier, afin de disposer d'une « analyse transparente et publique ». Cette position tranche particulièrement avec celle d'Elisabeth Guigou, qui s'était toujours refusé, au nom de la lutte contre l'insécurité, à remettre en question le traitement pénal en temps réel.

Habilement, la garde des sceaux a également joué du contraste avec sa prédécesseuse, en constatant que l'institution judiciaire souffrait d'« un déficit majeur de dialogue social ». « Je découvre un cloisonnement des professions, qu'il faut absolument casser », a-t-elle expliqué. Cette position de principe ne pouvait que trouver grâce aux yeux des militants. Comme l'a suggéré Gilles Sainati, secrétaire général du SM, « si on avait parfois plus écouté la base dans le passé, on n'en serait peut-être pas là ».

Cécile Prieur

# Le passeport de M. Sirven lui aurait été remis par un financier suisse

Une piste de l'affaire Elf s'ouvre vers Monaco

L'ENQUÊTE sur le faux passeport d'Alfred Sirven pourrait ouvrir une nouvelle piste dans l'affaire Elf et dévoiler une enième filière d'évasion de fonds au préjudice du groupe pétrolier. Mis en examen vendredi 8 décembre pour « falsification de documents administratifs », Jean-Marie Lapierre, fils du véritable titulaire du passeport – décédé en septembre 1998 – a affirmé avoir fourni le document à l'un de ses amis, domicilié en Suisse, contre une somme 100 000 francs, mais avoir ignoré qu'il était destiné au fugitif de l'affaire Elf (*Le Monde* daté 10-11 décembre). Cet ami helvétique est en réalité un gestionnaire de fonds dont le nom a déjà été cité dans la procédure conduite en Suisse par le juge Paul Perraudin sur les ramifications financières du dossier Elf. Dirigeant d'une société d'analyse financière à Genève, l'homme est soupçonné d'avoir pris part au transfert d'importants montants au profit d'Alfred Sirven vers une banque de Monaco.

Interrogé par téléphone, dimanche 10 décembre, le financier suisse a déclaré au *Monde* n'être « pour rien dans cette affaire de passeport ». S'il a confirmé être un ami de jeunesse de Jean-Marie Lapierre, rencontré à la faculté de droit d'Assas (Paris-II) et avec qui il milita au Groupe union défense (GUD), association d'étudiants d'extrême droite, il a formellement contesté avoir fourni de faux documents d'identité à M. Sirven. « Je ne suis pas assez fou pour faire une chose pareille », a-t-il dit, attribuant sa mise en cause par son ancien condisciple à des « pressions policières ». Les deux hommes étaient « toujours en contact », a-t-il précisé, mais leurs chemins avaient divergé : alors que M. Lapierre s'est engagé aux Como-

res, au début des années 80, dans la troupe du mercenaire Bob Denard – qui s'en souvient comme d'un « très bon élément » –, le financier genevois admet avoir « servi dans les phalanges libanaises » mais « sans jamais [se] faire payer » et avoir depuis « tourné la page ».

Aux enquêteurs français, M. Lapierre a assuré avoir voulu « rendre un service » à son ami et n'en avoir reçu la rétribution que quelque temps plus tard : les 100 000 francs, a-t-il raconté, lui avaient été remis en espèces, dans un café de Genève ; il les avait déposés aussitôt sur un compte dont il disposait déjà dans une banque locale. Tout au plus a-t-il confié avoir émis « des doutes », plus tard, sur le fait que la personne à qui son ami voulait fournir un passeport pouvait être M. Sirven. Le financier genevois a toutefois affirmé au *Monde* n'avoir « jamais rencontré M. Sirven ».

Le 3 octobre, il avait fait la même réponse au juge Perraudin, qui l'interrogeait sur des transferts de fonds effectués à partir de comptes détenus par Alfred Sirven. Selon l'enquête suisse, ces fonds, indirectement issus des caisses du groupe Elf, auraient transité par la société gérée par l'ami suisse de M. Lapierre. Le 1<sup>er</sup> avril 1997, soit quelques semaines avant que soit lancé le premier mandat d'arrêt contre lui, M. Sirven avait soldé deux de ses comptes à Lausanne pour en transférer les avoirs (17 millions de francs) vers Monaco. Assurant que cet argent appartient en fait « à un ministre africain », le gestionnaire a indiqué au *Monde* qu'il s'appropriait à « prendre contact avec le juge suisse pour s'expliquer ». Les fonds, eux, ont été saisis en 1999, sur un compte que M. Sirven, entre-temps parti pour les Philippines, avait baptisé « Cosette ».

Hervé Gattegno

## Le pacs impossible de Marie et Marie-Hélène, de part et d'autre des barreaux

### RENNES

de notre envoyée spéciale

Il y a tout juste un an, Marie sortait de prison. Presque à contre-cœur. Derrière elle, au centre pénitentiaire de Rennes, elle laissait sa nouvelle raison de vivre, Marie-Hélène. Depuis, une idée fixe l'habite : obtenir le droit de se pacser avec son amour de prison.

Douce, presque effacée, Marie aux longs cheveux bouclés, Marie qui, telle une enfant, parle toute croquevillée sur son tabouret, bras enserrant les jambes, Marie et son « parcours de défoncé ». « Amsterdam, puis l'Inde. Je trouvais notre culture européenne trop individualiste. Je ne comprenais pas que les profs nous disent qu'on vit dans une société de consommation, et qu'ils n'en aient pas honte. » Son « refus d'affronter le monde » la conduit tout droit en prison : quatre ans ferme pour première condamnation. Un trafic de cannabis, de LSD et d'ecstasy entre les Pays-Bas et la France. C'est au centre pénitentiaire de Rennes, pendant l'été 1998, qu'elle rencontre Marie-Hélène, cinquante ans, de douze ans son aînée. Caïd de cour de prison.

« Ses premiers mots, ça a été pour me dire que je courais mal, que j'allais me blesser au dos. » Des conseils, puis une « attraction viscérale » alors que ni l'une ni l'autre n'avaient jamais aimé de femme. « Sans la prison, c'est clair », elle n'aurait « jamais rencontré » cette récidiviste du braquage de banques, « très courageuse, très forte, très droite, très dure », énumère Marie, qui pèse chaque adjectif. « Elle est

d'extrême extrême gauche. A son procès, elle a pris un maximum parce qu'elle a refusé de parler devant un tribunal qui n'était pas révolutionnaire. » Marie, elle, serait plutôt du genre « branchée mystique mais sans croire en Dieu ».

En prison, installées dans la même division, elles se côtoient toute la journée. La nuit, voisines de cellules, elles se parlent encore à travers le tuyau de chauffage. « La prison, c'est un milieu tellement pas intéressant que quand tu vis quelque chose de beau, ça brille, ça te submerge totalement. » Face à l'entrée de son minuscule studio, un agrandissement de photo est épinglé au mur. Une femme carrée, blouson de cuir et yeux soulignés de noir, qui sourit. « Ce qu'on vit, cette douceur, c'est quelque chose de nouveau pour elle... »

### UNE PERMISSION DE SORTIE

Immédiatement après sa sortie, Marie demande un droit de parole, qui lui est refusé. On lui dit de réitérer sa demande. Six mois plus tard, cela bloque encore. Marie-Hélène fait la grève de la faim durant vingt-huit jours. L'Observatoire international des prisons, la Ligue des droits de l'homme, le Parti communiste interviennent, et Marie finit par obtenir deux visites par semaine. Les deux femmes décident de se pacser pour atténuer « cette souffrance » de la séparation, qui les « bouffe complètement ». Marie contacte Act-up, se renseigne en octobre au tribunal d'instance de Rennes.

Pléines de bonne volonté, les greffières adres-

sent un fax à la chancellerie pour savoir comment procéder puisque les deux femmes ne peuvent se présenter conjointement et n'ont pas de domicile commun. Elles n'obtiennent pas de réponse. Le 11 octobre, une circulaire d'application de la loi sur le pacs autorise le déplacement des greffiers pour les personnes hospitalisées ou immobilisées à domicile par la maladie. Rien n'est prévu pour les personnes incarcérées. « Quand on est privé de liberté, on n'est pas pour autant privé de ses droits civils et familiaux. Le mariage, d'ailleurs, est permis. Cette impossibilité de se pacser est contraire aux grands principes des droits de l'homme », s'insurge Agnès Tricoire, l'avocate d'Act-up.

A la chancellerie, que cette question semble embarrasser, on précise que « rien ne s'oppose à ce qu'un détenu en permission de sortie se pacse ». Pour les autres, rien n'est prévu. « Parce que le pacs, suppose M<sup>me</sup> Tricoire, ouvert aux partenaires de même sexe, pose le problème des relations sexuelles pendant la détention. » Marie, en CES de maraîchage biologique, a fait une demande de logement social pour leur future vie à deux : à la fin 2001, Marie-Hélène, condamnée à douze ans de prison, sera libérable. Pour se pacser, cette dernière a prévu de solliciter bientôt du juge d'application des peines une permission de sortie. Aucun danger de fuite ou de récidive, assure Marie : « Elle est prête à réajuster ses moyens de lutte pour qu'on ne soit plus séparées. »

Pascale Krémer

ERIC BOMPARD

Collection Cachemire

Ouverture tous les jours de la semaine et le dimanche 17 décembre

Cadeau choisi pour soulier gâté !

46, rue du Bac, Paris 7<sup>ème</sup>  
75, bld. Haussmann, Paris 8<sup>ème</sup>  
6, rue François Ponsard, Paris 16<sup>ème</sup>  
81, rue Jouffroy-d'Abbans, Paris 17<sup>ème</sup>  
14, rue de Sévigné, Paris 4<sup>ème</sup>  
28, rue Montrosier, Neuilly



GAP

www.gap.fr

Villiers Etoile Concorde

# Les conseils économiques et sociaux régionaux n'ont pas trouvé leur place

Ces assemblées consultatives, créées en 1972, devaient être la voix de la société civile. Mais elles traversent une crise d'identité. Ces « laboratoires passionnants » sont les grands oubliés des travaux de la commission Mauroy sur la décentralisation, qui les a ignorés

**A QUOI** servent les conseils économiques et sociaux régionaux ? La question paraîtra provocante aux 1 865 conseillers qui officient dans les régions métropolitaines et les DOM-TOM. Pourtant, au moment où la réflexion sur l'acte II de la décentralisation bat son plein, personne, ou presque, ne parle des CESR. La commission Mauroy a fait l'impasse : pas un mot sur eux, dans le rapport remis en octobre au premier ministre, qui doit servir de base à un futur projet de loi.

Autre motif d'inquiétude : ces assemblées voient arriver des concurrentes. Les conférences régionales d'aménagement et de développement du territoire (Cradt), prévues par la loi Voynet et dont les décrets d'application ont paru le 19 septembre, sont en train de s'installer. Les conseillers économiques et sociaux seront invités à y participer. Mais l'objectif affiché de la ministre de l'aménagement du territoire est de faire participer la société civile aux débats sur l'avenir de la région.

Ignore-t-elle que c'est précisément la mission des CESR ? Ou la création de nouvelles assemblées

consultatives sanctionne-t-elle l'échec de leurs aînées de presque trente ans ?

Le bicamérisme régional est une bizarrerie. Les communes et les départements, plus puissants et plus riches, ne disposent pas d'une assemblée consultative. Les CESR, qui rassemblent des chefs d'entreprises, des syndicalistes et des responsables d'associations, sont nés en même temps que les régions, le 5 juillet 1972. Composés de quarante à cent dix membres, ils doivent faire entendre la voix des « forces vives » d'un territoire. Ce sont des « laboratoires passionnants », selon leurs habitués. « Le représentant de l'union patronale finit par tutoyer le leader de la CGT. C'est comme ça qu'on construit une région », raconte Yves Morvan, président du CES breton.

#### REPRÉSENTATIVITÉ CONTESTÉE

Pourtant, leur représentativité est contestée. Chacun des conseils comprend 35 % de représentants des entreprises et des professions libérales, 35 % de syndicalistes, 25 % de représentants de la « vie collective » (l'enseignement supé-

rieur, la recherche, le tourisme, les associations...) et enfin 5 % de « personnalités qualifiées », désignées par le premier ministre (en fait, par le préfet de région). Chacun des conseillers est coopté par son organisation. « On ne sait pas trop au nom de quelle règle ni pour quelle légitimité », remarque Yves Pelle, commissaire aux comptes, conseiller au CESR de Bretagne. « Un rééquilibrage au sein des collèges est nécessaire. Est-il concevable de n'avoir qu'un seul représentant

des PME-PMI, aucun membre du syndicat SUD, alors que la CGT en a dix ? », continue-t-il. Cette représentativité insuffisante se retrouve aux sommets des assemblées : les chefs d'entreprises y sont largement majoritaires.

Les membres du CESR sont désignés tous les six ans, et les présidents élus pour trois ans. Mais leur faible renouvellement est également critiqué : certains conseillers ou présidents occupent le même poste pendant dix ou

quinze ans. Enfin, aucun CESR n'est présidé par une femme.

Deuxième ombre au tableau : la qualité inégale de leurs travaux, souvent critiqués pour leur tiédeur. Obligatoirement consultés sur les contrats de plan Etat-région et sur le budget de la région, les conseils peuvent être saisis par le président de l'assemblée régionale ou s'autosaisir, sur n'importe quel thème : formation professionnelle, transports, nouvelles technologies, santé, habitat, culture... « Il est difficile d'arriver à un consensus. On finit par se ranger au plus petit dénominateur commun », reconnaît Pierre Bodineau, président du CESR de Bourgogne. Résultat, on arrive parfois à de la « bouillie pour chat », selon un familier du fonctionnement de ces assemblées.

Mais les CESR peuvent, dans leurs autosaisines, viser juste. Là réside leur force. « Le pouvoir d'un CES dépend de la qualité et de la pertinence de son travail », affirme Michel Doly, président de l'assemblée auvergnate. « Lorsque les travaux et études sont bons, les conseils régionaux y puisent », ajoute-t-il. La personnalité du président détermine aussi l'écho rencontré par les travaux du Conseil, ainsi que ses relations avec la presse locale, principale caisse de résonance desdits travaux et des réflexions des conseillers. Les CESR ne sont pas des contre-pouvoirs. Le président du conseil régional est libre de tenir compte de ses avis, d'écouter poliment, ou de faire carrément la sourde oreille. « Nous sommes partout tributaires de l'équation personnelle entre deux hommes », reconnaît Jean-Louis Chauzy, qui dirige le CES Midi-Pyrénées et l'Assemblée des présidents de CESR (lire ci-dessous).

Valéry Giscard d'Estaing, président de la région Auvergne, passe

pour être l'un des plus rétifs à la démocratie participative. Même si « sa position a évolué », souligne Michel Doly. Il ajoute : « Si j'étais élu, je m'en servais beaucoup plus, c'est une mine. » Les présidents de région les plus habiles utilisent le CES pour tester une idée, désamorcer un conflit. Mais la rivalité entre élus et socioprofessionnels est toujours palpable.

#### « NE PAS MÉLANGER LES GENRES »

« Le risque est de nous transformer en procureurs », reconnaît M. Chauzy. « Nous ne devons pas tomber dans l'écueil qui consiste à mélanger les genres. Ceux qui veulent gérer doivent changer de cour », ajoute-t-il.

Pour Jean-Pierre Raffarin, président (DL) de l'Association des régions de France, le CESR « doit être amélioré ». Le « patron » de Poitou-Charentes ne dit pas comment. Les premiers intéressés parlent d'indépendance : « Les moyens de fonctionnement ne peuvent être conditionnés à la docilité politique », souligne Jean-Louis Chauzy, qui évoque aussi la revalorisation des indemnités (en moyenne 800 francs par vacation), qui varient, selon lui, de 1 à 6 selon les régions.

Retournant la question, Yves Pelle s'interroge : « Est-il raisonnable de réunir quatre-vingt-quinze personnes pour se prononcer sur la gestion d'un budget de 3 milliards de francs ? » Les plus confiants voient dans le CESR une formule d'avenir. « Les citoyens aspirent à des formes de démocratie », avance le Breton Yves Morvan. Les conseils attendent leur heure. Tous ces ardents promoteurs du fait régional et de la décentralisation réclament de nouveaux pouvoirs pour la région. Qui leur donneront, espèrent-ils, une nouvelle légitimité.

Gaëlle Dupont



**Un peu d'avance, ça fait souvent une grosse différence. Alors, que dire de l'avance prise par la Mutuelle Retraite de la Fonction Publique !** Nous avons anticipé sur le nouveau code de la Mutualité, en renforçant nos réserves financières. Le CREF, le complément-retraite n°1 de la Fonction Publique est aujourd'hui plus solide, plus transparent, encore mieux adapté aux attentes de nos sociétaires, c'est-à-dire toujours plus proche des valeurs mutualistes. C'est maintenant qu'il faut penser à tout ce que vous pourrez faire, à la retraite, avec une retraite en plus. *Cref*



#### PROFIL

#### LE SEUL PRÉSIDENT SYNDICALISTE

Jean-Louis Chauzy, cinquantetrois ans, président du conseil économique et social de Midi-Pyrénées, est l'ancien secrétaire général de la CFDT pour la région. Il a été élu en 1992. « Un syndicaliste à la tête d'un CESR, ça ne se faisait pas trop à l'époque. » Rien n'a changé : Jean-Louis Chauzy reste un exemple unique. Ce Rodézien inconditionnel est pourtant convaincu d'être l'homme de l'emploi. « J'ai été formé aux manifestations du Larzac et aux restructurations industrielles. Je n'ai pas peur de la synthèse », raconte-t-il. Parmi ses faits d'armes, le président syndicaliste cite son lobbying en faveur d'une université multipolaire dans la région Midi-Pyrénées, qui a empêché une trop

forte concentration de l'offre de formation à Toulouse.

Depuis deux ans, il dirige l'Association des présidents de CESR. « Nous devons nous approprier les débats de société et être au cœur des procédures d'évaluation des politiques publiques », professe-t-il. En clair : être le « poil à gratter » des exécutifs régionaux.

Jean-Louis Chauzy est un militant de la décentralisation et d'un accroissement des pouvoirs régionaux. Il refuse que les CESR soient les oubliés d'une éventuelle réorganisation du territoire. Néanmoins, il insiste sur le rôle de l'Etat. « Nous avons besoin d'un Etat fort et déconcentré. Les préfets doivent être des garants qui préservent les citoyens des systèmes féodaux et claniques. » Ces mêmes féodaux qui, dit-il, ne « respectent pas la société civile », représentée dans les CESR.

G. D.

## M<sup>me</sup> Voynet espère que les chantiers de l'« Erika » s'achèveront en mars

**LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT**, Dominique Voynet, s'est rendue samedi 9 décembre à Batz-sur-Mer (Loire-Atlantique) pour observer l'état des travaux de dépollution, presque un an après l'arrivée de la marée noire sur le littoral atlantique. « Un travail considérable a été accompli, mais il reste un travail de bénédictin : reconquérir les côtes rocheuses mètre par mètre, a-t-elle déclaré. C'est un travail de très haute technicité et il faudrait mobiliser davantage de personnels. » Elle a ajouté qu'elle « ne manquerait pas de relayer ce message à Paris ».

« Certains gros chantiers doivent être lancés pour être terminés avant mars », a indiqué la ministre, précisant que cette date était impérative localement, pour permettre aux producteurs de sel de Guérande d'alimenter leurs marais en eau de mer. « Pour l'essentiel, c'est le contribuable français qui a payé, et un peu Total. Le troisième partenaire, c'est-à-dire le Fipol (Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures), manque largement à l'appel », a estimé la ministre.

#### DÉPÊCHES

■ **MÉTÉO** : un violent orage, accompagné de vents de près de 120 km/h, a traversé, dimanche 10 décembre en début d'après-midi, le Nord - Pas-de-Calais sur une ligne Berck-Lille, faisant un blessé. Dans l'agglomération de Béthune, et notamment les communes de Houdain, Cuijnchy et Sainghin-en-Weppes, des toitures se sont envolées.

■ **FRET** : une large majorité de Français (78 %) souhaitent un développement du fret ferroviaire, indique, dimanche, un sondage de la Sofres réalisé pour le ministère français des transports et le Conseil supérieur du service public à la veille des Etats généraux du fret ferroviaire qui débutait lundi à Paris. En Grande-Bretagne, en Italie et en Espagne, des sondages similaires apportent des résultats équivalents.

**N**OUS sommes journalistes français. Français, le mot a sonnè comme un sésame. Cela voulait surtout dire non-allemands. Ekkerhard Schneider a immédiatement reçu ses visiteurs. Pas dans sa pharmacie en effervescence, mais chez lui, dans son salon, à l'étage. Pour raconter comment, pendant cinq jours, sa fille a été accusée d'avoir assassiné, avec des skinheads, l'enfant d'un couple de pharmaciens concurrents. Comment les habitants de Sebnitz, petite ville de Saxe à la frontière tchèque, ont été lynchés par la presse allemande pour avoir caché pendant trois ans l'horrible vérité. Accusations infondées, a-t-on appris depuis.

Le drame commence mercredi 22 novembre 2000, dans la soirée. Uta, âgée de vingt et un ans, étudiante en pharmacie à Braunschweig, dans l'ouest de l'Allemagne, a juste le temps de passer un coup de fil à son père, alors que la police l'arrête : « Papa, je suis accusée d'assassinat. » La bombe explose le lendemain à la « une » du quotidien populaire *Bild Zeitung*, premier tirage d'Allemagne avec 4,5 millions d'exemplaires. « Des néonazis ont noyé un enfant », accuse *Bild*. En plein jour. En présence de 250 baigneurs. « Personne n'est venu au secours et toute une ville s'est tue. » Trois témoignages sous serment sont censés décrire comment le petit Joseph Abdulla aurait été assassiné, le 13 juin 1997, par la fille de M. Schneider, son petit ami Sandro, vingt-cinq ans, et Maik, vingt ans. Sandro aurait infligé à l'enfant un électrochoc avec une arme. Uta lui aurait fait avaler une drogue pour l'engourdir. Enfin, l'enfant aurait été noyé, maintenu sous l'eau. Pendant le crime, une bande de skinheads se serait interposée pour que la sœur de Joseph, partie nager, ne voie pas ce qui se passait. Pour preuve, *Bild* publie en fac-similé le résultat d'une autopsie qu'a fait réaliser à ses frais la mère de l'enfant, Renate Kantelberg-Abdulla.

Pour M. Schneider, c'est le choc. Jamais ce conseiller municipal chrétien-démocrate (CDU) à la voix posée n'aurait imaginé que l'affaire irait si loin. Certes, les relations avec Saad Abdulla, un Irakien naturalisé allemand, et son épouse Renate Kantelberg-Abdulla, originaire de l'ouest du pays, n'avaient jamais été très faciles depuis que ces derniers étaient arrivés fin 1996 dans cette ville de 10 000 habitants de l'ex-RDA pour ouvrir une troisième pharmacie. Dès février 1997, les nouveaux venus s'étaient plaints de la concurrence déloyale dont ils s'estimaient victimes. Quatre mois plus tard, en juin, survenait la noyade tragique de leur enfant.

« Peu après l'accident, la rumeur a couru qu'il se serait agi, selon les parents, d'un meurtre commandité par les médecins et les pharmaciens de Sebnitz. Cet été, je savais que l'accusation se dirigeait vers moi. Mais je me suis dit : il sont déboussolés par la mort de leur fils, il faut les laisser tranquilles », raconte M. Schneider. Ce jeudi 23 novembre 2000, la tragédie a changé de camp, l'urgence est de faire sortir sa fille de prison. Pour lui, l'histoire ne tient pas la route : « Ma fille n'a rien à voir avec l'extrême droite. A l'époque, elle ne connaissait pas Sandro et elle n'allait jamais à cette piscine. Et si le meurtre avait eu lieu devant 300 personnes, on en aurait entendu parler : il n'y avait pas que des gens de Sebnitz, il y avait aussi des touristes. » Mais trois ans après les faits, trouver un alibi n'est pas très facile.

Pour l'heure, c'est la mère de Joseph, Renate Kantelberg, qui tient la vedette dans la ville envahie par les journalistes. Tous les regards sont tournés vers la seule « juste » de la ville, cette femme courageuse qui a fait surgir la vérité dans une Allemagne incurable, de nouveau capable de commettre l'innommable. Sa pharmacie est devenue un centre de presse. La ville, antichambre de l'enfer, attire le cinéaste Volker Schlöndorff, metteur en scène de *Tambour*, de Günter Grass, qui se rend à la pharmacie Kantelberg-Abdulla, désormais sous haute protection policière. Dimanche 26 novembre, une messe est dite à la mémoire de l'enfant. Les parents arrivent en retard – pour être mieux vus des caméras, ronchonne un habitant de Sebnitz – et quittent la cérémonie au bout de quelques minutes. Ils doivent se rendre sur un plateau de télévision à Berlin, où sera aussi Michel Friedmann, vice-président du Conseil central des



## Le faux crime de Sebnitz

**Pendant une semaine, toute l'Allemagne y a cru : à Sebnitz, en 1997, un enfant d'origine étrangère avait été assassiné par des néonazis, en plein jour, sous les yeux de 250 personnes. Le fait divers a tourné au drame national. Mais il était faux. Retour sur un délire collectif**

juifs en Allemagne, qui joue depuis des années les Cassandre.

Le fait divers est devenu drame national, et tout le pays se presse sur le forum Internet de la ville, pour y déverser 10 000 messages en une semaine. L'extrême droite y crie sa haine. « La femme Abdulla utilise la mort tragique de son fils pour cracher sur les Allemands, et nos politiciens la soutiennent avec ferveur. Pendez cette traîtresse du peuple ! », écrit l'un. « Il faut en finir avec cette République de juifs », délire le second. Les habitants de Sebnitz

sont copieusement injuriés : « *Pendez-vous vous-mêmes, habitants de Sebnitz.* » La querelle tourne vite au règlement de comptes entre les citoyens de l'Est et de l'Ouest, les Ossis et les Wessis. « *Reconstruisez le mur* », exige l'un. « *L'Allemagne pourrait être si belle sans les Ossis* », écrit un autre, tandis qu'un Allemand de l'Est riposte que « *tout cela n'est qu'une campagne des médias de l'Ouest contre l'ex-RDA* ». Pour l'Ouest, ce n'est pas l'Allemagne qui est nazie, mais ces Allemands de l'Est non éduqués à la démocratie, qui n'ont jamais vécu que sous la dictature, ces ingrats qui geignent depuis dix ans.

**S**EBNITZ est le cas d'école parfait. La petite ville, ancienne capitale de la fleur artificielle, est belle comme un sou neuf, avec ses maisons bourgeoises ravalées grâce aux subventions venues de l'Ouest. Frappée par le chômage, mais pas plus que le reste de l'ex-RDA, elle tente de se recycler dans le tourisme. Mais avec 1,5 % d'étrangers, Sebnitz est malade, comme le reste de la RDA : le candidat du parti néonazi NPD a été élu au conseil municipal avec 6,5 % des voix ; la ville abrite les White Warriors Crew, bande d'une vingtaine de néonazis rivaux des célèbres SSS, les skins de la Suisse saxonne, sur l'autre rive de l'Elbe.

Ceux qui défendent la ville sont vilipendés, comme le pasteur Konrad Creutz, qui reproche aux parents de Joseph de ne pas avoir surveillé leur enfant. « *Il y a bien des extrémistes de droite dans la région, mais ils sont incapables d'un tel meurtre* », affirme-t-il. Il est immédiatement suspendu par son diocèse. Car, pour toute l'Allemagne, choquée, Sebnitz est une ville de lâches qui détournent le regard, sans un juste pour sauver un enfant ou dire la vérité. Il n'y a même pas eu, comme dans *M le Maudit*, de Fritz Lang, la pègre, un monde souterrain capable de traquer le criminel que la police était incapable d'attraper. Ici, le criminel, la police et la population ne font qu'un. La preuve, jeudi 23 novembre, dans la nuit, quatre skins de retour d'un match de football à Dresde ont été beugler, ivres, des chants nazis sous les fenêtres des parents de l'enfant mort, sans que la police, censée les protéger, intervienne. On ne peut « *pas faire confiance aux autorités locales* », esti-

me le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, qui demande au parquet fédéral de se saisir du cas.

Furieux, le chancelier Gerhard Schröder, qui refuse de céder devant la « *populace* », demande, dimanche 26 novembre, à rencontrer M<sup>me</sup> Kantelberg-Abdulla. Solidaire des victimes de l'extrême droite, il se démarque de Helmut Kohl, qui ne s'était pas rendu en 1993 aux funérailles des cinq femmes et fillettes turques de Solingen (Rhénanie), tuées dans un incendie criminel. Pour ne pas donner le sentiment de faire pression sur la justice, M. Schröder recevra la mère de l'enfant le lendemain, en tant que président du SPD : cela tombe bien, M<sup>me</sup> Kantelberg-Abdulla a été élue en 1999 conseillère municipale de Sebnitz sous l'étiquette SPD.

Pourtant, lundi 27 novembre, l'affaire connaît un rebondissement spectaculaire. Le parquet de Dresde annonce qu'il a relâché, la veille, les trois suspects. Pour M. Schröder, qui a refusé d'écouter les mises en

nitz réclament réparation. D'accusatrice, la famille Abdulla, qui s'est entre-temps réfugiée dans un cloître en Bavière, passe au rang d'accusée. Elle est ramenée chez elle jeudi 30 novembre, pour assister à une perquisition du parquet. Car la mère est désormais poursuivie pour dénonciation calomnieuse. Comment expliquer cet imbroglio ?

En 1997, dans la foulée de la mort de Joseph Abdulla, la justice a bien vite classé l'affaire, après avoir procédé à une autopsie et une enquête sans doute bâclées : le commissaire ayant mené l'enquête sera suspendu pour faute professionnelle dans d'autres affaires. La mère, elle, ne croit pas à la thèse de l'accident, surtout depuis qu'une habitante de Sebnitz lui a fait état d'un « *complot* » pour éliminer son enfant. Elle embauche un détective privé, recueille une quinzaine de témoignages sous serment. L'affaire tourne à l'obsession. « *Vous vous êtes empêtrés dans un combat insensé contre le reste du monde* », écrit, en

gie n'a pas vérifié les témoignages, pas plus que *Bild*. Le crime nazi devient un « *Waterloo des médias* », selon l'expression du *Tagesspiegel*. « *Nous avons quinze témoignages sous serment, que nous avons soumis à notre département juridique ; le rapport d'un institut réputé de criminologie, le mandat d'arrêt pour assassinat signé du juge. Que voulez-vous de plus ? Ce n'est pas notre rôle de vérifier les témoignages* », affirme Karl Günther Barth, rédacteur en chef adjoint de *Bild Zeitung*, qui voit là un scandale de la justice. Depuis, chacun rejette sur l'autre la responsabilité du désastre.

**A**CCUSÉ par le ministre de la justice de Saxe d'avoir « *exécuté en règle toute une ville* », *Bild* a expliqué, samedi 2 décembre, comment il avait mené l'enquête, amorçant un début d'excuses. C'est au tour de la presse d'essayer de comprendre comment elle a pu croire à une histoire aussi invraisemblable. Le climat délétère qui régnait outre-Rhin depuis des mois y était favorable. Après avoir longtemps minimisé la violence raciste, le pays voit depuis quelques mois des nazis partout. « *Sous la RDA, l'opinion était faite par l'Etat, et ceux qui n'étaient pas d'accord étaient opprimés. Maintenant, c'est Bild qui fait l'opinion. Mais tout le monde souffrait de l'Etat, et peu souffrent de Bild* », accuse calmement Ekkerhard Schneider, avant d'ajouter : « *Aujourd'hui, on peut se défendre.* » Sebnitz panse ses plaies alors que l'on décore le sapin de Noël sur la grand-place. Le pasteur est revenu, mais ne parle plus que par l'intermédiaire de son avocat. Une veillée, prévue dimanche 3 décembre, a été annulée de peur que la ville ne devienne terrain d'affrontement entre skins et militants d'extrême gauche. La justice poursuit ses investigations ; les poursuites contre les trois suspects devraient être abandonnées, explique le parquet. Mais arrivera-t-on à prouver que la noyade n'était qu'un accident ? Beau-coup en doute. « *Si Schlöndorff avait un scénario tout prêt, il va devoir le retravailler* », lâche, sans sourire, le maire de la ville. Un scénario de damnés que toute l'Allemagne s'est empressée de croire, toujours persuadée qu'elle est capable du pire.

Arnaud Leparmentier  
Dessin François Supiot

« Ce n'est pas notre rôle de vérifier les témoignages »

Günther Barth, rédacteur en chef adjoint de « Bild Zeitung »

garde du ministre-président de Saxe, Kurt Biedenkopf, il est trop tard pour reculer. La rencontre a lieu, mais en catimini, tandis que l'affaire s'effondre.

Le principal accusateur, âgé aujourd'hui de quinze ans, n'a pas été capable de reconnaître un suspect sur une photo, révèle le parquet. Son témoignage s'écroule. On apprend que la mère a suggéré les dépositions et versé aux témoins des sommes allant jusqu'à 50 marks (près de 170 francs). L'alibi d'un des suspects est confirmé. Nul n'a assisté directement aux faits ni confirmé avoir vu des skinheads. « *Aucune motivation d'extrême droite n'est pour l'instant constatée* », affirme le parquet. Tous les accusateurs se sont rétractés. La justice saisit le protocole d'autopsie complet, que la mère refusait de livrer. Celui-ci ne prouve rien, mais on y découvre que l'enfant avait un souffle au cœur.

L'histoire tourne au scandale médiatique, les habitants de Seb-

février 1999, l'avocat de la famille à la mère. Rien n'y fait, la mère fait pratiquer une autopsie sur son enfant fin 1999 ; elle demande au célèbre institut de criminologie de Basse-Saxe d'émettre une expertise, laquelle estime qu'il y a effectivement matière à rouvrir l'enquête – ce qui a lieu en septembre 2000.

La presse est mise sur le coup. Début septembre, le *Spiegel* passe un coup de fil à un des témoins à charge. « *Il avait l'air saoul* », raconte Joachim Preuss, directeur adjoint de la rédaction. L'hebdomadaire estime qu'il est urgent d'attendre. *Bild* n'a pas les mêmes doutes en rencontrant six témoins. Mais le quotidien reste prudent et attend un signal décisif : que la justice lance un mandat d'arrêt.

C'est chose faite le 21 novembre. La bombe médiatique explose le 23. Mais très vite l'affaire « tourne court. On constate que la justice n'est qu'au début de l'enquête. On découvre que l'institut de criminolo-

# Quand M. Seillière se déguise

par Jean Magniadas, Willy Pelletier et Yves Salesses

ON s'était mépris sur Ernest-Antoine Seillière. Dans sa communication à l'Académie des sciences morales et politiques (*Le Monde* du 6 décembre), il s'attache à montrer comme il est sensible à la condition des salariés. Il est convaincu, et tous ses amis du Medef avec lui, que la réussite économique ne peut aller sans réussite sociale. Il veut donner force à la démocratie sociale, revitaliser le dialogue dans l'entreprise. Il assure que l'on doit attirer, conserver et faire évoluer la main-d'œuvre par la formation.

Qui ne voudrait contracter avec un homme si bien disposé ? Si « avenant » pourrait-on dire. Car la loi du Medef, c'est le contrat ; ses prophètes, « les partenaires sociaux » : la société n'en peut plus d'un Etat envahissant, qui a mis sous tutelle l'entreprise dont il ignore tout. La vie sociale doit être réglée par le dialogue équilibré des partenaires sociaux. D'ailleurs tous les pays européens font ça.

Les relations sociales dans notre pays ne sont certes pas excellentes, ni l'Etat irréprochable. Mais il est curieux que, pour fonder sa démonstration, Ernest-Antoine Seillière soit obligé d'enchaîner autant de contre-vérités. La Fondation Copernic, dont l'objet est de « remettre à l'endroit ce que le libéralisme met à l'envers », vient de consacrer une note à la « refondation sociale » du Medef. Elle s'attache à sortir du conte charmant sur le dialogue social présenté par ce bon M. Seillière pour revenir au monde réel.

L'Etat en France recule : suppression de l'autorisation administrative de licenciement, multiplication des dérogations aux règles du droit du travail, déréglementation des mouvements de capitaux, ouverture à la concurrence de monopoles de services publics, privatisations massives, sont quelques exemples. Les hommes politiques et la haute

administration ne méconnaissent pas le monde de l'entreprise. Les dirigeants des organisations patronales sont souvent passés par l'appareil d'Etat. Toujours plus de fonctionnaires et de politiques vont et viennent du public au privé. Nombre d'entreprises du secteur concurrentiel sont menées par d'anciens hauts fonctionnaires prenant soin de ne pas rompre avec l'administration. Les entreprises sont en relation continue avec les ministères. Des clubs et amitiés divers lient de nombreux responsables politiques et les grands patrons. M. Seillière camoufle une réalité malconnue. Il tente aussi de faire oublier la réalité des entreprises.

**Le Medef nous propose d'entrer hardiment dans le XIX<sup>e</sup> siècle**

Dans l'entreprise réelle ne prévaut pas le dialogue harmonieux mais une brutalité patronale croissante, la dénonciation des conventions collectives (dans les banques, les grands magasins, etc.), la chasse aux syndicalistes : depuis 1990, il y a eu chaque année au moins 10 000 procédures de licenciement de « salariés protégés » (délégué, comité d'entreprise, représentant syndical). « Conserver et faire évoluer la main-d'œuvre » s'y inverse en précarité imposée, CDD, intérim, horaires variables, destructeurs de santé et de vie personnelle. Voilà les faits qu'il faut garder en tête lorsque l'on analyse les propositions du Medef.

M. Seillière situe au premier rang des évolutions à prendre en compte la fin des grandes concentrations ouvrières au profit d'une véritable atomisation des centres de production. Précisément. Pas un seul tra-

vailleur ni un seul juriste du travail ne croit au caractère équilibré du rapport entre l'employeur et le salarié. Le rééquilibrage se fait partiellement par l'organisation collective des salariés. L'atomisation en petites unités la rend très difficile. Le partenaire social égal dont parle le Medef c'est, au plan national, un syndicalisme affaibli et divisé. C'est, surtout, au niveau de l'entreprise, de plus en plus souvent un syndicalisme absent ou chétif et, comme nous l'avons rappelé, réprimé.

C'est pourquoi le Medef veut inverser la hiérarchie des normes sociales que nous devons défendre : la loi plus protectrice que la convention de branche plus que la loi, l'accord d'entreprise plus que la convention de branche. Et lui substituer la priorité « au terrain », là où le rapport des forces lui est le plus favorable. Que la loi, filet de sécurité, recule et se fasse bien vague. Autant que faire se peut, substituer à la négociation avec les organisations collectives des salariés le rapport individuel employeur-salarié.

Ces propositions ont un caractère paradoxal. Il faudrait privilégier la négociation d'entreprise alors que se développe un mouvement sans précédent de fusions et que c'est au sommet de groupes de plus en plus importants que se décide la stratégie, les taux de rentabilité exigés, les plans sociaux. La contradiction apparente devrait éveiller la méfiance des plus charmés. Il devrait en être de même de l'observation des autres pays européens.

Il n'est pas vrai qu'ils ont pris le chemin proposé par le Medef. L'emprunte ça et là des bribes qui lui conviennent : l'extension du contrat à durée déterminée aux Pays-Bas, la place des conventions collectives en Allemagne. Mais les contextes particuliers ne sont pas rappelés. Notamment la force du syndicalisme, la tradition de négociation

de branche (qu'il veut mettre au second plan en France) et sa présente remise en question par le patronat allemand. Surtout, il ne souffle pas mot de son meilleur modèle : la Grande-Bretagne où, après avoir lourdement frappé le mouvement syndical, le domaine restreint de la loi a laissé place non à un fructueux dialogue social mais à l'extension des zones de non-droit.

Emporté par son élan, enthousiasmé par son propos, M. Seillière finit par oublier perruque et fausses moustaches et perd toute prudence : son projet consiste à « transposer dans l'ordre juridique français » l'Europe de Maastricht et d'Amsterdam « qui fait coexister démocratie sociale et politique ». Quel aveu ! Les dizaines de milliers de manifestants de Nice ne sont pas seuls à

crier que cette Europe n'est ni sociale, ni démocratique. Dans son discours au Bundestag, Jacques Chirac avait amorcé une autocritique : « La construction européenne a trop été l'affaire des seuls dirigeants et des élites. Il est temps que les peuples redevennent les souverains de l'Europe. » Voilà pour la démocratie politique. MM. Juppé et Toubon avaient complété en décrivant une Europe conçue « uniquement comme un espace économique fondé sur la seule philosophie de la libre concurrence ». Voilà pour la démocratie sociale. Et voilà résumée, selon la déclaration de son président, la « refondation sociale » du Medef.

M. Seillière a salué comme une première victoire l'agrément gouvernemental à la nouvelle convention Unedic qu'il a signée avec des

organisations syndicales minoritaires. Son offensive va donc se poursuivre. Elle est ambitieuse et s'affiche : redéfinir les règles en matière de chômage, santé, retraites et formation professionnelle ; repréciser les frontières entre les systèmes de solidarité à financement budgétaire et les systèmes contributifs de type « assurantiel ». S'attaquer donc, progressivement, aux garanties collectives conquises au fil des ans et stabilisées par loi. Le Medef nous propose d'entrer hardiment dans le XIX<sup>e</sup> siècle.

Jean Magniadas, économiste et syndicaliste, Willy Pelletier, sociologue, Yves Salesses, haut fonctionnaire, sont membres du conseil d'orientation de la fondation Copernic.

## Les leurreurs de la refondation sociale

par Marc Blondel

D'OU vient-elle ? Qui est-elle ? Où va-t-elle ? Ces trois questions sont essentielles si l'on veut tenter d'appréhender correctement ce que le Medef appelle encore la « refondation sociale ».

Comme le rappelait le ministre des affaires étrangères, les cinq plus grandes entreprises mondiales réalisent un chiffre d'affaires équivalent au PNB de 132 pays. Cet élément, parmi d'autres, montre le poids croissant pris par les intérêts privés dans la vie économique et politique. A la concentration accélérée des capitaux correspond une volonté de restreindre le rôle régulateur et réglementaire des pouvoirs publics. Cet effet de ciseau est une des caractéristiques, et non des moindres, de la vague du libéralisme économique, en fait du capitalisme libéral et patrimonial.

La formule « le marché gouverne, le gouvernement gère » résume assez bien cette situation. Il s'agit pour le Medef de tenter d'accélérer cette évolution, en un mot de la rendre inéluctable et définitive en réformant structurellement la société française.

Dans ce débat la mondialisation sert de prétexte.

La première caractéristique de la refondation sociale est donc politique. En voulant imposer le contrat sur la loi, en prétendant être l'expression des aspirations de la société civile, le Medef entend se situer

**Haro sur la lutte de classes, vive la modernité avec les « insiders riscophiles » et les « outsiders riscophobes ! »**

comme une force politique au-dessus des partis, qu'il considère affaiblis dans la crise de la démocratie politique, la droite actuelle n'étant plus à ses yeux capable de représenter ses intérêts.

Fondamentalement, il ose mettre en cause des principes républicains tel celui d'égalité. Tout ce qui a un caractère collectif est considéré comme un frein à l'expression des forces du marché. A l'universalisme républicain il oppose la diversification communautariste. Le New Deal à la française ressemble plus à une révolution culturelle à la chinoise, le prétexte de diversité servant à mieux assurer un centralisme du pouvoir. C'est notamment le cas s'agissant des rapports entre loi et contrat et de la volonté de privilégier l'entreprise comme niveau de négociation, voire de favoriser les rapports sociaux individualisés.

La deuxième caractéristique de la refondation sociale est économique. En voulant « dépolitiser l'économie » le Medef considère que l'économie est une science exacte alors que seule l'économie politique a un sens et que l'économie est avant tout une science sociale, donc par définition incertaine. La e-économie sert de paravent de la modernité pour laisser croire que la société vit une révolution alors que les fondements et ressorts sociaux demeurent inchangés. Ne confondons pas évolution et révolution. En fait, le Medef cherche à accroître le poids des entrepreneurs dans la société. C'est d'ailleurs ce que confirme la tribune de son président (*Le Monde* du 6 décembre), y compris quand il indique que le Medef ne maintiendra la démarche que si elle répond à ses objectifs, ce qui révèle une conception pour le moins particulière de l'égalité de droit dans la négociation.

La troisième caractéristique de la refondation serait sociale. En voulant nier l'existence d'intérêts antagonistes, en voulant réhabiliter l'idée de l'entreprise cellule de base de la société, en théorisant sur la société le risque partagé, le Medef ne fait ni plus ni moins que remettre au goût du jour la vieille notion de l'association capital-travail. Com-

ment ne pas voir dans la diffusion de l'esprit d'entreprise, dans la volonté de développer l'actionnariat, dans la mise en avant de l'illusion d'autonomie dans le travail, le retour des vieilles lunes participationnistes naviguant entre le paternalisme et le corporatisme ? Haro sur la lutte de classes, vive la modernité avec les « insiders riscophiles » et les « outsiders riscophobes » !

Prôner la contractualisation individualisée, l'autonomie du travailleur, l'association des syndicats partenaires, la transformation du contrat de travail en contrat d'activité, la disparition du patron au profit de l'entrepreneur, c'est feindre d'oublier la question-clé : la nature de la propriété du capital et l'opposition capital-travail.

A la normalisation du travail, il faudrait dorénavant substituer la normalisation du travailleur. Prôner l'individualisation dans le cadre d'une société de marché, c'est oublier qu'entre le fort et le faible c'est la liberté qui opprime et la loi (comme le contrat collectif) qui protège.

On l'a vu avec le dossier de l'assurance-chômage : il s'agit pour le patronat de mettre en place les moyens d'un contrôle accru des conditions d'emplois et de salaires. C'est l'employabilité au service de la profitabilité, la précarité au service de la flexibilité.

Faire le tri des chômeurs licenciés par les entreprises, tel est le devenir du régime d'assurance-chômage, où le paritarisme céderait la place au consensus libéral. C'est aussi pourquoi le feu vert donné par le gouvernement à la convention d'assurance-chômage est lourd de sens.

Derrière la refondation, il pouvait y avoir une réappropriation du dialogue social pour les interlocuteurs sociaux à tous les niveaux, ce qui serait profitable. Mais le Medef veut en faire un instrument de soumission des syndicats et des pouvoirs publics, l'économique l'emportant impérativement sur le social.

Marc Blondel est secrétaire général de Force ouvrière.

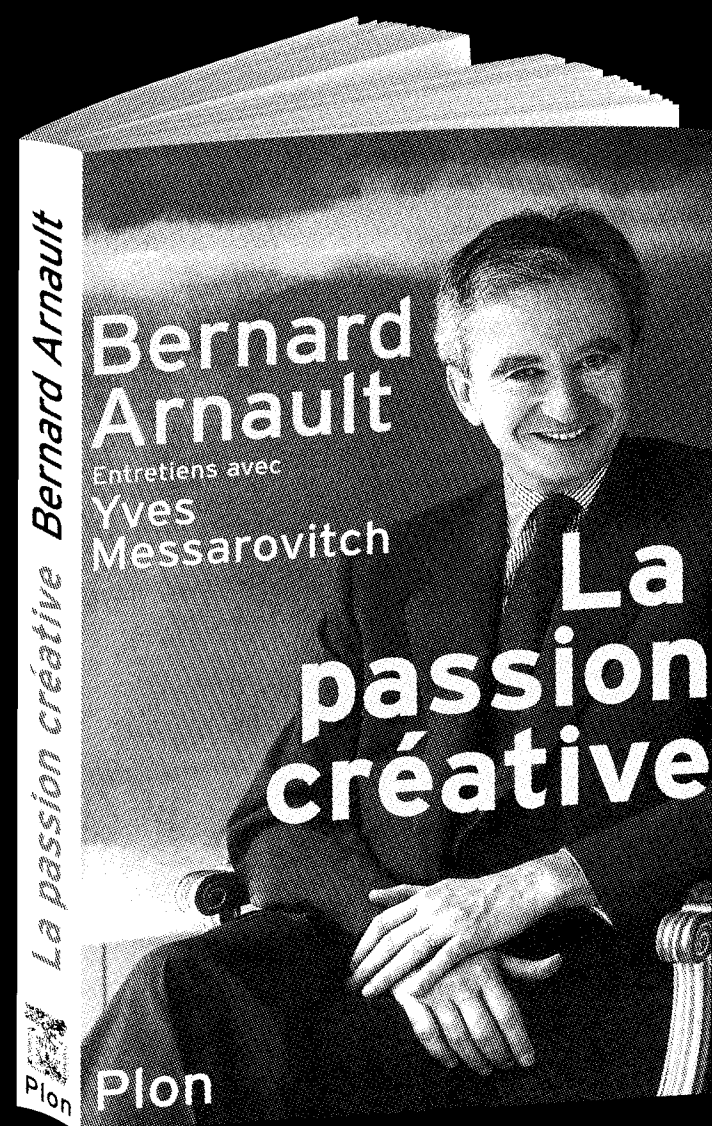
**RAFAL**

Face à la gare St-Lazare

Habille les hommes **FORTS** ou **GRANDS**

- PARIS 8<sup>e</sup> - 15, place du Havre  
Tél. : 01.43.87.34.64
- NICE - 18, av. Jean Médecin  
Tél. : 04.93.85.46.03
- LYON 2<sup>e</sup> - Magasin ROURY  
80, rue E. Herriot  
Tél. : 04.78.42.54.94
- NIMES - Magasin LA CITÉ  
1, place du Grand Temple  
Tél. : 04.66.67.21.52

**Pour la première fois, Bernard Arnault explique ses méthodes et révèle ses secrets.**



Entretiens avec Yves Messarovitch

PLON





2000 UNIVERSITÉ DE TOUS LES SAVOIRS

Yves Bonnefoy, professeur honoraire au Collège de France

# La poésie dans le temps présent

Si la crise du poétique est et ne peut qu'être universelle, elle trouve en France un terrain particulièrement favorable : l'invasion du langage par les concepts et la fragilité prosodique de la langue contribuent aux difficultés

Dans le cadre de l'Université de tous les savoirs, organisée par la Mission an 2000, Yves Bonnefoy, poète et professeur honoraire au Collège de France, a prononcé, le 17 novembre, une conférence sur « la parole poétique » dont nous publions la dernière partie. La première partie portait sur la définition de la poésie, cette tentative de « penser autrement » que par le concept.

En France en particulier, c'est tout à fait couramment que les sociologues ou les critiques font le constat de ce qu'ils appellent l'absence, voire la fin, de la poésie, ils le font même sans manifester grand regret. Et il y a du vrai dans ce qu'ils remarquent. Des œuvres existent, elles sont même tout aussi nombreuses qu'auparavant, et souvent elles semblent plus spécifiquement de la poésie qu'à d'autres époques de l'histoire, mais un vide n'en existe pas moins là où un plein devrait être, car ces recherches ne sont pas reconstruites pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire autre chose qu'encre un peu de littérature. La réflexion des théoriciens ne leur accorde pas d'importance, sur cet écran le son est coupé, ce qui rend le groupe social indifférent à ce qui s'y joue.

Pourquoi cette désaffection, et peut-on espérer qu'elle ne soit que passagère ? Observons d'abord que, dans une certaine mesure, la crise dans la réception de la poésie est un événement du monde occidental dans son ensemble, ce qui n'est pas étonnant puisque de mêmes causes y sont actives partout. Que sont ces causes ?

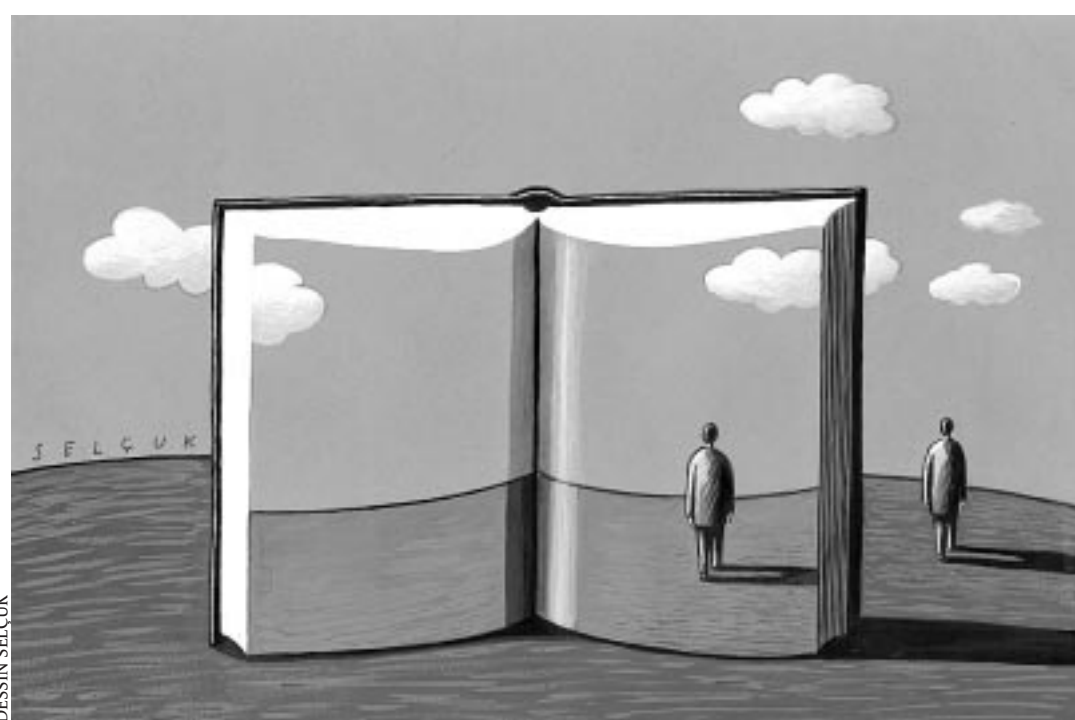
Tout simplement que, dans la lutte qu'est le poème entre regard conceptuel et intuition de présence, le concept dispose aujourd'hui de moyens nouveaux, qu'il emploie de façon massive. L'effondrement des mythes, d'ailleurs plus apparent que réel, est-ce simplement, en effet, la voie libre pour l'intuition poétique ? C'est aussi ce qui incite la pensée conceptuelle à imaginer qu'elle n'est plus troublée par des rêves, par l'illusoire, et lui donne ainsi de l'allant, de l'aplomb, et surtout l'autorité à croire qu'elle peut s'emparer de lieux laissés vacants dans l'esprit par le départ des chimères (...).

Et il y a aussi que ceux d'entre nous qui veulent retrouver autour d'eux dans le monde sensible ces présences de choses, arbres, montagnes ou fleuves, qui ouvrent la conscience de soi à la profondeur des symboles, eh bien, ceux-là ne peuvent plus guère se livrer à leur intuition, car il leur faut maintenant se heurter dans la pratique du monde à des objets dont la substance n'est plus la réalité naturelle, n'exprime plus l'infini inhérent à cette dernière : étant le produit de la technologie, c'est-à-dire de simples montages de concepts (...).

Toutefois, si la crise du poétique est et ne peut qu'être universelle, elle n'est pas, je le soulignerai maintenant, sans trouver en France un terrain particulièrement favorable, pour une raison qui s'éclaircit dès qu'on a défini la poésie par la perception dans les mots de leur matière sonore. Si cette dernière est d'importance fondamentale il est utile, en effet, qu'elle soit facile à identifier ; or la forme qui révèle le son ne le fait, le plus naturellement, qu'en prenant appui sur l'opposition des syllabes accentuées et des autres - et en français n'est guère possible cet étayage qui devrait être instinctif. Notre langue n'a pas d'accents toniques. La forme ne peut s'y établir dans les mots, pour les disposer à la poésie, qu'en se faisant un compte de syllabes, ce qui prive le vers de beaucoup de sa spontanéité, de son immédiateté : on n'y sera pas engagé d'emblée par un mot présentant déjà en soi-même une structure iambique. (...).

Envahissement du langage par les concepts, fragilité prosodique de la langue, tel est, en somme, le concours de circonstances qui contribue aux difficultés présentes, et c'est évidemment regrettable. Il faut la poésie, disais-je, pour que le rapport de l'être parlant à ses proches échappe, par exemple, aux dégradations que lui fait subir la production d'idéologies. Et qu'est-ce que cela signifie, sinon que la création poétique est le ferment naturel de l'esprit démocratique, dont la seule définition radicale est la reconnaissance par chacun de la pleine dignité des autres êtres ? Sans poésie pas de démocratie, bientôt. C'est en cela aussi qu'elle est salvatrice, et donc nécessaire. Qu'elle manque, et la société est en péril. Que faire, donc, aujourd'hui, quand effectivement on peut craindre que la poésie ne soit en fort grand péril ?

Que faire ? Je ne répondrai pas à cette question par l'utopie des déclarations volontaristes, ni des vœux pieux. Je ne demanderai pas aux poètes de hausser la voix pour se faire entendre. Ni de se multiplier en nombre, en acceptant le soutien certainement fallacieux des pouvoirs



DESSIN SELÇUK

publics. Ce que j'estime utile, pour notre réflexion, c'est de poser la question de la vocation à la poésie. De ce rapport à soi, long à prendre forme ou rapide, qui produit le lecteur ou l'auteur dont a besoin à chaque génération cette constante réinvention que la poésie ne peut qu'être.

Et encore ne chercherai-je pas à revivre cette vocation en ses premiers pas, je me contenterai de proposer à votre attention l'instant où celles ou ceux qui l'ont éprouvée se voient placés au contact des pensées et des choix, et des valeurs, et des préjugés, qui caractérisent leur société. C'est à cet instant, en effet, que quelque chose de décisif se produit, car le sentiment poétique est naturel à l'enfance mais se laisse plus tard intimider aisément par les indications trop impératives qu'adresse aux adolescents la société où ils ont à vivre. Et c'est alors que le péril dont je parle se fait le plus grand, mais c'est alors aussi que peut se révéler tel de ses aspects auquel on pourra remédier, peut-être.

Une forme de ce péril, par exemple, c'est évidemment le discours des philosophes, puisque ce discours est le plus souvent dirigé par la pensée conceptuelle, dont il fait donc valoir les prétentions en sous-main. La philosophie n'est pas nécessairement le concept, mais elle ne pense pas jusqu'au bout l'empire que le concept a sur elle ; et elle offre des théories qui sont parfois remarquablement aveugles à l'ambition de la poésie et lui dénie toute spécificité. Ce fut le cas de la pensée hégélienne qui s'instaure, au début de la *Phénoménologie de l'esprit*, par le refus d'accorder importance dans la parole à cette expérience de l'immédiat qui est en revanche le commencement de la poésie.

Et il en va de même dans notre siècle pour nombre des philosophies du langage, dont les applications en théorie de la littérature furent, par exemple, ces spéculations structuralistes au sein desquelles l'auteur du livre n'a plus d'évidence propre. Ces affirmations souvent impérieuses et quelquefois arrogantes peuvent déconter les jeunes gens, qui cherchent la vérité, la vérité formulable, autant qu'à rester fidèles à leurs émotions (...).

Mais c'est précisément en ce point où le discours philosophique et la parole de poésie s'avoisinent, au risque d'un étouffement de l'une par l'autre, que ce qui pourrait être un affrontement peut se faire une discussion, au terme de laquelle ce qui semblait le parti adverse se révélera un allié, et même le secours décisif dont la poésie a besoin pour se faire entendre. La poésie, pour sa part, n'est nullement l'ennemie du philosophique. Placer des limites à la pensée conceptuelle n'est pas dénier la valeur des opérations que celle-ci effectue dans son champ propre, c'est même les renforcer en les délivrant de quelques pseudo-objets, pour suggérer à leur place d'autres catégories de pensée où

s'ouvre cette fois la dimension de la finitude. Les évidences de celle-ci aidant à résoudre des problèmes qui sont de nature philosophique, bien que le strictement conceptuel ne sache pas les poser complètement ou correctement.

Je pense ainsi à une question qui a été placée à bon droit au centre de la réflexion philosophique contemporaine, celle de l'importance de l'Autre dans le rapport du sujet à soi et son élaboration d'une éthique. Cette question est déjà de celles que la pensée proprement poétique place d'emblée en son propre centre, puisque la transgression du concept par l'expérience de l'immédiat fait apparaître autrui comme une présence là où le concept ne le considère qu'en lui substituant des formules. Et voici déjà un terrain commun, où ceux qui y viennent de par le côté de la poésie reconnaissent même avec sympathie l'ardeur à la réflexion dont quelques philosophes font preuve. L'ardeur mais aussi le malaise, le désarroi.

« Nous devons tout à autrui », écrit Levinas, par exemple, et ce mot « tout » est, lui aussi, on ne peut plus acceptable du point de vue de la poésie, puisqu'il maintient la question de l'Autre au plan de cette totalité infinie que la poésie découvre dans chaque chose et chaque être. Toutefois Levinas comprend alors ce « tout » comme celui de nos actions, qui sont chacune à vouer au bien de l'autre, indique-t-il, même si cela signifie qu'il faut lui sacrifier notre propre vie. La sacrifier, comprenons, non dans quelque circonstance particulière où ce renoncement à soi serait clairement utile à quelques-uns, mais d'emblée, mais a priori, puisque c'est vrai que nous ne pouvons persister dans notre existence qu'en faisant tort à d'autres êtres humains d'une manière ou d'une autre.

Et c'est là une proposition assurée-

ment intenable, personne n'en peut douter, mais faut-il, comme fait Levinas, l'avancer, la risquer, parce qu'elle serait le paradoxe constitutif de la condition humaine ? Ne faut-il pas plutôt se demander si elle n'est pas l'indice que la question a été posée d'une façon qui la prive d'accéder au vrai sens de la relation humaine ? Dire qu'il faut sacrifier sa vie, c'est d'abord la penser comme quelque chose que l'on a, que l'on a ou que l'on n'a pas, une chose, en somme : ce qui prouve qu'on perçoit la réalité comme composée de choses, non de présences. Et c'est donc qu'on s'est établi dans une pensée conceptuelle, au sein de laquelle, je l'ai souligné d'emblée, on bute partout sur l'énigme, et avec angoisse.

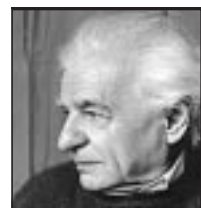
Or la poésie sait, en revanche, que ni le sujet ni autrui ne sont des choses, et que l'être en nous n'est pas de bénéficier d'une durée d'existence, au sens biologique du terme, mais naît de la décision de rendre au rapport à soi sa qualité de présence, une décision qui s'affirme dans ce travail sur les mots que sont les poèmes. C'est ce travail qui fait être la personne qui s'y engage, et il permet à autrui, y prenant sa part, d'accéder lui aussi à l'être, quels que soient les malheurs de son existence de fait. D'où suit que ce qu'on doit à l'autre être humain n'est pas nécessairement de s'enfermer avec lui dans des sacrifices mutuels qui ne font parfois qu'aggraver l'emprise du concept sur les événements et les êtres. Ce qu'on lui doit, c'est la parole de poésie (...).

Yves Bonnefoy

## Le programme des conférences

Décembre. Le 11, Mahmoud Hussein, *L'individu dans les sociétés du Moyen-Orient*. Le 12, Ginette Raimbault, *L'enfant et la mort*. Le 13, Giulia Sissa, *Plaisir et souci : le défi des drogues*. Le 14, Michka Assayas, *Pop et rock*. Le 15, Mathias Fink, *Acoustique et renversement du temps*. Le 16, Jean-Philippe Bouchaud, *Caprices des marchés financiers : régularités et turbulences*. Le 17, Henri Bacry, *La symétrie ici et là*.

Les conférences sont données à la Faculté des sciences économiques de Rennes-1 « nouveau bâtiment », 7, place Hoche, 35000 Rennes, jusqu'au 14 décembre (à 18 h 30 en semaine, à 11 heures samedi et dimanche), puis salle Rameau, 29, rue de la Martinière, 69001 Lyon, du 15 au 21 décembre (à 18 h 30 en semaine, vendredi, samedi et dimanche à 10h30). Leur diffusion est assurée au Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, 75003 Paris, avec deux jours de décalage, à 18 h 30 en semaine, 11 heures samedi et dimanche.



### YVES BONNEFOY

■ Né le 24 juin 1923 à Tours (Indre-et-Loire), licencié ès lettres et diplômé d'études supérieures de philosophie, Yves Bonnefoy a été professeur aux universités de Vincennes, de Nice et de Provence avant d'être élu, en 1981, au Collège de France, à la chaire d'études comparées de la fonction poétique. Titulaire de nombreux prix, dont le Grand Prix national de poésie en 1993, Yves Bonnefoy a publié de nombreux recueils de poèmes, dont *Hier régnait désert* (1958), *Pierre écrite* (1965), *Dans le leur du seuil* (1975), *Poèmes 1946-1974* (1978), *Début et fin de la neige* (1991), *La Pluie d'été* (1999) ; et des essais, parmi lesquels *L'improbable* (1959), *Le nuage rouge* (1977), *Entretiens sur la poésie* (1981 et 1990), *La Vérité de parole* (1988), *Shakespeare et Yeats* (1998), *Lieux et destins de l'image* (2000). Il a traduit des textes de Shakespeare et de Yeats.

Alain Madelin, président de Démocratie libérale, au « Grand Jury RTL-«Le Monde»-LCI »

## « La société est vivante, dynamique. Ce qui ne marche pas, c'est l'Etat »

« Etes-vous candidat à l'élection présidentielle ?

- Si je suis en campagne, c'est bien avec l'idée d'être candidat.

- L'idée ?...

- Les candidatures ne sont pas ouvertes ! Mais je fais campagne et j'assume le fait de faire campagne. Il y a des tas de gens qui vous diront : « Mais je ne serai peut-être pas candidat, je ne fais pas campagne. » En réalité, tout le monde fait un peu campagne.

- Faites-vous campagne pour vous ?

- Moi, j'assume. Oui, je fais campagne. Je ne suis pas là pour figurer ni pour témoigner. Je pense qu'en 2002, ce sera le premier grand débat de la France du nouveau siècle ; on va désigner le premier président du nouveau siècle, et je crois qu'un certain nombre d'idées de modernité, que je porte depuis longtemps, arrivent à maturité. Les Français, lassés par les blocages de leurs institutions politiques, auront, je l'espère, dans leur majorité, envie de puissants courants réformateurs, que je peux représenter.

- Mieux que ne les représentent celui que vous soutenez et dont vous rédigez le programme en 1995, c'est-à-dire Jacques Chirac ?

- Si, en 1995, ça avait marché, je ne serai pas candidat aujourd'hui ! - Au moment où, à droite, on parle d'union, n'est-ce pas un pavé que vous jetez dans la mare ?

- Ce que vous appelez la droite, j'ai le sentiment qu'elle a tendance parfois, un peu, à se replier, à se recroqueviller sur elle-même, sur le dernier carré d'électeurs. Qui parle des banlieues ? Qui parle des jeunes issus de la nouvelle immigration ? Qui parle des problèmes de société ? Qui défend les consommateurs, les usagers, les politiquement faibles ? On parle de la famille, mais il n'y a pas que les familles ! Il y a aussi les familles monoparentales, il y a aussi les personnes seules. Moi, j'ai envie de parler de tout cela. J'ai envie d'élargir l'opposition.

- Les supporters d'Alain Madelin, quand on leur parle de l'immigration, ne sont pas forcés

ment prêts à dire : « C'est formidable, ouvrons les bras et faisons-en de bons Français ! »...

- Peut-être par mon parcours, par mes origines, je ressens aujourd'hui la diversité de la France. Et je me sens capable de mettre un trait d'union. Le petit artisan qui travaille dur, qui n'a pas beaucoup de récompense de son travail, et le chômeur ou la personne exclue n'ont pas des intérêts différents. Ils peuvent avoir des intérêts communs.

» La vieille France, bien enracinée dans ses valeurs et dans ses traditions, elle existe, bien sûr ; mais il y a une nouvelle France, de nouveaux Français qui sont là, impatients, qui ont envie d'aimer leur pays. Je me sens capable d'exprimer tout cela à la fois, et il me semble que la vieille politique, celle d'hier - celle du siècle dernier, dira-t-on bientôt - consistait à mettre des murs entre tout ça. Aujourd'hui, on cherche le moyen de faire vivre ensemble l'unité de la France, parce qu'on a besoin d'unité, mais dans la diversité.

- N'incarnerez-vous pas plutôt, notamment pour ces catégories

sociales, un libéralisme économique associé à la mondialisation et à tous leurs malheurs ?

- Je ne le crois pas. Les gens qui sont en bas de l'échelle sociale ont compris que le système, tel qu'il est bloqué aujourd'hui, bloque leurs chances aussi. Quand on libéralise, quand on laisse un peu d'air pour ceux qui veulent créer, innover, faire quelque chose, on multiplie leurs chances. Ceux qui sont en haut n'ont pas envie de liberté : ils ont envie de bloquer les places afin qu'eux-mêmes et leurs enfants s'en tirent toujours bien !

» Je vais prendre un exemple : je propose depuis longtemps la suppression de la carte scolaire. Dans une rénovation de l'école, liberté aux chefs d'établissements, aux équipes enseignantes de faire une meilleure école. Et liberté pour les parents de choisir l'école de leurs enfants.

- Autrement dit, école de riches pour les riches, école de pauvres pour les pauvres...

- Avez-vous lu Allègre ? Et bien d'autres ? A l'heure actuelle, les

enfants des riches vont dans les écoles des quartiers riches. Et les enfants d'enseignants, on leur fait des classes un petit peu à part, avec de bons enseignants, etc. Ce sont les enfants des cités-ghettos qui sont assignés à résidence dans les écoles-ghettos. Dans les sondages, les classes dirigeantes disent : « La carte scolaire, c'est très bien. » Ceux qui sont partisans de la supprimer, ce sont les catégories ouvrières, les catégories délaissées. Même l'électorat du Parti communiste est majoritairement pour ! Parce que la liberté de choisir l'école de son enfant, quand on est en bas de l'échelle sociale, dans le quartier le plus déshérité de la plus déshéritée des banlieues, c'est le moyen de donner une meilleure chance à ses enfants.

- Dans la société d'aujourd'hui, telle que vous la concevez, qu'est-ce qui doit rester à l'Etat ou au collectif ?

- L'enjeu clé de la prochaine élection présidentielle, c'est la reconstruction d'institutions modernes. Tout le monde comprend bien que

la société est vivante, dynamique. Ce qui ne marche pas, aujourd'hui, c'est l'Etat. Et la crise que nous vivons, ce n'est pas une crise de la société, c'est une crise de notre système politique et de nos institutions. Par rapport à d'autres pays, nous avons un Etat beaucoup plus centralisé, beaucoup plus lourd, beaucoup plus coûteux, qui n'assure plus les missions qui sont les siennes.

» Justice et police, voilà deux missions essentielles. Savez-vous combien la France consacre au total de ces deux budgets ? Moins que pour le déficit de la SNCF, deux fois moins que pour la facture des 35 heures ! L'Etat doit assurer ses missions et, pour le reste, redistribuer très largement ses pouvoirs. Dans cette campagne, je ne proposerai rien qui n'ait été déjà expérimenté avec succès par nos partenaires, autour de nous, en Europe. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon

# Canada : Jean Chrétien gagne au centre

LE WEEK-END suivant les élections législatives du 27 novembre, qui l'ont brillamment reconduit à la tête du gouvernement canadien, Jean Chrétien jouait au golf avec Bill Clinton. Si le président américain est sur le départ, le premier ministre canadien tient plus solidement que jamais les rênes du pouvoir à Ottawa. M. Chrétien voulait-il ainsi faire un pied de nez à son propre ministre des pêches, Herb Dhaliwal ? En pleine campagne électorale, ce dernier avait dit tout haut ce que certains membres du Parti libéral pensaient tout bas, à savoir que leur chef devrait bientôt songer à prendre sa retraite pour se consacrer désormais au golf...

M. Chrétien, qui est âgé de soixante-six ans, n'a nullement l'intention d'abandonner la politique pour le golf. Dans un entretien accordé peu après le scrutin au journal québécois *Le Nouvelliste*, le premier ministre affirme considérer la politique comme un « art ». Il est, de fait, passé maître dans celui de déjouer les manœuvres de ses adversaires comme d'apaiser les contestations dans son propre camp. A la tête d'un parti beaucoup plus populaire que lui-même, faisant face à une nouvelle formation d'opposition - l'Alliance canadienne - qui menaçait de lui faire perdre quelques plumes, il aura réussi presque l'impossible : non seulement remporter les élections pour la troisième fois consécutive - ce que prédisaient tous les sondages -, mais les gagner haut la main avec une majorité absolue de 172 sièges sur 301 à la Chambre des communes, un résultat supérieur à celui de 1997.

## « PRUDENT COMME UN SIOUX »

Certains y ont vu une victoire personnelle de Jean Chrétien, alors que d'autres estiment que le « p'tit gars de Shawinigan », du nom de sa ville natale, a gagné les élections par défaut, autrement dit par manque d'alternative réelle offerte aux Canadiens. Sans doute les deux analyses ont-elles leur part de vérité. Comment ne pas souligner, d'abord, l'instinct de ce politicien aguerri, député à vingt-neuf ans, ancien homme de confiance de Pierre Trudeau et premier ministre depuis 1993 ? Jean Chrétien a choisi d'appeler à des élections générales anticipées, alors même que dans son propre camp on lui conseillait d'attendre encore. Faussement modeste, il rappelait après le scrutin qu'il avait « un peu d'expérience en politique ». L'image d'un homme « prudent comme un Sioux » n'est pas pour lui déplaire. « Mon rôle de chef de parti, dit-il, c'est de gagner les élections. J'ai tout mis dans la balance et j'ai pris ma décision. Si ça n'avait pas bien marché, j'aurais dû prendre tout le blâme. »

Le jeu était risqué en effet, non pour les libéraux, mais pour l'avenir de M. Chrétien. La « bande à Martin », du nom du ministre des finances Paul Martin, était à l'ouvrage depuis quelques mois. Après une tentative ratée pour pousser leur favori à entrer dans la course au leadership lors du dernier congrès du Parti libéral, ils n'ont pas manqué durant la campagne électorale de vanter les mérites de M. Martin comme successeur évident d'un chef en perte de vitesse et qu'il faudrait remplacer au plus vite si la victoire était trop juste. M. Chrétien l'a emporté très largement. Son pouvoir à Ottawa et son leadership sur le Parti libéral ne peuvent plus être sérieusement contestés. Du coup, M. Chrétien dispose de plus de temps qu'il n'aurait cru. Un vrai mandat de cinq ans, après deux écourtés ? Il peut désormais y songer avec sérénité.

M. Chrétien explique le faible taux de participation (63 %) par la satisfaction des électeurs à l'endroit de son gouvernement, laquelle ne les aurait pas incités à aller voter, alors que d'autres y voient plutôt une forme de « protestation silencieuse » des Canadiens face à l'absence d'alternative réelle. A l'évidence, les libéraux ont autant profité d'une fragmentation de l'opposition que du manque d'étoffe nationale des quatre partis qui la composent à Ottawa. Le Parti libéral lui-même parvient mal à représenter l'ensemble des Canadiens, avec 70 % de ses députés élus d'une seule province, l'Ontario. Reste que M. Chrétien

peut se vanter d'avoir réalisé des gains importants, tant au Québec que dans les provinces « maritimes » de l'est du pays. « On a, ajoute-il, maintenu nos positions en Ontario et préservé un nombre égal de sièges dans l'Ouest. »

Les autres formations ne peuvent en dire autant. L'Alliance canadienne, ultra-conservatrice, avec Stockwell Day, ancien pasteur pentecôtiste, à sa tête, n'a pas réussi la percée qu'elle espérait faire hors de son fief traditionnel de Colombie-Britannique et d'Alberta, dans le bastion libéral ontarien. Chacun garde donc ses bastions : les libéraux en Ontario, les Alliances obtenant dans l'Ouest la quasi-totalité de leurs 66 sièges. Quant au Bloc québécois, il n'a évidemment aucune prétention nationale. Se présentant comme le « défenseur des intérêts du Québec à Ottawa », le Bloc a fait une performance relativement médiocre le 27 novembre. Avec 38 députés élus, il a perdu 6 sièges. La polarisation du vote entre bloquistes et libéraux, la quasi-disparition des conservateurs au Québec et une certaine lassitude des souverainistes, traditionnels partisans du Bloc expliquent ce résultat. Si le Bloc a limité les pots cassés (en raflant la majorité du vote des francophones), c'est curieusement grâce à M. Chrétien, le libéral le plus impopulaire au Québec. Cela aurait certainement été différent si le Parti libéral avait été conduit par Paul Martin. De quoi faire réfléchir le premier

ministre québécois, Lucien Bouchard, qui s'efforce de réunir les « conditions gagnantes » pour la tenue d'un nouveau référendum sur l'indépendance du Québec.

L'élection fédérale consacre aussi la déconfiture du Parti conservateur. Au pouvoir à Ottawa jusqu'en 1993, il a connu cette année-là une débâcle dont il ne s'est jamais remis et ne conserve plus que 12 députés. Le Nouveau Parti démocratique, la formation canadienne la plus à gauche, est également au bord de la faillite, avec seulement 13 sièges.

Jean Chrétien, souvent raillé pour son français peu châtié, affirme que « l'avantage d'être libéral, c'est qu'on n'est pas doctrinaire. On fait un mouvement à droite, un autre à gauche, et puis on score ! » Remplacez libéral par centriste et vous aurez la recette gagnante, estime un groupe d'universitaires canadiens (Richard Nadeau, Neil Nevitte, Elizabeth Gidengil, André Blais). Pour eux, le plus grand atout du Parti libéral, outre le fait qu'il a largement profité d'une économie florissante, aura été « d'occuper sans partage le centre de l'échiquier politique ». La majorité des Canadiens, ajoutent-ils, sont foncièrement centristes, et les libéraux ont « réussi à projeter l'image d'un parti modéré, offrant une approche équilibrée » de la plupart des problèmes.

Anne Pélovas

## Augure par Leiter



## L'Etat imparfait

Suite de la première page

D'entrée de jeu, Laffont critique la vision idéaliste d'un Etat impartial, et son présupposé, « le postulat général de bienveillance des hommes politiques, de l'administration et de tous les fonctionnaires et personnels assimilés ». Ce postulat n'est à ses yeux pas seulement naïf, il contredit la pratique courante de l'Etat lui-même.

Malgré ce recours systématique à la bienveillance comme principe de fonctionnement, la peur des détournements des fonds publics par quelques « brebis galeuses » a conduit à une bureaucratisation considérable destinée à éliminer les possibilités de comportement discrétionnaire, source de corruption. En d'autres termes : soit le fonctionnaire est par nature intègre, et on ne comprend pas la méfiance de l'Etat à son égard ; soit il ne l'est pas, et il faut en ce cas accepter de penser - de front - le problème de la « corruption », entendu bien sûr dans un sens large qui va du trafic d'influence à la grève du zèle.

Laffont construit son raisonnement ainsi. Il faut comparer la rémunération du régulateur public aux

enjeux de la corruption, tout en prenant en compte la difficulté pratique de celle-ci. Ce qui suggère trois remèdes : réduire l'enjeu de la corruption en simplifiant les procédures ; améliorer l'évaluation des services de l'Etat (y compris par une concurrence interne) pour réduire le risque de capture ; et enfin, à chaque fois que c'est nécessaire, augmenter les rémunérations des fonctionnaires. Allant au bout de la démarche ainsi esquissée, Laffont en appelle à rien de moins qu'une « révolution intellectuelle », qui le conduit à préconiser « le développement des marchés, chaque fois que les conditions pour l'existence de marchés concurrentiels sont réunies (...). Quand ce n'est pas possible, l'organisation de l'Etat doit être repensée en termes de contre-pouvoirs, de « checks and balances », qui permettent de garantir une autonomie d'action suffisante tout en limitant les groupes d'intérêt ». Sans cette révolution, ajoute-t-il, « les deux fléaux de la société, exode des plus compétents et corruption, ne peuvent être résolus ».

### MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ-PRIX

Le rapport a fait bondir l'assistant. Edmond Malinvaud, tout en appelant à « regarder avec lucidité des problèmes auxquels nous sommes confrontés », adjure de ne pas « jeter le bébé avec l'eau du bain », et de veiller à « valoriser avec achar-

nement la bienveillance » au sein du secteur public. Antoine Lyon-Caen y voit, « sous couvert » d'Etat moderne (...), « un nouvel avatar du dépérissement de l'Etat », et reproche à Laffont de vouloir résoudre le problème de l'Etat comme s'il s'agissait d'un cas « d'anti-trust ». La critique porte, mais elle ne résout pas le problème. Dire que la marque de l'Etat est de produire une norme éthique différente signifie-t-il que les médecins hospitaliers sont des saints et les médecins de ville des profiteurs ? Est-ce que la nature des enseignants change selon qu'ils sont dans leur classe ou qu'ils donnent des cours particuliers ? Comment saisir la spécificité de la sphère publique par rapport au privé ?

Pour sortir le débat de l'impasse, il n'est pas inutile de revenir à quelques principes simples. Le secteur privé offre le meilleur rapport qualité-prix. Ainsi, comme disait Schumpeter, le capitalisme substitue aux bas de soie que portaient les reines des bas en Nylon pour les ouvrières. C'est le génie entrepreneurial du capitalisme, ajoutait-il, que de découvrir de tels biens, qui pour être de moins bonne qualité sont beaucoup moins chers et deviennent ainsi accessibles au plus grand nombre. Il n'y aurait certes rien d'infaillible à ce que le secteur public procède parfois à de tels arbitrages. Mais sa logique est radicalement différente.

Comme l'a souligné une étude importante (« The proper scope of government », *Quarterly Journal of Economics*, 1997, par Oliver Hart, Andrei Shleifer et Robert Vishny), le secteur public fixe d'abord la qualité du bien voulu et cherche ensuite à minimiser les coûts, ce qui est très différent. On ne veut pas d'une armée privée, par exemple, parce que l'Etat entend bien rester maître du rapport qualité-prix (si l'on ose dire) et ne pas céder à des arbitrages douteux entre coût et efficacité. Même les meilleures conventions entre l'Etat et les agents privés laisseraient place à trop d'incertitude. Ainsi le risque des écoles privées, même lorsqu'elles sont sous contrat avec l'Etat, est qu'elles ne rejettent les élèves les plus difficiles à éduquer. Même chose avec la santé où les maladies les plus difficiles et les plus coûteuses pourraient être abandonnées.

Il y a donc bien spécificité de l'Etat. Mais elle laisse entier le problème de son organisation. Qui sera garant que tous les efforts seront faits pour minimiser les coûts ou générer des innovations, à qualité donnée ? Vaste question. Le programme de recherche annoncé par Guesnerie est bel et bien ouvert, et l'on aurait tort, ici aussi, de jeter trop vite le bébé avec l'eau du bain.

Daniel Cohen pour *Le Monde*

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléfax : 202 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Un petit sommet

LE sommet de Nice était un sommet sur le pouvoir - donc difficile, sensible, politique au plus haut point. Il s'agissait de dire comment se distribuera le pouvoir dans une Europe élargie et, donc, de réformer les règles de fonctionnement d'une Union qui marche déjà mal à quinze membres et va très vite en compter treize de plus. C'était, disait-on, indispensable pour empêcher que l'élargissement ne se fasse aux dépens de l'intégration. On avait fixé trois préalables, trois réformes institutionnelles présentées comme indispensables au fonctionnement d'une Europe à vingt-huit membres : réforme de la Commission ; repondération des voix au sein du Conseil des ministres (pour tenir compte du poids démographique de chaque membre) ; enfin, extension des domaines dans lesquels le Conseil vote à la majorité.

Après quatre jours d'un sommet qui aura été le plus long de l'histoire de la construction européenne, le bilan est médiocre. La réforme de la Commission est repoussée à plus tard : on n'y touchera pas avant quelques années, et encore cela devra se faire à l'unanimité des membres de l'Union... Le chapitre de la repondération des voix au sein du Conseil était lourd de la volonté farouche de la France de maintenir la parité avec l'Allemagne, en dépit du fait que celle-ci est, depuis la chute du Mur, un pays de plus de 80 millions d'habitants. La présidence française - Jacques Chirac et Lionel Jospin menant le même combat - a eu gain de cause, au prix d'un

compromis épouvantablement complexe : l'Allemagne obtient tout de même un droit de blocage renforcé et, tout à fait légitimement, une représentation au Parlement européen proportionnelle à son poids démographique. Enfin, sur les sujets les plus sensibles - de la fiscalité au système de protection sociale -, le règne de la règle de l'unanimité n'est pas aboli, chacun gardant son droit de veto.

Cet ensemble représente peut-être le minimum requis pour continuer, sans perdre la face, la négociation sur l'élargissement de l'Union. Mais il ne paraît pas constituer le début de refonte sérieuse des institutions de l'Europe qu'on était en droit d'attendre. L'Europe a formidablement progressé dans les domaines monétaire et de la défense ; elle régresse dans celui de sa gouvernance. L'Union avance sur des sujets très « intégrateurs », comme la monnaie, la défense, le droit des sociétés, sans se donner les moyens institutionnels nécessaires à la gestion de ces approfondissements.

C'est une contradiction due aux conceptions différentes de l'Europe qu'ont aujourd'hui les membres de l'Union : simple grand marché pour les uns (la Grande-Bretagne, la Suède, mais aussi nombre des postulants venus de l'Est) ; puissance en formation pour les autres. C'est une contradiction dangereuse, que Nice n'a aucunement entamée. Elle impose de relancer le débat sur la forme institutionnelle de l'Union, sur la nécessité d'une Europe à deux cercles, et donc sur la question fédérale.

*Le Monde* est édité par la SA LE MONDE  
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint  
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferracci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet  
Directeur artistique : Dominique Royonnet  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment  
Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jaraud (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan  
Médiateur : Robert Solé  
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre  
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président  
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)  
Le Monde est édité par la SA LE MONDE  
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.  
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

### La mort de Théodore Steeg

AVEC Théodore Steeg, mort hier à son domicile parisien, disparaît l'un de ces vieux radicaux, profondément laïques et patriotes, qui avaient fait la force et la grandeur de la III<sup>e</sup> République, un de ces hommes dont la longue carrière politique avait été entièrement dévouée au service de l'Etat. Député pendant dix ans, sénateur pendant trente-six ans, ministre plus de dix fois, président du conseil, gouverneur général de l'Algérie, résident général au Maroc, on peut dire de Théodore Steeg qu'il faisait corps avec le régime qu'il n'avait cessé de défendre et de représenter, et il était normal aussi qu'il fût l'une des personnalités les plus éminentes du Parti radical.

Théodore Steeg, qui avait été, de 1921 à 1924, gouverneur de l'Algérie, se vit attribuer, à la fin du consulat de Lyautey, la lourde charge de résident général au Maroc,

en pleine guerre du Rif. En décembre 1930, il accepta la présidence du conseil : appuyé par le Sénat il ne pouvait compter sur une majorité stable dans une Chambre des députés à tendance modérée, et, le 22 janvier 1931, il était renversé.

Il devait être encore ministre des colonies dans un cabinet Chaumetemps de 1938 et ministre d'Etat dans le deuxième cabinet Blum qui lui succéda. Ancien vice-président du comité exécutif du Parti radical, Théodore Steeg devait, après la Libération, siéger à l'Assemblée consultative comme président provisoire du parti. On le revit alors dans ce palais du Luxembourg où il avait passé près de la moitié de sa vie. C'était un vieillard affable, discret, entouré du respect de tous.

André Ballet  
(12 décembre 1950.)

## Le Monde sur tous les supports

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)  
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60  
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

**FUSION** Vivendi Universal, né de la fusion entre Vivendi, Seagram et Canal+, a fait son entrée en Bourse lundi 11 décembre. ● LE NOUVEAU GROUPE devient numéro deux mondial de la

communication, derrière l'américain AOL-Time Warner, qui attend toujours les dernières autorisations. ● MOINS D'UN AN aura suffi pour unir le canadien Seagram, propriétaire des studios

Universal et d'Universal Music, au couple Vivendi-Canal+. ● CE MARIAGE marque la fin de l'indépendance de Canal+. Vivendi Universal parie sur la convergence des supports

de diffusion (télévision, Internet, téléphone) avec les contenus (films, musiques, édition). ● LES NOUVELLES TECHNOLOGIES doivent être les vecteurs de ce rapprochement. ● LES

MARCHÉS restent dubitatifs face à ces paris. Pour sa première cotation, le nouvel ensemble affichait, lundi matin, une baisse de 2,26 % à 73,5 euros par rapport à l'action Vivendi.

## Paris-Hollywood : le scénario de la fusion Vivendi-Seagram

Le groupe construit par Jean-Marie Messier veut associer téléphone, Web, télévision, cinéma, musique, édition et presse, afin d'anticiper l'arrivée de l'Internet à haut débit. Le nouvel ensemble a fait son entrée en Bourse, lundi 11 décembre, à Paris, à New York et à Toronto

**RIEN N'Y FAIT.** Ni l'air tiède d'un soir d'été californien ni le resac de l'océan tout proche. Dimanche 9 juillet, Pierre Lescure et Jean-Marie Messier sont stressés. Dans quelques heures, le PDG de Canal+ et le patron de Vivendi doivent affronter, pour la première fois, les salariés d'Universal. Une foule de 5 000 personnes rassemblées à l'Universal Amphitheatre, et autant réunies devant leurs écrans Internet. Avant cet examen de passage, Ron Meyer, patron des Studios Universal, a organisé une « party » dans sa villa de Malibu. Un rêve hollywoodien de verre et de bois dessiné par leoh Ming Pei. Une soirée presque intime. Une trentaine d'invités. Rien que du beau linge : Warren Beatty et Annette Bening, Pierce Brosnan et madame, Goldie Hawn et Kurt Russell, David Geffen, un des patrons des studios Dreamworks, et quelques-uns des plus importants agents d'Hollywood.

Après le dîner chinois, Ron Meyer a prévu une surprise. Dans sa salle de projection privée, en avant-première, il fait donner *Nutty Professor 2* (Professeur Fouldingue). Le dernier film d'Universal n'a rien d'une bluette. La mince intrigue est le prétexte d'un concert de flautilles en tout genre. Mais ce soir-là, comme partout dans le monde plus tard, le film fait un tabac. Tous les spectateurs s'esclaffent aux vents, aux pets et aux boums d'Edie Murphy. Tous, sauf un. Figé dans son fauteuil, le regard halluciné, Jean-Marie Messier semble soudain douter de la pertinence de

la fusion. Est-il possible de faire cohabiter les fans du Professeur Fouldingue et les hiérarques de Vivendi ? Cette incertitude ne durera pas. Le lendemain, les réactions positives d'Universal ont fait taire les doutes.

Quelques mois auront suffi à MM. Messier et Lescure pour réaliser leur rêve américain. Un songe concrétisé, lundi 11 décembre, par la première cotation, à Paris, New York et Toronto, de Vivendi Universal. C'est pourtant un accueil tiède – le titre perdait 2,39 %, lundi, à l'ouverture, à Paris – que la Bourse a réservé au nouveau groupe, qui peut revendiquer le titre de champion mondial de la communication avant la création d'AOL-Time-Warner, toujours en gestation.

### LA VERSION FRANÇAISE

Cette belle histoire a déjà sa part de légende. La version française n'a retenu que trois personnages : Pierre Lescure, Jean-Marie Messier et Edgar Bronfman. Son scénario est limpide. En novembre 1999, Edgar Bronfman Junior est à Paris. Sur un coup de téléphone, MM. Lescure et Messier décident de rencontrer le patron du groupe canadien Seagram, propriétaire d'Universal. Depuis longtemps, Pierre Lescure rêve d'adosser Canal+ à un studio américain. De son côté, Edgar Bronfman n'est pas contre le rapprochement d'Universal avec un diffuseur de la taille de Canal+. Un nouveau rendez-vous, en février 2000, à New York, confirme ces intentions. Mais la



chaîne cryptée n'a pas les moyens de se payer Seagram seule. Elle ne peut « payer ni en cash ni par échange de titres » et doit compter sur Vivendi. Pierre Lescure se résout alors à l'idée de la fusion.

Dans son livre *J6M.com*, Jean-Marie Messier fixe au 22 mars la date où l'affaire bascule. « Ce jour-là, écrit le patron de Vivendi, la famille Bronfman réunie au grand complet – père, fils, oncles et cousins accompagnés de deux conseillers patrimoniaux – m'ont invité à plancher dans les austères bureaux de la société à New York. Je présente la stratégie de Vivendi et trace les grandes lignes de ce que pourrait être une so-

ciété qui s'appellerait Vivendi-Universal. A la fin, le père d'Edgar, qui a un poids moral très important dans les décisions familiales, fait ce commentaire laconique : « Monsieur Messier, il ne vous manque qu'une chose, un passeport américain. » Echaudé par l'échec du rapprochement avec la société BSKyB de Rupert Murdoch, en 1999, M. Lescure fait la tournée des politiques. A Matignon, il demande : « Si Canal+ est impliqué dans une fusion avec un groupe étranger, ne fermez pas, par avance, les frontières, et optez pour une vision plus large, plus européenne. » Cette fois, la classe politique ne fera pas de vagues.

Le remake américain de cette histoire, Hollywood oblige, a enrichi le casting. Aux trois têtes d'affiche, connues du public français, s'ajoute, outre-Atlantique, une galerie de seconds rôles. Parmi eux, Terry Semel et Alex Berger. Le premier vient de quitter son poste de co-CEO (chief executive officer) de la Warner Bros avec un pactole de plusieurs centaines de millions de francs. Près d'un milliard, disent certains. Le second, franco-américain, est depuis sept ans le conseiller de Pierre Lescure. Il est aussi le PDG de Canal Numedia, la division Internet de la chaîne cryptée.

### RENDEZ-VOUS SECRET

En cette fin d'année 1999, Terry Semel cherche à rebondir en restant dans le divertissement. Son but est de « monter une structure, baptisée Digital Studio, qui formerait un studio de cinéma sans en avoir l'infrastructure ». Pour y parvenir, « il faut détenir un catalogue de films et de musique ». Le 10 janvier 2000, une nouvelle donne un coup d'accélérateur à la quête tranquille du duo. AOL vient d'annoncer son mariage avec Time Warner. Or seuls les studios Sony-Columbia et Universal ont des activités cinéma et musique. M. Semel sait désormais où chercher.

En février, Pierre Lescure et Jean-Marie Messier sont convaincus, à tour de rôle, et dans la même journée, des attraits d'Universal. « C'est génial », s'enthousiasme le patron de Vivendi. Dans la foulée, Terry Semel est chargé de faire « le go-between » avec Edgar Bronfman.

Un premier rendez-vous secret avec le patron de Seagram est organisé à l'hôtel Four Seasons de New York. Le courant passe bien. Deux éléments semblent retenir l'attention de M. Bronfman : « Les 14 millions d'abonnés et le réseau de distribution dans onze pays de Canal+ et Vizzavi », le portail multi-accès lancé par Vivendi et Vodafone.

Mais le patron de Seagram veut rester discret. Il craint que son cours de Bourse ne soit chahuté par des rumeurs. Les discussions se poursuivent donc à Paris. M. Bronfman s'y rend, début mars, accompagné de Brian Mulligan, son bras droit chargé des finances. Il a droit à une journée de présentation de Canal+ et de Vivendi, suivie d'un dîner. Malgré son enthousiasme, M. Messier doit pourtant être convaincu de l'intérêt des activités musicales d'Universal. A cette époque, il n'a encore d'yeux que pour le studio de cinéma.

Cette offensive de charme a porté ses fruits. Désormais, la parole est aux banquiers. C'est le moment que choisit Terry Semel pour tirer sa révérence. Le choix de la fusion de Vivendi avec Seagram a modifié l'échelle de ses projets initiaux. Il juge que l'affaire est devenue trop grosse pour lui. Dès lors, son nom disparaît de l'affiche du film. Quant à Alex Berger, on lui signifie en septembre qu'il est de trop. Pour le happy-end, ils sont trois sur la photo de mariage : Pierre Lescure, Jean-Marie Messier et Edgar Bronfman.

Guy Dutheil

## Seize ans pour prendre le contrôle de Canal+

**ASSOCIÉE** à la naissance de Canal+ en 1984, la Générale des eaux, devenue Vivendi, en a tiré de substantiels bénéfices. Jean-Marie Messier, PDG du groupe, n'a eu de cesse de s'en assurer le contrôle.

● **16 FÉVRIER 1994.** André Rousselet démissionne de la présidence de Canal+. Dans un texte paru dans *Le Monde* du 17 février 1994, intitulé « Edouard m'a tué », il dénonce les manœuvres de Matignon pour mettre la chaîne sous contrôle. Six jours plus tôt, profitant de la nouvelle loi Carignon sur l'audiovisuel, qui permet à un actionnaire de détenir 49 % d'une chaîne (au lieu de 25 %), Havas et la Générale des eaux, qui détiennent respectivement 23,5 % et 20,1 % de la chaîne cryptée, ont annoncé la création d'un pacte d'actionnaires sans en avoir informé M. Rousselet. Canal+ est mis sous tutelle. La Générale des eaux, en mauvaise santé financière, sécurise une de ses seules sources de profit. Pierre Lescure devient PDG de Canal+.

● **PRINTEMPS 1995.** Pierre Dauzier, PDG d'Havas, rêve de constituer un grand groupe multimédia. Pour y parvenir, il tente de remplacer Pierre Lescure à la tête de Canal+ et de rapprocher la chaîne cryptée de la société luxembourgeoise CLT, dont Havas est actionnaire. La manœuvre échoue. M. Messier, directeur général de la Générale des eaux de-

puis 1994 et hostile à un rapprochement avec la CLT, qui réduirait le poids de son groupe, apporte « son soutien avec vigueur à Pierre Lescure ». Le projet est enterré en juillet.

● **6 SEPTEMBRE 1996.** Canal+ annonce sa fusion avec NetHold, la filiale audiovisuel du groupe de luxe Richemont, qui lui permet de se renforcer en Europe au prix d'un fort endettement et de pertes « au moins jusqu'en 1999 ». Déstabilisé – ses négociations avec l'Allemand Bertelsmann ont par ailleurs échoué –, M. Dauzier ne peut s'opposer à ce mariage qui le marginalise au sein de Canal+. M. Messier, devenu PDG de la Générale des eaux, a soutenu ce rachat et prévenu que son groupe, lui aussi dilué, retrouverait son niveau antérieur « en acquérant des titres auprès d'autres membres de la chaîne cryptée ».

● **6 février 1997.** La Générale des eaux se porte acquéreur des deux tiers des 21,3 % que détient Alcatel-Alsthom dans Havas et devient le premier actionnaire du groupe, avec plus de 30 % du capital. En échange, M. Messier cède à Havas les 19,3 % dans Canal+ ainsi que la Générale d'images. La Générale des eaux, qui se présente comme « un actionnaire à long terme d'Havas », demande à cette dernière de se concentrer sur l'édition et l'audiovisuel. Dans la foulée, « pour éviter de lancer une OPA sur la

chaîne », selon Marc-André Feffer, vice-président de Canal+, un nouveau pacte d'actionnaires est conclu entre Havas et Richemont, détenteurs de 49 % du capital de la chaîne cryptée.

● **23 février 1998.** La cour d'appel de Paris dispense la Générale des eaux de lancer une OPA évaluée à 20 milliards de francs sur Havas, comme le demandaient les actionnaires minoritaires. Le 9 mars, le groupe de M. Messier annonce une offre publique d'échange sur Havas. M. Dauzier est remplacé par Eric Licoys à la tête d'Havas, qui devient le pôle édition du groupe. La participation de Canal+ est directement rattachée à la Générale des eaux, devenue Vivendi.

● **25 janvier 1999.** Vivendi rachète la participation de 19,6 % détenue par Vincent Bolloré dans Pathé, puis lance une opération de fusion. Jérôme Seydoux, patron de Pathé, abandonne sa participation dans CanalSatellite et surtout les 17 % de BSKyB, bouquet satellite contrôlé par Rupert Murdoch.

● **22 juillet 1999.** M. Messier monte à 24,5 % dans le capital de BSKyB et accroît la pression sur M. Murdoch. L'échange les 15 % détenus par Richemont dans Canal+ contre 2,9 % du capital de Vivendi, ce qui lui donne 49 % de la chaîne cryptée. M. Lescure, affaibli par les pertes de Canal+ liées à NetHold et l'échec des négociations avec TPS, le bouquet satellite concurrent de CanalSatellite, puis avec Rupert Murdoch, ne peut s'opposer à la montée de son puissant actionnaire. M. Messier affirme qu'il « redescendra à 40 % ».

● **19 juin 2000.** Annonce du projet de fusion de Vivendi avec Seagram et Canal+.

● **11 décembre 2000.** Après l'approbation des trois assemblées générales, la fusion de Vivendi avec Seagram et Canal+ donne naissance à Vivendi Universal, cotée à Paris, New York et Toronto. La chaîne cryptée passe entièrement sous le contrôle de la nouvelle entité.

M. O.

## La création d'un géant du multimédia repose sur plusieurs paris risqués

**SUR LE PAPIER**, la création de Vivendi Universal est plus que séduisante. Associer dans un seul ensemble le téléphone, Internet, la télévision avec les films, la musique,

### ANALYSE

Le groupe met en avant l'outil censé être la clef de voûte de l'ensemble : Vizzavi

l'édition et la presse à la force de l'évidence. D'où vient alors le scepticisme qui entoure ce mariage des contenants et des contenus ? Sans la désapprobation, les marchés financiers affichent un attentisme certain à l'égard de la création de Vivendi Universal. Jean-Marie Messier a beau avancer que la réunion de Vivendi, de Seagram et de Canal+ permettra de gagner, d'ici à 2003, 600 millions d'euros supplémentaires grâce aux synergies, les investisseurs restent dubitatifs. « Vivendi Universal repose sur plusieurs paris. Les uns sont technologiques, les autres relèvent du marché. Pour l'instant, rien n'est évident », estime un analyste.

La première inconnue porte sur le modèle de convergence défendu par Vivendi Universal. Toute la construction du groupe repose sur l'anticipation de l'arrivée de l'Internet à haut débit, qui rend possible la transmission de données volumineuses à un rythme très rapide. A l'avenir, prédit le PDG de Vivendi Universal, les frontières entre télévision, ordinateur et téléphone seront de plus en plus floues. De l'avis de nombreux experts, toutefois, il faudra du temps avant que ces technologies soient totalement opérationnelles. En attendant, il existe des techniques de substitution comme la boucle locale radio. Mais Vivendi Universal a échoué, en juillet dernier, à obtenir une licence en France, seul pays où il était candidat.

Dès lors, ses clients se retrouvent condamnés à utiliser les réseaux traditionnels. Combien d'entre eux seront prêts à télécharger un film,

alors qu'il faut compter actuellement pas moins deux heures – avec les techniques de compression les plus au point – pour le faire ? Ces difficultés ne risquent-elles pas de décourager les utilisateurs les plus motivés ? Pareille déconvenue est en train de se produire avec le Wap, première technique censée amener Internet sur le téléphone. Jugeant les services trop lents et insuffisants, ils n'ont été que quelques milliers depuis l'été dernier à s'abonner aux services proposés par SFR, la filiale de téléphonie mobile du groupe. Aujourd'hui, M. Messier annonce que tous les problèmes du Wap seront résolus au début 2001 avec la mise en service du GPRS, la nouvelle norme de transmission de téléphonie mobile. Certains redoutent que les clients, échaudés par les promesses non tenues, mettent quelque temps avant de revenir.

### L'ACCUEIL DES CONSOMMATEURS

Plus largement, les marchés s'interrogent sur l'accueil des consommateurs aux propositions de Vivendi Universal. Le groupe ne cache pas son ambition de fédérer ses fichiers d'abonnement. Demain, assure-t-il, les abonnés de la télévision ou du téléphone le seront aussi aux films et à la musique. Pour 5 dollars ou 10 dollars par mois, ceux-ci recevront des morceaux de catalogue de leur choix. Mais les clients acceptent-ils aussi aisément ce brassage des fichiers, cette consommation formatée d'une culture réduite aux contenus ? Seront-ils aussi d'accord pour payer des services comme la musique alors qu'ils ont pris l'habitude, avec Napster ou MP3, de télécharger tous les disques gratuitement ?

Soutenant que la gratuité est morte dans le monde d'Internet, le groupe met en avant l'outil censé être la clef de voûte de l'ensemble : Vizzavi. Le portail Internet créé en commun par Vivendi et l'opérateur britannique Vodafone est supposé être le grand intégrateur du groupe, la vitrine alléchante de tous les services. Lancé en fanfare en juin, il est resté pour l'instant à l'état de pro-

messe. Malgré ses 80 millions d'abonnés potentiels, son audience est d'à peine quelques milliers visiteurs. M. Messier assure que Vizzavi prendra son essor à partir du printemps. Ce retard face aux grands portails mondiaux comme Yahoo!, MSN ou même Voilà en France, pourrait être difficile à combler. Pour l'imposant, le groupe risque de devoir dépenser beaucoup d'argent, sans avoir l'assurance de réussir.

La troisième inconnue de Vivendi Universal, selon les investisseurs, est plus classique. Tous se demandent comment trois entités vont réussir à n'en former qu'une seule. « Même dans les médias, une fusion reste une fusion. Le mariage entre les cultures n'est pas si évident. Regardez ce qui se passe entre Daimler et Chrysler », souligne un analyste. Les observateurs ont tous en tête les précédents déboires des étrangers à Hollywood, du Crédit Lyonnais à Matsushita en passant par Carolco. Universal lui-même a changé quatre fois de main en dix ans.

Pour rassurer, M. Messier assure qu'il n'est pas question de diriger des studios hollywoodiens depuis Paris. Ceux-ci, promet-il, resteront dirigés par Ron Meyer, son responsable actuel, Pierre Lescure supervisant le tout. De même, Universal Music restera conduit par Doug Morris et Bruce Hack, président et vice-président de cette activité. Sous la pression, le PDG de Vivendi Universal a promis aussi de ne rien toucher à Canal+. Si rien ne change, comment ces différentes activités travailleront-elles ensemble, et sous l'égide de quel responsable ?

Pour l'instant, Vivendi Universal semble manquer d'hommes capables d'assurer le rapprochement. La « Dream Team », telle que l'a définie M. Messier, se résume à une dizaine de personnes. Au sommet, il n'en reste que trois : Jean-Marie Messier, Eric Licoys, son fidèle ami chargé de l'intégration et Edgar Bronfman, premier actionnaire et vice-président de l'ensemble. C'est peu pour diriger un tel groupes.

Martine Orange

**PUBLICATIONS JUDICIAIRES**  
Office Spécial de Publicité  
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex  
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

«Le Nouvel Observateur condamné pour diffamation envers François PINAULT, P.P.R et la Société ARTEMIS » :  
«Par jugement du tribunal de PARIS - Chambre de la Presse - en date du 30 novembre 2000, Monsieur Claude PERDRIEL, Monsieur Olivier TOSCIER et la Société LE NOUVEL OBSERVATEUR ont été condamnés à payer des dommages-intérêts à Monsieur François PINAULT, ainsi qu'aux Sociétés PINAULT PRINTEMPS REDOUTE et ARTEMIS pour les avoir diffamés dans deux articles parus dans cet hebdomadaire, les 25 novembre et 9 décembre 1999».

# La société Itera soupçonnée de détourner la manne financière du géant russe Gazprom

Moscou promet de désigner d'ici à janvier 2001 un auditeur extérieur

Les étranges relations entre Gazprom et la société Itera, devenue en trois ans la troisième société gazière de Russie, sont aujourd'hui sur la place

publique. Sommée de s'expliquer en conseil d'administration, samedi 9 décembre, la direction de Gazprom a obtenu un délai d'un mois

pour répondre aux actionnaires minoritaires. Itera, petite société de commerce alimentaire, a réalisé une percée étonnante sur le marché du gaz.

## MOSCOU

de notre correspondante

La question des étranges relations entre le géant Gazprom et le groupe privé Itera, devenu en trois ans la troisième société gazière de Russie et rebaptisé par certains « Gazprom 2 », reste ouverte. Sommée de s'expliquer pour la première fois en conseil d'administration, samedi 9 décembre, la direction de Gazprom a finalement obtenu un délai d'un mois pour répondre aux interrogations des actionnaires minoritaires (détenteurs de quelque 10 % du capital).

Depuis quelques mois, ces derniers, représentés au conseil d'administration par Boris Fiodorov, l'ancien ministre des finances, réclament des éclaircissements sur les liens de Gazprom et de quelques entreprises privées, soupçonnées d'être utilisées pour détourner la manne financière du groupe gazier au profit de certains dirigeants. Ils tentent en particulier de comprendre comment Itera, petite société de commerce de produits alimentaires enregistrée en 1992 en Floride et à Kazan (Tatarstan) par Igor Makarov, un ancien coureur cycliste, a pu réaliser une percée fulgurante sur le marché du gaz. Comment, à partir de 1994, développant des contrats de troc

avec le Turkménistan, elle a pu récupérer les marchés « insolubles » de Gazprom dans les pays de la CEI, obtenant un droit exclusif d'utiliser les gazoducs du géant russe. Enfin, comment, plus récemment, elle s'est vu céder par Gazprom les droits d'exploitation de plusieurs gisements de gaz en Russie, d'un volume total de deux trillions de m<sup>3</sup> – soit la consommation de l'Europe pendant cinq ans !

Ces zones d'ombre inquiètent les investisseurs et les créateurs de Gazprom, moteur de l'économie russe (détenu à 38 % par l'Etat), mais resté jusqu'ici une entreprise clanique au fonctionnement opaques, malgré les injonctions répétées du Fonds monétaire international (FMI).

Début novembre, dans une lettre adressée aux dirigeants de Gazprom, Boris Fiodorov exposait certains aspects du « partenariat » Gazprom-Itera. « En 2000, Itera prévoit d'extraire 20 milliards de m<sup>3</sup> de gaz, soit une augmentation de 1170 % par rapport à 1998. Si la production d'Itera augmente, celle de Gazprom baisse. Les informations reçues permettent de supposer qu'il y a eu des transferts d'actifs de Gazprom vers Itera », écrivait-il. « En 1999, Itera a réalisé un chiffre d'affaires de 3 milliards de dollars en

vendant 67 milliards de m<sup>3</sup> de gaz », poursuivait-il. « Une grande partie de ce gaz a été fournie par Gazprom. Pourquoi Gazprom vend-il son gaz à Itera, alors qu'au même moment, pour faire face à ses obligations, il est obligé d'acheter du gaz au Turkménistan ? »

## UNE OPÉRATION EN OR

Samedi 9 décembre, à l'issue du conseil d'administration, M. Fiodorov disait n'avoir reçu que 20 % des réponses à ces questions. Refusant d'en communiquer le contenu, il assurait que le « processus de vérification était en marche ». Présent à la réunion, Guerman Gref, le ministre de l'économie et du commerce – un proche de Vladimir Poutine chargé de la réforme des « entreprises monopolistiques » –, se serait engagé à désigner un auditeur indépendant, afin de mettre « un point final à ces questions ».

Pourtant, certaines informations suffisamment claires sont déjà disponibles. Le Monde a ainsi obtenu la copie d'un rapport de la Cour des comptes – organisme d'Etat – daté de mars 2000 et qui porte sur les relations entre Gazprom, Itera et l'administration du territoire autonome de Iamal-Nenets (extrême nord de la Russie) où sont

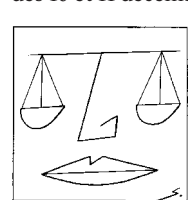
localisés les plus grands gisements de gaz. On y apprend que, en 1998 et 1999, Gazprom a réglé ses impôts en gaz au territoire (66,8 milliards de m<sup>3</sup>). Sur décision de Gazprom, l'administration de Iamal-Nenets a ensuite cédé au moins la moitié de ce gaz à l'une des filiales d'Itera, TEK Itera-Rous, à un « prix d'ami » d'environ 50 roubles pour 1 000 m<sup>3</sup> (5,2 dollars au cours de 1998, et 2,2 dollars en 1999). Opération en or qui a permis à Itera de vendre cette matière première à des tarifs variant entre 40 dollars et 80 dollars pour 1 000 m<sup>3</sup>. Les rapporteurs de la Cour des comptes estiment qu'avec ce schéma le budget fédéral russe perd chaque année « entre 1 et 2 milliards de roubles » de recettes fiscales.

Interrogé, le porte-parole du groupe Itera, Nikolai Semenko, dit n'avoir jamais lu ce rapport, reconnaissant pourtant l'existence de « relations privilégiées » avec le territoire autonome de Iamal-Nenets, où Itera a reçu des licences pour l'exploitation de quatre gisements. M. Semenko affirme cependant que, dès 2001, Gazprom payera dans cette région ses impôts en argent liquide.

Agathe Duparc

## Les Quinze créent la « société européenne »

AU SOMMET de Nice, la décision a été prise d'instituer une « société européenne », présentée comme l'instrument indispensable du bon fonctionnement du marché intérieur (Le Monde des 10 et 11 décembre). Pour l'instant, une société commerciale doit nécessairement avoir une nationalité et se soumettre à la législation d'un Etat. Désormais les entreprises, lorsque leur activité économique se développe sur plusieurs Etats de l'Union européenne, pourront adopter une forme sociétaire unique, avec un régime propre (proche de la société anonyme), sans plus devoir s'ancrer dans le droit particulier d'un Etat membre. La soumission de l'entreprise à un unique régime juridique la dispensera de créer des filiales nationales.



EXPERTISE

Après trente ans de débats, portant essentiellement sur les questions sociales, les Quinze sont parvenus à un compromis. En cas de fusion de deux entreprises, un processus de consultation des représentants du personnel se déclenche si 25 % des salariés concernés bénéficient déjà d'un régime de participation à la gestion, comme en Allemagne. Si, au cours de la consultation, les deux tiers des représentants du personnel le souhaitent, la participation s'étend à tous les salariés de l'entreprise. L'Espagne a obtenu de ne pas être obligée de transposer ce texte. Mais, en contrepartie, aucune société européenne préparant une fusion ne pourra installer son siège en Espagne.

Le principe de création d'une société euro-

péenne fut affirmé dès l'adoption du traité de Rome, en 1958. Quarante ans plus tard, ce n'était toujours pas fait. Principalement pour deux raisons. La première raison tient à des difficultés techniques. L'adoption de nouveaux textes de droit communautaire prend la forme soit de directives, soit de règlements. La directive est relativement aisée à adopter, parce qu'elle se contente, en principe, de donner des indications générales sur une évolution du droit dont les Parlements nationaux gardent la maîtrise technique à travers les lois de transposition. Le règlement est beaucoup plus difficile à mettre au point, parce qu'il s'applique dans tous les Etats membres sans transposition, fournissant toutes les règles nécessaires au mécanisme juridique mis en place. Or la société européenne ne peut naître que par un règlement, puisqu'il s'agit d'une institution à la fois autonome et commune à tous les pays.

## LA FAVEUR AU MODÈLE ALLEMAND

La seconde explication de l'absence, jusqu'ici, de société européenne tient à la question fondamentale suivante : qui doit gouverner les sociétés ? Dans son ouvrage *Rapprochement des droits dans l'Union européenne et viabilité d'un droit commun des sociétés* (Editions LGDJ, 1999), Véronique Magnier montre que les modèles culturels se sont opposés violemment. Ainsi, la conception anglaise et française met le pouvoir de contrôle dans la main des associés, tandis que la tradition allemande de la cogestion donne un pouvoir important aux salariés dans les organes sociaux eux-mêmes. Le projet de règlement donnait la faveur au modèle allemand,

ce qui entraîna des réticences de la part d'autres Etats, le dernier à résister ayant été l'Espagne. Ces oppositions dépassées, quel changement peut-on en attendre ? Il aurait été grand en 1958 ; il est aujourd'hui moins sensible. L'adoption d'une forme de société européenne par une entreprise peut être cruciale lorsqu'une entreprise se déploie, mais aussi lorsque deux entreprises de nationalité différente se rapprochent par une concentration. Mais, en ce qui concerne la première hypothèse, la Cour de justice des Communautés européennes, par des arrêts de 1998 et 1999 extrêmement libéraux, a posé que les dirigeants d'une entreprise peuvent adopter une forme sociétaire d'un Etat membre alors même que rien ne rattache l'entreprise à celui-ci. Ainsi, dans l'arrêt du 5 mars 1999, la Cour a admis que des entrepreneurs danois dont l'activité économique restait située au Danemark constituent une société de droit anglais. Mais lorsque deux sociétés de droit différent se concentrent, leur fusion dans une personne morale européenne évitera cette sorte de partage observé couramment consistant à adopter pour la société nouvelle la nationalité de l'une en échange du pouvoir de direction conservé un temps par l'autre.

Au-delà de l'utilité technique de la société européenne, son importance tient au symbole de l'unité européenne qu'elle exprime et à l'idée de citoyenneté européenne des entreprises qu'elle sous-tend.

Marie-Anne Frison-Roche  
(professeur de droit à l'université Paris-Dauphine)

# Le Monde des DEBATS

## Décembre

# Les débats du Siècle

Jacques Julliard, Michelle Perrot, Pierre Hassner, Danièle Hervieu-Léger, François Jacob, Pierre Bezbakh, Jacques Aumont, Pierre Bouretz

## MISER SUR L'EURO

Éric Barthalon / Olivier Davanne

## LA CÔTE-D'IVOIRE EN QUÊTE DE PROJET

Bruno Losch

## BONS BAISERS DE CUBA

Adolfo Fernandez Sainz

Ricardo Gonzales Alfonso / Raul Rivero

## DES DROITS POUR LES EUROPÉENS

Guy Braibant

## CARSON McCULLERS, L'ÉCORCHÉE VIVE

Geneviève Brisac

## L'édition et le web

Jean-Pierre Arbon, François Gèze, Michel Valensi, Jason Epstein

## Mensuel.

En vente 25 F chez votre marchand de journaux

Je m'abonne au *Monde des Débats* :

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  
Nom : Prénom :  
Adresse :  
Ville : Code postal :  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
 1 an (11 numéros) pour 209 F, au lieu de 275 F (prix au numéro).  
Je bénéficie d'une réduction exceptionnelle de 22 %.  
Étranger : 269 F TTC (40,90 euros).

Je joins mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **Le Monde des Débats Service Abonnements**  
70, rue Compans 75019 Paris. Tél. 01 44 84 85 00

Je règle par carte bancaire n° : \_\_\_\_\_  
 Je souhaite recevoir une facture acquittée.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Date d'expiration : \_\_\_\_\_  
Date et signature : \_\_\_\_\_

# Le Monde des DEBATS

## REPRODUCTION INTERDITE

### DEMANDES

J. F. (études médecine)  
ch. garde-malades  
ou garde enfants.  
Tél. 01-42-40-29-14 (rép.)

Ing. Centrale Paris (83)  
MBA dir. ind. chimie + div.  
Conseiller min. des fin.  
du Liban (ind. + utilités)  
nat. lib. + Sui Bil. Ar. + Fr. +  
Angl. Cherche trav. avec soc.  
fr. Pr-Or, Afr., Asie  
chnelly@netgate.com.lb

Dans le cas d'une  
annonce domiciliée  
au "Monde Publicité",  
il est impératif  
de faire figurer  
la référence  
sur votre enveloppe,  
afin que l'on puisse  
transmettre votre dossier  
dans les meilleurs délais.

## OFFRES

### L'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève

met au concours deux postes de

### PROFESSEUR/PROFESSEUR ADJOINT DE RELATIONS INTERNATIONALES

Entrée en fonction le 1er octobre 2001 ou à une date à convenir.

Les candidat(e)s doivent disposer d'excellentes connaissances analytiques et être capables de combiner l'analyse théorique et la recherche appliquée. Ils devront être spécialisé(e)s dans l'une des matières suivantes : politique étrangère comparée ou intégration régionale et européenne.

Conditions : doctorat, expérience de l'enseignement universitaire, publications substantielles, maîtrise du français ou de l'anglais avec connaissance de l'autre langue. Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.

Les candidatures doivent parvenir au directeur de l'Institut HEI, rue de Lausanne 132, 1211 Genève 21, Suisse (fax : +41 22 731 27 77) au plus tard le 15 mars 2001. Aucune candidature reçue après ce délai ne sera prise en considération.

L'Institut se réserve le droit de remplir ce poste par appel.

# Les régies publicitaires investissent le marché d'Internet

Les sociétés nées du Web ont été les premières à explorer les possibilités commerciales de ce nouveau média. L'arrivée en masse d'IP, d'Interdéco, d'Ad2 One et de Carat annonce le passage à l'âge adulte de ce secteur en forte expansion

**RAREMENT** si petit marché aura attiré autant d'intervenants. En 2000, les revenus publicitaires sur Internet s'élèveront en France à 1 milliard de francs, une goutte d'eau par rapport aux 65 milliards de francs du marché total. Pourtant, une centaine de régies se partagent la vente de l'espace publicitaire sur les sites Web. Le paradoxe n'est qu'apparent. Avec une croissance des investissements de l'ordre de 300 % par an, Internet suscite naturellement de grandes convoitises.

A l'origine, les premières sociétés à se lancer sur ce marché sur le Web ont été les fournisseurs d'accès comme AOL, Wanadoo ou Club Internet, et les moteurs de recherche tels que Yahoo! ou Voila. Jean Postaire, directeur de Liberty Surf Group Advertising, rappelle combien l'approche des débuts était simple : « Lorsque nous avons lancé *Nomade.fr* en 1996, il fallait tout simplement trouver un moyen de se financer et à l'image des autres médias, nous avons commencé à commercialiser de la publicité. » Les portails des fournisseurs d'accès et des moteurs de recherche sont donc devenus des

supports recherchés : Wanadoo et Yahoo, qui arrivent en tête du classement d'audience de MMXI Europe, sont également les premiers vendeurs de publicité sur Internet en France. Tous ceux qui se sont lancés depuis sur la Toile, qu'il s'agisse de médias traditionnels comme les journaux, de la SNCF ou des chaînes d'hypermarchés, ont à leur tour voulu leur part de la future manne.

Cette profusion a donné naissance à une quantité de régies spé-

cialisées sur Internet, rivalisant d'ingéniosité pour attirer les clients. Hi Media, créé en 1996, travaille pour le compte de six cent cinquante sites et réalise un chiffre d'affaires de plus de 12 millions d'euros. Venu du monde de l'informatique, Real Media, inventeur du logiciel de gestion de la publicité en ligne Open ad stream, s'est diversifiée dans la commercialisation en s'alliant notamment avec la régie suisse Publigroupe.

A ces acteurs d'un genre nou-

veau sont venus plus récemment s'ajouter les partenaires traditionnels des radios, télévisions et journaux, au fur et à mesure que ces médias s'installaient sur Internet. Ces sociétés, bien que nouvellement arrivées sur le marché, veulent se servir de la puissance de leurs supports d'origine pour s'imposer. IP, la régie du groupe RTL, a récemment annoncé la création d'un réseau européen baptisé IP-Web.net (*Le Monde* du 24 octobre).

Pour les centrales d'achat d'espaces, cette dilution du marché n'est pas sans poser des problèmes. Carat Interactive a dû créer un logiciel spécifique pour gérer cette multitude d'interlocuteurs. Directeur de cette filiale du groupe Carat, Pierre Calmart ne cache pas qu'une concentration du marché « serait souhaitable ». Cette quantité d'intervenants n'empêche pas les sites les plus importants de recueillir l'essentiel de la manne. Selon une étude réalisée par le cabinet américain Forrester, ce sont les portails des fournisseurs d'accès et des moteurs de recherche qui ont absorbé 66 % des 44 millions de francs investis

dans la publicité en ligne au mois de septembre.

Qui prendra l'avantage ? Christophe Lorthiois, directeur général adjoint d'Interdeco Multimedia, filiale du groupe Hachette Filipachi Media, voit une complémentarité naturelle entre la presse, la radio et Internet. « Les annonceurs souhaitent une communication de plus en plus fine. Grâce à la puissance de nos médias traditionnels, nous touchons un très large public à qui il est ensuite facile de parler en direct avec les outils qu'offre Internet », estime M. Lorthiois.

## MINE INFINIE

Pour Cyril Zimmermann, président de Hi Media, en revanche, « ce qui fait la force d'une régie sur Internet, ce sont ses bases de données. A travers les six cent cinquante sites que nous commercialisons, nous avons une connaissance extrêmement pointue des internautes qui les fréquentent, ce qui nous permet de proposer des opérations très ciblées à nos annonceurs ». Média à part entière ou complément des supports existants, Internet offre un large éventail de possibilités de communication. « Nous faisons à la fois de la publicité traditionnelle, du parrainage et du marketing direct », résume Cyril Zimmermann. Courrier électronique personnalisé, jeux-concours, bannières publicitaires toujours plus sophistiquées : la communication interactive est une mine infinie pour les annonceurs et leurs régies.

Le « marketing viral » est l'un des exemples les plus spectaculaires de cette nouvelle communication. Cette méthode consiste à « transformer l'internaute en

apôtre », selon Jean-Marc Mezian, directeur de la société Orange Ad. Concrètement, il s'agit d'adresser par courrier électronique des promotions suffisamment attractives pour inciter l'internaute à relayer le message auprès de ses contacts personnels. « Pour le moment, nous sommes encore dans une phase de découverte, aussi bien du côté des annonceurs que du côté des contacts. Mais il ne faut pas oublier que l'internaute a une arme redoutable dans la main : la souris. Contrairement à tous les autres médias, c'est le public qui décide s'il souhaite être exposé à la publicité », précise Pierre Boulet, président de Real Media.

Bouillonnant d'idées et d'acteurs, le marché de la publicité en ligne vit peut-être son âge d'or. « Ce que l'on croyait être les autoroutes de l'information se révèlent être des chemins vicinaux de la communication », remarque un spécialiste du marketing traditionnel. Si la plupart des sociétés restent extrêmement réticentes à communiquer sur leurs résultats, leurs ambitions ne se démentent pas. Tant IP-Web.net que Ad2-one (groupe Vivendi) affirment clairement leur ambition de prendre la première place en Europe.

A l'antériorité et au savoir-faire inventif des acteurs venant du monde de l'Internet, les régies des médias traditionnels opposent leur grande connaissance des annonceurs. Loin de s'inquiéter de cette concurrence accrue, M. Zimmermann, de Hi Média, estime que l'entrée en lice de ces poids lourds « est plutôt un bon signe pour la crédibilité du média Internet ».

Frédéric Roy

## La communication virtuelle appréciée des Français

A l'image de son modèle réel, la boîte aux lettres virtuelle est la cible d'un courrier publicitaire abondant. Face à ce nouveau phénomène, Mediapost, filiale de La Poste spécialisée dans la distribution en boîte aux lettres, a commandé à la société Novatris une étude sur l'accueil qui était fait à ces e-mails commerciaux. Premier enseignement de cette enquête : les boîtes aux lettres virtuelles ne sont pas encore encombrées de messages commerciaux, seuls 10 % des internautes déclarant en recevoir souvent. Et 74 % des personnes interrogées affirment apprécier cette forme de communication. Comme avec leur vrai courrier, les internautes trient les e-mails commerciaux, mais profitent des spécificités d'Internet pour les transmettre à leur entourage lorsque le message est jugé intéressant. Autant de pratiques qui n'étonnent pas les responsables de Mediapost, dont les études sur le courrier traditionnel montrent que 58 % des Français apprécient cette publicité à domicile.

[www.europeinfos.com](http://www.europeinfos.com)

# Vous voulez la vérité ?

Jean-Pierre Elkabbach

Verdict sur Internet.

Le site info d'

# Infos.

Toute l'info à l'heure du net

Avec Jean-Pierre Elkabbach, retrouvez 24/24h les interviews des hommes qui font l'actualité.

## Diffusion contrôle veut mesurer l'audience des sites sur le Net

**ORGANISME DE CERTIFICATION ET DE RÉFÉRENCE** dans la distribution de la presse, Diffusion contrôle étend sa mission à la mesure d'audience sur Internet. Son comité de direction a pris la décision de proposer une norme labellisée - le marquage en bas de page - susceptible d'offrir aux éditeurs de sites, aux régies publicitaires et aux annonceurs une solution fiable et comparable de certification des chiffres de fréquentation des pages Web. Cette proposition n'est, selon ses dirigeants, qu'une première étape pour tenter d'obtenir « une harmonisation des mesures, le respect d'un esprit déontologique et la volonté d'offrir une transparence et un contrôle soucieux de sécurité ». Avec ce nouveau système, Diffusion contrôle espère pouvoir proposer un premier classement, avec l'édition de procès-verbaux, dès le premier trimestre 2001.

## Thomson multimédia rachète Technicolor

**LE GROUPE BRITANNIQUE DE COMMUNICATION** Carlton a annoncé, lundi 11 décembre, la cession au groupe français Thomson multimédia de la société de développement de films Technicolor, pour 2,065 milliards de dollars (2,347 milliards d'euros). Les termes de l'accord, qui doit encore être approuvé par les deux conseils d'administration et les autorités de la concurrence, prévoient le paiement par Thomson multimédia de 1,35 milliard de dollars en numéraire et l'émission de 15,5 millions d'obligations convertibles en actions, représentant à terme 5,5 % du capital de Thomson multimédia. Technicolor, spécialisée dans la fabrication et la distribution de cassettes vidéo et de DVD et dans le développement d'une activité de cinéma numérique, restera dirigée par Lanny Raimondo, qui entrera au comité de direction de Thomson multimédia. Les deux groupes ont en outre conclu une alliance dans la télévision interactive prévoyant que Carlton investisse environ 15 millions de dollars dans la télévision interactive TAK, fruit d'une société commune à TMM et Microsoft.

## DÉPÊCHES

■ **INFORMATIQUE** : le projet de loi sur la société de l'information sera présenté début 2001 au conseil des ministres, a annoncé, vendredi 8 décembre, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. « Le texte sera ensuite débattu au Parlement durant l'actuelle législature », a précisé M. Pierret. Selon lui, « ce texte extrêmement important » est « actuellement en cours de finalisation » et sera transmis au Conseil supérieur de l'audiovisuel, à la Commission nationale informatique et liberté et à l'Autorité de régulation des télécommunications.

■ **TÉLÉVISION** : la diffusion du jeu télévisé quotidien « Mission 1 million » est suspendue à partir du 11 décembre, a annoncé M 6, dimanche 10 décembre. Cette « suspension » est effectuée « dans l'attente d'une nouvelle programmation plus conforme aux attentes des téléspectateurs », a précisé la chaîne. Le jeu, qui permettait de remporter chaque soir un million de francs, avait été lancé il y a trois semaines.

■ **PRESSE** : la souscription nationale lancée il y a dix jours par L'Humanité a franchi la barre du million de francs, a annoncé, vendredi 8 décembre, la direction du quotidien communiste. Au terme de cette campagne, la Société des lecteurs de L'Humanité devrait détenir 20 % du capital du journal. Le Parti communiste doit conserver 40 % du capital du quotidien aux côtés du personnel (10 % à 15 %), de la Société des amis de L'Humanité (5 %) et d'Humanité-Investissement-Pluralisme (15 % à 20 %).

## TABLEAU DE BORD

## AGENDA

## MARDI 12 DÉCEMBRE

■ **FRANCE** : indice des prix à la consommation du mois de novembre. Clôture des états généraux du fret ferroviaire.

■ **ALLEMAGNE** : chiffres du commerce extérieur du mois d'octobre.

■ **GRANDE-BRETAGNE** : inflation en novembre.

## MERCREDI 13 DÉCEMBRE

■ **UNION EUROPÉENNE** : publication du produit intérieur brut (PIB) du troisième trimestre.

■ **GRANDE-BRETAGNE** : chômage (novembre).

■ **JAPON** : publication du rapport Tankan sur la conjoncture trimestrielle japonaise.

## JEUDI 14 DÉCEMBRE

■ **FRANCE** : visite officielle du premier ministre de Bulgarie.

■ **UNION EUROPÉENNE** : réunion du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne. Réunion à Bruxelles des ministres de la pêche.

■ **ÉTATS-UNIS** : indice des prix à la production de novembre.

## VENDREDI 15 DÉCEMBRE

■ **FRANCE** : chiffres du commerce extérieur (octobre).

■ **ÉTATS-UNIS** : indice des prix à la consommation et chiffres de la production industrielle pour le mois de novembre.

## SAMEDI 16 DÉCEMBRE

■ **SUÈDE** : attribution de quatre licences de téléphonie mobile de troisième génération (UMTS).

## AFFAIRES

## INDUSTRIE

■ **RWE** : Le numéro un allemand de l'énergie a annoncé lundi 11 décembre qu'il allait vendre sa filiale spécialisée dans la chimie, Condea, au groupe pétrochimique sud-africain Sasol, pour environ 1,3 milliard d'euros.

■ **SHIRE PHARMACEUTICAL** : le groupe pharmaceutique britannique a annoncé lundi l'acquisition par échange d'actions du canadien BioChem Pharma. L'opération valorise BioChem Pharma à 4 milliards de dollars (4,55 milliards d'euros).

■ **TOYOTA** : le constructeur automobile japonais envisage de construire une nouvelle usine de

moteurs Diesel en Europe. Selon l'agence Kyodo, Toyota hésite entre la Pologne, où le groupe dispose déjà d'une usine de moteurs, et le site de Valenciennes (Nord), où sera fabriquée la Yaris à partir du mois de janvier.

## SERVICES

■ **THALES** : le PDG d'Alcatel, Serge Tchuruk, a de nouveau déclaré que les 25,3 % que détient son groupe dans le groupe d'électronique Thales « c'est trop ou trop peu. Ce n'est pas une fin en soi ». « L'avenir de la participation d'Alcatel dépendra beaucoup de ce que souhaitent les autres actionnaires et notamment de l'Etat », a-t-il précisé dans un entretien à l'hebdomadaire *Investir* du samedi 9 décembre.

■ **VODAFONE** : l'opérateur mobile britannique s'approprierait à acquérir 15 % du capital de l'opérateur japonais Japan Telecom pour un montant estimé à 2,7 milliards d'euros, selon le *Financial Times* du lundi 11 décembre. Japan Telecom a déjà à son tour de table British Telecom et l'américain AT&T qui détiennent chacun 15 % du capital.

## FINANCE

■ **EQUITABLE** : la compagnie d'assurance-vie britannique, la plus ancienne mutuelle d'assurance-vie du monde - créée il y a 238 ans -, a annoncé vendredi 8 décembre qu'elle refusait tout nouveau client après avoir échoué à se faire racheter par le numéro un britannique du secteur, Prudential.

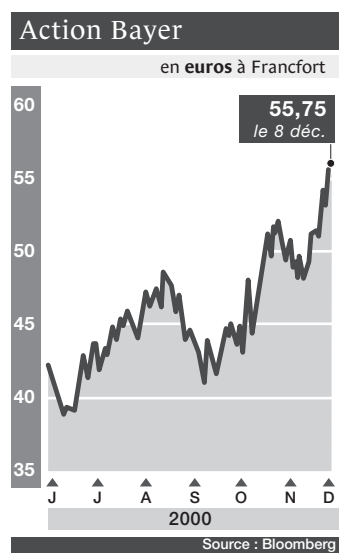
■ **GENERALI FRANCE** : Henri Moulard, président du directoire d'ABN Amro en France, est bien placé pour succéder à Jean-Philippe Thierry à la tête de Generali France, a indiqué *La Tribune* lundi 11 décembre. M. Thierry doit prendre la présidence des AGF l'année prochaine. Un conseil de Generali devrait entériner la décision dans les tout prochains jours.

■ **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** : la filiale canadienne de la banque française a été victime d'une fraude de de plusieurs dizaines de millions de dollars canadiens. Selon le quotidien de Toronto *The Globe and Mail*, la banque a été victime d'un couple qui a disparu le 12 octobre après avoir organisé des détournements d'un total de 100 millions de dollars canadiens.

■ **INDICES BOURSIERS** : Morgan Stanley Capital Investment (MSCI) a annoncé, dimanche, qu'il ne modifierait ses indices qu'en novembre 2001. Ses indices seront à l'avenir composés en fonction du flottant des groupes cotés et non plus de leurs capitalisations boursières.

## VALEUR DU JOUR

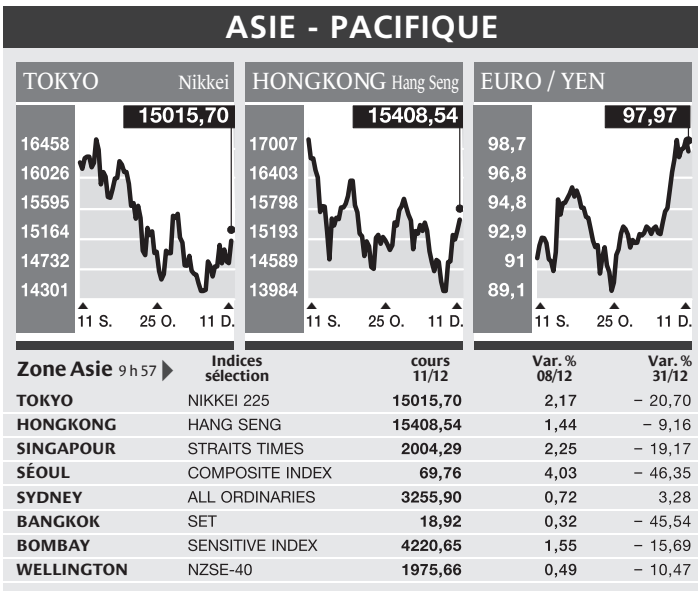
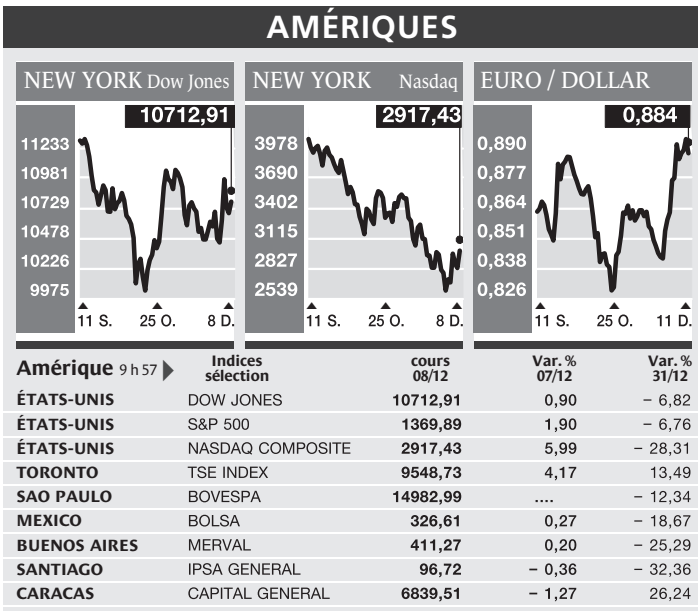
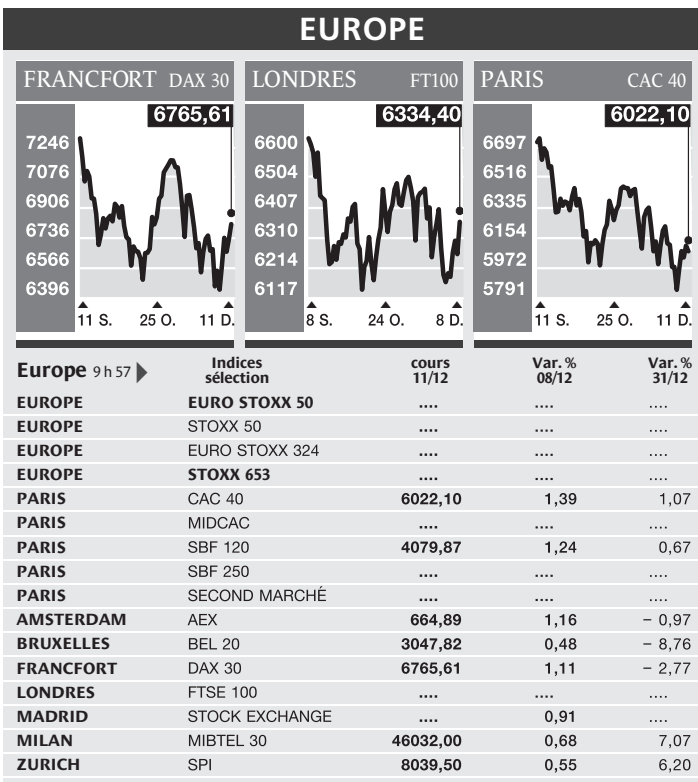
## Bayer dopé par des rumeurs de rachat par Roche



LE GROUPE chimique et pharmaceutique allemand Bayer a gagné 3,73 % à 55,75 euros vendredi 8 décembre, dopé par des spéculations d'offre inamicale de rachat par la suisse Roche. Les deux sociétés n'ont pas voulu confirmer ou démentir cette rumeur. « Nous refusons de commenter ces rumeurs », a déclaré Jacqueline Wallach, la porte-parole du groupe pharmaceutique de Bâle. A Leverkusen, la porte-parole de Bayer, Michael Schade, a indiqué que son groupe avait demandé aux banques Crédit Suisse First Boston (CSFB) et Deutsche Bank d'étudier les moyens d'étendre ses activités et d'accroître sa valeur boursière. « Nous avons recruté les deux boursiers il y a un mois, et nous allons poursuivre les pourparlers jusqu'au début de l'année prochaine », a-t-il déclaré, tout en précisant : « Je peux comprendre que le marché interprète cela comme une action défensive. » La firme allemande a déjà travaillé avec la CSFB pour l'acquisition de certaines activités du groupe Lyondell. La Deutsche Bank a été associée dans l'entrée en Bourse de sa filiale Agfa-Gevaert. La rumeur d'OPA qui circule depuis plusieurs semaines est d'autant plus persistante que les analystes tablent sur une initiative de Roche et que Bayer, contrairement aux autres groupes du secteur, n'a pas scindé ses activités chimiques, pharmaceutiques et agrochimiques.

Vendredi, le groupe a annoncé son intention d'investir 8 milliards d'euros (52,4 milliards de francs) sur ses usines allemandes d'ici à 2004 et s'est engagé à ne pas procéder à des licenciements économiques durant cette période. Quelque 5,7 milliards d'euros seront consacrés à la maintenance des sites existants et à la recherche. Les 2,3 milliards restants seront investis dans l'augmentation des capacités de production et la création de nouvelles unités. L'ensemble des sites allemands de Bayer profiteront de l'enveloppe, en particulier celui de Brunsbuttel (plastiques) ou celui d'Uerdigen, où sont produits des polycarbonates comme le Makrolon. Le site principal de Leverkusen verra ses activités chimiques étendues, comme prévu, et celui de Dormagau (phyto-sanitaires) sera agrandi.

D. G. avec AFP



## SUR LES MARCHÉS

## PARIS

DANS LES PREMIÈRES transactions, lundi 11 décembre, l'indice CAC 40 gagnait 1,12 %, à 6 005,62 points. La Bourse de Paris avait terminé la séance, vendredi, en repli, malgré une hausse des marchés américains. L'indice CAC 40 avait clôturé sur une perte de 0,76 %, à 5 939,32 points.

## FRANCFORT

A LA BOURSE de Francfort, l'indice DAX a débuté la séance, lundi, en hausse de 0,16 %, à 6 702,25 points. La Bourse de Francfort s'était redressée, vendredi, les investisseurs revenant sur les valeurs technologiques. L'indice DAX avait progressé de 1,91 % pour clôturer à 6 691,25 points. L'indice des valeurs vedettes du Neuer Markt avait gagné 6,04 % pour finir à 3 308,31 points.

## LONDRES

LUNDI en début de séance, l'indice Footsie de la Bourse de Londres gagnait 0,60 %, à 6 326,2 points. Vendredi, l'indice avait pris 0,91 %, à 6 288,3 points, dans un volume de 1,7 milliard de titres échangés.

## TOKYO

L'INDICE Nikkei de la Bourse de Tokyo a clôturé en hausse de 2,2 %, à 15 015,70 points, lundi, après l'annonce du report à la fin 2001 de la modification des indices Morgan Stanley Capital International (MSCI) qui aurait défavorisé les entreprises japonaises.

## NEW YORK

WALL STREET a terminé la séance, vendredi 8 décembre, en hausse, à la suite de la publication des chiffres de l'emploi aux États-Unis en novembre confirmant le ralentissement économique outre-Atlantique. L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a fait un bond de 5,99 % pour terminer la journée à 2 917,43 points, son plus haut niveau depuis deux semaines. L'indice des grandes valeurs industrielles, le Dow Jones a, de son côté, affiché une très légère hausse en fin de journée. Il a gagné 0,90 %, à 10 712,91 points. L'indice Standard and Poor's 500, meilleur reflet de l'ensemble du marché avec ses 500 valeurs, a progressé de 1,96 % pour clôturer à 1 369,89 points.

## TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens s'inscrivaient en léger recul dans les premiers échanges, lundi 11 décembre. Évaluant à l'inverse de leur cours, le taux de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans se redressait pour s'afficher à 5,10 % en France. En Allemagne, les taux à long terme remontaient également pour se situer à 4,97 %.

## MONNAIES

L'EURO se maintenait au-dessus de 0,88 dollar, lundi en début de matinée, sur le marché des changes. Il se négociait à 0,8844 dollar. De son côté, le yen remontait à 110 yens pour un dollar, profitant de la nette hausse du marché boursier japonais.

## ÉCONOMIE

## Baisse des créations d'emplois aux États-Unis

LE TAUX de chômage aux États-Unis a augmenté de 0,1 point pour s'établir à 4 % en novembre comparativement à octobre et l'économie a créé 94 000 emplois nets supplémentaires pendant le même mois, a annoncé, vendredi 8 décembre, le département du travail. Les analystes tablaient généralement sur ce taux de chômage de 4 % et sur 148 000 créations nettes d'emplois. Le salaire horaire moyen a augmenté de 0,4 % en novembre, comparativement à octobre, et de 4 % sur un an. Les conjoncturistes attendaient pour la plupart une hausse de seulement 0,3 % des salaires horaires en novembre. Il s'agit sur douze mois de l'accélération la plus forte des salaires depuis janvier 1999, mais celle-ci reste encore inférieure à la progression de 4,4 % sur un an observée en avril 1998. Le salaire hebdomadaire a progressé de 0,1 % à 478,14 dollars en novembre et de 3,3 % sur un an.

■ **JAPON** : l'excédent de la balance des comptes courants a chuté de 28,6 % au mois d'octobre sur un an à 769,1 milliards de yens (soit 7,9 milliards d'euros), a annoncé lundi le ministère des finances. Le solde des échanges courants comprend un excédent de 321,7 milliards de yens de la balance des biens et services, un surplus de 522,4 milliards dans les revenus financiers et un déficit de 75 milliards dans les transferts monétaires.

■ **GRANDE-BRETAGNE** : le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Eddie George, a estimé, dimanche, que la Grande-Bretagne n'a pas intérêt à adopter l'euro tant que la monnaie européenne ne s'est pas renforcée. « Maintenant, si l'euro remonte et si nous avons un taux de change gérable entre la livre et l'euro, alors cette tension cessera », a-t-il ajouté.

■ **Le nombre de personnes considérées comme très pauvres en Grande-Bretagne a augmenté d'un demi-million depuis 1997 et l'arrivée des travailleurs au pouvoir, selon un rapport inédit pendant dont le Times publie des extraits dans son édition de lundi. Le nombre de personnes vivant en dessous du niveau minimal de pauvreté - calculé comme équivalent à moins de la moitié du revenu moyen - est de 14,25 millions de personnes, soit un million de plus que dans les années 90 et plus du double que dans les années 80.**

■ **ZONE EURO** : l'euro, « qui reste sous-évalué », va poursuivre sa hausse, soutenue par une solide croissance « d'environ 3 % » des onze pays de la zone, qui se poursuivra sur les deux prochaines années, a estimé le président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, dans une interview publiée par le quotidien japonais *Yomiuri Shimbun*.

■ **PÉTROLE** : l'OPEP va probablement réduire sa production de un million de barils par jour en janvier si les cours de brut continuent de baisser, a affirmé le ministre koweïtien du pétrole dans une interview au quotidien koweïtien *al-Rai al-Am* à paraître lundi. « Les pays membres de l'OPEP vont examiner lors de leur prochaine réunion extraordinaire, le 17 janvier à Vienne, la réduction de la production si les prix continuent de baisser au rythme actuel », a déclaré Cheikh Saoud Nasser al-Sabah.

■ **CHILI** : les membres du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) ont décidé, vendredi, à l'issue de la réunion du groupe du Marché commun, de se donner « un délai de réflexion » avant d'accorder au Chili un statut de membre de plein droit de l'association, a annoncé l'ambassadeur du Brésil auprès du Mercosur, José Botafogo.

■ **CORÉE** : la croissance économique de la Corée du Sud va ralentir à 5,3 % en 2001 après les 9,3 % prévus pour l'année 2000, a annoncé vendredi la Banque centrale de Corée (BOK). « Réflétant le ralentissement de la demande tant domestique qu'extérieure, la croissance du PIB va ralentir pour s'établir à 5,3 % l'année prochaine », pronostique la Banque centrale dans un rapport sur les perspectives économiques pour 2001.

■ **MONDE** : les flux d'investissements directs dans le monde devraient atteindre plus de 1 100 milliards de dollars en 2000, soit une hausse de 14 % par rapport à 1999, a indiqué la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (Cnuced) dans un rapport rendu public vendredi. Plus des trois quarts de ces investissements ont profité aux pays développés. Ils se sont faits principalement sous la forme de fusions et d'acquisitions. Cette hausse représente un doublement des investissements directs en seulement trois ans. Il y a dix ans, les flux annuels atteignaient quelque 200 millions de dollars.

Taux de change fixe zone Euro			Hors zone Euro		
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre	08/12
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4562
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,1150
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,6275
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	34,9700
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,6282
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,3647
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLANDE	2,0843
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660	DRACHME GRECQUE	340,6600
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FORINT HONGROIS	1,6282
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324	ZLOTY POLONAIS	3,9230

Cours de change croisés						
11/12 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,90306	0,88480	0,13488	1,44655	0,58572
YEN	110,73500	.....	97,97500	14,94000	160,22000	64,87500
EURO	1,13020	1,02067	.....	1,63425	0,66210	.....
FRANC	7,41400	6,69435	6,55957	.....	10,72585	4,34310
LIVRE	0,69130	0,62410	0,61190	0,09325	.....	0,40495
FRANC SUISSE	1,70730	1,54145	1,51030	0,23025	2,46965	.....

Taux d'intérêt (%)				Matif				
Taux 08/12	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Cours 9h57	Volume 11/12	dernier prix	premier prix
FRANCE	4,81	4,73	5,07	5,57	Notionnel 5,5			
ALLEMAGNE	4,80	4,74	4,94	5,49	DÉCEMBRE 2000	4647	88,30	88,33
GDE-BRETAG.	6,13	5,88	4,89	4,38	Euribor 3 mois		NC	NC
ITALIE	4,80	4,88	5,31	5,90	DÉCEMBRE 2000		NC	NC
JAPON	0,31	0,39	1,59	2,56				
ÉTATS-UNIS	6,50	6,09	5,31	5,51				
SUISSE	2,85	3,35	3,71	4,14				
PAYS-BAS	4,77	4,88	5,07	5,53				

Matières premières			
En dollars	Cours 08/12	Var. %	07/12
MÉTAUX (LONDRES)			
CUIVRE 3 MOIS	1912,10	-0,05	
ALUMINIUM 3 MOIS	1620	+0,62	
PLOMB 3 MOIS	480	-0,62	
ETAIN 3 MOIS	5320	-0,56	
ZINC 3 MOIS	1106	-0,27	
NICKEL 3 MOIS	7325	-0,88	
MÉTAUX (NEW YORK)			
ARGENT A TERME	4,71		

VALEURS EUROPÉENNES

L'action du groupe chimique allemand Degussa Huels s'est envolée de 9,27 %, à l'issue de la séance, vendredi 8 décembre, à 36,43 euros après le relèvement de la recommandation de Lehman Brothers sur le titre. Les analystes de la banque américaine ont également fait passer leur objectif de cours de 41 euros à 46 euros.

L'assureur Prudential, qui a annoncé retirer son offre de rachat de la société mutualiste Equitable Life, a terminé, vendredi, en baisse de 8,5 pence, à 1 070,5 pence.

La compagnie aérienne italienne Alitalia a progressé de 0,80 %, à 2,02 euros, après les déclarations du président d'Air France, Jean-Cyril Spinetta. Celui-ci n'a pas exclu un partenariat commercial puis, à long terme, une alliance capitalistique avec la compagnie aérienne italienne.

L'opérateur britannique British Telecom a terminé en nette hausse, vendredi, progressant de 5,42 %, à 662,5 pence, après que le courtier Cazenove eut relevé ses estimations de bénéfice pour le groupe.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/12, and a sub-header 11/12 10h07.

Table titled 'AUTOMOBILE' listing various car manufacturers and their stock prices.

Table titled 'BANQUES' listing various banks and their stock prices.

Table titled 'CONSTRUCTION' listing various construction companies and their stock prices.

Table titled 'PRODUITS DE BASE' listing various commodity producers and their stock prices.

Table titled 'CHIMIE' listing various chemical companies and their stock prices.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/12, and a sub-header 11/12 10h07.

Table titled 'CONGLOMÉRATS' listing various conglomerates and their stock prices.

Table titled 'TÉLÉCOMMUNICATIONS' listing various telecommunications companies and their stock prices.

Table titled 'CONSTRUCTION' listing various construction companies and their stock prices.

Table titled 'CONSUMMATION CYCLIQUE' listing various cyclical consumption companies and their stock prices.

Table titled 'ALIMENTATION ET BOISSON' listing various food and beverage companies and their stock prices.

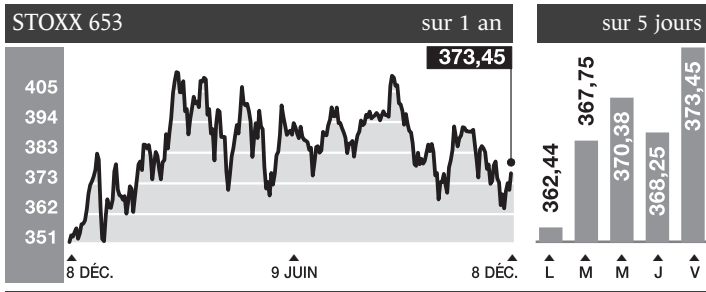


Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/12, and a sub-header 11/12 10h07.

Table titled 'PHARMACIE' listing various pharmaceutical companies and their stock prices.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/12, and a sub-header 11/12 10h07.

Table titled 'BIENS D'ÉQUIPEMENT' listing various equipment companies and their stock prices.

Table titled 'ÉNERGIE' listing various energy companies and their stock prices.

Advertisement for the Volkswagen Passat TDI 130, featuring an image of the car and promotional text.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/12, and a sub-header 11/12 10h07.

Table titled 'SERVICES FINANCIERS' listing various financial services companies and their stock prices.

Table titled 'BIENS DE CONSOMMATION' listing various consumer goods companies and their stock prices.

Table titled 'ALIMENTATION ET BOISSON' listing various food and beverage companies and their stock prices.

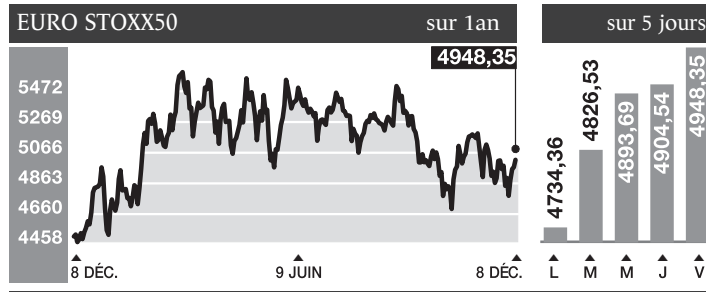


Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/12, and a sub-header 11/12 10h07.

Table titled 'ASSURANCES' listing various insurance companies and their stock prices.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/12, and a sub-header 11/12 10h07.

Table titled 'BIENS D'ÉQUIPEMENT' listing various equipment companies and their stock prices.

Table titled 'ÉNERGIE' listing various energy companies and their stock prices.

Advertisement for the Volkswagen Passat TDI 130, featuring an image of the car and promotional text.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 08/12, and a sub-header 11/12 10h07.

Table titled 'SERVICES FINANCIERS' listing various financial services companies and their stock prices.

Table titled 'BIENS DE CONSOMMATION' listing various consumer goods companies and their stock prices.

Table titled 'ALIMENTATION ET BOISSON' listing various food and beverage companies and their stock prices.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table titled 'HAUTE TECHNOLOGIE' listing various high-tech companies and their stock prices.

SERVICES COLLECTIFS

Table titled 'SERVICES COLLECTIFS' listing various utility and service companies and their stock prices.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table titled 'EURO NOUVEAU MARCHÉ' listing various companies on the Euro New Market and their stock prices.

BRUXELLES

Table titled 'BRUXELLES' listing various companies in Brussels and their stock prices.

FRANCFORT

Table titled 'FRANCFORT' listing various companies in Frankfurt and their stock prices.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.



VALEURS FRANCE

L'action Thomson Multimédia gagnait 3,17 %, à 53,65 euros, lundi 11 décembre en début de séance. Le groupe a annoncé, avant l'ouverture de la Bourse, la signature d'un accord avec le britannique Carlton Communications : Thomson Multimédia rachètera sa filiale américaine Technicolor, pour 2,065 milliards de dollars (2,347 milliards d'euros), tandis que le britannique prendra 5,5 % du groupe français.

L'action Vivendi Universal reculait, lundi matin, de 2,39 %, à 73,4 euros lors du premier jour de cotation du nouvel ensemble. Le groupe reprendrait désormais 6,95 % de l'indice CAC 40.

L'action Gempus a fait son entrée en fanfare à la Bourse de Paris, lundi, après que son introduction eut été plusieurs fois reportée. Son cours de Bourse s'est apprécié de 16,8 %, à 7,01 euros à l'ouverture.

Wanadoo progressait de 4,5 %, à 10,45 euros, lundi matin. L'acquisition récente de Freeserve va accentuer les pertes de la société en 2001 sans remettre en cause l'objectif d'un résultat brut d'exploitation positif en 2003. Dans une interview au Journal des Finances, son PDG Nicolas Dufourcq, rappelle qu'il vise toujours 10 millions de clients actifs en 2003, ce qui lui permettrait de figurer parmi les trois leaders européens du secteur

Table of stock prices for various French companies including Alcatel, Alstom, Altran Techn, and others, with columns for company name, price, and change.

Table of stock prices for various international companies including Remy Cointreau, Renault, Rexel, Rhodia, and others, with columns for company name, price, and change.

Table of stock prices for various international companies including Adecco, American Exp, Amvescap, and others, with columns for company name, price, and change.

PREMIER MARCHÉ

LUNDI 11 DÉCEMBRE Cours à 9 h 57 Dernier jour de négociation des OSRD : 21 décembre

Table of market indices and exchange rates for France, including ACCOR, AGF, Affine, and Air France G.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 8 DÉCEMBRE Une sélection. Cours relevés à 18 h 12

Table of stock prices for various companies including Abel Guillem, Ab Soft, Access Comm, and others, with columns for company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including Coala, Coheris Atix, Coil, and others, with columns for company name, price, and change.

Advertisement for La Sicav UBAM, featuring the text 'La Sicav UBAM, une gamme complète de produits de placement' and the UBAM logo.

SECOND MARCHÉ

LUNDI 11 DÉCEMBRE Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of stock prices for various companies including Altedia, Arkopharma, Cnim Ca, and others, with columns for company name, price, and change.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 8 décembre

Table of SICAV and FCP products including Agipi, BNP Paribas, and CDC Asset Management, with columns for product name, price, and date.

Table of SICAV and FCP products including CFC, Crédit Agricole, and Euroco, with columns for product name, price, and date.

Table of SICAV and FCP products including Legat & General, La Poste, and Mondial Pech, with columns for product name, price, and date.

Table of SICAV and FCP products including SG Asset Management, with columns for product name, price, and date.

**SPORTS** L'Autrichien Hermann Maier a remporté la descente et le géant de Val-d'Isère (Savoie), samedi 9 et dimanche 10 décembre, confirmant ainsi une supériorité écrasante

que ses adversaires ne songent même plus à contester. Au classement général de la Coupe du monde, il compte plus de 200 points d'avance sur son dauphin, son compatriote

Stefan Eberharter. ● **LES DEUX COURSES** du week-end ont été marquées par un quadruplé et un triplé autrichien. Le Français Frédéric Covili a réalisé la meilleure performance de

sa carrière en prenant la 5<sup>e</sup> place du géant. ● **CHEZ LES FEMMES**, l'Allemande Martina Ertl, en tête de la Coupe du monde, a creusé l'écart sur la Française Régine Cavagnoud,

deuxième, à la faveur d'un géant et d'un slalom disputés à Sestrières (Italie) et remportés respectivement par l'Autrichienne Michela Dorfmeister et la Croate Janica Kostelic.

# L'Autrichien Hermann Maier domine sans partage la Coupe du monde de ski

Il a remporté coup sur coup, samedi et dimanche, la descente et le géant de Val-d'Isère, deux épreuves marquées par une écrasante domination autrichienne. Ses adversaires ne peuvent que constater la supériorité de « Herminator »

VAL-D'ISÈRE (Savoie)  
de notre envoyé spécial

La question revient souvent aux oreilles des sportifs nantis des plus beaux palmarès : que reste-t-il quand on a tout gagné ? Hermann Maier, double champion du monde, double champion olympique et deux fois vainqueur du classement général de la Coupe du monde de ski alpin, le tout en moins de trois ans, a apporté une réponse à sa façon, bien ironique, dimanche 10 décembre, dans l'aire d'arrivée du slalom géant de Val-d'Isère : il est toujours temps de s'amuser, de préférence avec le public et contre les représentants de l'autorité.

Hermann Maier, le colosse autrichien qui domine le ski mondial depuis 1998, n'est pas un pitre, plutôt un plaisantin qui ne rate aucune occasion d'exhiber ce sourire plein de malice qui semble accroché en permanence à son visage. En franchissant la ligne d'arrivée du slalom géant de Val-d'Isère, dimanche, il s'est payé la tête des juges de la Fédération internationale de ski (FIS) en mondovision. Après avoir écrasé les deux manches de l'épreuve de son style mélangeant finesse et puissance, il a stoppé sa course triomphale à un mètre d'une ligne rouge tracée dans la neige. Il a fait mine d'ôter ses skis, avant de se raviser, de traverser le trait rouge et de se mettre à genoux pour l'embrasser. Un audacieux pied de nez à l'endroit

des commissaires de course : trois ans plus tôt, il avait déchaussé ses skis et exhibé la marque de son fournisseur avant de franchir ce trait rouge, une infraction au règlement de la FIS qui l'avait privé de sa victoire et nourri sa réputation de coureur à part.

Hermann Maier, vingt-huit ans, prend autant de plaisir à s'amuser qu'à gagner, et cela tombe bien : il gagne souvent. Il triomphe, en vérité. Et avec une telle régularité, une telle facilité apparente, qu'il semble seul au monde, unique résident d'un « Maierland » organisé autour d'un amour déraisonnable de la vitesse et rythmé de joies simples, ses victoires, en particulier celles obtenues dans les descentes.

## DÉJÀ UNE LARGE AVANCE

« C'est quelque chose de plus profond, où on met sa fierté et son honneur en jeu », avance le vainqueur de deux des trois premières descentes de la saison. Il pousse plus fort sur ses bâtons au départ des descentes, il avale les compressions avec plus de souplesse, il se récupère plus vite grâce à ses appuis phénoménaux, il se relève plus tard à l'entrée des virages et il se relance plus vite.

La saison de ski alpin est à peine lancée que le skieur de Flachau a déjà pris le large au classement général de la Coupe du monde. Avec cinq victoires, dont deux consécutives à Val-d'Isère, dans la descente, samedi

9 novembre, et dans le géant le lendemain, il possède plus de 200 points d'avance sur son premier poursuivant, son compatriote Stefan Eberharter.

« Il a l'impact de Superman, d'un extraterrestre », souligne Mauro Cornaz, l'un des entraîneurs de l'équipe de France masculine de vitesse. « Regardez la puissance et l'attaque qu'il met dans ses courses, admire le descendeur français Nicolas Burtin. C'est un grand skieur, très physique, très technique, avec le meilleur matériel et une très grosse infrastructure derrière lui. » « Il y a Hermann Maier et les autres », soupirent en commun ses adversaires, fatalistes, sinon résignés devant sa domination outrageuse.

Au sein de l'équipe masculine autrichienne, auteur de deux triplés à Val-d'Isère, il n'a pas que des amis. Il fait chambre à part, dîne à part et négocie de son côté les contrats commerciaux. « Il régente pratiquement tout et ses volontés sont exaucées », assure son coéquipier Fritz Ströbl. La veille de l'épreuve de descente, il ne s'est pas rendu au tirage au sort des dossards, où son classement au sommet de la hiérarchie mondiale lui aurait permis de choisir son ordre de passage. Simple « confusion sur les horaires », comme il l'a dit, ou volonté de démontrer qu'il pouvait s'imposer quel que soit son numéro de dossard ? Une facétie de plus, sans doute.



Avec ses victoires dans la descente et le géant de Val-d'Isère, Hermann Maier a confirmé son emprise sur le ski masculin.

Eric Collier

## Janica Kostelic invaincue en slalom

Après Aspen et Park City (Etats-Unis), la Croate Janica Kostelic s'est adjugé, dimanche 10 décembre à Sestrières (Italie), sa troisième victoire en slalom depuis le début de la saison. Elle n'était pourtant classée qu'au 10<sup>e</sup> rang à l'issue de la première manche. La jeune Croate (18 ans) avait été déclarée « perdue » pour le ski après une grave chute (arrachement du tendon rotulien, des deux ligaments latéraux et du ligament croisé intérieur du genou) survenue le 16 décembre 1999 à Saint-Moritz (Suisse). L'Allemande Martina Ertl occupe toujours la première place de la Coupe du monde féminine devant la Française Régine Cavagnoud.

## Les « petits arrangements » du président de la Fédération française

VAL-D'ISÈRE

de notre envoyé spécial

Encore un peu de patience. C'est la seule requête adressée par le groupe de communication Media Partners à son nouveau partenaire, la Fédération française de ski (FFS), avant de finaliser un protocole d'accord portant sur la cession de la gestion des droits marketing, de communication et d'images des équipes de France de ski.

D'un montant de 103 millions de francs (15,7 millions d'euros) sur six ans, cet accord, conclu en octobre, devait être paraphé vendredi 8 décembre à Val-d'Isère, en marge du Critérium international de la première neige. Mais Media Partners a réclamé un peu de temps afin de procéder à « quelques ajustements de nature juridique » avant de s'engager définitivement.

Si la signature ne semble pas remise en cause, ce retard ne fait pas les affaires de la FFS, en proie à une série de déboires financiers et juridiques. En mars 2000, le quotidien

Le Dauphiné libéré avait révélé l'existence des petits arrangements passés entre la FFS et ses skieurs de haut niveau.

Depuis 1981, la fédération gère à sa guise un « fonds coureurs » alimenté par les contrats de parrainage signés pour le compte des coureurs, ainsi que par les primes de performances perçues par ceux-ci. La FFS facture les contrats de sponsoring ou les primes des skieurs, lesquels facturent à leur tour leurs retraits d'argent à la fédération. Ce petit tour de passe-passe semble convenir à tout le monde, puisque aucun skieur français n'a contesté ce système.

Perrine Pelen, étoile du ski français des années 80, a toujours de l'argent bloqué sur ce fonds, à sa demande, tout comme Luc Alphand. Selon Bernard Chevallier, président de la FFS, ce fonds coureurs a atteint 35 millions de francs il y a quelques années, au temps de la splendeur du skieur de Serre-Chevalier. Sur les neuf dernières années, les meilleurs skieurs français ont retiré de ce fonds une

moyenne annuelle de 7,6 millions de francs. L'affaire tourne rond, mais, depuis quelques mois, ce mode de fonctionnement de satisfait plus le ministère de la jeunesse et des sports ni la justice, qui a condamné Bernard Chevallier et Jean-Pierre Bois, directeur général de la FFS, à des peines de un an de prison avec sursis pour « abus de confiance ». Les deux dirigeants ont fait appel, en novembre, devant la cour d'appel de Chambéry, qui devrait se prononcer le 11 janvier.

## BUDGET SPORTIF STABILISÉ

Bernard Chevallier a d'ores et déjà annoncé qu'il ne démissionnerait en aucun cas de la présidence de la fédération, qu'il occupe depuis 1987. « Je suis sûr d'avoir fait ce que je devais faire, dit-il, Pas un coureur n'a réclamé son argent, pas un partenaire ne s'est écarté de la FFS. » Selon Michel Vion, le directeur technique national (DTN) du ski français, ces problèmes financiers n'ont pas affecté le travail des équipes de France de ski alpin, dont le

budget est resté stable, à 15,5 millions de francs, ces quatre dernières années, après avoir culminé à 22 millions de francs en 1989.

Une autre affaire, liée par le tribunal correctionnel d'Annecy à cet « abus de confiance », pourrait poser davantage de problèmes à Bernard Chevallier. Pendant sept ans, de 1990 à 1997, ce dernier a perçu 20 000 francs mensuels d'honoraires du cabinet de courtage d'assurances de la FFS en guise de rémunérations pour une série de « rapports » à la tenue et à l'épaisseur incertaines.

« Je ne suis pas un scribe », admet le président de la FFS, condamné pour « prise illégale d'intérêt ». « On me reproche d'avoir essayé de vivre. Je ne suis ni fonctionnaire, ni milliardaire, ni retraité, et je pense être un bon président de fédération », proteste celui qui est aussi maire et conseiller général (RPR) des Contamines-Montjoie (Haute-Savoie) et propriétaire d'un camping.

E. C.

## D1 : Bordeaux reprend la tête du championnat

LES RICHES se rebiffent. Les « gros budgets » du championnat de France de football se sont plutôt bien sortis de la 20<sup>e</sup> journée de division 1, disputée samedi 9 et dimanche 10 décembre. Le Paris SG a

mis fin à une série de neuf rencontres sans victoire (championnat et Ligue des champions réunis) en s'imposant face au FC Metz (1-0) grâce à un but de Nicolas Anelka. Le nouvel entraîneur, Luis Fernan-

dez, qui renouait avec le Parc des Princes, a toutefois pu constater qu'il avait du pain sur la planche.

L'Olympique de Marseille va mieux aussi, avec son nouvel entraîneur, l'Espagnol Javier Clemente, et a battu le leader, le FC Nantes (2-0), à la faveur d'un début de match tonitruant, le premier but marseillais étant marqué après seulement 20 secondes par Djamel Belmadi. L'OM, qui demeure le premier club non-relégable, a rejoint l'AS Saint-Etienne, qui s'est incliné dimanche à Bordeaux (2-1) sans son gardien de but Maxim Levystky, pris dans la tourmente de l'affaire des « doubles passeports » (Le Monde du 9 décembre). Ce succès, obtenu grâce au 10<sup>e</sup> but de la saison du Portugais Pauleta, permet aux Girondins de retrouver la tête du classement, dans l'attente du match en retard que Nantes doit disputer à Bastia, mercredi 13 décembre.

Lille, qui doit également rejouer mercredi (contre le PSG), a pris le meilleur sur Sedan (2-0) dans ce qui était le match au sommet de cette 20<sup>e</sup> journée. Trois jours après son succès en Ligue des champions face au Spartak Moscou, l'Olympique lyonnais s'est imposé devant Bastia (1-0). Dans le bas du classement, le Toulouse FC, vainqueur du RC Lens (1-0), a laissé la dernière place à Strasbourg, qui n'a pu faire mieux que partager les points avec Rennes à domicile (1-1).

## A l'école de la souffrance, le cross français est bon élève

MALMÖ (Suède)

de notre envoyé spécial

Le cross-country est à l'athlétisme ce que l'architecture cistercienne est à l'art religieux chrétien : un gage d'authenticité. Cette épreuve de demi-fond extrêmement sélective symbolise à peu de chose près la quintessence de la course à pied. La régularité, l'obstination et le dépassement de soi y sont trois qualités essentielles. « Mais un vrai crossman doit aussi aimer la souffrance », constate José Marajo, le responsable national du demi-fond à la Fédération française d'athlétisme (FFA). La boue, le froid et le vent font presque toujours partie du jeu. »

Du coup, pour certains, participer à un cross-country se transforme en sacerdoce. Ou en corvée, c'est selon. Discipline hivernale délaissée par les médias et boudée par une large partie des pistards, le cross-country ne s'offre qu'aux amoureux de l'effort brut et des sentiers tortueux. A l'occasion des 7<sup>e</sup>s championnats d'Europe de cross-country, qui se sont achevés dimanche 10 décembre à Malmö (Suède), la victoire de Paolo Guerra a d'ailleurs démontré qu'en cross le travail était la seule recette.

Sur le tracé rapide de Malmö, le petit Portugais a décroché son quatrième titre européen, devant l'Ukrainien Sergiy Lebid et le Français Driss El Himer. Auteurs d'une course stratégique presque parfaite,

les Français (Mustapha El Ahmadi, Driss El Himer, Lahbib Hanini, Fabien Lacan, Yann Million et Lyes Ramoul) ont remporté le titre européen par équipes. Depuis la création des championnats d'Europe, cela ne s'était jamais produit.

« Cette compétition représentait l'un des objectifs les plus importants de ma saison », a expliqué Paolo Guerra après 9 750 m de foulées appliquées. Depuis la mi-août, je me suis entraîné en conséquence et je dois bien avouer que je n'ai pas douté une seule seconde de mon triomphe. »

## OBJECTIF OU MOYEN ?

Orgueil déplacé ? Paolo Guerra est l'un des rares athlètes à considérer le cross-country à sa juste valeur. Alors que la majorité des athlètes avalent du sous-bois pour préparer leur saison estivale, Paolo Guerra court les cross pour les gagner. Conséquence : à l'image du Kényan Paul Tergat au niveau mondial, le quadruple champion d'Europe n'éprouve que rarement les affres de la défaite.

« Il faut comparer ce qui est comparable, tempère Driss El Himer, champion de France sur 5 000 m et 10 000 m. Paolo Guerra a axé sa carrière presque uniquement sur le cross. Pour ma part, c'est une façon comme une autre de passer l'hiver et de travailler ma résistance. »

A Malmö, les Français ont su associer leurs forces et leur motivation pour ne jamais se laisser distancer. Médaille de bronze, Driss El Himer a devancé de quelques secondes le nouveau venu Lyes Ramoul (4<sup>e</sup>), le volubile Mustapha El Ahmadi (5<sup>e</sup>) et le revenant Yann Million (11<sup>e</sup>). « Nous nous sommes serrés les coudes », a souligné Yann Million, un « ancien » de trente-six ans. Lors du stage de préparation, une bonne ambiance de connivence s'est créée entre nous. Finalement, cette complicité a payé. »

En dépit des absences de Mustapha Essaid et d'Abdellah Behar, deux pointures du cross français, l'esprit de cette équipe a permis de faire oublier la contre-performance des féminines : en Suède, les Françaises ne sont pas parvenues à conserver le titre de championnes d'Europe par équipes qu'elles avaient conquis l'an dernier, en Slovaquie. Elles ont dû se contenter d'une septième place collective bien pâle. « C'est une petite déception, concède José Marajo. Si l'une de nos athlètes, Fatima Hajjami, ne s'était pas blessée pendant la course, nous aurions pu finir sur le podium. Mais il faut savoir relativiser : ces championnats d'Europe sont programmés trop tôt dans le calendrier de la saison athlétique. Y participer est toujours aléatoire. »

Paul Miquel

### Le championnat de France de football de D1

20 <sup>e</sup> JOURNÉE	CLASSEMENT
Lyon-Bastia 1-0	
Toulouse-Lens 1-0	
Paris-SG-Metz 1-0	
Guingamp-Monaco 2-2	
Marseille-Nantes 2-0	
Lille-Sedan 2-0	
Bordeaux-St-Etienne 2-1	
Auxerre-Troyes 2-2	
Strasbourg-Rennes 1-1	
<b>LES CARTONS</b>	
10 Troyes	
11 Rennes	
12 Monaco	
13 Auxerre	
14 St-Etienne	
15 Marseille	
16 Metz	
17 Toulouse	
18 Strasbourg	
<b>LES ATTAQUES</b>	1 Nantes 32 buts • 2 Sedan et Paris-SG 30 buts
<b>LES DÉFENSES</b>	1 Lille 14 buts • 2 Bordeaux et Lyon 16 buts
<b>LES BUTEURS</b>	1 Robert (PSG) 11 buts • 2 Alex (St-Etienne) et Pauleta (Bordeaux) 10 buts

21<sup>e</sup> JOURNÉE : Samedi 16 décembre : Guingamp-Marseille ; Lens-Bordeaux ; Sedan-Strasbourg ; Metz-Lille ; St-Etienne-Auxerre ; Monaco-Rennes ; Troyes-Lyon. Dimanche 17 décembre : Nantes-Toulouse ; Bastia-Paris-SG.

# La Coupe Davis se donne enfin à l'Espagne

Après deux tentatives infructueuses, les joueurs espagnols ont décroché pour la première fois le « saladier d'argent », en venant à bout de leurs adversaires australiens (3-1) à Barcelone, devant un public au comportement outrancier

L'Espagne était le seul « grand » pays de tennis à n'avoir jamais remporté la Coupe Davis. Cette anomalie a été réparée dimanche 10 décembre, quand Juan Carlos Ferrero a apporté à son équipe le point qui lui permettait

de battre l'Australie (3-1) en finale de l'épreuve. Le jeune Espagnol, déjà vainqueur, vendredi 8, de Patrick Rafter et héros de cette finale, a battu l'Australien Lleyton Hewitt 6-2, 7-6 [7/5], 4-6, 6-4. Samedi, le double

composé d'Alex Corretja et Juan Balcells avait permis à l'Espagne de prendre l'avantage. Les joueurs espagnols ont eu l'avantage de disputer toutes leurs rencontres de cette Coupe Davis 2000 à domicile et sur

terre battue, leur surface favorite. Ils ont bénéficié à Barcelone, pour la finale, du soutien d'un public dont le comportement a choqué de nombreux observateurs et provoqué la réprobation des Australiens.

## BARCELONE

de notre envoyée spéciale

Dans la victoire, la tradition revient au galop. Alex Corretja soulève Juan Carlos Ferrero sur ses épaules et le porte en triomphe autour du court, comme un matador à la fin d'une corrida triomphale. Tout ce que le tennis espagnol compte de stars, de Manuel Santana à Arantxa Sanchez, est au bord des larmes quand Juan Carlos serre la main du roi... Juan Carlos. A Barcelone, sur terre battue, l'Espagne vient de conquérir la Coupe Davis pour la première fois de son histoire. Après deux tentatives infructueuses, en 1965 et 1967 sur le gazon australien, l'équipe ibérique n'a pas laissé passer, dimanche 10 décembre, l'occasion de gagner enfin le saladier d'argent, en battant l'Australie, tenante du titre, par trois victoires à une. Le cinquième match n'a pas été disputé en raison de la liesse générale.

Vendredi, après la défaite d'Albert Costa face à Lleyton Hewitt, Juan-Carlos Ferrero avait apporté le premier point, en battant Pa-

trick Rafter par abandon (6-7 [4/7], 7-6 [7-2], 6-2, 3-1), ce dernier ayant été victime de multiples crampes selon les médecins. Samedi, le double Alex Corretja-Juan Balcells avait réalisé une somptueuse performance face à Mark Woodforde et Sandon Stolle, en annihilant le jeu réputé solide des Australiens (6-4, 6-4, 6-4).

Dimanche, Juan Carlos Ferrero a dominé un Lleyton Hewitt pourtant habitué aux parties jusqu'au-boutistes de Coupe Davis : l'Australien s'est jeté de toutes ses forces dans la bagarre, mais il a vu les jeux lui filer entre les doigts,

défait petit à petit par l'un des meilleurs spécialistes de la terre battue du moment (6-2, 7-6 [7/5], 4-6, 6-4).

Seul grand pays du tennis à n'avoir jamais remporté la Coupe Davis, l'Espagne tenait - en cette saison 2000 - son rêve à portée de main. Au fil des tours, l'équipe a pu rester « à la maison » et sur terre battue, recevant tout d'abord l'Italie à Murcie (4-1), se défaisant de la Russie à Malaga (4-1) et disposant des Etats-Unis, privés de Pete Sampras et d'Andre Agassi, à Santander (5-0).

En outre, les Espagnols ont su construire une équipe. Pour éviter

les guerres de clan, chères au tennis espagnol, et gommer la cassure entre la Catalogne et la Castille, la fédération a décidé de nommer quatre capitaines : autour du grand chef Javier Duarte, entraîneur d'Alex Corretja, trois autres entraîneurs - ceux de Carlos Moya, Albert Costa et Juan Carlos Ferrero - ont partagé les responsabilités et les décisions, évitant ainsi les polémiques.

## « GÉNÉRATION EXCEPTIONNELLE »

Non retenu pour la finale, Carlos Moya, par exemple, n'a pu crier au favoritisme. « Notre système est excellent et nous avons une génération de joueurs exceptionnelle », a expliqué Javier Duarte. Le tennis espagnol a profité de l'occasion pour faire découvrir ses joueurs et son jeu à... l'Espagne. Pendant une saison, de Murcie à Santander, les pérégrinations victorieuses de l'équipe ibérique ont permis au pays de partager une aventure qui demeure avant tout catalane : le haut niveau et tous les moyens qui en découlent sont quasiment cantonnés en Catalogne. Mais si le couronnement final a eu lieu à Barcelone, sur le site olympique des Jeux de 1992, le point de la victoire aura été apporté par un joueur castillan.

La polyvalence des joueurs espagnols reste également à construire. La relève tarde - comme les précédentes générations - à maîtriser toutes les surfaces. La terre battue reste maîtresse dans le pays. L'Espagne devrait revenir à la réalité dès le mois de février : au premier tour la prochaine édition de la Coupe Davis, les tenants du titre se déplaceront aux Pays-Bas et devront sans doute en découdre sur un court très rapide.

Enfin, l'Espagne devra enseigner à son public les règles élémentaires du sport : faire preuve de fair-play, ne pas huer systématiquement le camp adverse ou les points gagnants des adversaires. Pendant trois jours, à Barcelone, le comportement de la foule a été épouvantable, parfois effrayant. « Nous nous sommes sentis comme des animaux en cage », a constaté Mark Woodforde, qui jouait, samedi, le dernier match de sa carrière. La mauvaise foi des joueurs espagnols et de la Fédération internationale de tennis, qui a déclaré que cette finale s'était disputée dans des conditions normales, risque d'ouvrir la porte à des excès futurs.

Bénédicte Mathieu

## Côté australien, une finale au goût d'adieux

Sa voix a trahi beaucoup d'émotion, mais John Newcombe est resté sobre. « Ce sont sept ans de ma vie dont je me souviendrai toujours », a déclaré le capitaine de l'équipe australienne pour commenter sa retraite. John Newcombe et Tony Roche devaient partir à l'issue de la victoire contre la France, en décembre 1999, mais ils avaient décidé de rempiler pour faire campagne avec Patrick Rafter, qui n'avait pas pu participer à la demi-finale et à la finale en raison d'une grave blessure à l'épaule. Les deux capitaines seront remplacés par Wally Masur et John Fitzgerald, deux anciens joueurs, autres vétérans de la Coupe Davis.

L'Australie perd également Mark Woodforde : le numéro un mondial de double a disputé samedi son dernier match, auprès de Sandon Stolle. Âgé de 35 ans, Mark Woodforde avait formé avec Todd Woodbridge la plus célèbre paire de double du monde, les « Woodies ».

# Le financement des sites de Paris 2008

LE GROUPEMENT d'intérêt public (GIP) qui chapeaute la candidature de Paris aux Jeux olympiques d'été de 2008 est convoqué, au même titre que ses quatre rivaux (Istanbul, Osaka, Pékin et Toronto), devant la commission exécutive du Comité international olympique (CIO), mercredi 13 décembre à Lausanne, dans le cadre d'un « entretien oral » ne devant pas dépasser dix minutes par candidat. Les responsables du GIP - son président, Claude Bébéar, son directeur général, Noël de Saint-Pulgent, et le président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), Henri Sérandour - ne vont pas se rendre la main vides à ce rendez-vous dont la finalité consiste à faire le point sur l'état d'avancement des travaux, à huit mois de la désignation de la ville organisatrice par le CIO, le 13 juillet 2001 à Moscou.

La candidature française est en effet sur le point d'obtenir l'ensemble des « garanties financières » de la part des pouvoirs publics qui financent les équipements et les infrastructures indispensables à l'organisation des Jeux.

## ENGAGEMENTS ATTENDUS

Jeudi 7 décembre, le conseil régional d'Ile-de-France a adopté un plan de financement s'élevant à 759,9 millions de francs et concernant cinq sites : la base nautique de Vaires-sur-Marne, le centre de baseball et de softball du Puiseux-en-France, le

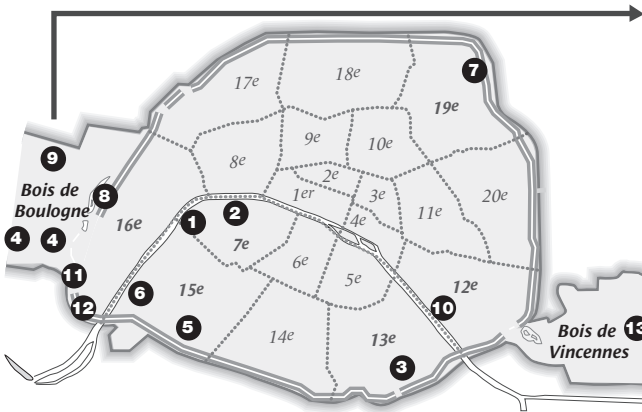
stand de tir de La Courneuve, la piscine de water-polo de Créteil et le vélodrome couvert d'Aubervilliers.

Lundi 11 décembre, ce devrait être au tour du conseil de Paris de voter en faveur d'un chantier estimé à 1 milliard de francs : la construction d'une piscine olympique (307 millions de francs) et celle d'une grande salle omnisports (270 millions de francs), toutes deux sur le boulevard Macdonald (19<sup>e</sup> arrondissement), représenteront les investissements les plus coûteux, avec le vélodrome couvert d'Aubervilliers (311 millions de francs). A l'exception des dix stades retenus pour le tournoi de football (dont sept en province), la totalité des installations existantes feront l'objet d'aménagements afin d'être en conformité avec le cahier des charges du CIO.

Le GIP espère également pouvoir se rendre à Lausanne avec les lettres d'engagement du premier ministre et du président de la République, au nom de l'Etat, qui prendra à sa charge la moitié des 7 milliards de francs nécessaires au financement de l'ensemble des équipements et des infrastructures. Lionel Jospin et Jacques Chirac doivent rendre leur copie « ces prochains jours ». Ces deux lettres figureront, en bonne place, dans le dossier technique définitif que les promoteurs de Paris 2008 remettront au CIO avant le 17 janvier.

Frédéric Potet

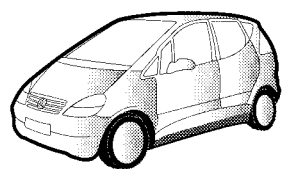
## La localisation et le coût des constructions et aménagements des équipements prévus pour 2008



LES SITES PRÉVUS HORS DE PARIS INTRA-MUROS		
▶ AVIRON/ CANOË-KAYAK	Base nautique de Vaires-sur-Marne (eaux calmes) Bassin du canoë-kayak (slalom)	96,2 MF 72,8 MF
▶ BASE-BALL/SOFTBALL	Centre de base-ball et de softball de Puiseux-en-France	71,9 MF
▶ TIR : CARABINE, PISTOLET, CIBLE COURANTE	Stand de tir à la cible de La Courneuve	95,7 MF
▶ TIR AU PLATEAU	Stand de tir au plateau de La Courneuve	2,3 MF
▶ WATER-POLO	Piscine olympique de Créteil	110 MF
▶ CYCLISME SUR PISTE	Vélodrome d'Aubervilliers	311 MF
▶ VOILE	La Rochelle	9,23 MF

Aucune dépense n'est nécessaire pour les sites devant accueillir la compétition de football : Saint-Denis, Paris (Parc des Princes et Charléty), Marseille, Lens, Lyon, Monaco, Le Havre, Nantes et Sochaux.

SPORT	LIEU	COÛT
1 BEACH VOLLEY	Champ-de-Mars	8,7 MF
2 PENTATHLON MODERNE	Esplanade des Invalides	30 MF
2 SPORTS ÉQUESTRES dressage, saut	Esplanade des Invalides	32,1 MF
3 TENNIS DE TABLE	Halle Carpentier	17,5 MF
4 SPORTS ÉQUESTRES concours complet	Hippodromes de Longchamp et d'Auteuil	19,8 MF
5 HALTÉROPHILIE	Palais des sports	20 MF
6 VOLLEY-BALL (éliminatoires)	Parc André-Citroën	33,2 MF
7 BADMINTON	Pavillon (Bd MacDonald)	36 MF
7 BASKET-BALL (éliminatoires)	Pavillon (Bd MacDonald)	48 MF
7 HANDBALL	Pavillon (Bd MacDonald)	48 MF
7 NATATION	Piscine olympique principale (Bd MacDonald)	307 MF
7 GYMNASTIQUE ARTISTIQUE/TRAMPOLINE/BASKET-BALL	Très Grande Salle (Bd MacDonald)	270 MF
8 TRIATHLON	Pelouse de la Muette (Bois de Boulogne)	9 MF
9 TIR À L'ARC	Plaine de Bagatelle (Bois de Boulogne)	12,3 MF
10 JUDO / VOLLEY-BALL	Palais omnisports de Paris-Bercy	45 MF
11 HOCKEY	Stade Jean-Bouin (Porte de St-Cloud)	41,7 MF
12 VOLLEY-BALL (éliminatoires) TAEKWONDO	Stade Pierre-de-Coubertin (Porte de St-Cloud)	4 MF
13 BASE-BALL (éliminatoires)	Stade Pershing (Bois de Vincennes)	20,6 MF



“encore plus bas en Janvier-Février!”

# Vents forts à l'ouest

**MARDI.** Le temps reste perturbé et doux sur une partie nord de la France. Le vent de sud-ouest reste soutenu sur le nord de la France et se renforcera encore en soirée sur la Bretagne et les côtes de la Manche. Les rafales atteindront 120 à 130 km/h sur les côtes et 90 km/h dans l'intérieur.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** - Le temps sera gris avec des pluies qui deviendront plus marquées à la mi-journée. Le vent de sud-ouest se renforcera progressivement et atteindra 90 km/h sur les côtes bretonnes à la mi-journée puis 120 à 130 km/h sur les côtes bretonnes et normandes en soirée. Dans l'intérieur des terres, les rafales devraient se limiter à 90 km/h. La douceur persiste avec 13 à 15 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** - Le temps reste faiblement pluvieux. Le vent de sud-ouest est modéré et devient plus fort l'après-midi. Dans l'intérieur

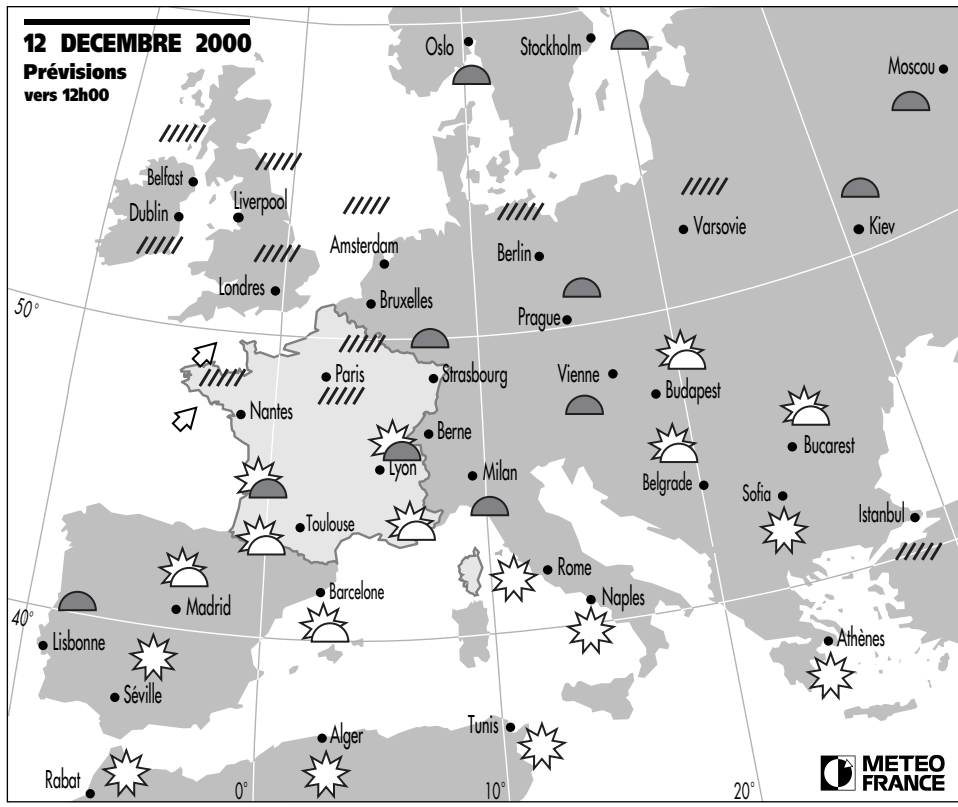
des terres, les rafales atteindront 70 km/h. Sur les côtes de la Manche, les 110 km/h seront atteints dans la nuit de mardi à mercredi. Il fera de 13 à 15 degrés.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** - Le temps reste doux avec un peu de pluie surtout sur le nord de ces régions. Il fera de 12 à 14 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** - Après la grisaille matinale sur le nord de ces régions et un peu de brouillard plus au sud, le temps deviendra plutôt ensoleillé. Il fera de 16 à 18 degrés en Poitou-Charentes et 18 à 22 degrés en Aquitaine et en Midi-Pyrénées.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** - Après un peu de grisaille matinale ou quelques brouillards, le ciel deviendra ensoleillé. Il fera de 12 à 17 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** - La journée est bien ensoleillée après la dissipation de quelques brouillards dans les vallées. Il fera de 16 à 20 degrés.



- Ensoleillé
- Peu nuageux
- Brèves éclaircies
- Couvert
- Brume brouillard
- Averses
- Pluie
- Orages
- Neige
- Vent fort

**PRIX D'AMIS OU DE BANDITS?**

**BONNE AFFAIRE?**

On ne sait pas toujours où acheter sur le Net. Kelkoo propose un moteur de recherche pour comparer les prix de tous les produits : voyages, DVD, ordinateurs, jeux, voitures, vins et même immobilier. A mettre illico dans ses favoris.

[www.kelkoo.com](http://www.kelkoo.com)

## PRÉVISIONS POUR LE 12 DÉCEMBRE 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

FRANCE métropole	NANCY	9/13 C
AJACCIO	8/17 S	
BIARRITZ	13/21 S	
BORDEAUX	11/17 S	
BOURGES	10/14 C	
BREST	11/14 P	
CAEN	12/15 P	
CHERBOURG	11/14 P	
CLERMONT-F.	8/16 N	
DIJON	6/13 N	
GRENOBLE	4/13 S	
LILLE	11/14 C	
LIMOGES	6/12 N	
LYON	7/14 N	
MARSEILLE	7/16 S	
NANTES	12/15 C	
NICE	9/15 S	
PARIS	12/14 C	
PAU	4/15 S	
PERPIGNAN	4/16 S	
RENNES	10/13 P	
ST-ETIENNE	8/14 S	
STRASBOURG	8/12 C	
TOULOUSE	6/15 C	
TOURS	11/14 C	

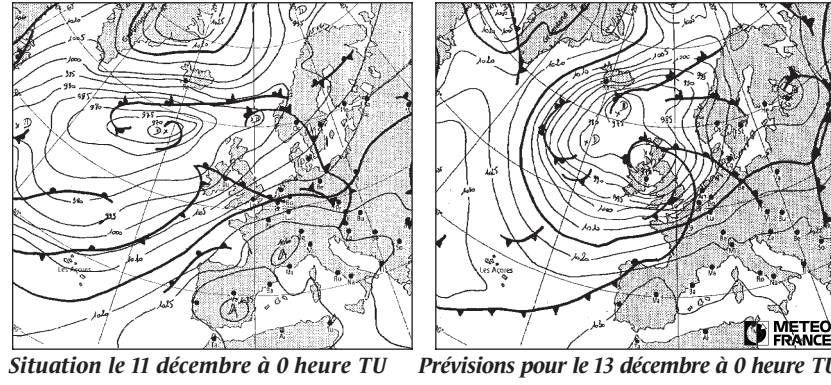
FRANCE outre-mer	POINTE-A-PIT.	24/29 P
CAYENNE	24/29 P	
FORT-DE-FR.	24/28 P	
NOUMEA	22/27 S	

EUROPE	AMSTERDAM	12/13 P
ATHENES	11/15 S	
BARCELONE	9/15 S	
BELFAST	8/10 P	
BELGRADE	5/10 S	
BERLIN	9/11 P	
BERNE	6/13 S	
BRUXELLES	12/14 P	
BUCAREST	3/8 S	
BUDAPEST	4/8 S	
COPENHAGUE	8/9 C	
DUBLIN	8/12 P	
FRANCFORT	8/12 C	
GENEVE	5/10 S	
HELSINKI	3/6 P	
ISTANBUL	8/10 P	

AMÉRIQUES	BRASILIA	21/23 P
BUENOS AIR.	18/29 S	
CARACAS	23/27 C	
CHICAGO	-20/8 S	
LIMA	16/22 S	
LOS ANGELES	11/14 S	
MEXICO	8/22 S	
MONTREAL	-17/4 *	
NEW YORK	-3/11 S	
SAN FRANCISCO	10/13 S	
SANTIAGO/CHI	12/29 S	
TORONTO	-15/4 S	
WASHINGTON	1/13 S	

AFRIQUE	ALGER	8/20 S
DAKAR	22/29 S	
KINSHASA	20/30 S	

ASIE-Océanie	BANGKOK	25/32 S
BEYROUTH	15/21 P	
BOMBAY	18/32 S	
DIJAKARTA	27/28 P	
DUBAI	16/25 S	
HANOI	19/22 C	
HONGKONG	16/21 C	
JERUSALEM	11/20 S	
NEW DEHLI	6/22 S	
PEKIN	-8/2 S	
SEOUL	-8/1 S	
SINGAPOUR	25/31 P	
SYDNEY	23/32 S	
TOKYO	4/10 S	



## ASTRONOMIE

# Les fantômes vaporeux des nébuleuses réfléchissantes

**LA NUIT** n'est pas si noire, le ciel n'est pas si vide. Entre les piqûres des étoiles livides qui, tels les cailloux de Poucet, dessinent au firmament des sentes nocturnes, se promènent d'inquiétantes nuées bleues aux allures vaporeuses d'ectoplasmes ou de fantômes. Ce ne sont pourtant pas des esprits, puisque les appareils photographiques équipant les télescopes parviennent à en capturer l'image...

Froides comme des pierres, pauvres en énergie, ces immenses nébuleuses de gaz et de poussières interstellaires devraient a priori rester dans l'ombre pour l'éternité et n'émettre aucune lumière vi-

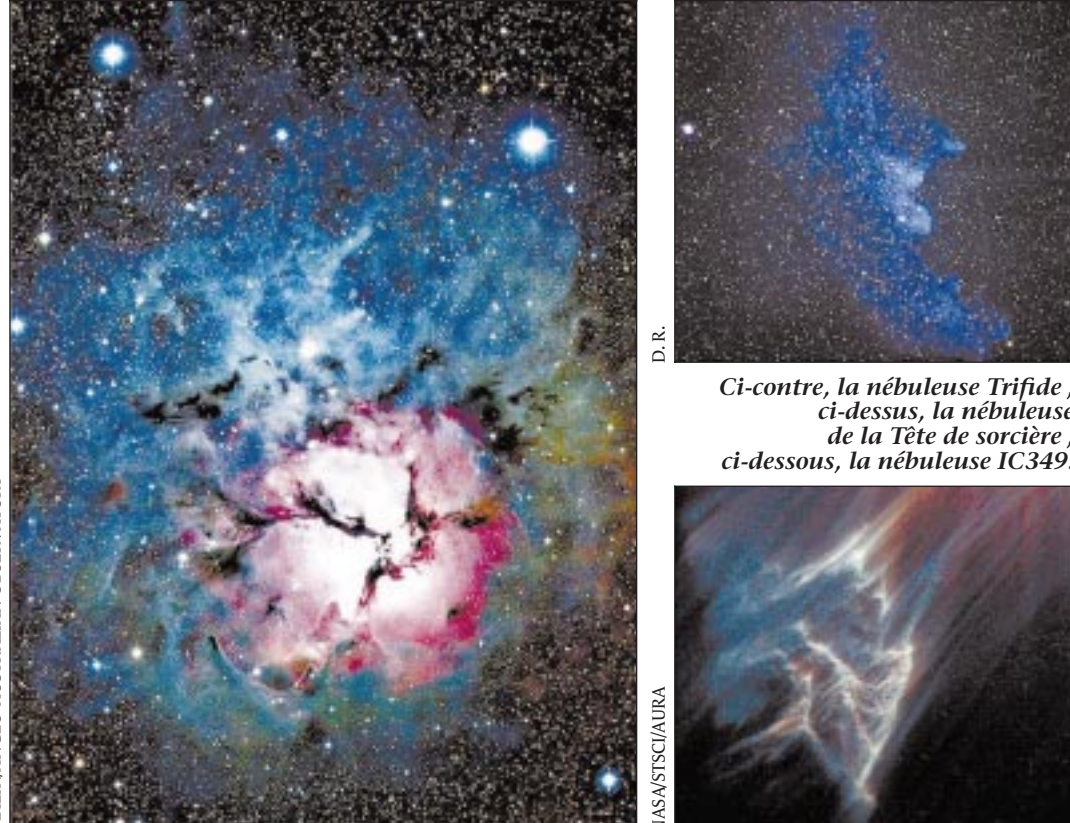
sible. Et pourtant, elles brillent. Car, tout comme la Lune renvoie une partie des rayons du Soleil, ces nuages jouent aux miroirs en réfléchissant la lumière d'étoiles proches. Ainsi, la nébuleuse de la Tête de sorcière s'illumine aux feux de Rigel, un des deux phares (avec Bételgeuse) de la constellation d'Orion. Ainsi, la petite nébuleuse IC349, photographiée par le télescope spatial Hubble et que l'on pourrait surnommer « la Mouette », renvoie-t-elle la lumière de Mérope, une des Pléiades.

La dominante bleue du nuage ne signifie pas pour autant que la lumière émise par l'étoile est de cette couleur. Comme l'a montré le physicien - et lord - britannique John Rayleigh au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'un milieu est constitué de particules dont la taille est nettement inférieure à la longueur d'onde de la lumière qui le traverse, les courtes longueurs d'ondes sont beaucoup mieux diffusées que les grandes. C'est ainsi que le bleu (environ 400 nanomètres de longueur d'onde) l'emporte aisément sur le rouge (situé à l'autre bout du spectre visible, avec 700 nanomètres). Cette loi explique aussi

pourquoi le ciel est bleu, les molécules de l'atmosphère se chargeant de diffuser la lumière du Soleil.

La photographie de la célèbre nébuleuse Trifide - située dans la constellation du Sagittaire - illustre à merveille la différence existant entre les nébuleuses de réflexion et d'émission. Comme on l'a vu, les premières se « contentent » de diffuser la lumière d'étoiles voisines. En revanche, les secondes sont constituées de gaz portés à très haute température et ionisés par l'énergétique rayonnement ultraviolet provenant d'étoiles chaudes. L'hydrogène, que contiennent principalement ces nébuleuses, absorbe une partie de cette énergie et la réémet dans le rouge. Ce qui donne ce contraste saisissant entre, d'une part, un centre carmin et brillant, et, d'autre part, un nuage périphérique - indépendant du reste - suavement bleuté. Quant aux trois barres noires qui dessinent les lobes de la nébuleuse Trifide (aussi appelée nébuleuse du Trèfle), elles témoignent de la présence de bandes de poussières sombres stoppant la lumière.

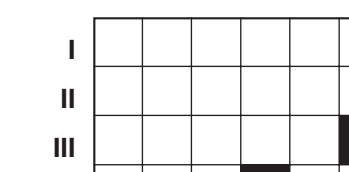
Pierre Barthélémy



Ci-contre, la nébuleuse Trifide ; ci-dessus, la nébuleuse de la Tête de sorcière ; ci-dessous, la nébuleuse IC349.

## MOTS CROISÉS N° 00-296

**SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE**  
• vendredi 15 décembre 2000 (à Paris)



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

**HORIZONTALEMENT**  
I. Mouvement en liquide. - II. Homme de pierres. Refuge pour les rats. - III. Fait mal entre le marteau et l'enclume. Dans une énumération. - IV. Soutient la quille. Accélère la distribution du courrier. Lettres d'examen. - V. Drapé romain. Gardent les restes. - VI. Met à niveau. A la tête d'une grande famille. - VII. Au cœur des miches. Entraîner vers les dépendances. - VIII. Prisonnier en plein désert. Se redresse après coup. - IX. Arrivé parmi nous. Edicule a

priori réservé aux hommes. - X. Que l'on ne verra que quatre fois dans l'année.  
**VERTICALEMENT**  
1. S'il est dans l'air, il faudra attendre. - 2. Couper les cheveux en quatre et faire des longueurs. - 3. On les prend par la tête pour ne pas se blesser. - 4. Plaça. Piégé. Se transforma en sens contraire. - 5. Le noir la rend mauvaise. Arme blanche. - 6. Possessif. Mélanges pleins de vitalité, pour bien commencer la journée. - 7. Cordes

## AFFAIRE DE LOGIQUE

## PROBLÈME N° 201

# Les satellites d'argent

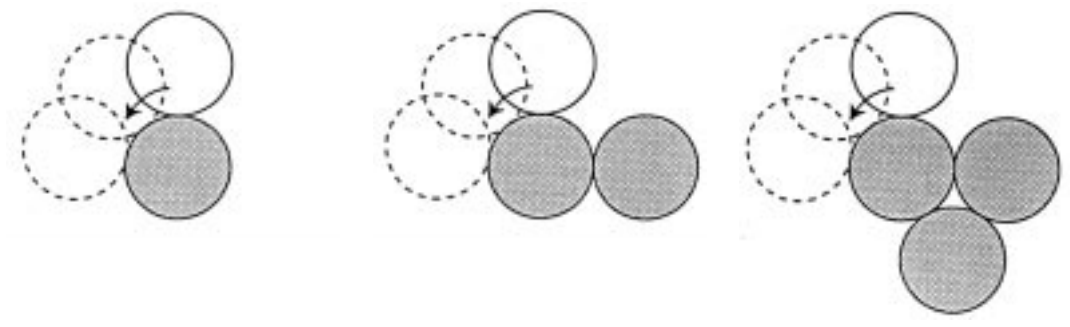
**ON FAIT** rouler (sans glisser) une pièce d'un euro (en clair) autour d'une autre pièce d'un euro (en gris) qu'on a préalablement fixée, jusqu'à ce que la pièce claire retrouve sa position initiale. Combien de tours la pièce claire a-t-elle fait sur elle-même ?

On fixe maintenant deux pièces d'un euro grises côte à côte, et on fait rouler (sans glisser) une pièce d'un euro (en clair) autour d'elles, jusqu'à ce qu'elle retrouve sa position initiale. Cette fois, combien de tours la pièce claire a-t-elle fait sur elle-même ?

Même question pour finir avec trois pièces fixes tangentes entre elles deux à deux.

Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 2000

Solution dans Le Monde du 19 décembre



Solution du problème n° 200 paru dans Le Monde du 5 décembre.

On retrouve toujours le nombre initial au bout de 2 001 opérations. En réalité, en partant d'un

nombre x, on retrouve le nombre x au bout de trois « moulinettes ». Il en est de même à l'issue de 2 001 opérations, car 2 001 est un multiple de 3. La suite des nombres obtenus en partant du nombre x est :

$$x, \frac{2x-7}{x+1}, \frac{7+x}{2-x}, x, \frac{2x-7}{x+1}, \frac{7+x}{2-x}, x, \dots$$

## DISPARITIONS

■ **MARC DOELNITZ**, artiste et créateur de spectacles, est mort vendredi 8 décembre à Montpellier à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Marc Doelnitz a aussi été acteur de cinéma et joué dans plusieurs films, dont *Les Inconnus dans la maison* (1942), d'Henri Decoin, *Les Racines du ciel* (1958), de Daryl Zanuck, *Zazie dans le métro* (1960), de Louis Malle, dont il a dessiné les costumes ; il a été également acteur au théâtre et dessinateur de costumes – pour les ballets de Roland Petit notamment. Marc Doelnitz a été un des animateurs du Saint-Germain-des-Prés de l'après-guerre : cofondateur du Tabou et du Club de Saint-Germain, il fut une des « locomotives » du quartier, avec Juliette Gréco et Boris Vian ; il était l'ami de Jean Cocteau, de Christian Bérard, de Marie-Laure de Noailles et du marquis de Cuevas. La dernière création de spectacles de Marc Doelnitz fut une revue de l'Alcazar.

■ **LIONEL ROGOSIN**, documentariste américain, est mort vendredi 8 décembre d'une crise cardiaque à Santa Monica (Californie) à l'âge de soixante-seize ans. Né en 1924 à New York, Lionel Rogosin, influencé par les films de Robert Flaherty et de Vittorio De Sica, réalise en 1954 *On the Bowery*, qui décrit la déchéance humaine d'une rue de Manhattan. Suivront cinq autres longs métrages documentaires, salués par la critique et présentés dans les festivals internationaux, mais presque jamais projetés aux États-Unis, où ses films valent à Lionel Rogosin de nombreuses difficultés. Film militant contre l'apartheid, *Come Back Africa* (1956) est réalisé clandestinement en Afrique du Sud. *Good Times, Wonderful Times* (1965) est un plaidoyer contre la guerre et le fascisme. Avec *Black Roots* (1970), *Black Fantasy* (1972), et *Woodcutters of the Deep South* (1973), le réalisateur apporte son soutien aux luttes de libération des Noirs américains. La Galerie nationale du Jeu de Paume, à Paris, avait rendu un hommage à Lionel Rogosin en février 1996.

## AU CARNET DU « MONDE »

## Naissances

– Laurence et Christophe **VANDERHAEGEN** et leurs familles font part avec joie de la naissance, le 30 novembre 2000, de

**Julie.**

7, rue du Mont-Aigoual  
75015 Paris.

– M<sup>me</sup> Yves Grosrichard, M<sup>me</sup> Marthe Billoire, M. et M<sup>me</sup> Jamshid Boirahmady, M<sup>me</sup> Dominique Béghin, François Grosrichard, ont la joie d'annoncer la naissance, le 8 décembre 2000, de

**Romy,**

petite sœur de Sacha,

chez Reza et Sylvie.

## Anniversaires de naissance

– Plus de 40 ans de lecture du *Monde* :

Bon anniversaire

**Nounou,  
Papa,  
Daddy,  
Bernard.**

De la part de Nounou, Nini, Joss, Alix, Calin, Isa, Stéphan et Joncq.

– Besançon, le 12 décembre 1999, Grenoble, le 12 décembre 2000.

Quelle belle année ! ta première année dans le monde !

Joyeux anniversaire

**petit Salomon adoré.**

Papa et maman, Valérie TONNERRE, Sacha GUINCHARD.

**CARNET DU MONDE**  
**TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne**  
**DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS**  
**140 F TTC - 21,34 €**  
**TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €**  
**NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS**  
**550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES**  
**Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €**  
**THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €**  
**COLLOQUES - CONFÉRENCES :**  
**Nous consulter**  
**☎ 01.42.17.39.80 + 01-42-17-38-42**  
**Fax : 01.42.17.21.36 e-mail:carnet@mondepub.fr.**

## Décès

– Aix-en-Provence.

« Au nom d'Allah Clément et Miséricordieux. »

M. Alain Paul, son époux, Nora, Abderrahim Farid, Sid Ahmed et Nouredine, ses enfants, Parents, amis et alliés, ont la douleur de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Fatima Zohra BENDEDDOUCHE,**

survenu le 8 décembre 2000.

Les obsèques auront lieu le mardi 12 décembre, à 10 h 30, au cimetière du Grand-Saint-Jean, à Puyricard.

« Le Tout-Puissant a choisi de la rappeler à lui en ce mois sacré de Ramadan. Puisse-t-il l'accueillir dans sa Miséricorde. »

3, avenue des Tamaris,  
13100 Aix-en-Provence.

– Nous avons la douleur de faire part du décès de

**Solange CASSEL,**

survenu à Carcassonne, le 8 décembre 2000.

– M<sup>me</sup> Paule Docquier, son épouse, M. et M<sup>me</sup> Jacques Docquier, Et leurs enfants, M<sup>me</sup> Françoise Docquier, Et ses enfants, M. et M<sup>me</sup> Jean Barrière, Et leurs enfants, ont le regret d'annoncer le décès de

**M. Henri DOCQUIERT,** officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, médaille de la Résistance.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 décembre à 11 h 30, à Wallers-Trelon (Nord).

Cet avis tient lieu de faire-part.

26, boulevard Suchet,  
75016 Paris.

– Les familles Ourabah, Benabid, Bencheikh Lefgoun, Denis, Morel ont la douleur de faire part du décès, le 9 décembre 2000, dans sa soixante-quinzième année, de

**Abdelhamid OURABAH.**

19, rue Geoffroy-Saint-Hilaire,  
75005 Paris.

Marie et Jean-Noël Lecharny, Vincent et Florence Defresne, Blandine et Bernard Badignon, Christine et Eric de Villeroche, ses neveux et nièces, Et toute sa famille, ont la tristesse de faire part de la mort, le 8 décembre 2000, à quatre-vingt-dix ans, du Père

**Jacques LANFRY,**

de la Société des missionnaires d'Afrique (Pères blancs),

qui a tant aimé le peuple d'Algérie.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 11 décembre à la maison des Pères blancs de Bry-sur-Marne.

33, rue Maurice-Rechsteiner,  
95100 Argenteuil.

– Anne, née Bernard de la Frégeolère, sa femme, Henry, Bernard, Jocelyne, Béatrice, Jean-Philippe, ses enfants,

Marine, Martin, Pauline, Joannis, Mélodie, Gaëlle, Panchika, Johanna, Imanol, Xanath, Inès, Julien, ses petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

**Paul André LEREMBOURE,**

survenu, à l'âge de quatre-vingts ans, le 7 décembre 2000, à Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques).

Maison Lohobiague,  
place Louis-XIV,  
64500 Saint-Jean-de-Luz.

– M<sup>me</sup> Janine Paitre a la douleur de faire part du décès de son fils,

**M. Jean-Pierre PAITRE,**

président à la cour administrative d'appel de Paris,

survenu le 7 décembre 2000, à l'âge de quarante-trois ans, à Suresnes (Hauts-de-Seine).

Le service religieux en l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, 65, avenue du Président-Wilson, à Puteaux, sera célébré le mardi 12 décembre, à 11 h 15.

Prière de n'apporter que des fleurs naturelles.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre).

Condoléances sur registre.

3, rue Jean-Pacton  
36400 Montgivray.

– « Il est temps de passer sur l'autre rive. »

Odile Dupont-Roche a la grande tristesse d'annoncer la mort de sa mère,

**Andrée ROCHE,**  
née LIÉVIN,

le 8 décembre 2000, à Chantilly.

Odile, Philippe, Antoine, Romain et Andréea.

75, boulevard du Montparnasse,  
75006 Paris.

– Le docteur Bernard Roy, son époux, M. et M<sup>me</sup> Jean-Max Roy, M<sup>me</sup> Marie-Françoise Roy, M. et M<sup>me</sup> Xavier Roy, ses enfants,

Bruno et Laurence Roy, Emmanuel et Gaëlle Roy, Alexandra Roy, Gilles et Natacha Roy, Sandrine Roy, Mariam Farougy, ses petits-enfants, Emeline, Benjamin, Gaëtan, Baptiste, Alix et Pauline, ses arrière-petits-enfants, M. et M<sup>me</sup> Jacques Desvaux, sa sœur et son beau-frère, Les familles Roy, Bougrier, Marnet, Baglin, Courvalin, Putinier, Jusserand, Ménagé, Perrin, Vongsouravatana, M<sup>me</sup> Yvonne Nanet, Et toutes les personnes qui l'ont accompagnée au cours de sa longue maladie

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

**Odette ROY,**  
née JAULARD,

le 8 décembre 2000, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 12 décembre, à 15 heures, en l'église Saint-Etienne, à Tours.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à Touraine Alzheimer, B.P. 55, 37320 Evreux.

L'Orangerie,  
14 bis, rue Victor-Hugo,  
37000 Tours.  
24 bis, rue Victor-Hugo,  
37000 Tours.  
27, rue Casimir-Périer,  
75007 Paris.  
5, rue des Sources,  
Saint-Forget-les-Sablons,  
78720 Dampierre.

## Anniversaires de décès

– Il y a dix ans, le 12 décembre 1990, le

**professeur Jean-Marie DUBERT**

quittait les siens.

En cette occasion, Andrée, son épouse, Antoine et Thierry, ses enfants demandent à tous ses amis d'avoir une pensée pour sa mémoire.

– Il y a un an,

**Charles MAGNIER**

nous quittait.

Ceux qui l'ont aimé se souviennent.

Tendres pensées.

Sa femme, ses enfants et ses petits-enfants.

– Le 12 décembre 1942,

**Sloma SAUBER,**  
résistant FTP-MOI,

arrêté par la police du gouvernement de Vichy et livré à l'occupant nazi, était fusillé au fort d'Ivry.

Il était né le 2 février 1914, à Jablonitz, Bukovine (Roumanie).

Zakhor !

Hana,

son épouse,

Mariana

sa fille,

Antonin Bénézet,

son petit-fils.

## Conférences

**Les Mardis de la Philo :**  
**nouvelles conférences en janvier**

**Le matin, 2 fois par mois.**

– Y a-t-il une vérité dans l'art ?

*Jean Stassinot.*

– Les philosophes modernes : de Kant à Heidegger, *André Akoun.*

– Regard philosophique sur les mentalités actuelles, *Michel Lacroix.*

– Philosophie politique, *André Akoun.*

Ces cycles viennent s'ajouter aux cycles de conférences mensuelles qui continuent.

**4 thèmes de 18 heures à 19 h 30.**

– Le judaïsme, tradition et modernité, *Gilles Bernheim.*

– Le christianisme, cette religion inconnue, *F. Boespflug, J.-P. Willaime.*

– Islam et modernité sont-ils compatibles ? *Abdal-Haq Guiderdoni.*

– Introduction aux sagesse orientales : le bouddhisme, *Thierry-Marie Courau.*

**4 thèmes de 20 heures à 21 h 30.**

– Regard philosophique sur les mentalités actuelles, *Michel Lacroix.*

– Philosophie politique, *André Akoun.*

– Les philosophes de l'Antiquité, *Olivia Tellio-Gazalé.*

– L'héritage des trois monothéismes et le destin de l'Occident, *Claude Geffré.*

Les conférences ont lieu le mardi, 4, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6<sup>e</sup>.

**Renseignements au 01-47-22-13-00**  
**ou sur le site [lesmardisdelaphilosophie.com](http://lesmardisdelaphilosophie.com)**

## Séminaires

**COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE**

**Séminaires**

Marc Ballanfat : « Matérialisme psychique et philosophie de l'absolu dans les métaphysiques de l'Inde ».

19 décembre, 9 et 23 janvier, 18 h 30-20 h 30, salle RC2, Université Paris-VII – Denis-Diderot, 2, place Jussieu, Paris.

**Samedi autour d'un livre**

« Pour une histoire de la logique », de **Claude Imbert**, avec Claude Imbert, Jean-Claude Milner et Michel Narcy.

16 décembre, 9 h 30-12 h 30, amphitheâtre, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).

**Renseignements sur salles, répondur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.**

## Colloques

Collège international du voyage  
15 décembre, Carré des sciences  
1, rue Descartes, Paris 5<sup>e</sup>  
Dès 9 h 15, deuxième temps du colloque  
« Au seul souci de voyager »  
sur la *Préparation au voyage* (2)  
la *Formation des acteurs.*  
Renseignements, inscriptions :  
Tél. : 01-47-07-98-17.

## Débats

**CINQUIÈME SALON DES ÉCRIVAINS du B'NAI B'RITH**  
Le dimanche 17 décembre 2000, de 14 heures à 19 heures  
Table ronde sur le thème :  
**« Juifs et chrétiens : Quel avenir commun ? »**  
Mairie du 16<sup>e</sup>,  
71, avenue Henri-Martin, Paris-16<sup>e</sup>,  
métro Pompe. Entrée libre

## Soutenances de thèse

– **Sylvie Brunel** soutiendra son habilitation à diriger des recherches en géographie le jeudi 21 décembre, à 14 h 30, en Sorbonne, salle Louis-Liard (cour d'honneur). Titre : **Géopolitique des famines.** Sous-titre : « Pour une nouvelle approche centrée sur une nouvelle donne dans les relations internationales : la généralisation de l'action humanitaire. »  
Président du jury : M. Roland Pourtier, professeur à l'université Paris-1. Rapporteurs : M. Yves Lacoste, professeur émérite à l'université Paris-VIII, et M. Jean-Robert Pitte, professeur à l'université Paris-IV. Autres membres du jury : M. Pascal Boniface, directeur de l'IRIS, M<sup>me</sup> Anne Collin-Delavaud, professeur à l'HEAL, université Paris-III, M<sup>me</sup> Thérèse Pujolle, cabinet du ministre délégué à la coopération.

## Formations

Université Paris-VIII  
Centre Universitaire  
de thérapie familiale Monceau  
Institut de médecine psychosomatique  
**HYPNOSE ÉRICKSONNIENNE**  
Formation qualifiante

**Responsables pédagogiques :**  
**Professeur Pierre Angel**, professeur de psychopathologie clinique et pathologique.

**Docteur Sylvie Angel**, psychiatre, directeur du Centre Monceau.

**Directeur de l'enseignement :**  
**Docteur Victor Simon**, Centre Pluralis, auteur « *Du bon usage de l'hypnose* », éditions R. Laffont, 2000.

**Formation en 1 an à l'hypnose clinique et médicale**

Début : 3 et 4 février 2001 au centre Monceau, Paris.

**Renseignements - Inscriptions**  
Institut, 26, parvis Saint-Michel, 59000 Lille.

Tél. : 03-20-57-40-07  
Fax : 03-20-57-99-00

Mail [vsimon@hypnose.org](mailto:vsimon@hypnose.org)  
Site [www.hypnose.org](http://www.hypnose.org)

## Communications diverses

**HOMMAGE À PRIMO LEVI**

**Mardi 12 décembre, à 20 h 30 :** leçon de Alain Finkielkraut, écrivain, professeur à l'École polytechnique, sur le thème : « Primo Levi : le devoir d'intelligence ». P.A.F. Centre communautaire de Paris, renseignements : 01-53-20-52-52, 119, rue La Fayette, 75010 Paris.

Métro : Poissonnière.

# L'école saisie par le Net



## En décembre

Dossier :

**L'école à l'heure de la révolution technologique**  
Les cinquante meilleurs sites.

Entretien avec Paul Virilio.

Le nouveau statut des chefs d'établissement.

L'argent et les jeunes : le sujet tabou.

L'université de tous les savoirs : les raisons d'un triomphe.

Les beaux livres pour Noël.

LE MAGAZINE DES ENSEIGNANTS QUI AVANCENT



**Le Monde de l'éducation**

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX



**Le Monde DOSSIERS DOCUMENTS LES CLÉS DE L'INFO**

**Au sommaire du numéro de décembre**

**Energie: le retour de l'or noir**  
Matière première bon marché à la fin de 1998, le pétrole est devenu quelques mois plus tard une denrée chère. La reprise économique en cours résistera-t-elle à cette nouvelle flambée des prix ?

**Irréversible révolution urbaine**  
Incontestable et générale dans le monde, la tendance veut que les villes prennent le pas sur les zones rurales. Peut-on pour cela affirmer que les citadins sont mieux lotis, plus riches et plus chanceux que les ruraux, relégués au rang de vestiges d'une époque révolue ?

**Plus : LES CLÉS DE L'INFO**  
**4 pages pour décoder l'actualité**

Chez votre marchand de journaux  
**12F-1,83 €**

**SPECTACLE** Quatre ans après *Time Rocker*, leur première rencontre, l'Odéon - Théâtre de l'Europe accueille, du 12 au 22 décembre, la nouvelle création du rocker Lou Reed et

du metteur en scène Robert Wilson, *POEtry*. ● **COMPOSÉ** de onze tableaux et d'intermèdes musicaux, ce spectacle est une libre variation autour de l'œuvre poétique de l'écri-

vain américain Edgar Allan Poe (1809-1849), à travers des textes connus (*Le Corbeau*) ou plus obscurs (*Annabel Lee*). ● **LOU REED** a écrit un excellent livret, plus convaincant que

ses chansons, qui pratiquent souvent le recyclage. ● **FIDÈLE** à son esthétique, Robert Wilson se montre au sommet de son art, déployant des trésors d'inventivité pour donner formes au

verbe de Poe. ● *POEtry* est le quatrième « opéra musical » de Robert Wilson conçu avec des artistes du monde du rock, après *Time Rocker* et une double collaboration avec Tom Waits.

## Edgar Allan Poe en son théâtre d'ombres poétiques

L'Odéon - Théâtre de l'Europe accueille la nouvelle production du Thalia Theater de Hambourg, « *POEtry* », une variation musicale et scénique autour de l'univers de l'auteur des « *Nouvelles Histoires extraordinaires* », imaginée par Lou Reed et Robert Wilson

**POEtry**, de Lou Reed (livret, chants, musique et direction musicale) et Robert Wilson (idée originale, décors, mise en scène et lumières). Costumes et masques : Jacques Reynaud. Eclairages : Heinrich Brunke. Production du Thalia Theater de Hambourg. Spectacle en allemand surtitré, chansons en anglais.

**ODÉON-THÉÂTRE DE L'EUROPE**, 1, place Paul-Claudé, Paris-6<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Odéon. Tél. : 01-44-41-36-36. Du 12 au 22 décembre, à 20 heures, dimanche à 15 heures. Relâche le lundi. De 50 F à 250 F (de 7,6 € à 38,1 €).

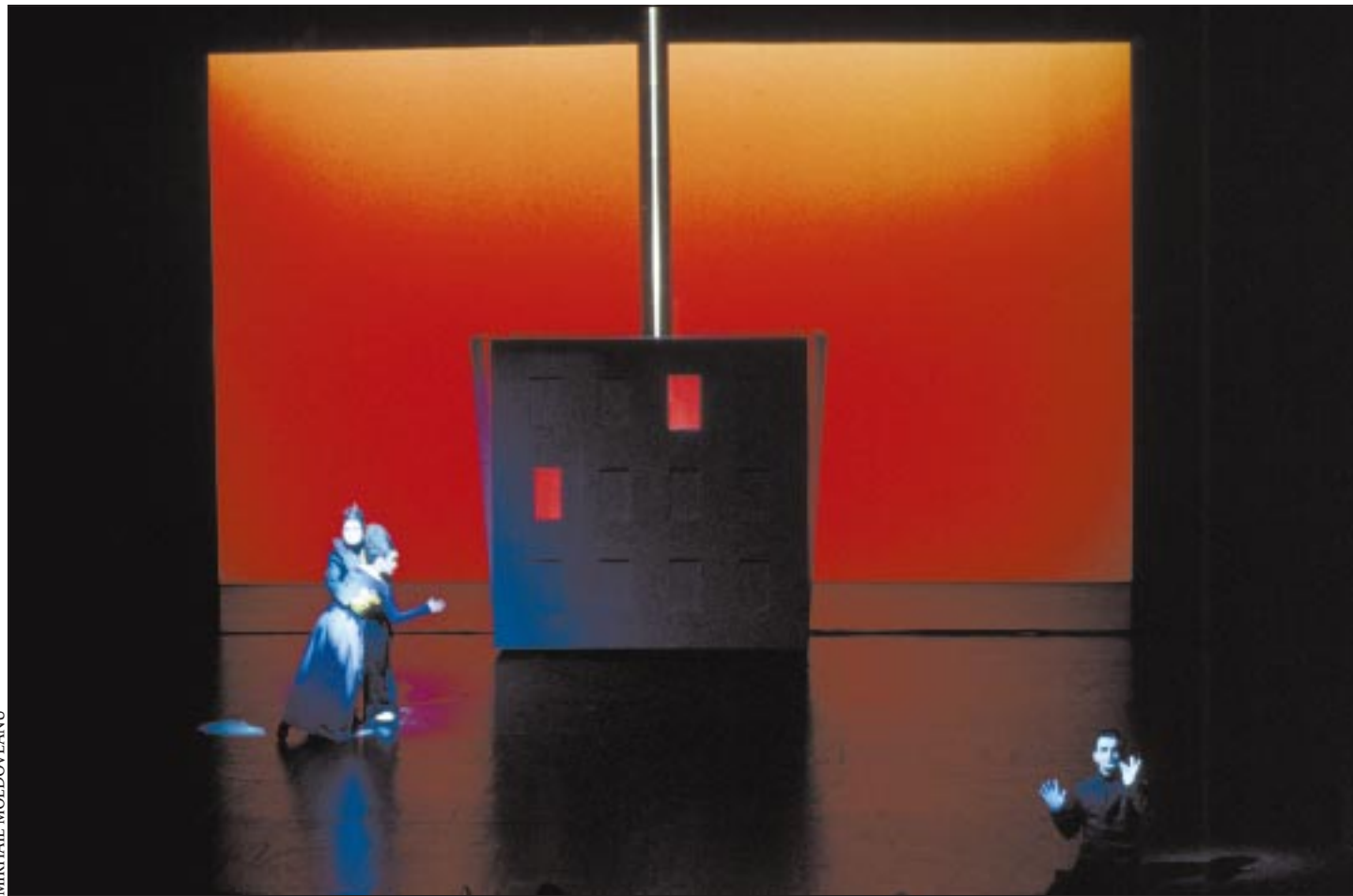
### HAMBOURG

de notre envoyé spécial

Après le pionnier de la science-fiction, Herbert George Wells, le maître de l'horreur, Edgar Allan Poe. Après la machine à remonter le temps, la machine à l'arrêter. La mort. Avec *POEtry*, leur deuxième collaboration, le rocker (et néanmoins intellectuel) Lou Reed et le metteur en scène Bob Wilson, demiurge du Watermill Center, changent radicalement de registre. *Time Rocker*, donné à l'Odéon il y a quatre ans, était une fantaisie librement inspirée du roman de Wells qui permettait tous les vagabondages. *POEtry* est un cauchemar éveillé, une plongée sensorielle dans l'œuvre poétique d'un auteur fasciné par le « démon de la perversité » et guidé par « l'âme du vin » chère à son traducteur Baudelaire. Une âme fatale : Poe est mort le 7 octobre 1849, à l'âge de quarante ans, au cours d'une crise de delirium tremens. L'originalité et la beauté de cet hommage aurait mérité un accueil plus enthousiaste lors de sa représentation le 25 novembre au Thalia Theater de Hambourg (où il a été créé le 13 février), devant un public attentif et sage, raisonnablement ébranlé par les morbides histoires qu'on lui contait.

Le titre résume les ambitions du projet. *POEtry* associe, bien sûr, le nom de l'auteur des *Nouvelles Histoires extraordinaires* à la poésie mais contient aussi l'idée d'essai (« *try* »), d'expérimentation. Il n'est pas question, ici, d'art total, de wagnérisme fin de siècle, de fusion mégalomane de la musique, du théâtre et de la poésie. Ce serait même tout le contraire. Avec une humilité à laquelle ni l'un ni l'autre ne nous avaient habitués, Lou Reed et Bob Wilson conjuguent leurs talents (leur savoir-faire aussi) au service de la poésie, le plus menacé des trois arts.

L'idée est de Wilson mais le point de départ est le livret rédigé par Lou Reed. On imagine que le New-Yorkais s'est plongé sans peine dans l'œuvre de l'écrivain – qui s'est ins-



« *La Chute de la maison Usher* » dans « *POEtry* ». Photographie de Mikhail Moldoveanu, dont le livre « *L'Expérience comme mode de pensée, composition, lumière et couleur dans le théâtre de Robert Wilson* » est à paraître en mars 2001 chez Actes Sud.

tallé à plusieurs reprises à New York au cours de son existence –, lui qui a chanté l'angoisse des marginaux et des sociopathes du Bowery. Onze récits ou poèmes de Poe ont été choisis, certains célèbres (*La Chute de la maison Usher*, *Le Corbeau*), d'autres plus obscurs (*La Cité en la mer*, *Annabel Lee*), et assemblés selon la méthode du copier-coller : Lou Reed a mêlé des textes à son livret, isolé des citations, opéré des rapprochements. A son tour, Bob Wilson a affûté ses crayons et noirci un carnet de dessins. Les répétitions – la dernière phase a duré cinq semaines – ont pu commencer avec la fidèle troupe du Thalia Theater de Hambourg, dont la spécialité est de compter des comédiens-chanteurs. La poésie et la prose de Poe sont donc transférées dans la langue de Goethe – seul, *Le Corbeau* est récité en anglais. En bon disciple de Chuck Berry, Lou Reed a composé ses chansons et ses instrumentaux dans l'urgence, l'état que requiert le rock pour conserver ses vertus instinctives.

*POEtry* n'est pas un opéra-rock de plus, genre (généralement vulgaire) à nouveau en vogue, pas plus une comédie musicale, mais une variation poétique. Pour respecter l'uni-

vers mental de Poe, toute linéarité et tout cartésianisme ont été balayés. Les onze tableaux et intermèdes musicaux s'agencent par libre association, dans un dérèglement des sens généralisé (et en les sollicitant presque tous). Le récit du *Démon de la perversité* sert vaguement de fil rouge afin d'exposer la vision centrale de Poe, l'emprise des pulsions autodestructrices sur l'être humain. La schizophrénie trouve son incarnation sur scène avec la double figure de l'écrivain, jeune (Dirk Ossig) et vieux (Christoph Bantzer), errant mélancoliquement à la rencontre de ses personnages, Ligeia, l'épouse défunte et fantôme, Roderick et Madeline Usher, les frère et sœur aux relations mortellement incestueuses. L'horreur est, bien sûr, au bout du périple, de Fortunato, emmuré vivant dans *La Barrique d'Amontillado* au supplice du *Puits et la pendule*.

Pour égayer le propos, le livret joue sur le registre d'un humour noir et distancé. Lou Reed n'a pas cherché à rivaliser stérilement avec le poète (bien que le rocker ne refuse pas cette appellation), mais a écrit des textes pleins d'esprit, pastichant délibérément Poe. « *Pas de Nosferatu*, de Vincent Price ou de

*femmes nues ici* », prévient-il d'emblée. On échappera donc au gothique, à un Corbeau hitchcockien, au traitement de série Z. A une exception près : une courte et kitsch séquence mêle, non sans lourdeur, l'*Edward aux mains d'argent*, de Tim Burton, au *Rocky Horror Picture Show*.

### ORGUE FUNÈBRE

La partition, elle, est moins convaincante. En dehors du prologue aux accents celtes, entonné par un orgue barbare qui prendra des teintes de plus en plus funèbres, et de quelques chansonnettes chapardées à Broadway, Lou Reed s'est souvent contenté de recycler ses riffs assénés par des guitares saturées, quand il ne s'agit pas de titres de son répertoire – le mortifère *The Bed*, puisé dans l'album *Berlin*, ou le poignant *Per-*

*fect Day*, nostalgie d'une journée heureuse, judicieusement associé au *Nevermore* (« *Jamais plus* ») du *Corbeau*. Le groupe local qui officie dans la fosse (le même que pour *Time Rocker*) a dû faire l'objet de tous les soins de Lou Reed puisqu'il reproduit son son à l'identique.

Honnête mais sans génie, la musique, bien que jouée à fort volume, se trouve un peu écrasée par la scénographie. Car *POEtry* en donne plus pour les yeux que pour les oreilles. Même si ses contempteurs se feront un plaisir de brocarder à nouveau son esthétisme chic, Robert Wilson accomplit des prodiges. A chaque scène correspond une idée, en noir et blanc ou en couleurs, en ombres et en lumières.

Wilson a, une fois de plus, multiplié les formes géométriques et mis sur la verticalité et les cintres. Mais

ce choix est justifié : à l'exemple du glaive suspendu au-dessus de la maison Usher, c'est un destin funeste qui doit s'abattre sur les personnages. Tous les thèmes qui hantent l'œuvre de Poe trouvent une illustration précise et adéquate. La folie (le lunatique sans tête du *Cœur révélateur* contemplant son visage pendant que brûle un croissant de lune), le vide (portes ouvertes sur le néant, trappes béantes), la chute (tours penchées). Les citations picturales sont élégantes, et le symbolisme de Ferdinand Hodler pour *La Cité en la mer*, avec ces flots charriant des noyées, au surréalisme de Magritte pour *La Vallée de l'inquiétude*. Dans cette fantasmagorie où la mort porte le chiffre 7, les objets sont plus animés que les êtres, les décors plus mobiles que les acteurs.

### BOUFFON ET ORANGS-OUTANS

Tout aussi remarquables sont les lumières (deux cents spots ont été réquisitionnés), éclatantes ou blafardes, les masques spectraux confiés à Jacques Reynaud. Plus que sens, les abstractions de Wilson font sensation, ce qui convient à Poe. Comme le remarque Heinz-Werner Köster, directeur administratif du Thalia Theater, « *Bob Wilson pense avec ses yeux, pas avec son cerveau* ». Ses trouvailles auraient pu vampiriser *POEtry*. Miraculeusement, elles servent au plus près le verbe de Poe, porté haut par les comédiens du Thalia, sans doute meilleurs acteurs que chanteurs.

Le spectacle se clôt habilement par *Hop-Frog*, tiré des *Nouvelles Histoires extraordinaires*, un nain bouffon qui, pour se venger d'une humiliation, invite son monarque à se déguiser avec ses ministres en orangs-outans pour un bal costumé – on connaît aussi grâce à *Double assassinat dans la rue Morgue*, la trouble fascination de Poe pour le grand singe. L'apparition des faux animaux effraye l'assistance et Hop-Frog en profite pour les suspendre à un lustre et les brûler. On ne révélera pas par quel subterfuge Bob Wilson est parvenu à ses fins pour cette scène à la splendeur glaçante, apothéose d'un spectacle autant imaginaire que respectueux, où le cauchemar n'aura cessé de se confondre avec le rêve, les phobies avec les désirs, la terreur avec la beauté.

Bruno Lespirt

### Musique et visions

#### TIME ROCKER

1996 : pour leur première rencontre sur scène, Robert Wilson et Lou Reed s'offrent un voyage dans le temps. Ils créent au Thalia de Hambourg *Time Rocker*, une comédie musicale qui s'inspire très librement du roman de H.G. Wells. La mystérieuse disparition du médecin londonien, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et la fuite de deux de ses proches soupçonnés d'être pour quelque chose dans l'affaire, est un prétexte à nourrir le goût du « nulle part » qui ne manque ni au fondateur du Velvet Underground, ni à l'extraterrestre de la mise en scène. Robert Wilson élargit le voyage de Wells de l'Égypte ancienne au Kansas en 1996, d'une fumerie d'opium au XVII<sup>e</sup> siècle à une ville assiégée d'aujourd'hui. Il invente trente et un tableaux qui sont autant de mondes, intérieurs et réels, peuplés d'objets et de personnages ironiques et mystérieux, limpides et effrayants. Quinze chansons originales de Lou Reed et de nombreuses plages musicales entrent tout naturellement dans le voyage, pour dire les préoccupations de deux jeunes héros embarqués dans leur *Big Fish* – un squelette de bateau ou de baleine dont l'image longtemps hantera les spectateurs. Il n'y a pas de fin au périple des héros. Avec Lou Reed et Robert Wilson, ils entrent dans une galaxie où tout est musique et visions.



PASCAL VICTORINMAX PPP



MARC ENGUERAND

#### THE BLACK RIDER

En 1990, ils étaient trois, Robert Wilson, William Burroughs et Tom Waits, pour transformer la légende allemande qui a inspiré le *Freischütz*, de Weber, en une comédie rock germano-américaine. Créé à Hambourg, *The Black Rider* repose sur un livret dans lequel Burroughs pratique l'art du recyclage. À l'histoire du jeune homme et de ses affres avec l'initiation amoureuse, il mêle des considérations sur sa propre route initiatique : « *Il s'est mis aux balles magiques et ça l'a mené tout droit au diable, aussi sûr que la marijuana mène à l'héroïne*. » Là-dessus, Tom Waits appose sa musique, qui rêve, tandis que Robert Wilson revisite les images de l'expressionnisme allemand. Chanté en anglais, joué en allemand, post-moderne en diable, *The Black Rider* est un triomphe.



Emballer vos cadeaux pour Noël

Pour Elle et pour Lui, à partir de 65fr

PINK

19, rue François 1er, 75008 Paris Tél: 01 47 23 72 00 pour recevoir un catalogue

www.thomaspink.com

# Les chanteurs corses investissent les lieux de concerts parisiens

I Muvrini se produit à Bercy le même soir que les Voce Isulane à l'église Saint-Médard

LE JEUDI 14 décembre au soir, les amateurs de chant corse auront à faire face à un dilemme inattendu. A 20 h 30, au Palais omnisports de Paris-Bercy, un rendez-vous très attendu. Pour la troisième fois depuis janvier 1996, s'y produira le groupe phare de la chanson insulaire, I Muvrini (équipe majeure d'une nouvelle tournée qui conduit aussi l'équipe emmenée par Jean-François Bernardini à Toulon, le 12, et Lille, le 15). La percée du groupe, que les maisons de disques se disputent désormais (naguère Island, puis Columbia, aujourd'hui EMI) tranche avec la modestie des Voce Isulane qui se produiront au même instant en l'église Saint-Médard. Rassemblant des chanteurs et des instrumentistes insulaires vivant dans la capitale, cette jeune formation multiplie aujourd'hui les petits concerts que fréquentent essentiellement les Corses de Paris. Deux concerts radicalement différents. Polyphonies et chants ancestraux qui disent une appartenance pour les jeunes amateurs. Création de variétés pour les plus connus, où l'empreinte de la tradition s'estompe au fil des tours de chant, le service de la langue, déterminant, suppléant cet écart par rapport aux origines.

Ce partage simple ne rend pas compte toutefois d'un dynamisme

réel qui met la Corse et les multiples expressions de son identité culturelle au cœur de l'actualité du spectacle. Les 8 et 9 décembre, le festival de musique du Vieux-Lyon intègre, dans un dialogue passionnant autour des chants et polyphonies sacrées du Bassin méditerranéen, les Corses de Tavagna et le groupe A Sei Voci. Il s'agissait, dans un programme de création, de croiser pratique savante et expression traditionnelle. Ce qu'ils ont réussi avec subtilité. Le 22 novembre, Paris accueillait A Filetta à Saint-Roch – le programme anthologique résume vingt ans de carrière en proposant sans hiatus les emprunts historiques, les pièces originales (dont les superbes fragments de la *Médée*, toujours inédite, créée à Bastia en 1997) et celles qu'a composées pour les polyphonistes Bruno Coulais (*Don Juan, Himalaya, l'enfance d'un chef*, premier disque d'or du groupe).

Deux jours plus tard, le trio vocal de Soledonna – Patrizia Gattaceca, Patrizia et Lydia Poli –, à l'occasion de la sortie d'un album bilan, *Le Meilleur des polyphonies corses*, investissait Saint-Séverin; le 30 novembre enfin Sarocchi fédérait Saint-Julien-le-Pauvre, dans le cadre d'une brève tournée en Ile-de-France. Et puis le public parisien s'appête à découvrir le

23 décembre au Théâtre de la Ville l'ensemble balain U Fiattu Muntese. Sarocchi et U Fiattu Muntese : deux nouveaux venus dans la cour des grands, sous l'ombre tutélaire d'A Filetta.

C'est à Calvi, lors des Rencontres de chants polyphoniques, que Jacques Erwan a découvert U Fiattu muntese, dernier en date des nombreux héritiers des pionniers de Canta U Populu corsu, redevable aussi de cette audace créative qui prolonge la tradition incarnée par les grands frères balains d'A Filetta. Né à l'Ile-Rousse en 1994 d'un noyau de copains de classe, U Fiattu (littéralement « le souffle montagnard », mais « muntese » désigne aussi un vent local) a connu un foudroyant départ qui lui permet de déjà succéder à l'affi-

## Rendez-vous

● **Concerts.** I Muvrini, Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 12<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Bercy. Tél. : 08-03-03-00-31. 20 h 30, le 14; Voce Isulane, église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris 5<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Censier-Daubenton. 20 h 30, le 14. Tél. : 01-43-31-11-99; U Fiattu Muntese, Théâtre des Abbesses, 31, rue des Abbesses, Paris 18<sup>e</sup>, M<sup>o</sup> Abbesses. 20 h 30, le 23.

che du Théâtre de la Ville, à Jean-Paul Poletti et A Filetta.

Un album, *Anima*, gravé dès les premiers temps de la formation sort chez Ricordu, adresse « mythique » des débuts de Canta ou d'I Muvrini. Dans le même temps, un ancien enregistrement vaut au Fiattu les lauriers du concours national de chant choral de l'Institut de France : en novembre 1998, c'est la remise du diplôme et un mini-concert sous la Coupole. La voie, royale, les pousse à tenter pour leur troisième album, *Parla u core*, l'aventure de la coproduction. Une étape décisive qui s'opère dans le respect des solidarités et des fidélités amicales (le jazzman Tao By, le violoncelliste Paul Antoine de Rocca Serra, François-Philippe Barbolesi, chanteur de Chjami Aghjalesi,

ici au violon). Comme l'ostensible manifeste que le respect de l'héritage passe par sa prolongation – mieux, sa revitalisation dans l'engagement créateur.

La même option se retrouve chez Sarocchi. Ancien chanteur d'A Filetta et des Voce di Corsica, Benedettu Sarocchi, leader du groupe qui porte son nom, n'est pas seulement un chanteur capable de servir un sens du contraste et de la nuance le répertoire traditionnel. Il joue aussi de la *ciallamella* (cornemuse à bouche) et de la *cetera* avec un engagement et une vitalité rares, comparable à ceux des ensembles de musique médiévale les plus radicaux. Avec un sens du rythme et de la scansion qu'on a plaisir à découvrir. Une « session de rattrapage » s'annonce déjà, avec la soirée corse que le festival Paris Planètes organise en janvier 2001 – Sarocchi y partage l'affiche avec Mighela Cesari et Mighela Raffaelli, célébration d'une monodie trop négligée devant la vague polyphonique. Ainsi, au moment où l'avenir politique de la Corse est au cœur des débats et des polémiques, c'est la scène musicale parisienne qui sait rendre compte d'une diversité et d'une créativité culturelles se voulant sans amnésie ni sectarisme.

Philippe-Jean Catinchi

## DÉPÊCHES

■ **CINÉMA :** des cinéastes, dans une lettre ouverte adressée à Jean-Charles Tacchella, élu en juin président de la Cinémathèque française, demandent la nomination de Pierre-Henri Deleau, qui a dirigé jusqu'en 1998 la Quinzaine des réalisateurs au Festival de Cannes, à la direction de la Cinémathèque. Les signataires soulignent que le nouveau directeur « ne doit pas être un simple administrateur gestionnaire compétent », mais « doit avoir son mot à dire sur le cinéma vivant ». Ce directeur devrait être nommé avant la fin de l'année pour succéder à Dominique Paini, qui devient directeur du développement culturel du Centre Pompidou. Parmi les signataires : Youssef Chahine, Pedro Almodovar, Théo Angelopoulos, Marco Bellocchio, Manoel de Oliveira, Werner Herzog, Bertrand Blier, Claude Chabrol, Bernard Girardeau, Robert Guédiguian.

■ **MUSIQUE :** le chef d'orchestre autrichien Nikolaus Harnoncourt dirigera le Concert du Nouvel An à Vienne. Ainsi en ont décidé les musiciens autogérés de l'Orchestre philharmonique de Vienne. C'est la première fois que celui qui est l'un des papes de la révolution baroque, dirigera ces musiciens, à cette occasion. Le concert se tiendra, le 1<sup>er</sup> janvier 2001, à 12 heures, dans la salle du Musikverein. Il sera diffusé en direct sur France 2 et sur France-Musiques. Le 16 janvier, Teldec le publiera en un album de deux disques compacts vendus au prix d'un.

■ **POÉSIE :** l'écrivain Philippe Jaccottet a reçu le prix Horst Bienek de poésie, doté de 10 000 euros et attribué par l'Académie bavaroise des beaux-arts. Philippe Jaccottet, né en 1925 en Suisse, a publié de nombreux recueils parmi lesquels, *L'Effraie* et *Paysages avec figures absentes* (Gallimard). Le prix Horst Bienek est dédié à la mémoire de l'écrivain et poète allemand, mort en 1990, qui fut un des premiers dissidents de l'ex-RDA.

## Cent soixante musiciens pour la « nuit » de la Fédération des scènes de jazz

PRÈS de cent soixante musiciennes et musiciens de jazz, soit cinquante-sept formations, sont attendus, vendredi 15 décembre, dans vingt-deux lieux répartis sur l'ensemble du territoire pour une opération intitulée « Une nuit », organisée par la Fédération des scènes de jazz et de musiques improvisées (FSJ). Au-delà de l'aspect événementiel de la manifestation – un festival ramené à quelques heures –, il y a la volonté de montrer, pour la deuxième année consécutive, qu'une action commune entre des lieux est possible, non seulement pour un soir, mais à l'année, ce à quoi s'attelle, depuis sa fondation en 1996, la FSJ.

Dotés d'une capacité d'accueil de quelques dizaines à deux cent cinquante places, généralement gérés par des associations, parfois labélisés Scènes de musiques actuelles (SMAC), les lieux adhérents à la FSJ entendent défendre et promouvoir le jazz dit de création et les musiques improvisées. Un réseau d'où émergent chaque année les musiciens de demain, où les « vedettes » trouvent souvent les relais essentiels au développement de projets. Si certaines salles ont leurs murs propres et des installations professionnelles, d'autres doivent trouver des lieux d'accueil selon les disponibilités d'autres structures – c'est le cas du Cri du port, qui est pourtant entré dans sa vingtième saison et qui a signé une convention avec l'Etat et la ville de Marseille en décembre 1998.

Lors de la première édition de sa « Nuit » le 17 décembre 1999 (*Le Monde* du 16 décembre 1999), la FSJ comptait vingt lieux adhérents. Ce nombre a été porté à vingt-deux (avec La Halle aux grains à Blois, non adhérente, dont le statut de scène nationale et la taille ne correspondent pas aux statuts actuels), soit presque la moitié des salles qui programment régulièrement du jazz. Parmi les plus modestes, le Guinguois à Montluçon organise un concert de jazz sur ses quatre à cinq soirées mensuelles; la Cavajazz, à Albalat-Romaine, unique scène en Ardèche consacrée au jazz, doit déployer des trésors de bonne volonté, à défaut d'une aide financière correspondant à la qualité de son travail, pour tenir sa quinzaine de concerts par an. Les Trinitaires, à Metz ont fêté trente-cinq années d'existence en mars. A Montreuil, Les Instants chavirés reçoivent des musiciens innovants du monde entier. Le Pannonica, à Nantes, songe à fonder un Centre régional de jazz en partena-

riat avec l'Europa Jazz Festival du Mans. A Dunkerque, le jazz-club de la MJC Terre-Neuve est dirigé par Françoise Devienne, qui bataille pour que les groupes invités restent plusieurs jours et rencontrent les musiciens de la région.

Lors de la « Nuit » la plupart des lieux vont inviter une formation ou un artiste local, un parrain de renommée nationale et internationale (Louis Scavis, Fred Van Hove, Denis Badault, Nguyen Lê, Paul Rogers, Keith Rowe, Dominique Pifarély...) et des musiciens originaires d'une autre région que celle du club qui les reçoit. Ainsi les Parisiens Sophie Agnel et Bruno Chevillon seront à l'AJMI d'Avignon, les Tourangeaux du trio d'Olivier Thémis joueront à Vitrolles (Bouches-du-Rhône) où le Moulin à jazz résiste à la politique culturelle du Front national, les Nancéiens d'Yllen 4 descendront au Moulin de la vapeur à Olivet (Loiret)... « Le public a bien réagi à notre première soirée », précise Michel Audureau, président de la FSJ. Certains lieux ont refusé du monde. Mais, un an après, les effets sur la fréquentation ou le renouvellement du public ne sont pas mesurables. Cela viendra après trois ou quatre éditions. »

### ACTIVITÉ SOCIOCULTURELLE

L'initiative de la FSJ donne une dimension nationale à certaines structures qui avaient pu se sentir isolées. Ainsi l'équipe de la MJC Picard à Cannes y voit une manière de faire savoir que la ville des festivals prestigieux peut aussi avoir une activité socioculturelle. « Nous venons de recevoir le label Scène de musiques actuelles, explique la directrice Anne-Marie Bourrouilh. Cela nous incite à poursuivre l'orientation musicale, sous la responsabilité de Catherine Tableau. »

Pour monter cette opération, la FSJ est aidée par le ministère de la culture, les sociétés civiles Spedidam et Sacem cette année. « Pour le moment nous n'avons pas de relais avec les collectivités locales en ce qui concerne la soirée », ajoute Michel Audureau. C'est à nous de prouver à nos partenaires sur le terrain que ce coup de projecteur sur un événement ne peut qu'être bénéfique au travail au quotidien. »

Sylvain Siclier

★ Programme complet, présentation des lieux sur le site Internet de la Fédération des scènes de jazz [www.scenes-jazz.com](http://www.scenes-jazz.com).

## Les mots sauvés du silence de « La Bibliothèque censurée »

CHATEAUROUX  
de notre envoyée spéciale

Il y a plus de dix ans que l'association Notoire, dirigée par Thierry Bédard, met en scène des textes non destinés au théâtre pour des spectacles qui traitent du langage (*Pathologie verbale*) ou de la morale (*Minima moralis*). Ces amoureux du verbe ont décidé de rendre hommage au Parlement international des écrivains, une association constituée de romanciers qui soutient les auteurs persécutés. Le premier président, Salman Rushdie, et son successeur actuel, Wole Soyinka, ont créé un réseau de « villes-refuges » qui accueillent en résidence les écrivains menacés pendant une année (ce fut le cas pour la romancière du Bangladesh Taslima Nasreen, le Kosovar Sabri Hamiti ou l'ancien directeur de Radio 92 à Belgrade, Dragan Velikić).

La *Bibliothèque censurée* est un parcours à travers les textes d'Antonio Tabucchi, de Joseph Brodsky, d'Igor Pomerantsev... Parcours, le spectacle l'est aussi par la déambulation proposée au public dans différents

espaces du Théâtre, mais aussi par son mélange des genres. Au début, les spectateurs sont encore debout dans l'entrée, le manteau sur le dos, pour entendre un superbe texte d'Antonio Tabucchi qui revendique le droit de rendre compte du monde par des fictions. La littérature, écrit-il, « est le réel vécu au sein du réel, la vraie réalité ».

Voix furtives ou criées, textes surrérés, chantés, dansés, au fil des déplacements, les comédiens font entendre des écrits ironiques, comme celui de Pomerantsev (« Je suis un mauvais poète, originaire d'un pays lointain »), ou la longue *Leçon de poésie*, de Joseph Brodsky. Consacrée à un poème de W.H. Auden, cette leçon se présente comme une conférence savante, que les comédiens introduisent par la lecture du texte, dont ils ont remis un exemplaire à chaque spectateur. Deux femmes universitaires s'étrèpent sur l'analyse du langage, un doux érudit raconte le séjour du poète à Berlin. Tels des étudiants sages, le public écoute cet exercice vertigineux.

Après *L'Aveu*, de Peter Nadas, la censure est

à nouveau au centre du texte *Un éloge final*, de Giorgio Manganelli. « La littérature est immorale, s'y consacrer est immoral. (...) Le monde des méthodistes fats, des protecteurs des organes génitaux, doit se résigner à vivre avec cette mauvaise fille chez soi, ou la tuer. Souvent, ils ont préféré la tuer. » Pour faire entendre ce pamphlet, Thierry Bédard a choisi de l'accompagner avec trois musiciennes qui jouent le *Trio à cordes n° 1 opus 34* de Paul Hindemith. Des comédiens miment la folie, le « mauvais poète » tend une feuille afin que l'on signe l'appel rédifié par ses soins pour exiger sa libération, tel un point final à cette longue veillée des mots sauvés du silence.

Catherine Bédarida

★ *La Bibliothèque censurée*, prochaines représentations : Théâtre missionné de Chartres, 14 au 16 décembre; centre dramatique régional, Tours, 19 au 21 décembre; centre dramatique national de Montpellier, 9 au 13 janvier; La Passerelle, Gap, 18 et 19 janvier, etc.

## CORRESPONDANCE

### Une lettre de la société Emet Films

A la suite de notre entretien avec Cheick Oumar Sissoko, réalisateur du film *Battù* (nos éditions du 29 novembre), nous avons reçu du coproducteur français, la société Emet Films, la mise au point suivante :

Le tournage du film *Battù*, qui relate l'éviction violente des mendiants de Dakar par le gouvernement sénégalais, n'a pas duré seulement un mois, puisqu'il s'est poursuivi début 2000 à Paris, sous le contrôle et avec l'agrément du réalisateur du film, M. Sissoko. M. Sissoko ne peut prétendre méconnaître, par ailleurs, la personne à laquelle le film est dédié puisqu'il s'agit de M<sup>me</sup> Claudie

Cheval, directrice de ACE, les Ateliers du cinéma européen, décédée pendant le tournage, et sans la contribution de laquelle ce film n'aurait jamais vu le jour, avec M. Sissoko d'une part, mais également MM. Danny Glover, Isaac de Bankolé, les figurants, le gouvernement sénégalais, les coproducteurs anglo-saxons du film, les banques, etc.

Quant à « la dépendance du cinéma africain » dont cette « mésaventure » serait la conséquence, il suffira de préciser que les causes du retard – somme toute raisonnable – de sortie de ce film sont précisément liées à la défaillance du seul coproducteur africain, et que le réalisateur ne peut que difficilement méconnaître cet état de fait, s'agissant d'un film présenté en première mondiale, au Festival de Toronto, voilà près de trois mois, pour prétendre aujourd'hui que ce film « n'est pas terminé ».

Théâtre de la Ville PARIS

DANSE AU THEATRE DE LA VILLE  
27, 28, 29, 30 DÉC.

**SANKAI JUKU**  
Hibiki reprise

REPRÉSENTATION SUPPLÉMENTAIRE  
AUX ABBESSES VEN. 22 DÉC. 18H

**JÉRÔME BEL**  
Le Dernier spectacle

2 PLACE DU CHÂTELET, 4<sup>e</sup>  
31 RUE DES ABBESSES, 18<sup>e</sup>  
01 42 74 22 77

Chaque samedi avec

**Le Monde**  
DATÉ DIM./LUNDI

retrouvez

**LE MONDE**  
TÉLÉVISION

LES BAS FONDS - LE PURITAIN - QUAI DES BRUMES - ESPOIR - LA BELLE ET LA BÊTE - PARIS 1900 - LES CASSES PIEDS - LE RENDEZ-VOUS DE JUILLET - LE JOURNAL D'UN CURÉ DE CAMPAGNE - LE RIDEAU CRAMOISI - LES VACANCES DE M. HULOT - LES DIABOLIQUES - LES GRANDES MANŒUVRES - LE BALLON ROUGE - ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD - MOI, UN NOIR - ON N'ENTRE PAS LE DIMANCHE - UN COEUR GROS COMME ÇA - L'IMMORTELLE - LE SOUTIEN - LES PARAPLUIES DE CHERBOURG - LE BONHEUR - LA VIE DE CHÂTEAU - LE GUERRE EST FINIE - BENJAMIN - BAISERS VOLÉS - LES CHOSSES DE LA VIE - LE GENOU DE CLAIRE - RENDEZ-VOUS À BRAY - ÉTAT DE SIÈGE - L'HORLOGER DE SAINT-ÉTIENNE - LE SHÉRIF - DIA-BOLO MENTHE - L'ARGENT DES AUTRES - LE NOIR ET LE BLANC - UN ÉTRANGE VOYAGE - UNE ÉTRANGE AFFAIRE - DANTON - A NOS AMOURS - LA DIAGONALE DU FOU - L'EFFRONTÉE - MAUVAIS SANG - AU REVOIR LES ENFANTS - LA LECTRICIE - UN MONDE SANS PITIÉ - LE PETIT CRIMINEL - LE MARI DE LA COIFFEUSE - TOUS LES MATINS DU MONDE - LE PETIT PRINCE A DIT - LE NOGME-NO SMOKING - LES ROSEAUX SAUVAGES - NELLY ET M. ARNAUD - Y AURA-T-IL DE LA SMOKE A NOÛL? - MARIUS ET JEANNETTE - ON CONNAÎT LA CHANSON - L'ENNUI - ADIEU, PLANCHER DES VACHES

**58<sup>ème</sup> Prix Louis-Delluc**

**12 Décembre 2000**

Le Prix Louis-Delluc récompense le meilleur film français de l'année.





# La campagne républicaine du « Guardian »

Le quotidien britannique de centre-gauche, favorable à l'abolition de la monarchie, se met délibérément hors-la-loi en réclamant un référendum national sur la question

LORSQUE L'ÉLÉGANT huissier en chef du Parlement britannique, tunique noire, culotte aux genoux, bas de soie et souliers à boucle, est entré à la Chambre des communes mercredi 6 décembre, nul doute qu'il ne s'attendait pas à pareil affront. Conformément à la tradition, le pauvre homme venait inviter les 659 députés du peuple à se rendre à l'autre bout du palais de Westminster, dans ce que ces derniers n'appellent jamais que « l'autre endroit », c'est-à-dire la Chambre des lords, pour le traditionnel discours du trône. Ce texte, lu une fois par an par la reine, et écrit à la première personne, est rédigé par le premier ministre qui présente ainsi son programme législatif lors d'une cérémonie solennelle.

Cravates sobres et costumes sombres sur les bancs « communs », robes d'hermine, perruques blanches, tiaras endiamantées et colliers de perles pour les dames dans « l'autre endroit ». Après avoir frappé les trois coups réglementaires à la porte des Communes de son lourd sceptre doré, l'huissier entre, salue l'assistance d'un léger mouvement du buste. Celle-ci lui rend son salut, discrètement, imperceptiblement. Le silence est total. Depuis des siècles, le scénario est huilé. Les députés vont se lever et marcher jusque chez les Lords pour entendre la souveraine. « La reine commande... », commence gravement l'homme en noir. Et tout à coup, sur les arrières-bancs, ceux des députés de base, s'élève une voix rauque et moqueuse : « Yeah, dites-



lui donc de lire le Guardian de ce matin... » Quelques rires, un temps d'arrêt, et le rite reprendra sans accroc.

Dennis Skinner, le député travailliste de gauche qui a osé, reste sur son banc en compagnie de quelques amis, républicains comme lui, et peu enclins à obéir aux « commandements » du monar-

que. The Guardian, le grand quotidien de centre-gauche, l'allié critique du gouvernement travailliste, est de leur côté. Depuis des années. La nouveauté est que jamais, au grand jamais, le journal, qui vend quotidiennement 450 000 exemplaires, n'avait frappé aussi fort. Se mettant délibérément hors la loi, Alan Rusbridger,

son directeur, annonce en première page que son journal va déposer un recours en justice pour obliger la monarchie à abroger une loi du royaume, vieille de trois siècles, qui interdit à toute personne de religion non anglicane d'accéder au trône.

## « IMPOSSIBLE » IMPUNITÉ

Motif : au regard de la Convention européenne des droits de l'homme, récemment incluse dans la législation britannique, le texte susdit ressemble à s'y méprendre à de la discrimination religieuse. Mais une autre loi désuète, de 1848, n'interdit-elle pas à tout sujet du royaume – et d'abord aux députés, qui s'y conforment scrupuleusement – de mettre en cause

et les pouvoirs et les personnes de la famille royale sous peine de bannissement à vie ?

The Guardian, qui s'attaque à bien d'autres textes « royaux » dans ses six pages « républicaines » de mercredi, a prudemment demandé au procureur du royaume de lui assurer l'impunité. « Impossible », a répliqué le magistrat. Nul, au Guardian, ne se prépare pour autant à l'exil. Dans un sondage publié le même jour, le journal admet que l'idée républicaine ne reçoit l'adhésion que d'un Britannique sur quatre environ. Mais le quotidien insiste : il veut un référendum national sur l'avenir de la monarchie.

Patrice Claude

## DANS LA PRESSE

### LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Le Conseil européen ne s'achève pas sur un échec. C'est déjà beaucoup ! Tant bien que mal, les Quinze ont réussi ce qu'ils avaient été incapables de faire à Amsterdam. A Nice, ils sont parvenus à tricoter un compromis qui permet à l'Europe d'envisager son élargissement sans drame. C'est considérable ! Du moins, les pays anciennement communistes qui font antichambre et aspirent à être intégrés dans cet espace de liberté et de prospérité qu'est l'Union européenne peuvent-ils se féliciter de cette issue sans doute laborieuse mais heureuse. La présidence française a obtenu de sauvegarder le principe de la parité entre les grands

pays de l'Union. Ce n'est pas si mal ! Cette parité sera tempérée par la clause démographique qui donnera désormais à l'Allemagne, du fait de sa forte population, la possibilité de bloquer une décision avec le concours de deux autres pays seulement. L'esprit des fondateurs de l'Europe a néanmoins été sauvegardé. Ce n'était nullement écrit d'avance.

### FRANCE-INTER

Pierre Le Marc

■ Le produit final de cette interminable confrontation des intérêts nationaux des Quinze paraît relever davantage de l'accord à minima que du contrat de haut niveau nécessaire à la relance d'une dynamique européenne. Sans doute, Jacques Chirac et Lionel Jospin ont-ils évité un échec dont on leur aurait,

à coup sûr, attribué la responsabilité puisqu'ils étaient les meneurs de jeu. Sans doute, le consensus qui s'est finalement dégagé déblaye-t-il l'obstacle principal sur la route de l'élargissement de l'Union qu'attendent les Nations de l'Est européen. Mais qu'il s'agisse de la taille de la Commission dont la limitation est essentielle pour son efficacité future ou du droit de veto, les résultats de la négociation paraissent relativement limités. Et la présidence française n'est manifestement pas parvenue à sortir ses partenaires de la stricte confrontation de leurs égoïsmes nationaux.

### RTL

Alain Duhamel

■ On a vu durant ce sommet la France et l'Allemagne, les deux

pays sans lesquels rien ne peut avancer en Europe, se quereller en permanence. On a assisté à une rébellion des petits pays, menée par la Belgique et le Portugal, contre le bloc des quatre grands. On a constaté comme toujours que la Grande-Bretagne se sentait dépouillée dès qu'il s'agissait de partager un acre de souveraineté. En somme, au sein de la mécanique communautaire, la seule avancée significative a concerné les coopérations renforcées qui permettent d'avancer aux pays décidés à le faire en laissant la porte ouverte aux retardataires. C'est cette Europe-là, volontariste, pragmatique, dynamique, qui permettra désormais d'avancer, alors que l'Europe officielle, élargie et entravée par un système de décision ingérable, ne pourra que s'enliser.

## SUR LA TOILE

### FIN DE LA GRATUITÉ

■ Le portail américain Altavista a annoncé la fermeture de son service d'accès Internet gratuit, qui compte plus de trois millions d'abonnés aux Etats-Unis. La raison invoquée est le manque de revenus publicitaires. Les abonnés seront basculés sur le service MSN de Microsoft, gratuit pendant trois mois. – (Reuters.)

### MORT D'UN SITE

■ La société éditrice du webmagazine féminin www.vivrefemme.com, lancé en janvier 2000, a déposé son bilan le 7 décembre. Le site est fermé. – (AFP.)

### DONS EN LIGNE

■ Le fournisseur d'accès Club-Internet et la société Atos ont ouvert un portail baptisé Aidez.org, permettant aux internautes de faire des dons en ligne à l'association caritative de leur choix. www.aidez.org

### ALLEMAGNE

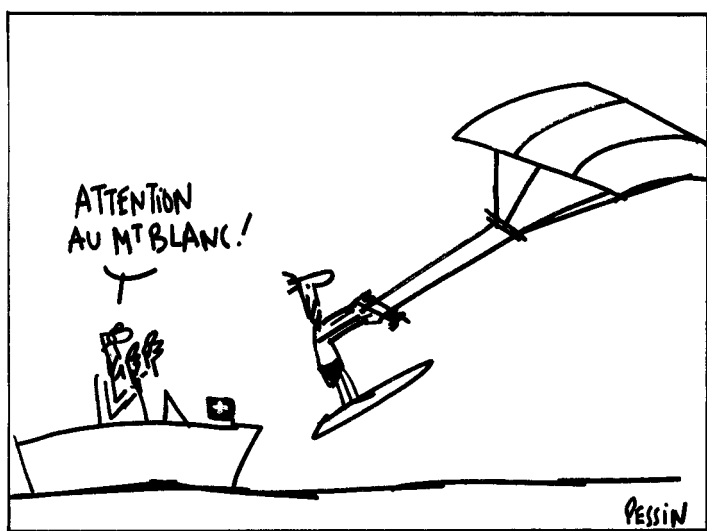
■ Certains aubris de Berlin sont désormais équipés de terminaux permettant de se connecter à Internet. L'utilisateur a droit à cinq minutes d'accès gratuit. L'opération est financée par la publicité. – (Reuters.)

## surf.to/kitesurf

Les adeptes du kitesurf font découvrir leur passion et combattent les menaces d'interdiction

UNE PLANCHE DE SURF tirée par un cerf-volant en forme de parachute ascensionnel : le kitesurf est, depuis 1998, en plein essor. Cette année-là, les îles Hawai accueillent la première grande compétition, écoles et sites Web prolifèrent un peu partout, et Eric Ehle, jeune ingénieur suisse, s'initie à ce sport de glisse insolite sur les lacs de Biemme et de Neuchâtel.

Quelques mois plus tard, Eric crée son propre site, pour « rassembler le plus d'informations possible sur le kitesurf », et satisfaire la curiosité de tous, débutants et initiés. Compétitions, rendez-vous et répertoires de liens permettent aux « riders » les plus avertis de se tenir informés. Des séquences vidéo montrant différentes figures acrobatiques, telles le *backloop* ou le très impressionnant *deadman*, offrent aux novices de quoi rêver. Ils pourront aussi découvrir les origines du kitesurf, consulter la liste des différentes écoles recensées, notamment en France, ou se reporter aux nombreux conseils prodigués par Eric. A l'inévitable ques-



tion sur la difficulté du kitesurf, il répond : « Toute personne en bonne santé et un peu sportive y arrive. C'est un sport de glisse très accessible, beaucoup plus simple que la planche à voile ou le surf, car l'équilibre est en partie donné par le cerf-volant qui tire vers le haut. »

Pourtant, malgré sa popularité croissante et les progrès techniques réalisés ces dernières années, le kitesurf est menacé en Suisse. En modifiant sans concertation préalable une ordonnance sur la navigation intérieure, la Confédération veut décréter son interdiction

pure et simple. La mesure pourrait prendre effet dès janvier 2001. Le kitesurf est, certes, un sport très impressionnant, mais est-il si dangereux ? Eric rappelle que la Suisse s'était déjà illustrée il y a quelques années en tentant une action similaire contre le snowboard, et tient à rassurer les non-initiés : « Le kitesurf est une activité qui nécessite beaucoup d'espace pour être pratiquée en toute sécurité. Pour le reste, il suffit de respecter certaines règles élémentaires. Ainsi, je conseille aux débutants de suivre des cours, et de commencer par vents légers avec des grandes voiles, plus lentes et plus stables. »

Son site renvoie à une pétition qui propose, en vue d'aboutir à une solution acceptable pour les deux parties, l'adoption d'une réglementation plus stricte. En attendant, ces acrobates volants s'étaient tous donné rendez-vous à Rio de Janeiro, où a lieu depuis le 2 décembre la finale du Kiteboard Pro World Tour...

Emilie Grangeray

Christian Colombani

## Gentleman Fabrice par Luc Rosenzweig

FABRICE TIOZZO est un brave type doublé d'un galant homme : il s'est, samedi soir, élégamment éclipse de l'Audimat pour ne pas voler la vedette au Téléthon et à l'élection de Miss France. Son occupation du ring de Villeurbanne et des écrans de France 3, prétextée par sa défense du titre de champion du monde des lourds-légers WBA, n'aura duré que trois minutes, plus les poussières consacrées à commenter cet événement pour le moins imprévu.

Le grand chef de tous les sports de France Télévision, Charles Biétry, qui, pour l'occasion avait sorti son micro de commentateur et son smoking de la napphtaline, était tout aussi sonné que le boxeur français, évacué en un round et trois directs par Virgill Hill, la brute du Dakota. Le dialogue Biétry-Tiozzo d'après-match fut une variation sur le thème : « Alors quoi ?... Ben oui... », qui ne pouvait pas justifier une longue mobilisation des

moyens vidéo de la chaîne, dépêchés à grands frais pour l'occasion à Villeurbanne (Rhône).

Ne sachant que faire, nous sommes alors retournés vers une autre compétition qui se déroulait en principauté de Monaco, visant à décerner un titre annuel à une jeune fille s'étant fait remarquer dans l'un ou l'autre de nos terroirs par sa grâce et sa beauté. Nous ne contesterons pas le verdict qui attribua la palme à M<sup>me</sup> Elodie Gossuin, originaire de Trosly-Breuil (Oise). Nous nous attarderons, en revanche, sur l'insuccès de celle qui nous représentait, Miss Pays de Savoie, virée dès le premier tour. Et nous ferons, à cette occasion, un élague de la défaite, qui est souvent plus glorieuse qu'une victoire. Imaginons en effet que cette jeune Annécienne l'eût emporté : cela eût été le symbole de la dégenérescence de l'idéal féminin tel qu'il a été sculpté dans la pâte humaine par des générations de Savoyards. A l'inverse

des grandes sauterelles concourant à Monaco, les femmes de ce terroir se caractérisent par leur aptitude à rester debout en franchissant les reliefs les plus accidentés, même sous les plus fortes charges (centre de gravité placé bas), et par leur capacité à engendrer dans de bonnes conditions de nombreux enfants durs à l'ouvrage (hanches larges).

Imaginons l'une des pensionnaires temporaires de M<sup>me</sup> de Fontenay invitée à traire une vache de la race d'Abondance. Elle serait bien embêtée sur son tabouret, les genoux sous le menton, les yeux à hauteur de la croupe, cherchant les pis à tâtons ! Ou descendant à fond la caisse la pente abrupte de l'alpage pour porter le lait à la fromagerie avant l'orage ! Nous nous consolons donc aisément d'avoir laissé les vains honneurs d'une gloire éphémère à une jeune Picarde, à qui nous souhaitons tout le bonheur possible, dans la plaine.

## Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M.  Mme Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Localité : .....

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

### Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal Le Monde.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature : [ ]

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a dans votre chèque.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE

21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom : .....

Prénom : .....

N° : ..... rue : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)

N° : ..... rue : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code Etablissement Code Guichet N° de compte Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F/mn)

"Le Monde" (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

**11.10** Le Monde des idées. Journalistes et intellectuels. Invité : Jean Daniel. LCI

**20.50** et 1.00 Le Club. Le ralentissement de la croissance économique aux Etats-Unis ? LCI

**21.50** L'Ecran témoin. Les journalistes et les politiques sont-ils de connivence ? RTBF 1

**23.10** Mots croisés. Délinquance des mineurs, jeunes, victimes de la violence... ; Parents, profs, magistrats, policiers, que pouvons nous faire ? France 2

MAGAZINES

**18.30** L'Invité de PLS. Hubert Védrine. LCI

**18.40** Nulle part ailleurs. Musique : Virago. Invités : Sabri Lamouchi ; Dieudonné ; Olivier et Michelle Chatenet. Canal +

**20.50** Ça s'en va & ça revient. Invités : Jean-Marie Bigard, Tom Jones, Elsa, Stéphane Collaro, Nicole Ameline, Anne-Marie Idrac, Christine Chauvet, etc. France 2

**21.05** Le Point. Les enfants du péché. Le boom des antennes paraboliques au Maroc. TV 5

**22.30** Petites histoires du cinéma. Ils étaient neuf célibataires. Ciné Classics

**22.40** Y a pas photo ! Divorcer sans s'oublier. TF 1

**22.55** A notre santé ! Rester jeune à tout prix ? Trois drôles de dames qui passent le cap de la cinquantaine avec panache. etc. France 3

**0.05** Strip-tease. Toutes les filles finissent par avoir des poils. La savetière et le financier. La petite ouverture. Vie d'un commis voyageur. France 3

DOCUMENTAIRES

**20.15** Reportage. Tuberculose en cavale. Arte

**20.50** Légendes. Sally Field. Téva

**21.00** Depardon. Numéros zéro. Tibesti Too. Histoire

**21.55** Guerres bactériologiques. [2/2]. Assassinats biologiques. Planète

**23.15** Les Microfilms de l'éternité. Planète

**23.40** Les Bouées de La Havane. Odyssee

**23.50** Churchill. [3/4]. Le chemin de la victoire (octobre 1942-Yalta, février 1945). Histoire

**0.00** Enquêtes médico-légales. Trahi par le pollen. Planète

SPORTS EN DIRECT

**20.45** Ski. Coupe du monde. Slalom nocturne messieurs. Eurosport

**20.55** Football. Championnat d'Italie (10<sup>e</sup> journée) : Fiorentina - Inter de Milan. Canal + vert

MUSIQUE

**20.15** Concerto spirituale 90. Par l'ensemble Hilliard. Chorégraphie de Gianna Naldini, par les danseurs du Centre d'étude de la danse et du ballet Gianna Naldini de Bologne. Muzzik

**22.30** Soirée Arthur Rubinstein. Concerto pour piano et orchestre n° 2, de Chopin. Par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. André Previn. In scène en si bémol mineur, de Chopin. Capriccio n° 2 et Intermezzo n° 2, de Brahms. Mezzo

**23.45** Anne-Sophie Mutter. Mezzo

THÉÂTRE

**21.00** Art. Pièce d'Yasmina Reza. Mise en scène de Patrice Kerbrat. Avec Fabrice Luchini. Paris Première

TÉLÉFILMS

**22.15** La Voleuse de Saint-Lubin. Claire Devers. TV 5

**22.45** Le Train de l'enfer. Armand Mastroianni. M 6

SÉRIES

**18.05** 70's Show. Le rêve de Kitty. France 2

**20.55** Le Grand Patron. L'Esprit de famille. TF 1

**21.25** 3<sup>e</sup> planète après le Soleil. Gully as Dick (v.o.). Série Club

**21.45** New York Police Blues. La truffe du chien. Canal Jimmy

**23.00** Bakersfield Pd. Last One into the Water (v.o.). Série Club

**23.15** Invasion planète Terre. Le retour de l'épouvantail. O. 13<sup>ème</sup> RUE

**23.25** Taxi. The Costume Party (v.o.). Série Club

**23.45** The Practice. La défense à l'attaque (v.o.). O. Série Club

FILMS

**20.35** Jugé coupable. Clint Eastwood (Etats-Unis, 1999, 120 min) O. Canal +

**20.40** Le Juge et l'Assassin. Bertrand Tavernier (France, 1975, 125 min) O. Ciné Cinémas 1



**20.45** Mélo. Alain Resnais. Avec Sabine Azéma, Pierre Arditi (France, 1986, 105 min). Arte

**20.45** Beetlejuice. Tim Burton (Etats-Unis, 1988, 95 min). RTL 9

**21.00** Arthur Rubinstein, l'amour de la vie. François Reichenbach (France, 1968, 90 min). Mezzo

**21.00** La Vie de château. Jean-Paul Rappeneau (France, 1965, 90 min) O. Cinétoile

**21.10** Meurtre mystérieux à Manhattan. Woody Allen (Etats-Unis, 1993, 105 min) O. Cinéstar 1

**22.30** Le Dernier Tango à Paris. Bernardo Bertolucci (Italie, 1972, 125 min) O. Téva

**22.30** L'Histoire d'Adèle H. François Truffaut (France, 1975, 100 min) O. Cinétoile

**22.35** Adieu, plancher des vaches ! Otar Iosseliani (France - Suisse, 1999, 119 min) O. Canal +

**22.35** Maris et femmes. Woody Allen (Etats-Unis, 1992, v.o., 105 min) O. Cinéfaz

**22.40** Air Force One. Wolfgang Petersen (Etats-Unis, 1997, v.o., 120 min) O. Cinéstar 2

**22.45** Week-end à Zuydcoote. Henri Verneuil (France, 1964, 120 min) O. Ciné Cinémas 1

**1.10** La Malédiction finale. Graham Baker (Etats-Unis, 1981, v.o., 105 min) O. Cinéfaz

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

**TF 1**

**17.30** Sunset Beach.

**18.20** Exclufis.

**18.58** Etre heureux comme...  
**19.00** Le Bigdil.

**19.55** Hyper Net.

**20.00** Journal, Météo.

**20.55** Le Grand Patron. L'Esprit de famille.

**22.40** Y a pas photo ! Divorcer sans s'oublier.

**0.10** Minuit sport.

**0.45** Exclufis.

FRANCE 2

**18.05** 70's Show O.

**18.35** JAG. A la une.

**19.20** Lundi, c'est Julie.

**19.50** Un gars, une fille.

**20.00** Journal, M&eacute;caut;étéo.

**20.50** Ça s'en va & ça revient.

**23.10** Mots croisés.

**0.45** Journal, Météo.

**1.10** Musiques au cœur. Les oiseaux exotiques.

FRANCE 3

**17.50** C'est pas sorcier.

**18.15** Un livre, un jour.

**18.20** Questions pour un champion.

**18.50** Le 19-20 de l'information, Météo.

**20.10** Tout le sport.

**20.20** C'est mon choix... ce soir.

**20.55** Palace. Film. Edouard Molinaro O.

**22.25** Météo, Soir 3.

**22.55** A notre santé ! Rester jeune à tout prix ?

**0.05** Strip-tease. Toutes les filles finissent par avoir des poils. La savetière et le financier. La petite ouverture. Vie d'un commis voyageur.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.35

**18.00** Daria O.

**18.30** Nulle part ailleurs.

**20.35** Jugé coupable. Film. Clint Eastwood O.

**22.35** Adieu, plancher des vaches ! Film. Otar Iosseliani O.

**0.35** Histoire muette O.

**0.40** Mabuse attaque Scotland Yard. Film. Paul May. O.

ARTE

**19.00** Cousins d'ici, cousins d'ailleurs.

**19.45** Météo, Arte info.

**20.15** Reportage. Tuberculose en cavale.

**20.45** Mélo. Film. Alain Resnais.

**22.30** Court-circuit. The Living Room. Lisa Ohlin (v.o.).  
**0.20** Sans sommeil. Olivier Volcovici.  
**2.40** Coffee Blues. Daniel Speck (v.o.).

**22.40** C'est la vie... Téléfilm. Arturo Ripstein (v.o.).

**0.55** Comment j'ai gagné la guerre. Film. Richard Lester (v.o.).

M 6

**18.55** Le Flic de Shanghai.

**19.50** I-minute.

**19.54** Le Six Minutes, Météo.

**20.05** Une nounou d'enfer O.

**20.40** Décrochages info, Cinésix.

**20.50** L'homme est une femme comme les autres. Film. Jean-Jacques Zillbermann O.

**22.45** Le Train de l'enfer. Téléfilm. Armand Mastroianni O.

**0.30** Plus vite que la musique.

RADIO

FRANCE-CULTURE

**20.30** Décibels. Invités : Gérard Fontaine, Paul Andreu.

**22.12** Multipistes.

**22.30** Surpris par la nuit (rediff.). Prix Bayeux des correspondants de guerre. Rwanda 1999 : revivre à tout prix. Les racines du mal.

**0.05** Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

**20.00** Les Muses en dialogue. Par l'Ensemble Douce Mémoire, dir. Denis Raisin-Dadre : Œuvres de Tromboncino, anonyme, Tromboncino, Obrecht, Willaert, De Berland, Du Caurroy, Lejeune.

**22.30** Jazz, suivez le thème. Body and Soul.

**23.00** Le Conversatoire. Iris Vermillon.

**20.40** Les Rendez-vous du soir. Vespéro della beata Vergine, de Monteverdi, dir. N. Harmoncourt ; Œuvres de Chopin, R. Strauss, Ockeghem, Webern, Janacek.  
**22.38** Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Mozart, Hummel, Beethoven.

RADIO CLASSIQUE

Le Monde TELEVISION

LCI

**20.50** Le Club LCI. Depuis octobre, Ruth Elkrief, de retour sur LCI, reçoit du lundi au jeudi une dizaine de personnalités de tous horizons pour une discussion sur des thèmes d'actualité qui prêtent à polémique : « Le phénomène Harry Potter », « L'Art contemporain est-il beau ? », « Peut-on lutter contre le dopage ? ». Le choix des invités est souvent pertinent et la journaliste mène le débat avec rigueur.

PARIS PREMIÈRE

**22.30** L'Année Juliette. Camille, médecin anesthésiste à Bordeaux, revient d'un congrès. A l'aéroport, sa maîtresse, Clémentine, lui annonce qu'elle a quitté son mari et qu'elle est libre. Craignant d'être envahi, Camille s'invente une liaison avec une certaine Juliette. Dans un rôle en or pour lui, Fabrice Luchini joue parfaitement l'ambiguïté. Ce film de Philippe Le Guay est une comédie progressivement inquiétante.

ARTE

**22.40** C'est la vie. Depuis 1965, Arturo Ripstein, le plus connu des cinéastes mexicains, promène d'un film à l'autre ses obsessions pour nous offrir un univers baigné par la sous-culture populaire, peuplé de séducteurs dérisoires, de maris infidèles, de femmes trompées et de pitoyables vieilles filles. En simple, l'amour est un péché et les femmes sont faites pour le malheur. Ripstein a l'art de subvertir ce qu'il touche.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

**20.45** et 1.00 Le Club LCI. L'attribution des marchés publics. LCI

**21.00** Les Apôtres, juifs ou chrétiens ? Forum

**22.00** A l'assaut de l'Everest. Forum

**23.00** Pays en développement, quelle coopération envisager ? Forum

MAGAZINES

**14.35** La Cinquième rencontre... Le musée pour tous. La Cinquième

**15.00** Questions au gouvernement. France 3

**17.00** Les Lumières du music-hall. Les Frères Jacques. Salvatore Adamo. Paris Première

**18.30** L'Invité de PLS. Invité : Charles Pasqua. LCI

**18.40** Nulle part ailleurs. Musique : Arno. Invités : Christina Ricci ; Carine Hutsebaut. Canal +

**20.50** Les Moments de vérité. M 6

**20.55** Vie privée, vie publique. Attention, vous êtes filmés. Avec Guy Marchand ; Hubert Bouchez ; Jean-Luc Desprez ; Serge Gauthronet ; Brigitte Henri. France 3

**21.00** Le Gai Savoir. Napoléon, les Corses et nous. Invités : Laurent Joffrin ; Patrick Rambaud ; le prince Charles Napoléon ; François de Candé-Monthonlon ; Gilles Ménage. Paris Première

**22.15** Ça se discute. Accident, agression, perte d'un être cher : peut-on tout pardonner ? TF 5

**22.50** Ciel mon mardi ! TV 1

**0.55** Rock Press Club. John Lennon et les années Beatles. Canal Jimmy

DOCUMENTAIRES

**18.10** Le Rêve africain. La star d'ébène. Planète

**18.25** L'Actors Studio. Tommy Lee Jones. Paris Première

**18.30** Le Monde des animaux. Tico et les chiens sauvages. La Cinquième

**19.00** Cousins d'ici, cousins d'ailleurs. [2/4]. Le Mali : le droit à l'égalité. Arte

**19.05** Le Défi des Tembés. Planète

**19.20** Les Révolutionnaires du Tchad. Histoire

**20.15** Reportage. Un paria kurde. Arte

**20.30** Whisky, le diable ou le bon Dieu. Planète

**20.30** M.C. Escher. Odyssee

**20.45** La Vie en face. Tout seul comme un grand. Arte

**21.00** Winston Churchill. [4/4]. Une victoire insatisfaisante, 1945-1965. Histoire

**21.00** Michel-Ange. Mezzo

**21.25** Naissance du christianisme. [2/4]. La lumière des nations. Planète

**21.35** L'Art sous le III<sup>e</sup> Reich. [2/2]. La machine de propagande. Odyssee

**22.05** Ceci n'est pas une histoire belge. Canal +

**22.05** Emmanuel Berl. [1/5]. Histoire

**22.20** Titanic, le naufrage du siècle. TSR

**22.50** Les Six Cents Jours de Salo. Planète

**23.35** A la recherche de l'arche d'alliance. Odyssee

**23.45** La Guerre des loups. [1/3]. Face-à-face dans les ruines (1945-1956). Histoire

**0.15** Guerres bactériologiques. [2/2]. Assassinats biologiques. Planète

**0.20** La Case de l'oncle Doc. Naissance de la parole. France 3

**0.25** Le Dernier Jour. James Dean. Odyssee

SPORTS EN DIRECT

**16.00** Curling. Round Robin messieurs : Allemagne - Suisse. Eurosport

**18.00** Handball. Championnat d'Europe féminin. France - Hongrie. Pathé Sport

**20.30** Volley-ball. Ligue des champions masculine. Paris - Kedzierzyn. Pathé Sport

MUSIQUE

**17.05** Mozart. Concerto pour piano et orchestre n° 21. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Daniel Barenboim. Mezzo

**18.15** Elisabeth Schwarzkopf et Gerald Moore. Concert. Avec Elisabeth Schwarzkopf, soprano ; Gerald Moore, piano. Muzzik

**19.20** Marie-Josèphe Jude. Théâtre du Châtelet, 2000. Mezzo

**20.10** Debussy. Sonate pour violon et piano. Avec Tabca Zimmermann, violon ; Arnulf von Arnim, piano. Mezzo

**21.45** Jordi Savall en concert. Par la Capella Reial de Catalunya, dir. Jordi Savall. Mezzo

**21.55** Ravel, Fauré et Sibelius. Festival des Proms de la BBC 1994. Avec Jean-Yves Thibaudet, piano. Par l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. Y.-P. Tortelier. Muzzik

**23.15** Madame Butterfly. Opéra de Puccini. Mise en scène de Keita Asari. Enregistré à la Scala de Milan, en 1986. Par l'Orchestre et les Chœurs de la Scala de Milan, dir. Lorin Maazel. Mezzo

**23.40** Marciac Sweet 2000. Ahmad Jamal, piano. Muzzik

TÉLÉFILMS

**18.00** Vendetta. Nicholas Meyer O. Ciné Cinémas

**18.15** La Voleuse de Saint-Lubin. Claire Devers. TV 5

**19.00** Les Enfants du chemin de fer. Catherine Morshead. Disney Channel

**20.30** Tendre piège. Serge Moati. Festival

**21.20** L'Affaire Kergalen. Laurent Jaoui [1/2]. RTBF 1

**23.00** Une dette mortelle. Félix Enríquez Alcalá O. M 6

**0.05** La Fin d'un monde. Bob Clark. Festival

SÉRIES

**17.40** Code Quantum. L'homme préhistorique O. Série Club

**18.05** 70's Show. La première fois O. France 2

**18.35** JAG. A qui la faute ? France 2

**19.25** Les Compagnons de Baal. Les mystères de l'île Saint-Louis. Festival

**19.30** Murder Call, fréquence crime. Autopsie d'un crime. O. TMC

**20.45** Ally McBeal. Those Lips, That Hand (v.o.). O. Téva

**22.55** Two Fat Ladies. Meat (v.o.). O. Canal Jimmy

**22.55** Sex and the City. Are We Sluts ? (v.o.). O. Téva

**23.20** Dharma & Greg. I Take a Village (v.o.). O. Téva

**23.45** The Practice. Et ils vécurent heureux (v.o.). O. Série Club

**0.00** I Love Lucy. Lucy, The Matchmaker (v.o.). O. Téva

**0.30** La Quatrième Dimension. Retour vers le passé O. Série Club

**1.00** Chapeau melon et bottes de cuir. Lavage de cerveau. O. Série Club

**4.30** Les Sentinelles de l'air. [1/2]. Les amateurs (v.o.). O. Canal Jimmy

FILMS

**13.00** La Huitième Femme de Barbe-Bleue. Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 85 min) O. Ciné Classics

**14.10** Border Line. Danièle Dubroux (France - Suisse, 1991, 90 min) O. Cinéstar 2

**15.15** La Bohème. Luigi Comencini (France - Italie, 1987, 110 min) O. Mezzo

**16.15** Ils étaient neuf célibataires. Sacha Guitry (France, 1939, N., 125 min) O. Ciné Classics

**18.20** Uncle Silas. Charles Frank (GB, 1947, N., v.o., 100 min) O. Ciné Classics

**18.20** Le Juge et l'Assassin. Bertrand Tavernier (France, 1975, 125 min) O. Ciné Cinémas 3



**20.30** Autant en emporte le vent. George Cukor, Victor Fleming et Sam Wood. Avec Clark Gable, Vivien Leigh, Leslie Howard (Etats-Unis, 1939, 215 min) O. Ciné Cinémas 1

**20.35** eXistenZ. David Cronenberg (Etats-Unis, 1999, 95 min) O. Canal + Vert

**20.45** Aux sources du Nil. Bob Rafelson (Etats-Unis, 1990, 135 min) O. Cinéstar 1



**21.00** Tarzan et sa compagne. Cedric Gibbons et Jack Conway. Avec Johnny Weissmuller, Maureen O'Sullivan (Etats-Unis, version non censurée, 1934, N., v.o., 90 min) O. Cinétoile

**21.00** Sexe, mensonges et vidéo. Steven Soderbergh (Etats-Unis, 1989, v.o., 100 min) O. Ciné Cinémas 3

**22.10** L'Humanité. Bruno Dumont (France, 1999, 150 min) O. Canal + Vert

**22.15** M. Butterfly. David Cronenberg (Etats-Unis, 1993, 100 min) O. Ciné Cinémas 2

**22.30** Belle époque. Fernando Trueba (Fr. - Esp., 1992, v.o., 105 min). Paris Première

**0.10** Folies-Bergère. Henri Decoin (France, 1957, 95 min) O. Cinétoile

**0.20** La Bible. John Huston (It. - EU, 1966, v.o., 170 min) O. Ciné Cinémas 3

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

**TF 1**

**16.35** 7 à la maison.

**17.30** Sunset Beach.

**18.20** et 1.35 Exclufis.

**19.00** Le Bigdil.

**20.00** Journal, Météo.

**20.30** Répondez-nous. Hubert Védrine.

**20.55** Mon père, ce héros. Film. Gérard Lauzier.

**22.45** Le Temps d'un tournage.

**22.50** Ciel mon mardi !

**1.10** Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

**15.55** La Chance aux chansons.

**16.55** Des chiffres et des lettres.

**17.20** et 22.40 Un livre.

**17.25** Qui est qui ?

**18.05** 70's Show.

**18.35** JAG.

**19.20** Mardi, c'est Julie.

**19.50** Un gars, une fille.

**20.00** Journal, Météo.

**20.50** Les Virtuoses. Film. Mark Herman.

**22.45** On a tout essayé.

**0.45** Journal, Météo.

**1.10** P.I.N.K.

FRANCE 3

**13.55** et 1.20 C'est mon choix.

**14.50** Le Magazine du Sénat.

**15.00** Questions au gouvernement.

**16.05** Les Pieds sur l'herbe.

**16.35** MNK.

**17.35** A toi l'actu@.

**17.50** C'est pas sorcier.

**18.15** Un livre, un jour.

**18.20** Questions pour un champion.

**18.50** Le 19-20 de l'info, Météo.

**20.10** Tout le sport.

**20.20** C'est mon choix... ce soir.

**20.55** Vie privée, vie publique. Attention, vous êtes filmés.

**22.55** Météo, Soir 3.

**23.20** Les Dossiers de l'Histoire.

**0.20** La Case de l'oncle Doc.

CANAL +

**16.05** Adieu, plancher des vaches ! Film. Otar Iosseliani. O.

► En clair jusqu'à 20.30

**18.00** Daria.

**18.30** NPA (classique).

**18.40** NPA musique. Arno.

**18.55** Nulle Part Ailleurs.

**20.30** La Belgique est un pays.

**20.31** et **22.00**, **22.55**, **23.25** Monsieur Manatane présente bien les nuits belges.

**20.35** Les convoyeurs attendent. Film. Benoît Mariage O.

**22.05** Ceci n'est pas une histoire belge.

**23.00** Bruxelles-Paris-Bruxelles. Téléfilm. Stefan Liberski O.

**23.30** Histoire muette. La forêt. O.

**23.35** Haut les cœurs ! Film. Solveig Anspach O.

**1.25** Hôtel du Nord. Film. Marcel Carné. O.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

**Les codes du CSA**

- Tous publics
- Accord parental souhaitable
- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans

**Les cotes des films**

- On peut voir
- A ne pas manquer
- Chef-d'œuvre ou classique

**Les symboles spéciaux de Canal +**

- DD Dernière diffusion
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

LA CINQUIÈME/ARTE

**13.45** Le journal de la santé.

**14.05** 100 % question.

**14.35** La Cinquième rencontre... Le musée pour tous.

**16.05** Motivés, motivés.

**16.35** Les Ecrans du savoir.

**17.30** 100 % question 2<sup>e</sup> génération.

**17.55** Mise au point.

**18.30** Le Monde des animaux.

**1**

## Marathons

par Pierre Georges

UN LECTEUR, fort aimable au demeurant, nous faisait remarquer il y a quelques semaines notre méconnaissance crasse d'un système électoral américain qu'il estimait admirable. Il avait totalement raison dans un cas. Peut-être un peu tort dans l'autre.

Car plus le temps passe, plus notre formation sur le tas, c'est-à-dire sur informations, analyses et reportages, se poursuit à cadences redoublées, moins notre admiration est sans limites. En spectateur un peu las de ce marathon judiciaire et politique, nous ne sommes plus très loin de scander : « Finissez ! Finissez ! » Un peu comme lorsqu'au Grand Rex de notre ville natale, l'opérateur s'étant un peu mélangé les bobines, toute la salle s'époumonait sur le thème : « Commencez ! Commencez ! »

Il y a un mois, quatre jours et quelques heures, les électeurs américains votaient. Et depuis un mois, quatre jours et quelques heures, ils attendent le résultat des résultats. Et ils comptaient, comptaient, comptaient ! Bulletins à trous. A demi-trous. A intention de trous. A absence de trou indéniabie ! Une longue attente donc, où tout un peuple fait preuve, il est vrai, d'une patience ô combien admirable. A moins, pure supposition, que nul ne vive plus dans l'urgence rouge de savoir qui sera l'heureux gagnant de la dinde à farce électorale.

Car tout de même, la procédure, les procédures plutôt, pèchent un peu par leur sophistication. Ce qu'un juge dit, un autre juge le dédit. Ce qu'une

cour ordonne, une autre cour l'interdit. Ce qu'une Cour suprême accommode à la sauce floridienne, une autre Cour suprême le corrige à la sauce fédérale. Un vrai et interminable banquet judiciaire. Recours contre recours. Action contre action. Avocats contre avocats. Et magistrats contre magistrats. « Finissez ! Finissez ! »

Peut-être est-ce là l'expression d'une âme simple et plutôt rustique. Mais il nous semble bien que, pendant tout ce tango judiciaire-là, un pas en avant, deux pas en arrière, il eût été nettement plus facile et avantageux pour la vraie démocratie de procéder à une vérification totale et manuelle de tous les bulletins de Floride. Un mois, quatre jours... Tout ce temps perdu ! On saurait maintenant, et de manière indubitable.

Au lieu de quoi, même les opérations de comptage, ordonnées ici, interrompues là, prises en compte partiellement dans tel comté et refusées dans tel autre, donnent une aimable impression de bidouillage partisan tenant lieu d'admirable jurisprudence. Et c'est cela qui est choquant, profondément. Plus on compte longtemps, moins on compte vraiment. Plus on sait, moins on sait. Plus la justice règne en son aimable charivari, moins le résultat est clairement évident.

Un marathon, judiciaire, a chassé l'autre, politique. Peut-être en verrons-nous le terme, ce jour, demain. Alléluia ! Car comme le disait ce jour un président, bien élu celui-là, et à propos d'autre chose, les marathons les moins longs sont toujours les meilleurs !

# La Cour suprême se replace en première ligne pour arbitrer le duel présidentiel américain

Plus que jamais divisés, les neuf juges pourraient rendre un jugement décisif lundi ou mardi

WASHINGTON

de notre correspondant

A l'issue d'un week-end aussi mouvementé que les jours précédents, la Cour suprême fédérale



ELECTIONS

trouve désormais en première ligne dans la crise électorale qui se poursuit depuis six semaines pour déterminer qui, de George W. Bush ou de Al Gore, sera le 43<sup>e</sup> président des Etats-Unis. Les neuf juges devaient se réunir, lundi 11 décembre à 11 heures (17 heures à Paris), pour entendre les deux camps répéter leur position sur le décompte des bulletins contestés en Floride.

De leur décision, peut-être rendue lundi soir ou mardi, dépendra l'issue du scrutin : s'ils donnent raison à « W », la porte de la Maison Blanche lui est ouverte ; s'ils tranchent en faveur du vice-président, le dépouillement manuel reprendra, lui donnant une ultime chance de prouver qu'il peut avoir gagné. Pour éviter une implosion sur des bases politiques et idéologiques, la Cour peut aussi botter en touche en disant que l'affaire est du ressort du Congrès, auquel cas la crise a toutes les chances de continuer d'empoisonner la vie politique jusqu'en janvier.

Samedi matin, au lendemain de la décision de la Cour suprême de Floride d'autoriser - par quatre votes contre trois - le dépouille-

ment manuel de quelque 43 000 bulletins, les opérations avaient commencé dans le calme. Les démocrates triomphaient, les républicains étaient effondrés. Après déjeuner, la décision de la Cour d'appel fédérale d'Atlanta de ne pas accéder à la requête d'urgence du gouverneur du Texas d'interdire le décompte avait été un nouveau coup dur pour les républicains. La décision, cinq minutes plus tard, de la Cour suprême fédérale de surseoir immédiatement au décompte dans l'attente de l'audience de lundi renversait les rôles, semant la consternation chez les partisans d'Al Gore. Tout était à refaire, on risquait de ne jamais savoir combien de gens avaient voté pour qui en Floride. Les avocats se remettaient au travail pour présenter leurs conclusions dimanche avant 16 heures.

DES DIVERGENCES AFFICHÉES

La décision des neuf magistrats de Washington, prise elle aussi à une seule voix de majorité - cinq contre quatre -, a autant surpris que celle de leurs collègues de Floride. D'autant qu'elle reflète très nettement le clivage entre conservateurs et libéraux. Cette fois, ces divergences se sont exprimées publiquement. En même temps que la décision de surseoir au décompte, chaque camp a publié sa position et contesté celle de l'autre. Pour les cinq membres de l'aile droite de la Cour, tous nommés à vie par un président républi-

cain, « le décompte de votes d'une légalité douteuse menace de créer un dommage irréparable au plaignant [Bush] et au pays en jetant un doute sur ce qu'il affirme être la légitimité de son élection », selon le juge Antonin Scalia. Celui-ci a poursuivi : « Une autre question concerne la constitutionnalité de la détermination des intentions des électeurs d'une manière différente de comté en comté », avant d'asséner son argument suprême, celui du droit du plus fort d'imposer ses vues sur la minorité de la Cour. « Il suffit de dire que la décision [d'interrompre le décompte] suggère qu'une majorité de la Cour, bien que n'ayant pas encore pris sa décision sur les faits présentés, estime que le plaignant a une probabilité substantielle de l'emporter. »

Au nom de la minorité, dont deux membres ont été choisis par un président républicain et deux par Bill Clinton, John Paul Stevens a pris le contre-pied du juge Scalia dans des termes similaires : un arrêt du décompte « ne devrait pas être accordé, sauf si le plaignant peut démontrer qu'il risque de subir un dommage irréparable. Compter chaque vote effectué légalement ne saurait constituer un dommage irréparable. Au contraire, il existe un danger qu'une telle interruption ne cause un dommage irréparable au défendeur [Gore]. Empêcher de finir de recompter jettera inévitablement un doute sur la légitimité de l'élection ». Une majorité d'Américains semble d'accord avec cet avis : selon un sondage de News-

week, ils sont 54 % contre 42 % à penser que tous les votes devraient être comptés.

Les positions ne sauraient être plus inconciliables. Ce qui n'a pas empêché les avocats de MM. Bush et Gore d'affûter leur argumentation dans l'espoir qu'un des juges change de camp et contribue soit à renverser la majorité, soit à la renforcer. Mais l'unanimité de façade des neuf il y a une semaine pour renvoyer l'affaire à la Cour suprême de Floride n'aura pas résisté aux engagements politiques de ses membres. Ultime recours de l'Union auquel les Américains sont très attachés, la Cour suprême fédérale vient à son tour d'être emportée par la tourmente institutionnelle et son autorité morale risque d'en être affectée pendant longtemps, selon un sénateur démocrate. Il ne reste plus guère d'institution qui ne soit pas marquée par une coloration partisane.

Toute décision de la Cour suprême sera dénoncée par le perdant, mais elle sera définitive, sauf si les neuf justices se défontent sur le Congrès. Il serait difficile à « W » de continuer à refuser obstinément que l'on recherche la vérité dans les urnes. Mais il serait politiquement suicidaire pour Al Gore de continuer le combat si la Cour confirmait les résultats officiels de Floride. L'avocat du vice-président a admis, dimanche, que, « si aucun vote n'est compté, je pense que ce sera la fin ».

Patrice de Beer

## Audiences marathons, sessions dominicales : c'est la justice à toute heure

WASHINGTON

de notre correspondant

La Cour suprême des Etats-Unis, qui n'avait jamais annoncé de décision pendant un week-end, a travaillé samedi 9 et dimanche 10 décembre. Elle a stoppé samedi le décompte des voix en Floride et étudié dimanche soir les arguments de MM. Bush et Gore. Le week-end précédent, le juge Sanders Sauls, de Tallahassee, avait tenu une audience marathon de vingt-trois heures en deux jours. Mercredi, le juge Terry Lewis avait ouvert les débats à 7 heures pour les interrompre à minuit en lançant aux avocats épuisés : « On se revoit jeudi à 7 heures mais, si vous voulez faire la grasse matinée, d'accord pour 7 h 15 ! » Pendant ce temps, M<sup>e</sup> Barry Richard, l'avocat en chef de « W », plaquait devant deux juges à la fois tout en assurant la défense de son client devant la Cour suprême de Floride.

La justice américaine a fait des miracles pour se plier aux délais impartis par cette

contestation électorale. On a vu des juges se saisir d'une affaire et programmer leur audience sur-le-champ ou pour le lendemain, des appels entendus en un jour ou deux, des Cours suprêmes trancher en un délai record inférieur à deux jours. Chargé vendredi d'organiser le décompte des bulletins, six heures à peine après avoir rendu son jugement sur une autre affaire touchant à l'élection présidentielle, le juge Lewis a convoqué les avocats dans la foulée et rendu sa décision à 23 h 40. Le lendemain à 8 heures, le dépouillement commençait au tribunal de Tallahassee. Pas de protestations sur les horaires, pas de menaces de grève, et les décisions sont accessibles immédiatement sur papier et sur Internet.

Les avocats n'ont pas été en reste, ce soit M<sup>e</sup> Richard, son homologue pour Al Gore, M<sup>e</sup> David Boies, ou leurs équipes de collaborateurs. M<sup>e</sup> Boies, de New York, avait déjà fait la une de la presse en menant l'accusation contre Microsoft pour monopole

abusif. Cet homme de cinquante-neuf ans, toujours vêtu d'un complet noir fripé et de tennis en cuir noir, qui se nourrit de hamburgers et de yaourts glacés, a plaidé le jour et rédigé des conclusions de quarante à cinquante pages la nuit, profitant du reste du temps pour servir de porte-parole au vice-président. Il est capable de plaider sans notes, même devant la Cour suprême. Ses honoraires sont élevés - on parle de 550 dollars de l'heure -, mais il aurait accepté de défendre bénévolement M. Gore.

M<sup>e</sup> Richard est un peu moins cher. Avocat à Miami, soignant sa crinière grisonnante et ses complets toujours bien coupés, il est en passe de devenir avec succès un jongleur du barreau digne du Guide Guinness des records. « A un moment, je gérais en même temps une trentaine d'affaires dans cinq villes. Je ne l'avais jamais fait et je pense ne plus jamais le faire ! » a-t-il déclaré au Baltimore Sun.

P. de B.

## Antonin Scalia, un magistrat « textualiste » à contre-emploi

NEW YORK

de notre correspondante

C'est un des paradoxes de la confusion créée par l'élection présidentielle du 7 novembre : la Cour suprême des Etats-Unis, dont l'évolution de la dernière décennie

PORTRAIT

Ce juge défend depuis 1986 une définition « a minima » du rôle de la Cour suprême

a été marquée par la doctrine de la « modération judiciaire » (*judicial restraint*), à l'initiative de juges qui souhaitent limiter son rôle à la stricte interprétation de la Constitution, se retrouve finalement en position d'arbitre dans la situation politique la plus explosive qu'ait connue le pays depuis l'affaire du Watergate.

Des neuf magistrats de la Cour suprême, le plus affecté par ce paradoxe est le juge Antonin Scalia, une des plus fortes personnalités de la Cour, un juriste ouvertement conservateur qui se définit comme « textualiste et originaliste » pour expliquer que, loin de suivre l'air du temps et de s'inventer un rôle social qui appartient au législateur, la Cour suprême doit, dans son in-

terprétation de la loi, retourner à la source et adhérer le plus possible au texte de la Constitution. « Si l'on aime le pouvoir, on ne devient pas juge à la Cour suprême, en tout cas pas avec ma philosophie judiciaire », expliquait-il il y a quelques années. Si l'on aime le pouvoir, on choisit l'exécutif. »

Le juge Scalia ne se doutait sans doute pas alors qu'il se retrouverait un jour en position de choisir le chef de l'exécutif. C'est pourtant lui qui, samedi 9 décembre, a signé l'explication de la décision de la Cour d'ordonner l'arrêt du décompte des votes contestés en Floride : « Compter d'abord et décider de la légalité du décompte après, ce n'est pas le meilleur moyen de produire des résultats électoraux susceptibles d'être acceptés par le public comme le requiert la stabilité démocratique », a notamment écrit le juge Scalia en réponse au juge Stevens qui, au nom des quatre magistrats minoritaires, faisait valoir le principe selon lequel chaque vote légal doit être compté.

Brillant juriste, excellent orateur, volontiers sarcastique et provocateur, Antonin Scalia domine cette cour par sa présence et son charisme. Nommé à la Cour suprême en 1986 par le président Reagan à l'âge de cinquante ans,

après avoir occupé des fonctions au département de la justice dans les administrations Nixon et Ford, ce fils d'immigré sicilien, catholique et père de neuf enfants, a son fan club, dont le membre le plus enthousiaste a même créé un site Web, Cult of Scalia. Iconoclaste jusqu'au bout, il aime la pizza, l'opéra, le poker et, reconnaît-elle elle-même, il est une des rares personnes qui arrivent à faire rire sa collègue Ruth Bader Ginsburg.

RENVERSEMENT DE TENDANCE

Dans les années 60 et 70, la Cour suprême a été très critiquée pour avoir fait preuve d'un grand interventionnisme dans les débats de société à l'aide de décisions dont le fondement constitutionnel était parfois élastique. En estimant que la Cour gagnerait en crédibilité et en légitimité si elle liait de nouveau étroitement son activité à la stricte interprétation de la Constitution, Antonin Scalia a joué un rôle majeur dans le renversement de cette tendance. Lorsque, en 1992, il s'est opposé à la majorité dans une décision qui protégeait le droit à l'avortement, il a fait valoir que la Constitution ne disait rien sur la protection du droit à l'avortement et qu'il n'y avait donc pas de base constitutionnelle pour interdire les restrictions au droit à l'avortement. En 1997, lorsque la Cour suprême a estimé que les polices locales n'avaient pas à appli-

quer la loi fédérale Brady sur le contrôle de la vente d'armes à feu, il a souligné, au nom de la majorité, que la Constitution prévoyait une séparation des pouvoirs entre les Etats fédérés et l'Etat fédéral, passant outre la jurisprudence de la Cour suprême en l'espèce.

Le juge Scalia n'hésite pas à défendre des valeurs conservatrices, le rôle de la religion dans la société, l'opposition à l'affirmative action et à l'avortement, le droit à telle académie militaire de rester fermée aux femmes. Mais en décidant de se distinguer en signant l'explication de la décision sur les élections, il saute à pieds joints dans la controverse politique et s'expose à son tour aux pires critiques.

Sylvie Kauffmann

DE LA SIMPLE RETOUCHE AU BEAU VÊTEMENT

LEGRAND

Depuis 1894

Tailleur et Chemisier sur mesures

Collections Hommes & Dames

Grand choix de tissus et de prix

27, rue du 4-Septembre, Paris 2<sup>e</sup>

Tél : 01.47.42.70.61

SCIENCE & VIE  
HORS SÉRIE

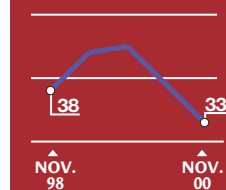
Dans le secret des mondes disparus

Une aventure fascinante commencée il y a plusieurs centaines de millions d'années. Un numéro exceptionnel pour raconter la grande histoire du vivant.

EN VENTE DANS TOUS LES KIOSQUES

EUROPE

▼ Image de l'euro



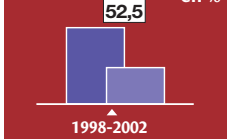
La défiance à l'égard de la monnaie unique se généralise, d'après un sondage Sofinco-Ipsos.

Et une majorité de seniors européens préfèrent dépenser leur épargne plutôt que de la transmettre (page IV)

FOCUS

L'Inde est prise en tenaille entre son besoin de capitaux étrangers et la contestation de la libéralisation. Pour faire face au manque chronique d'électricité, elle se tourne vers les importations de gaz naturel (page V)

▼ Écart entre l'offre et les besoins en électricité indiens en %



LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

- La France va autoriser le travail de nuit des femmes. En réalité, celui-ci existait déjà, surtout dans le secteur médico-social. Pour la sociologue Margaret Maruani, en raison des effets néfastes du travail nocturne sur la santé, il aurait mieux valu aligner la situation des hommes sur celle des femmes (page VII)
- A Marseille, un magasin de sport virtuel forme des jeunes en difficulté (page VIII)
- **3,3%** La hausse en 1999 du budget consacré aux augmentations des cadres, dont les salaires ont progressé faiblement (page IX)



OFFRES D'EMPLOIS

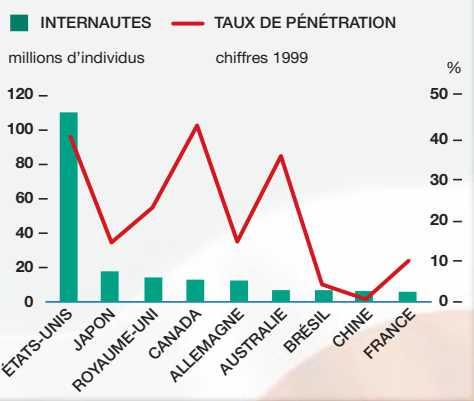
De la page X à la page XXIV

Téléphone mobile, Internet fixe, petits magasins de quartier en réseau : un modèle économique d'avant-garde

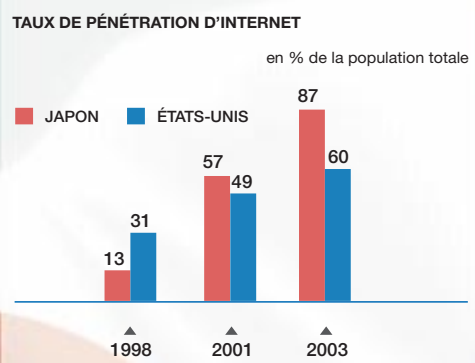
## Le Japon reconnecte son avancée technologique

### Une course-poursuite à l'innovation

LES AMÉRICAINS SONT DE LOIN LES PLUS BRANCHÉS...



... MAIS LA POPULATION NIPPONE S'ÉQUIPE VITE...



L'histoire se répète : comme au XIX<sup>e</sup> siècle, le Japon cherche à rattraper l'Occident. Cette fois, en matière de nouvelles technologies. Mais Américains et Européens ne devraient peut-être pas trop se rassurer de leur avance et des lenteurs de l'économie japonaise à se dégager de la stagnation. Même si le plan du gouvernement Mori d'enfanter d'ici cinq ans d'un « e-Japan », super-puissance de l'Internet dépassant les États-Unis, est accueilli avec scepticisme, il ne faut pas se leurrer : le Japon bouge, et sa nouvelle économie est en pleine effervescence.

Les Japonais ont pris conscience que la guerre du multimédia se jouera sur le terrain de l'Internet nomade (non relié à un câble). En ce domaine, ils sont en avance et ils entendent le rester : le géant de la téléphonie mobile nippon, NTT DoCoMo, a lancé, par exemple, le 8 décembre, le premier service au monde de distribution de contenus vidéo, qui permettra de télécharger images, musique ou informations à travers son service Internet mobile. D'autres suivront.

La nouvelle économie n'est assurément pas un remède miracle pour dégager l'économie nipponne de l'ornière. Mais, conjuguée aux conversions et aux mutations douloureuses, la voie nipponne vers la société de l'information pourrait réserver des surprises.

Avec ses atouts, en particulier le 3G, le téléphone mobile de la troisième génération (accès accéléré à la Toile et transmission ultrarapide de données et d'images vidéo) qui sera lancé en mai 2001 – avec un an d'avance sur l'Europe et deux ans sur les États-Unis –, le Japon est en passe de se tailler une place de choix dans le commerce mobile : le « m-commerce ». Avec, pour support, un portable et un relais appuyé sur les puissants réseaux de distribution des magasins de proximité, le « m-commerce » est une spécificité du modèle japonais de société de l'information.

ÉCHANGES

Peut-il être un moteur de croissance ? Jusqu'à un certain point, en contribuant peut-être à stimuler un consommateur saturé et désormais frileux. Mais ce que l'on appelle déjà ici la « culture du mobile » (58 millions d'abonnés dont 20 millions d'utilisateurs des services permettant de se connecter aux services Internet à partir

d'un portable) est surtout en train de bousculer les modes de communication : non seulement dans les échanges de marchandises (accélération concurrence et désintermédiation), mais aussi dans les rapports interpersonnels en balayant les hiérarchies sociales et donnant une ampleur nouvelle aux réseaux qui sont l'un des ferments de dynamisme du capitalisme japonais.

Longtemps en retrait, les grands Net-entrepreneurs nippons sortent du territoire national et arrivent sur le marché mondial. C'est le cas de NTT DoCoMo, dont la capitalisation boursière dépasse celle de la maison-mère (NTT) et qui a lancé l'« i-mode » (système de connexion à Internet à partir d'un portable), au succès aussi foudroyant que phénoménal : 16 millions d'abonnés en un an et demi.

ALLIANCES STRATÉGIQUES

Fort de ce succès, DoCoMo, qui est le premier opérateur mondial de téléphonie mobile, multiplie les alliances stratégiques (avec AOL aux États-Unis, Hutchinson Wampoa à Hongkong et KNP aux Pays-Bas) et prend pied sur le marché américain avec l'acquisition de 16 % du capital d'ATT Wireless pour 9,8 milliards de dollars (la plus importante prise de participation dans une firme étrangère jamais réalisée par une entreprise

japonaise). En automne 2001, un service inspiré de l'« i-mode » sera disponible sur le marché américain.

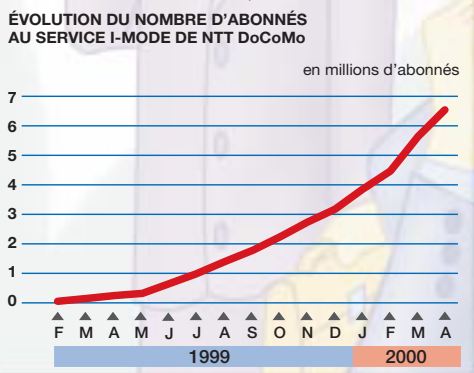
Maisons de commerce, géants de l'électronique (tel Sony) et start-up qui fleurissent jusqu'au fin fond des provinces nipponnes : la frénésie d'entreprendre est palpable.

Elle comporte ses scories : les Net-entrepreneurs sont victimes de la volatilité du marché inquiet des dérives de certaines firmes retombées aussi vite qu'elles s'étaient envolées ou, pour d'autres, soupçonnées de liens avec la pègre. Et ses hypothèques : un véritable essor du Net au Japon (dont le taux de pénétration est tout de même l'un des plus rapides du monde) tient à un meilleur accès aux communications à haut débit, ce qui n'est possible qu'en brisant le quasi-monopole du géant des télécoms NTT.

Mais, compte tenu de l'avance du Japon en matière d'Internet nomade, « il serait fou de la part de ses concurrents de ne pas prendre au sérieux son offensive », écrit *The Economist* dans sa dernière livraison. Venant d'un magazine d'ordinaire très critique à l'égard des initiatives nipponnes, le conseil a valeur de compliment.

Brice Pedroletti et Philippe Pons

... C'EST DANS LE DOMAINE DU MOBILE QUE LA PROGRESSION EST LA PLUS MARQUÉE.



Vous travaillez depuis chez vous ?  
PME, Start up...  
La solution Bureau Virtuel

Un soutien complet à partir de 399 F<sup>net</sup> par mois

Contactez-nous !

01 53 43 92 00

- ✓ Vos appels réceptionnés au nom de votre société
- ✓ Transfert aux numéros de votre choix :
- ✓ Domiciliation innovante
- ✓ Adresse prestigieuse pour vos cartes de visite
- ✓ Secrétaire bilingue
- ✓ N° de fax, adresse e-mail et page web gratuite
- ✓ Salles de réunion de haut standing

www.servcorp.fr



Servcorp  
23, square Edouard VII, 75009 Paris

## HIGH-TECH

## Questions-réponses

**1 Le Japon est-il réellement sorti de la crise économique ?**

Début novembre, pour la première fois de son existence, la Banque du Japon s'est livrée à des prévisions économiques et escompte un taux de croissance compris entre 1,9 % et 2,3 % pour l'année fiscale s'achevant en mars 2001.

Pourtant, les derniers chiffres de la croissance annoncés par l'Agence de planification économique – qui maintient ses prévisions à 1,5 % pour l'année fiscale – tempèrent cet optimisme. Le PIB n'a augmenté que de 0,2 % au troisième trimestre 2000 par rapport au trimestre précédent. D'autre part, si l'investissement continue de progresser, la consommation privée, qui constitue 60 % du PIB, est toujours défaillante, tandis que les exportations s'essouffent.

Certains économistes estiment que le Japon reste très vulnérable à un ralentissement mondial. Si les valeurs high-tech (technologies, médias et télécoms) ont le vent en poupe, les secteurs de la construction et de l'assurance sont au bord du gouffre. Les chiffres du chômage, toujours inférieurs à 5 % (contre moins de 2 % en 92) reflètent mal les destructions d'emplois en cours. Les faillites connaissent une augmentation spectaculaire, de 20 % sur le premier semestre de l'année fiscale en cours par rapport à la même période de 1999.

**2 Le pays peut-il compter sur l'effet bénéfique de la Net-économie ?**

L'actuel premier ministre, Yoshiro Mori, a annoncé un nouveau plan de relance de l'économie, évalué à environ 11 000 milliards de yens (122 milliards d'euros), dont près d'un tiers devrait être consacré à la nouvelle économie.

La contribution des technologies à l'économie est indéniabla. Les investissements en technologie de l'information constituaient 18,5 % de l'investissement privé en 1999, à peine moins qu'aux Etats-Unis. La nouvelle économie est en train de donner un coup de fouet aux restructurations : elle redistribue les cartes entre les conglomérats, puisque nombre d'alliances se font en dehors des groupes traditionnels. Enfin, elle devrait permettre des gains de productivité gigantesques.

**3 Pourquoi l'« i-mode » a-t-il plus de succès que le WAP ?**

La norme utilisée par NTT DoCoMo pour ses téléphones portables, le PDC, n'existe qu'au Japon ; l'Europe et une partie du

monde utilisent le GSM. L'une des clés du succès de l'« i-mode » est la technologie de transmission sans fil par paquets, développée par NTT DoCoMo. Cette technologie permet de télécharger les données de manière rapide et très bon marché, et de recevoir des e-mails de manière continue, sans avoir à se connecter. Le WAP ne présente aucun de ces avantages.

**4 Comment les grandes sociétés se mettent-elles à la nouvelle économie ?**

Les géants de l'électronique, qui possèdent les premiers fournisseurs d'accès, sont particulièrement actifs. Aidés par la demande très forte pour leurs produits, ils se sont mis à la distribution en ligne.

Autres acteurs-clés, les maisons de commerce, qui ont fait de l'e-commerce leur priorité. Nombre d'entre elles se débarrassent de leurs filiales dans l'ancienne économie (construction, etc.) pour se concentrer sur ces nouveaux services. Elles jouent également le rôle d'incubateurs. Enfin, de grands groupes profitent de la nouvelle économie pour investir des secteurs auparavant très fermés, notamment la banque.

**5 Quels autres facteurs contribuent à la révolution économique en cours au Japon ?**

Outre la nouvelle économie et le big bang financier, c'est désormais le big bang comptable, c'est-à-dire la mise aux normes internationales de la comptabilité japonaise, qui contribue à accélérer les restructurations en cours. A partir de mars prochain, les entreprises devront évaluer sur leur bilan une partie de leurs actifs financiers et immobiliers à la valeur du marché, tout comme les déficits de leurs fonds de pension. Si nombre de grands groupes ont anticipé ces changements dès cette année, les secteurs les plus touchés par la crise réservent des surprises.

Autre facteur considérable de changement, la pénétration étrangère. Les investissements étrangers directs et indirects n'ont jamais été aussi élevés.

Enfin, le tissu industriel est en plein bouleversement. Le nombre de fusions et acquisitions bondit d'année en année, et les délocalisations à l'étranger ont repris de plus belle.

Seule inertie : la permanence d'un gouvernement aux mains du parti PLD, et la reconduction systématique d'une politique de plans de relance qui a vidé les coffres de l'Etat et gonflé la dette publique.

## Le commerce électronique mobile a conquis les Japonais

TOKYO  
correspondance

C'est devenu un « business model » à l'échelle d'une nation : le succès du téléphone portable relié à Internet et un réseau extensif de magasins de proximité ouverts 24 heures sur 24. Ces ingrédients permettent au Japon de se placer en tête du « m-commerce », le commerce électronique de la mobilité. Selon Jupiter Communications, le *think tank* (réservoir à idées) de l'Internet, les revenus du « m-commerce » représenteront 400 millions de dollars fin 2000 au Japon, contre 10 millions aux Etats-Unis et 15 millions en Europe.

Ils sont déjà 24 millions de Japonais à utiliser l'Internet mobile, dont 16 millions via le service « i-mode » de NTT DoCoMo. Quant aux 30 000 magasins de proximité, ils font de la nouvelle économie avant la lettre, avec un système de commande, de livraison et de paiement à la carte. Grâce à leur logistique élaborée et à la gamme de services qu'ils proposent, du paiement des factures (électricité, gaz, téléphone) au service de livraison porte à porte, en passant par les réservations d'hôtels ou d'avion, ils sont fin prêts pour l'économie mobile de demain.

« Les magasins de proximité constituent une formidable infrastructure pour le commerce électronique à grande échelle, estime Mariko Fujiwara, du Hakuodo Life and Living Institute (HILL), le *think tank* de la deuxième agence de publicité du pays. On peut faire livrer sa commande en ligne au magasin le plus proche et l'y régler : ça évite beaucoup de complications. A mesure que le commerce électronique prend de l'ampleur, il y aura un formidable

Les revenus du secteur s'élèveraient à 400 millions de dollars fin 2000, contre 10 millions aux Etats-Unis et 15 millions en Europe

effet d'entraînement, parce que tout cela est déjà complètement dans les mœurs des Japonais ! »

Ces magasins sont aussi intégrés au mode de vie nippon que le téléphone portable. Certes, l'ordinateur a toujours sa place, mais toutes sortes de points d'accès alternatifs assurent l'avance du Japon dans le « m-commerce » : les bornes multimédias placées dans les magasins de proximité – et ailleurs –, mais aussi les consoles de jeux vidéo, ou encore les systèmes de navigation automobiles, très répandus.

Sans compter l'adoption rapide par les groupes japonais de la technologie *bluetooth* qui permet des transferts de données sans fil, et promet de démultiplier les possibilités d'applications nomades de ces matériels. Quant aux bornes multimédias, elles sont « mobiles » puisque l'on peut commander de n'importe quel magasin pour se faire livrer chez soi ou dans un autre magasin.

« Pour les cinq prochaines années, nous misons sur les bornes parce que nous pensons que l'Internet à haut débit va mettre du temps à se répandre dans les foyers », explique Yasushi Tachikawa de DigiCube, le leader de la distribu-

tion de jeux vidéo et musique dans les magasins de proximité. DigiCube fournit les jeux les plus demandés aux principales chaînes de *convenience stores* (magasins à large amplitude d'ouverture) à partir de recherches marketing, tout en assurant leur promotion sur sa propre chaîne satellite.

« Au départ, il s'agissait de répondre aux utilisateurs qui souhaitent pouvoir acheter le dernier CD-ROM de PlayStation en bas de chez eux en pleine nuit », explique Yasushi Tachikawa. Les jeux sont vendus via quelque 19 000 magasins de proximité. Un marché gigantesque : les titres les plus demandés pouvant se vendre à plus de deux millions d'exemplaires en quelques jours. En outre, le distributeur reçoit en direct les données récoltées par les chaînes de *convenience stores* dans chacun de leurs points de vente (nombre d'achats, stocks, caractéristiques du client).

## CONSOLES DE JEU

De là au commerce électronique à grande échelle, le pas est vite franchi : outre l'achat en ligne, DigiCube est en train de passer à un modèle de fourniture en ligne de musique puis de jeux, via des bornes. Celles qu'installent les magasins de proximité, mais aussi un nombre croissant de partenaires, comme... Toyota. Ce dernier équipe tous ses concessionnaires de bornes multimédias pour pouvoir accéder à son site portail Gazoo, d'où on peut commander des produits de DigiCube.

Les consoles de jeu sont un autre outil privilégié, puisque les nouveaux modèles prévoient tous une connexion Internet et que le taux d'équipement est très élevé : 3,5 millions de PlayStation II ont déjà été vendues au Japon depuis

sa sortie en mars. Sony a promis qu'elle sera connectable au printemps 2001, et a créé une nouvelle société, PlayStation.com, en partenariat avec DigiCube et avec la chaîne de *convenience stores* Seven Eleven, pour distribuer du média en ligne, via l'Internet à haut débit.

« Pour ce qui est du téléchargement du média, le téléphone portable ne sera jamais idéal. Mais il est essentiel pour attirer le consommateur dans la sphère du commerce électronique », juge Yuichi Washida, directeur de recherche sur le « m-commerce » au HILL. Il voit le portable comme un catalyseur, à la fois pour ce qu'il apporte en termes de simplicité et de mobilité, mais aussi parce qu'il permet de nouvelles stratégies marketing centrées autour du « i-mode de vie ».

« Le business model qui se met en place au Japon fait converger trois sphères, celle du téléphone mobile, celle de l'Internet fixe et celle des magasins de proximité », explique Yuichi Washida. Quand je le présente aux Etats-Unis, on me dit qu'il faut des investissements énormes pour le réaliser. Mais ce modèle est déjà en place au Japon ! »

D'après un sondage lancé par son équipe de recherche, les Japonais seraient prêts à dépenser en moyenne 13 000 yens par achat en ligne deux fois par mois, soit environ 10 % des dépenses de consommation globales. Un chiffre qui dépasse largement les estimations les plus conservatrices sur le commerce électronique. « Le fait que les consommateurs puissent déjà imaginer ce type de société est très révélateur, conclut ce spécialiste. Pour un pays qu'on dit sous-développé en termes de technologie de l'information, ce n'est pas mal ! »

Brice Pedroletti

## Les épiceries de proximité rivalisent d'ambition

TOKYO  
correspondance

Valeurs-phares de la Bourse et championnes de la distribution, les chaînes de *convenience stores* (magasins à large amplitude d'ouverture), au nombre d'une demi-douzaine, sont très convoitées pour leurs dispositions « naturelles » au commerce électronique : elles possèdent des points de livraison et de paiement (les magasins), des réseaux informatisés et un système de distribution actif 24 heures sur 24 dans tout le pays. Comme leur santé insolente contraste avec la morosité globale dans le secteur de la distribution, les projets rivalisent d'ambition. Les deux premières chaînes, Seven Eleven et Lawson, suivent chacune des stratégies différentes.

Au siège de Seven Eleven à Tokyo, tout un étage est dévolu à la nouvelle filiale Internet du groupe, 7dream.com, créée avec sept partenaires dont Nec, l'institut de recherche Nomura, Sony et Mitsui Corp., avec l'ambition de devenir « l'une des plus grosses entreprises d'e-commerce » du Japon.

Lancé en juillet dernier, le site (et son équivalent « i-mode », petitdream.com) référence toutes sortes de produits que le consommateur

peut commander de son PC et faire livrer dans le Seven Eleven de son choix ou à domicile. Le paiement peut se faire en ligne (carte de crédit), à l'avance dans n'importe quel Seven Eleven, ou bien à la livraison chez soi. « C'est pratique et sécurisé. 80 % de nos clients se font livrer au magasin », remarque Masaru Enomura, un directeur de 7dream.com.

Quelque 40 000 personnes ont réalisé des achats en ligne depuis l'ouverture du site. Outre la musique, le voyage et les cadeaux, on y trouve de plus en plus de produits numériques : ordinateurs, imprimantes, appareils photo. Le référencement se fait cependant avec précaution, dans un pays où il est délicat de court-circuiter les chaînes de distribution établies, et Masaru Enomura reconnaît que le bilan est encore mitigé.

## BORNES MULTIMÉDIAS

Contrairement à Seven Eleven qui commence seulement à installer des bornes multimédias dans ses magasins, Lawson est équipé depuis 1998 de bornes « Loppi », qui permettent d'acheter en ligne des tickets de concerts, des disques, des jeux, et même de l'électronique. En 1999, Loppi a réalisé 34 milliards de yens

(345 millions d'euros) de chiffre d'affaires : « C'est 10 % du commerce électronique au Japon », dit Teruo Aoki, directeur général de Lawson eplanning, en charge de la stratégie Internet du groupe.

Fort de cette base, Lawson a lancé un site d'achat en ligne (@lawson) puis créé, en partenariat avec l'incubateur Digital Garage, une nouvelle société, econtext, pour mettre l'infrastructure de Lawson au service de sites d'achat en ligne partenaires, une quarantaine pour l'instant et 200 l'an prochain. Ces sites, parmi lesquels on trouve un *cybermall* (galerie marchande), pourront proposer la livraison et le paiement de leurs produits dans les 7 600 *convenience stores* de Lawson et certains partenaires, comme les stations-service, en payant une commission à Lawson.

Quant aux risques d'engorgement, Teruo Aoki pense assure avoir le temps de voir venir : « Même à 10 000 articles par jour vendus en ligne, ça fait à peine plus de deux articles par magasin. Cela reste très gérable. Le commerce électronique ne représente encore que 3 % des dépenses totales de consommation. »

B. Pe.

## L'« i-mode » parie à terme sur le paiement en ligne

TOKYO  
correspondance

Premier service d'accès à l'Internet mobile au monde avec 16 millions d'utilisateurs depuis son lancement en février 1999, « i-mode » est la pièce maîtresse de la Toile mobile qui fait basculer l'Archipel dans le commerce électronique. Son succès phénoménal ne doit rien au hasard : filiale du géant nippon des télécoms NTT, NTT DoCoMo a joué, dès le départ, la carte de la nouvelle économie en recrutant à l'extérieur une équipe haute en couleur sous la direction d'un ingénieur féru de marketing, Kiichi Enoki.

## DIVERTISSEMENT

Mari Matsunaga, débauchée de *Recruit* – le plus gros magazine de recherche d'emploi du Japon –, dont elle était rédactrice en chef, s'est vu confier la tâche de concevoir le contenu d'« i-mode » : en faisant appel à toutes sortes d'idées et en tenant tête jusqu'au bout aux ingénieurs pour imposer un système simple et bon marché, cette profane complète en technologie allait mettre au point un service qui colle parfaitement aux envies du consommateur. Basé sur une version simplifiée du langage

Ce système de connexion à Internet à partir d'un téléphone portable compte 16 millions d'utilisateurs dans l'Archipel

HTML, le micro-Web « i-mode » regroupe aujourd'hui quelque 31 000 sites. Grâce au téléchargement par paquet, un message « i-mode » court coûte quelques centimes, tandis que l'abonnement au service lui-même ne dépasse pas 20 francs par mois. C'est le divertissement qui marche le mieux : 64 % de l'accès concerne des sites de jeu, de téléchargement de figurines, de photos ou de musique (pour les sonneries de portable), suivi par l'information (21 %), c'est-à-dire les versions « i-mode » des journaux. Les services financiers (consultation de comptes, transferts bancaires, courtage) totalisent 9 % des accès et la consultation de banques de données (Pages jaunes, restaurants, etc.) 6 %.

L'« i-mode » permet également des applications intranet pour les entreprises, grâce à des logiciels formatés sur mesure et proposés par toutes sortes de sociétés de services informatiques.

L'« i-mode » a toutefois moins conquis les hommes d'affaires que les jeunes, qui l'ont adopté en masse, faisant progresser cette culture de réseau et de la mobilité qui avait démarré avec les *paggers* puis les portables. Parce que les jeunes passent beaucoup de temps en dehors de chez eux, parce que leurs modes d'interaction contiennent à privilégier une intermédiation et un support – on se connaît à travers des rencontres organisées, des jeux collectifs, des réseaux de correspondants, des connaissances communes –, le portable « i-mode » est devenu un « super-outil » relationnel.

Si l'usage de l'e-mail est la priorité des utilisateurs, toutes sortes d'applications mettent la rapidité et l'efficacité de l'« i-mode » au service de ces sources d'activité commerciale intense que constituent les loisirs (jeux, sorties, concerts, rencontres) et la mode (vêtements, produits, musique, etc.) dans les grandes zones urbaines.

Magaseek.com, un site d'achat en ligne créé par le groupe Itochu,

est l'archétype de ces niches qui semblent convenir sur mesure au « i-mode ». Son créateur, Naoya Inoue, 35 ans, en a eu l'idée parce que sa femme ratait les vêtements qu'elle voulait : « Beaucoup de jeunes femmes achètent exactement ce que portent les mannequins dans les magazines. C'est la foire d'empoigne, il en manque toujours. Je me suis dit qu'il y avait un business. Les marques souhaitent toutes se mettre à l'e-commerce mais ne savent pas comment s'y prendre. »

Naoya Inoue a proposé un système grâce auquel magaseek reçoit les commandes sur son site en relation, d'un côté, avec les magazines de mode qui répertorient les articles, et de l'autre Itochu qui fait

office de distributeur. Le site existe sur l'Internet, mais Naoya Inoue a aussi réussi à faire monter magaseek sur le portail « i-mode » très sélectif de NTT DoCoMo. Ce dernier regroupe 1 300 des 31 000 sites « i-mode » existants, mais capte le plus gros du trafic. Résultat : 80 % des accès et des commandes sur magaseek.com passent par « i-mode ». Le magazine dans une main, « i-mode » dans l'autre, l'utilisatrice fait très facilement sa commande, réglée à la livraison.

La micro-industrie « i-mode » est désormais au cœur de l'ancienne économie : employé d'Itochu depuis quinze ans, Naoya Inoue a saisi la perche lorsque son président a lancé un appel aux nouvelles idées. Magaseek.com est l'une des plus en vue de la centaine de jeunes pousses en incubation au dix-septième étage du siège d'Itochu à Tokyo. Entre jeu, gadget et ordinateur, le « i-mode » favorise les applications hybrides. S'il est loin de convenir à tous les achats en ligne, il se positionne souvent comme un passeur entre l'économie réelle et la sphère du commerce électronique.

Tsutaya, l'une des principales chaînes de location-vente de vidéo et musique a eu un succès énorme avec son « coupon » « i-mode »,

un bon téléchargeable qui donne droit à une remise quand on le montre à la caisse du magasin... en présentant l'écran de son portable !

## INTERNATIONALISATION

A terme, l'idée est d'utiliser le portable comme moyen de paiement électronique : « Nous cherchons à créer un opérateur mobile de règlement, ou un porte-monnaie mobile pour le commerce électronique », expliquait Keiji Tachikawa, le président de NTT DoCoMo, lors d'un récent forum à Tokyo. Le succès phénoménal d'« i-mode » pousse toutes sortes de sociétés et de services à créer leur site, comme pour Internet, pour « être dans le coup ». Mais beaucoup veulent être sur le portail de NTT DoCoMo, ce qui crée des embouteillages.

Reste, pour NTT DoCoMo, à internationaliser son système (c'est le but de sa frénésie d'acquisitions à l'étranger), mais aussi à réussir le passage au téléphone portable de troisième génération, qui sera introduit en mai 2001. Cette nouvelle technologie est censée donner un coup d'accélérateur sans pareil à l'économie « i-mode ».

B. Pe.

Kaori Sasaki, présidente du forum eWoman

# « Le plus grand défi est de répondre à toutes les attentes suscitées par la nouvelle économie »

« Quel est le principe d'eWoman ?

Le forum fonctionne avec trois couleurs : le rouge pour l'argent et le travail, le blanc pour la famille et la vie, le vert pour la beauté et les loisirs. C'est un site pour les femmes qui aiment ces trois couleurs et qui souhaitent qu'elles soient en équilibre. A l'intérieur de ces trois couleurs, nous avons différentes sections, pour lesquelles notre principale source d'information sont les utilisatrices. Chaque lundi, onze personnalités différentes - des leaders d'opinion, des journalistes connus - lancent chacune un thème différent pour la semaine. Ces thèmes, très variés, vont de la mode à la politique, de l'éducation à l'amour. Ils se classent automatiquement selon les préférences des internautes, à mesure qu'ils les consultent.

Pour chaque thème, les gens peuvent envoyer leurs opinions. Mais ce n'est pas un système de conversation habituel où on lit les messages tels quels ; nous avons une équipe de rédaction qui retravaille les messages, les résume, en fait ressortir l'essentiel. Ensuite, chaque jour, la personnalité en charge d'un thème lit les messages et donne sa réaction. C'est un système très interactif, très vivant.

**Avez-vous rencontré beaucoup de difficultés pour monter votre société ?**

Le site a été lancé en septembre. Nous sommes actuellement vingt personnes, dont quatre hommes. Au départ, nous avons démarré sans aucune aide, puis on a trouvé les financements nécessaires en six mois, avant de monter le site. Les débuts ont été difficiles, mais nous avons eu de la chance ; plusieurs sociétés nous ont suivis dans notre vision du marché.

Par rapport à nos ambitions, je crois que l'état du site actuel n'est vraiment qu'un départ : Internet évolue tous les jours, nos idées et les besoins des utilisateurs aussi. Nous n'en sommes qu'au millionième de nos possibilités. Pour

l'instant, je m'amuse beaucoup, et je crois que c'est le cas de la plupart d'entre nous. C'est vraiment une « aventure », un pari où le risque se mesure tous les jours.

**Vous aviez déjà une expérience de création d'entreprise. L'environnement a-t-il changé depuis ?**

Quand j'ai créé ma première société en 1987, il était très rare pour une femme célibataire d'une vingtaine d'années (j'avais 27 ans) de monter sa propre entreprise. Mais c'était sur une petite échelle : j'avais recueilli de l'argent auprès d'amis ; il s'agissait surtout d'enregistrer, sous forme de société, mon activité.

Cette fois-ci, il a fallu chercher des financements. Le montant du capital, les attentes sont d'une autre dimension. Quand nous avons commencé avec Mari Matsunaga (qui travaillait alors sous contrat de trois ans avec NTT DoCoMo), nous ne nous attendions pas à ce que le succès du système e-mode de connexion mobile ait autant de répercussions et que Mari devienne aussi connue. Avec l'expérience que j'avais de la direction d'entreprise, nous formions un duo digne de confiance pour les investisseurs. Mari a le titre de rédacteur en chef ; c'est elle qui lance les idées sur le site et s'occupe du contenu, moi je dirige l'entreprise.

**Quels sont les objectifs de votre société, d'où proviennent ses revenus ?**

L'un des buts d'eWoman est de créer des bases de données qui recueillent les expériences des utilisateurs dans différents domaines. Ces informations seront archivées pour servir à des recherches. On fera aussi du « bouche-à-oreille » vis-à-vis de produits, de services, de prestations qui peuvent intéresser les femmes. Tout cela sans lien avec les entreprises concernées.

Pour ce qui est des recettes, nous n'avons pas de bandeaux publicitaires. Nous développons plutôt des sections d'écrans sponsorisées par des partenaires.

**Quelle catégorie d'utilisatrices visez-vous ?**

La moyenne d'âge de nos utilisatrices tourne autour de 29 ans ; cela correspond à la fourchette 25-35 ans que nous visons en créant ce site. Plus de la moitié des gens qui le visitent travaillent ou ont travaillé.

Notre site est ouvert, l'ambition n'est pas de créer une communauté pour les femmes actives ou qui ont déjà réussi. En faisant cela, on créerait des barrières. Certes, il est important d'attirer des femmes qui sont déjà épanouies professionnellement, mais il vaut encore mieux offrir à celles qui en ont l'ambition, un moyen d'élargir leur horizon et d'apprendre comment y arriver.

**Est-ce parce qu'elles sentent leur carrière limitée dans les grandes sociétés que de plus en plus de femmes veulent créer**



**Kaori Sasaki**

● Ancienne journaliste et ex-présentatrice de télévision, Kaori Sasaki a créé sa première société en 1987 dans le secteur de la communication.

● La présidente du forum eWoman représente, avec sa partenaire Mari Matsunaga, une nouvelle génération de femmes entrepreneurs. Sa start-up, située au cœur de la « Bit Valley », à Tokyo, est l'une des plus en vue dans le domaine de l'information sur le Web.

**leur entreprise au Japon ? Internet favorise-t-il cette évolution ?**

Je ne crois pas que devenir entrepreneur soit la seule solution offerte aux femmes qui veulent réussir au Japon. On peut encore travailler dans une grande société et y acquérir de l'expérience, même si les places de direction sont rares et que c'est toujours un milieu très fermé.

Il n'existe pas de statistiques précises sur ce sujet, mais, comparé à la situation qui prévalait il y a treize ans quand j'ai démarré, aujourd'hui je compte autour de moi beaucoup plus de femmes qui démarrent leur propre entreprise. Internet a changé beaucoup de choses. En même temps, il ne suffit pas d'acheter un ordinateur pour devenir un entrepreneur, ce n'est pas si simple.

**Quelle vision avez-vous du Japon actuel ?**

Le Japon est parvenu à un tournant. Beaucoup de choses sont en train de changer, dans l'économie, mais aussi en politique, dans l'éducation, le mode de vie, même au chapitre des droits de l'homme.

Il se peut qu'il y ait eu d'autres occasions dans le passé, mais aujourd'hui, avec Internet mais aussi la récession et peut-être un sentiment particulier lié à l'entrée dans le nouveau siècle, nous sommes face à une situation réellement nouvelle, avec de plus en plus de gens qui sentent que le changement est nécessaire.

**En tant que créatrice d'une start-up, avez-vous le sentiment que le décollage de la nouvelle économie au Japon est réel et durable ?**

Le plus grand défi pour nous, dans la nouvelle économie, est de répondre à toutes les attentes qu'elle a suscitées. Mais, en dernier lieu, je pense que, business is business, c'est le succès qui fait la différence, qu'il s'agisse de nouvelle ou d'ancienne économie. L'important est de faire en sorte que les choses se réalisent. Coûte que coûte. »

Propos recueillis par B. Pe.

## CHRONIQUE

par Alain Lebaube

# Les pauvres du plein emploi

Hasard du calendrier ou autre face d'un même miroir ? Toujours est-il que, au moment où le Conseil d'analyse économique rendait public le rapport de Jean Pisani-Ferry sur les conditions du « plein emploi » à l'horizon 2010 (Le Monde du 6 décembre), l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) publiait, dans sa revue *Economie et statistique* (n° 335, décembre 2000), une longue étude sur les travailleurs pauvres. Lesquels, actifs occupés pendant au moins un mois dans l'année, seraient 1,3 million à disposer d'un revenu de 50 % inférieur au niveau de vie médian.

De fait, les deux documents se complètent, les recommandations de l'un pouvant avoir pour conséquence la réalité décrite par l'autre. A moins, ainsi que le suggère Jean Pisani-Ferry, que soit instauré (à l'instar de ce qui se pratique déjà aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne) « un impôt négatif » ou une allocation versée par l'Etat à ceux qu'on appelle les « working poors ».

Pour que la croissance soit toujours aussi riche en emplois, il faut certes que l'emploi peu qualifié soit soutenu par une politique de diminution des charges sociales en faveur des bas salaires, amplifiée par rapport à ce qui avait été initié par les gouvernements Balladur et Juppé, puis poursuivi par le gouvernement Jospin. Mais il faut aussi savoir que cela peut contribuer au développement de la catégorie des travailleurs pauvres, engendrée par la précarité et la multiplication des formes d'emploi atypiques.

Quoi qu'il en soit, c'est la première fois que l'Insee tente de cerner cette situation paradoxale à première vue - et que l'on voulait croire réservée aux abus libéraux des pays anglosaxons -, selon laquelle des personnes peuvent occuper un emploi et, pourtant, ne pas avoir de quoi vivre. Et même si l'exercice a été mené à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux de 1996, rapportée aux données fournies par l'enquête de mars 1997, puis de mars 1998, les résultats sont éclairants. 6 % de la population active est pauvre, selon la définition la plus restrictive qui soit, expliquent les auteurs de l'étude, en rappelant que le seuil de pauvreté pour un ménage se situe à 3 500 francs par mois.

Bien des idées reçues se trouvent balayées. Ces travailleurs pauvres ne se recrutent pas seulement parmi les chômeurs qui alternent des périodes d'inactivité et d'emploi (445 000, quand même), et ceux qui sont stagiaires ou embauchés sous des contrats aidés (134 000). Ils peuvent également être salariés toute l'année, soit avec un contrat à durée indéterminée à temps plein (270 000), soit, toujours à durée indéterminée, travailler à temps partiel (106 000), ou encore appartenir à la catégorie des indépendants (350 000). Ils ne subissent pas non plus une difficulté qui ne serait que passagère : quand ils sont salariés, la moitié d'entre eux exerce son activité dans le même établissement depuis au moins cinq ans. Une stabilité confirmée par l'enquête emploi de 1998 et qui tend à prouver que ce sont des publics précis qui sont durablement placés dans cette situation.

Si les trois quarts des travailleurs pauvres percevaient 70 % du SMIC de 1996, soit 3 500 francs, et si 37 % de leurs revenus proviennent de transferts sociaux, l'influence des facteurs familiaux ou sociaux pèse lourdement. Peu qualifiés (46 % n'ont aucun diplôme ou le certificat d'études), beaucoup sont isolés, seuls avec ou sans enfants (24 %), ou vivent en couple et leur conjoint est inactif (33 %). Mais cette réalité-là ne dit pas encore tout. En comptant les adultes qui vivent avec eux, ce sont plus de deux millions de personnes qui connaissent la pauvreté au quotidien ; ce à quoi il convient d'ajouter 830 000 enfants.

Et encore, ne s'agit-il là que des pauvres en activité. Ils appartiennent à un groupe plus large, de près de trois millions de personnes de plus de dix-sept ans, dont 550 000 chômeurs indemnisés, qui, en France, sont tout aussi pauvres au regard des critères économiques.

Dès lors, on peut se demander si la pauvreté est soluble dans le plein emploi qui nous est promis.

Source : Insee

Population de 17 ans et plus concernée par la pauvreté

	HOMMES	FEMMES
VIT AVEC UN CHÔMEUR PAUVRE	49 000	118 000
VIT AVEC UN TRAVAILLEUR PAUVRE	229 000	514 000
CHÔMEUR PAUVRE	289 000	226 000
TRAVAILLEUR PAUVRE EN EMPLOI MOINS DE 12 MOIS	244 000	201 000
TRAVAILLEUR PAUVRE EN EMPLOI PENDANT 12 MOIS	550 000	310 000

Conservatoire National des Arts et Métiers  
INSTITUT DES ETUDES ECONOMIQUES, SOCIALES ET TECHNIQUES DE L'ORGANISATION

Jeunes diplômés (Bac +5), cadres ou ingénieurs,  
Vous souhaitez acquérir une expertise dans la conduite de grands projets et l'international vous intéresse

**INTÉGREZ NOTRE CYCLE MASTÈRE EN MANAGEMENT DE PROJET**

UNE FORMATION CONTINUE DIRECTEMENT OPÉRATIONNELLE POUR UN MÉTIER D'AVENIR

REUNIONS D'INFORMATION (débouchés, programmes, conditions d'admission, financement)  
les jeudis 21/12 2000 et 04/01 2001 de 18 à 20 heures  
Rez-de-Chaussée 55, rue de Turbigo - 75003 PARIS  
Métro Arts et Métiers

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie

# Les anciennes structures ont la vie dure

TOKYO

correspondance

Remplacement symbole n'aura été plus parlant : Softbank, champion de la Net-économie globale, était choisie en août dernier, aux côtés de deux partenaires, pour reprendre la Nippon Credit Bank (NCB), l'une des deux banques de crédit à long terme nationalisées en 1998.

La NCB était un condensé de ce qui a mal tourné dans le Japon de la « bulle spéculative ». Elle prendrait pour nouveau nom Aozora Ginko, à savoir la « Banque du ciel bleu ». Le calme après l'orage. Or, à peine son nouveau président était-il choisi, qu'il se suicidait pour des raisons obscures. Suivirent deux mois d'incertitude avant que les repreneurs ne s'entendent sur un nouveau candidat. Entre-temps, la bulle Internet finissait de se dégonfler.

Softbank traverse aujourd'hui une phase critique, inquiétant les analystes par l'ampleur de son déploiement et l'étroitesse de ses ressources de gestion, comme un paquebot doté d'un moteur de hors-bord. Ironie du sort, le zaibatsu (super-conglomérat) de l'Internet commence à souffrir des mêmes maux que les conglomérats de l'ancienne économie.

STRATÉGIE FLOUE

Aozora Ginko promet de rompre avec les anciennes habitudes. Mais sa stratégie Internet, dont on a fait grand cas, reste floue. Alors que le financement de start-up ne devrait pas dépasser 5 % de son activité, les travaux de déblayage des décombres de l'ancienne économie, en l'occurrence des centaines de PME endettées jusqu'au cou, risquent de mobiliser encore longtemps ses ressources.

Les mêmes doutes se manifestent vis-à-vis des deux nouveaux marchés boursiers consacrés aux start-up et censés inaugurer une nouvelle ère de l'entrepreneuriat individuel : Mothers, à Tokyo, et

## Les nouvelles technologies sont loin d'échapper aux pesanteurs traditionnelles

Nasdaq Japan, à Osaka, se livre aujourd'hui une compétition délicate qui a asséché les liquidités. Alors que, dès le départ, le niveau très élevé des cotations en bloquait l'accès aux particuliers, les gros investisseurs ont perdu confiance, refroidis par le crash spectaculaire de Hikari Tsushin (coté en fait au premier marché), dont le patron s'était en mars dernier hissé au rang de cinquième fortune virtuelle de la planète.

L'intervention de la police à plusieurs reprises pour bloquer des introductions de start-up liées à la mafia a fini de noircir le tableau. Au moment où Liquid Audio, l'une des premières sociétés introduites sur Mothers, défrayait la chronique pour une sombre affaire d'enlèvement de son président.

Du coup, les grandes entreprises redevenaient le passage obligé : « Depuis que la bulle Internet a éclaté, la nouvelle économie est revenue au même niveau que l'ancienne », remarque Takateru Kawano, 28 ans, vice-président de eBank, une entreprise spécialisée dans les règlements sur Internet, qu'il a cofondée après avoir quitté la maison de commerce Itochu. Beaucoup de collègues qui avaient quitté les grandes sociétés cherchent à y revenir ou à travailler avec elles. » Takateru Kawano voit positivement le réajustement en cours : « Nos investisseurs sont de grandes sociétés, mais aucune n'a plus de 10 %, et elles viennent de conglomérats différents », explique-t-il.

Même les nouvelles technologies sont loin d'échapper aux pesanteurs d'hier. Tout juste démantelé,

le géant NTT vient d'être épinglé par la Commission antimonopole pour avoir fait obstruction au développement de l'Internet à haut débit, notamment des réseaux DSL, au profit de l'ISDN, dix fois moins rapide. Résultat, le Japon est à la traîne derrière ses voisins asiatiques, avec à peine 2 300 abonnés à l'Internet à haut débit contre plus d'un million en Corée.

« Pour la pénétration de l'Internet fixe, le haut débit et l'adoption des cyber-lois, le Japon est systématiquement numéro 4 ou 5 en Asie, derrière Taiwan, Singapour, Hongkong et la Corée. Comment est-ce possible ? », s'exclame Toshie Oki, spécialiste de la nouvelle économie asiatique au Sakura Institute of Research. Fin novembre, le gouvernement japonais a décrété un plan promettant d'ici cinq ans l'accès de plus de 60 % de la population à un réseau ultrarapide ayant dix fois la vitesse de l'actuel DSL. Au coût, qui laisse pantois les observateurs, de 30 trillions de yens. Environ 360 milliards d'euros !

En pleine restructuration, l'économie nipponne adopte le commerce électronique de manière inégale - et quelque fois à reculons : « Pour se mettre au B2B (Business to Business), beaucoup de grandes entreprises ont tout simplement converti au Net - ou informatisé - les réseaux existants de leurs fournisseurs et sous-traitants. Mais l'essentiel dans le B to B est d'élargir sa base de partenaires et de clients. C'est le principe des places de marché, qui prend très bien aux Etats-Unis et ailleurs en Asie. Au Japon, les entreprises ont traditionnellement du mal à commercer avec des inconnus. On préfère les relations stables, anciennes », juge Toshie Oki, qui prévoit une percée des sociétés asiatiques étrangères au Japon.

Les résistances de la vieille économie ne sont nulles part plus visibles que dans les secteurs protégés, notamment la distribution et la construction. « Regardez le système de distribution. Ce sont les chif-

fres que je préfère. Ce pays a 392 000 grossistes. 80 % d'entre eux emploient moins de 10 personnes et les deux tiers ne traitent qu'avec d'autres grossistes. Ce secteur va subir une désintermédiation très forte sous la pression de la nouvelle économie », estime l'économiste en chef de Merrill Lynch Japan, Jesper Koll, pour qui le processus oscille entre rêve et cauchemar.

L'ennui, c'est que les restructurations entraînent : les faillites restent limitées en regard du nombre d'entreprises. Malgré quelques cas retentissants, dont la faillite des grands magasins Sogo : « Pourquoi la croissance ne repart-elle pas davantage malgré la nouvelle économie ? L'ancienne économie est en position de faiblesse, mais elle est soutenue à bout de bras par les pouvoirs publics, donc ça bloque les réformes », juge Jean-Pierre Rieupeyrou, un ancien banquier qui mène à l'université de Waseda une recherche sur les PME nipponnes.

DETTE DE L'ETAT

Si la politique du gouvernement et les derniers plans de relance sont désormais orientés vers les hautes technologies - quoique dans une acception très large -, l'hypothèque macroéconomique de la dette de l'Etat est considérable : « De tous les encours de crédits au Japon, 45 % sont administrés par les bureaucrates sur ordre des responsables politiques, par l'intermédiaire du deuxième budget de l'Etat. Sans compter les 13 % de crédits bancaires aux PME garantis par l'Etat. Cette socialisation du crédit est le plus grand défi du Japon de demain », martèle Jesper Koll. Il reste au Japon d'aujourd'hui à retrouver la motivation collective qui, au début de l'ère Meiji et durant l'après-guerre, lui avait permis de surpasser des résistances sans doute encore bien plus considérables qu'aujourd'hui pour aborder la nécessaire modernisation du pays.

B. Pe.

# Les Européens optimistes sur la croissance

Pour la première fois depuis mai 1998, une majorité relative d'Européens considère que l'euro présente plus d'inconvénients que d'avantages. Tel est le constat majeur qui se dégage de la douzième édition de l'indice européen de la consommation mis en place par Sofinco et Ipsos. Alors que la monnaie unique devrait entrer dans les porte-monnaie au 1<sup>er</sup> janvier 2002, ce sondage effectué dans huit pays européens révèle une généralisation de la défiance à son égard dans la population, à l'exception de l'Espagne. Les Français sont les plus crispés avec 56 % de réponses négatives, suivis par les Anglais (55 %) et les Allemands (54 %).

Sur les huit pays sondés, la moyenne des réponses donne une majorité relative de 47 % pour « plus d'inconvénients », contre 33 % pour « plus d'avantages ». L'opinion des Européens est d'autant plus négative que les revenus sont modestes et l'âge élevé. Les revenus dits « supérieurs » se montrent les moins anxieux à une légère majorité (45 % contre 44 %). En France, le pessimisme vis-à-vis de l'euro touche l'ensemble des catégories de population, quels que soient l'âge ou le revenu.

Pourquoi l'enthousiasme de mai 1999 vis-à-vis de l'euro (45 % d'opinions positives) est-il retombé ? A cause de la « difficulté à esti-

D'après un sondage Sofinco-Ipsos, la défiance à l'égard de la monnaie unique se généralise, surtout en France

mer les nouveaux prix » (35 %), suivie de près (30 %) par le « risque de se tromper en faisant des conversions ». Cette deuxième raison domine largement dans trois pays : Italie, Belgique, Portugal. Le risque de confondre « euros et devise nationale lors des paiements par chèque et Carte bleue » arrive loin derrière (16 %).

Au-delà de l'euro, l'indice Sofinco-Ipsos révèle une forte continuité dans la confiance que les consommateurs européens ont de la situation économique de leur pays comme dans l'évolution de leur pouvoir d'achat et de leur niveau de vie. A l'exception de l'Espagne quelque peu déstabilisée par le terrorisme et la hausse des prix du pétrole, l'indice européen est aujourd'hui stabilisé à « son plus haut niveau » pour ce qui est de la confiance dans la situation économique globale.

Personne en Europe n'anticipe une rupture de la croissance tant au plan européen que national (35 % d'optimistes en 1996, 63 % aujourd'hui). En revanche, l'optimisme décroît selon la place que les personnes interrogées occupent dans l'échelle sociale.

Autant les cadres et managers font preuve d'un enthousiasme débordant (77 % d'optimistes), autant les ouvriers (50 %), les indépendants (55 %) et les employés (62 %) sont plus mesurés. « En moins de trois ans, l'écart entre les catégories les plus optimistes et les catégories les moins optimistes a plus que doublé », indiquent les auteurs de l'étude. Un décalage qui révèle « un réel isolement des catégories les

plus modestes, les foyers à revenus moyens inférieurs rejoignant (dans l'optimisme) les catégories les plus aisées ». De là à parler de fracture sociale, il y a un pas que l'on pourrait bien franchir au cours des prochaines années.

En revanche, un décalage curieux se produit entre les Français et les autres Européens quant à la perception de leur propre niveau de vie. Autant les Allemands (67 % d'optimistes), les Anglais (64 %) et même les Espagnols et les Italiens accordent perspectives personnelles et perspectives économiques générales, autant les Français « font figure d'exception (seulement 49 % d'optimistes) et n'arrivent pas à rejoindre leurs homologues européens dans la perception qu'ils ont de leur propre situation économique ». Un écart qui pourrait s'expliquer par les accords de modération salariale issus des 35 heures et la polémique récente sur la stagnation du pouvoir d'achat en France.

## ÉPARGNE

Cette perception de l'évolution personnelle est fortement influencée par l'âge : les 15-24 ans en Europe ont une vision globalement rose (optimistes à 68 %) de leur position économique, mais l'optimisme décroît fortement avec l'âge (47 % après 35 ans, 42 % après 45 ans, 41 % après 55 ans et 29 % après 65 ans). Interrogés sur leur capacité d'épargne,

ce sont encore les jeunes et les revenus moyens et supérieurs qui se révèlent les plus satisfaits (28 % pour les 15-24 ans) et 18 % pour les revenus moyens-supérieurs quel que soit l'âge, soit les pourcentages les plus élevés.

Capacité d'épargne s'entend ici non pas au sens d'épargne de précaution, mais davantage au sens d'excédent de revenus. Rien d'étonnant donc à ce que le sondage révèle un décalage important entre les revenus élevés et les autres. L'écart de l'épargne se creuse en général au profit des couches sociales les plus favorisées et au détriment des revenus moyens. Ce n'est donc pas un hasard si la capacité d'épargne moyenne est à 12 % seulement pour l'ensemble des âges et des tranches de revenu. Les retraités quant à eux affirment ne guère bénéficier de revenus supplémentaires puisque leur capacité à mettre de l'argent de côté est pratiquement nulle : 2 % d'entre eux seulement indiquent une capacité d'épargne positive.

Compte tenu du fait que la croissance en Europe est amenée à se ralentir au cours des prochains mois, il sera intéressant de savoir comment les prochaines éditions du baromètre Sofinco-Ipsos traduiront la perception qu'en auront les Européens.

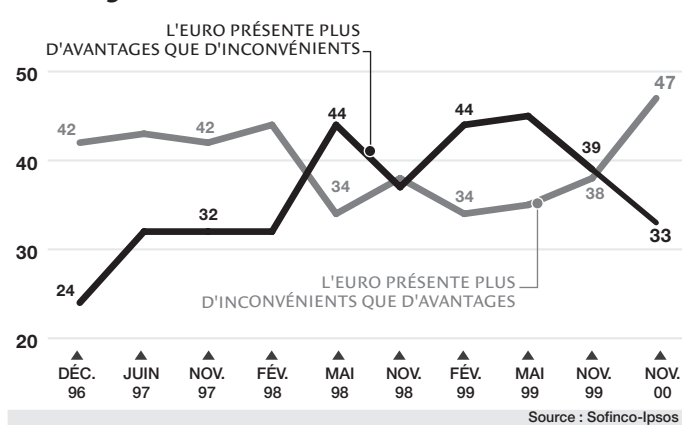
Yves Mamou

## Fiche technique

La douzième vague de l'indice européen de la consommation a été réalisée auprès d'échantillons représentatifs de la population âgée de 15 ans et plus dans huit pays d'Europe : Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Portugal.

6 627 personnes ont été interrogées par Ipsos par téléphone du 2 au 14 novembre 2000. Échantillons construits selon la méthode des quotas : sexe, âge, catégories socio-professionnelles, région, habitat.

## ▼ L'image de l'euro



# Le « moi d'abord » des seniors

Ceux qui voulaient changer le monde en 68, bornent-ils aujourd'hui leurs ambitions à se rendre la vie agréable ? Les plus de 50 ans ont de l'argent, encore de belles années devant eux... et apparaissent bien décidés à en profiter. C'est ce qui ressort de l'étude sur les « attitudes et jugements des seniors face à l'argent », incluse dans l'indice européen de la consommation Sofinco-Ipsos. A l'exception de l'Espagne et du Portugal, « l'ensemble des seniors européens présente une réelle volonté de consommation. Ils déclarent sans complexe vouloir profiter de leur épargne », et leur comportement est même qualifié de « jouisseur ».

Jouisseur est aussi synonyme d'« égoïste », car les seniors affichent d'autant plus clairement leur volonté de consommer qu'ils ont conscience que « l'évolution du niveau de vie de leurs descendants est plutôt négative ».

Ayant à choisir entre « dépenser son épargne pour profiter de la vie » ou la garder pour « la transmettre aux proches », une majorité de seniors européens souhaite brûler la vie par les deux bouts. Les plus résolus sont les Hollandais (73 %), suivis par les Anglais (69 %), les

Les plus de 50 ans préfèrent dépenser leur épargne pour profiter de la vie, plutôt que de la transmettre

Allemands (64 %), les Belges (53 %) et enfin les Français (50 %). Les pays du Sud montrent un appétit de consommation plus nuancé. Les seniors italiens ne sont qu'une majorité relative (42 %) à vouloir consommer contre 39 % favorisant l'épargne, rapport qui s'inverse pour l'Espagne (36 % de cigales contre 45 % de fourmis) et le Portugal (17 % contre 44 %).

Ce comportement de « profiter » apparaît comme une caractéristique masculine (« 59 % contre 50 % chez les femmes »), mais aussi des foyers les plus aisés (« 71 % contre 48 % chez les plus démunis »). En Espagne, « la volonté de transmettre un patrimoine domine chez les femmes (48 %). A l'inverse, chez les hommes, on retrouve un comportement similaire à celui de

l'ensemble européen (46 % souhaitent dépenser en priorité, 41 % transmettre un patrimoine) ».

Ce « moi d'abord » générationnel apparaît d'autant plus affirmé que les seniors ont une analyse plutôt pessimiste du niveau de vie à venir des jeunes générations. Ils sont seulement 36 % en moyenne à affirmer que les jeunes auront un niveau de vie supérieur au leur, 21 % estimant que ce niveau de vie sera au mieux « équivalent » au leur. Cette vision négative varie fortement selon les pays et les catégories de la population. Les Portugais s'avèrent franchement pessimistes (54 %), suivis par les Belges (45 %), les Allemands (44 %) et les Français (38 %).

Les Anglais, en revanche, estiment à 50 % que les jeunes vivront mieux qu'eux, d'accord en cela avec les Espagnols (42 %) et les Italiens (37 %). Au total, les plus optimistes sont les hommes (38 %), les foyers les plus modestes (38 %), mais aussi les « familles les plus nombreuses (39 % auprès des familles ayant 5 enfants et plus) ».

Cet égocentrisme s'accompagne d'une réelle décontraction vis-à-vis de l'argent. La moitié des Européens de plus de 50 ans affirment être transparents « lorsque leur entourage proche (famille, amis, collègues) leur demande le montant de

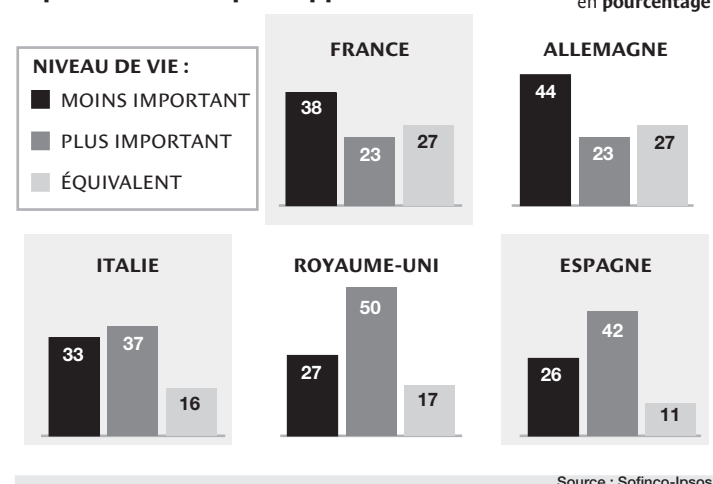
leur salaire ». Bien entendu, les ratios varient selon le pays. Les seniors français se montrent les plus en pointe, puisque 69 % d'entre eux affirment dévoiler leur salaire à la demande (70 % pour le reste de la population tricolore). Une affirmation à prendre avec circonspection, tant il peut y avoir un écart entre la déclaration et la réalité.

Partout ailleurs en Europe, les seniors se montrent plus fermés sur la transparence de leurs revenus que les Français, mais aussi que le reste de leurs compatriotes. Les Allemands affirment jouer la transparence à 55 % (61 % pour le reste de leurs compatriotes), les Espagnols à 51 % (52 %), les Néerlandais à 45 % (54 %), les Portugais arrivant en queue de peloton avec 31 % de transparents (34 % pour le reste de la population).

Idem par rapport au patrimoine. Les Français confirment leur décalage avec 61 % d'affirmation de transparence sur la composition du patrimoine, contre 42 % des seniors européens. Avec les Français, seuls les seniors néerlandais (51 %) et espagnols (43 %) sont au-dessus de la moyenne. Tous les autres sont en dessous, les plus restrictifs s'avérant être les Anglais (31 %).

Y. M.

## ▼ Perception de l'évolution du niveau de vie des jeunes par les seniors par rapport au leur



## DANS LES COULISSES DE L'UNION

par Nicolas-Jean Brehon

# Le coût de la vache folle

La crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) a conduit l'Europe à adopter des mesures spécifiques pour tenter d'enrayer la maladie, stabiliser le marché et rétablir la confiance des consommateurs. Mesures juridiques en premier lieu avec une batterie de règlements fixant des obligations (abattage des animaux, tenue de registres...) ou des interdictions (interdiction d'utilisation des farines animales pour l'alimentation des bovins, embargo sur les exportations du Royaume-Uni...). Mesures budgétaires en second lieu sous la forme d'aides financières.

Depuis le début de la crise, en 1996, le montant total des aides relatives à l'ESB est de l'ordre de 4,7 milliards d'euros (30,8 milliards de francs). Le Royaume-Uni a été le principal bénéficiaire de ces soutiens (2,06 milliards d'euros, soit 44 % du total). La France, deuxième destinataire, a reçu 742 millions d'euros (4,87 milliards de francs), soit 16 % du total. Les trois quarts de cette aide communautaire ont été versés en 1996 et 1997, période de la première crise de l'ESB. Les dotations suivantes ont rapidement décliné jusqu'à cette année et augmentent à nouveau avec la crise actuelle.

Que finance l'Union ? Face à la crise, les quinze ont adopté trois types de réponses qui correspondent à trois types de dépenses.

La première réponse est sanitaire. La crise de l'ESB est, avant tout, une crise de santé publique, appelant des mesures vétérinaires destinées à éliminer les animaux considérés comme suspects. La toute première mesure, décidée en 1996, a consisté à abattre le bétail de plus de trente mois au Royaume-Uni. Sa mise en œuvre s'est heurtée à de nombreuses difficultés liées au nombre considérable d'animaux concernés (plus de 7 millions de bêtes) et aux limites des capacités d'abattage et d'incinération. La dépense est cofinancée par le budget communautaire à hauteur de 70 % (30 % restant à la charge du Royaume-Uni). Le programme se poursuit encore aujourd'hui. 1,275 milliard d'euros auront été dépensés à ce titre en cinq ans.

Plusieurs autres décisions d'abattage, sélectives ou facultatives, ont également été financées : abattage des veaux importés du Royaume-Uni avant 1996 (en France, 79 500 veaux ont été abattus), abattage au Royaume-Uni des animaux susceptibles d'avoir été

Lors de la première crise, les stocks de viande sont passés en deux ans de 8 000 tonnes à 617 000 tonnes en 1997, avant de redescendre à 30 000 tonnes en 1999. Nul doute qu'ils vont à nouveau augmenter. Les mesures de régulation ont représenté 1,9 milliard d'euros en cinq ans

exposés à de la farine de viande et d'os, abattage des troupeaux au sein desquels se serait manifesté un cas d'ESB. La prise en charge par le budget communautaire varie selon les cas et les pays, autorisés à verser des montants supplémentaires. En France, la prime en cas d'abattage d'un troupeau infecté, financée par l'Etat, dépend de la valeur des animaux et du manque à gagner de la production laitière ou bovine. Ces différentes mesures d'abattage ont représenté environ 171 millions d'euros à la charge du budget communautaire.

Si l'abattage constitue la principale mesure de prévention, l'Union finance également des mesures plus spécifiquement sanitaires. Une décision de 1996 a consisté à racheter et éliminer les carcasses en stock au Royaume-Uni. Le budget 2001 marque une innovation majeure puisque, pour la première fois, le budget communautaire va financer des tests de dépistage. 60 millions d'euros sont prévus à cet effet.

La deuxième réponse est économique. Parallèlement aux mesures d'éradication, l'Union a arrêté un dispositif spécifique visant à soutenir le marché, en évitant que les revenus des éleveurs ne s'effondrent et que la crise sur la filière bovine ne s'aggrave. En premier lieu : le soutien direct aux revenus des producteurs pour faire face à une diminution brutale des prix. 1,31 milliard d'euros ont été dépensés à ce titre entre 1996 et 1997.

L'autre type de mesure consiste à contrôler la production. D'ordinaire, en cas de surproduction en Europe, il existe une échappatoire : l'exportation (subventionnée le cas échéant par des restitutions). Avec l'ESB, cette issue devient évidemment plus étroite, la viande européenne étant suspectée. Toute la panoplie des mesures prévues par l'organisation commune du marché de la viande bovine est alors mise à contribution : primes à la mise précoce sur le marché des très jeunes veaux (pour réduire le poids et limiter la production de viande rouge), stockage privé (le négociant reçoit une aide pour garder ses carcasses en attendant que les prix remontent), et surtout stockage public (les carcasses sont rachetées par la Commission et revendues sur le marché après amélioration). Un système très complexe à mettre en œuvre puisque l'intervention est conditionnée par la baisse des prix constatée dans le pays et dans l'Union, et que le montant versé par la Commission dépend du sexe, de l'âge, de l'engraissement et de la catégorie de l'animal (selon la classification dite EUROP allant du E excellent à P médiocre). Lors de la première crise, les stocks de viande sont passés en deux ans de 8 000 tonnes à 617 000 tonnes en 1997, avant de redescendre à 30 000 tonnes en 1999. Nul doute que le stock augmentera à nouveau prochainement. L'ensemble de ces mesures de régulation du marché a représenté 1,9 milliard d'euros en cinq ans.

La troisième réponse est scientifique. Depuis 1996, 50 millions d'euros ont été dépensés pour financer les recherches sur l'ESB. La plus grande confusion règne pour 2001. Il faut distinguer ce qui est inscrit dans le projet de budget, encore en discussion, et ce qui est annoncé par la Commission. Les crédits agricoles liés à l'ESB budgétés pour 2001 atteignent 419 milliards d'euros (2,75 milliards de francs) en augmentation de 75 % par rapport à cette année. Une mesure aisément finançable puisque la baisse de l'euro par rapport au dollar dégage, à elle seule, 435 millions d'euros d'économies sur les crédits de la politique agricole commune. La Commission a annoncé par ailleurs un plan global, comportant un abattage des bêtes de plus de trente mois (comme au Royaume-Uni en 1996) et une aide massive au stockage. La dépense est estimée à 875 millions d'euros (sans compter la part nationale, soit 375 millions d'euros à la charge des Etats). L'ensemble payé par le budget communautaire représenterait donc de l'ordre de 6 milliards d'euros entre 1996 et 2001 (39,4 milliards de francs). Et ce n'est qu'un début.

Nicolas-Jean Brehon est enseignant à la faculté Jean-Monnet - Paris-Sud.

**Cnam**  
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

**CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS**  
C.E.S.T.E.

Vous êtes intervenants, consultants, cadres dans les ressources humaines, formateurs, etc. externes ou internes à l'entreprise.  
Vous souhaitez développer une maîtrise des conduites d'innovation et de changements (Réduction et Organisation du Temps de Travail, évolutions technologiques et organisationnelles, etc...), par une approche pluri-dimensionnelle de l'entreprise.

**INTÉGREZ LE DIPLÔME**  
"CONSULTANTS INTERNES EN RELATIONS SOCIALES"

10 semaines de séminaires, d'ateliers et de conduite de chantiers, sur 18 mois.  
Prix : 1ère année : 22.250 F / 2ème année : 33.000 F.  
1ère semaine de formation : du 5 au 9 Mars.  
Inscription sur dossier, avant le 1<sup>er</sup> Février 2001.  
Niveau requis : Bac + 4.

Renseignements et retraits du dossier :  
E-mail : ceste@cnam.fr Tél. : 01 40 27 24 52

# L'Inde prise en tenaille entre le besoin de capitaux étrangers et la contestation de la libéralisation

NEW DELHI

de notre envoyée spéciale

Ram Autar Mital, l'un des leaders d'un puissant syndicat indien, Hind Mazdoor Sabha, ne cache pas son opposition aux réformes économiques entreprises dans son pays. Pour lui, « les effets de la libéralisation, c'est un chômage en hausse, des fermetures d'usines à cause de la concurrence nationale et étrangère, de plus en plus de travailleurs en dessous du seuil de pauvreté ». Leur nombre serait passé, précise-t-il le nez plongé dans ses dossiers, de 37 % il y a dix ans à 45 % aujourd'hui. A cela se conjugue la hausse des prix de l'énergie, qui fait que « la vie de l'homme de la rue est encore plus difficile ».

## DÉPARTS EN RETRAITE ANTICIPÉE

Selon une étude effectuée par son syndicat dans la région de Bombay, les nombreux départs en retraite anticipée du fait d'une compétition accrue ont laissé les gens dans un total dénuement : « 90 % des travailleurs avaient dilapidé leur pécule au bout d'un an, faute d'avoir été préparés à trouver une nouvelle activité après leur départ ». Très implanté dans le secteur des transports, le Hind Mazdoor Sabha s'oppose catégoriquement au programme de privatisations mené par le gouvernement. Les réformes économiques en Inde,

## Le gouvernement peine à réaliser ses objectifs en matière de privatisations

qui faisaient, depuis leur lancement en 1991, l'objet d'un relatif consensus, apparaissent de plus en plus contestées. Même le BJP nationaliste, au pouvoir depuis octobre 1999, avait poursuivi dans la voie engagée. Mais, désormais, le premier ministre Vajpayee se heurte de plus en plus aux divisions politiques et à une pression populaire croissante dans la mise en œuvre d'une deuxième génération de réformes.

Sanjay Somani, directeur général d'une usine de fabrication de verre alimentée au gaz naturel, Hindustan National Glass, dans la banlieue de New Delhi, estime que son activité souffre à la fois de l'augmentation des prix de l'énergie et de la concurrence étrangère. « Nos bénéfices ont chuté, et nos exportations ont diminué de 40 %, dit-il. Heureusement, notre chiffre d'affaires continue de progresser grâce au marché local. » Avec des droits de douane qui s'élèvent à 30 % pour le verre, le secteur est encore bien

protégé. Mais l'abaissement progressif des taxes à l'importation est programmé, et, d'ici 2005-2006, l'Inde prévoit de ramener le niveau le plus élevé des taxes - actuellement de 35 % - à 17 %, la moyenne de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (Ansea). En outre, la moitié des quotas d'importation portant sur plus de 1 400 biens de consommation et produits agricoles ont été récemment remplacés par des taxes, et l'autre moitié devrait l'être d'ici avril 2001.

## PRODUITS CHINOIS

Dans ce contexte, la Chine, qui devrait bientôt faire partie de l'Organisation mondiale du commerce, est une cible privilégiée. « Les produits chinois sont exportés ici à des prix très bon marché qui ne prennent pas en compte le coût du travail », insiste Sanjay Somani. « Un ventilateur de fabrication indienne coûte 500 roupies, mais 450 roupies s'il est importé de Chine », assure le syndicaliste Ram Autar Mital. En novembre, le gouvernement a pris une série de mesures pour limiter l'arrivée des produits bon marché, comme l'augmentation des droits de douane sur les huiles comestibles ou la décision de lancer une enquête antidumping sur certains produits importés de Chine, tels les jouets ou les chaussures de sport.

De quoi calmer une opinion publique agacée par d'autres mesures jugées nécessaires pour dynamiser la croissance. En novembre, une loi a ouvert le capital des banques à des investisseurs privés, ramenant la part de l'Etat de 51 % à 33 %. Un important programme de ventes de participation portant sur des entreprises publiques, d'un montant de 100 milliards de roupies (16,7 milliards de francs), a été voté pour l'année fiscale 2000-2001 ; mais il risque fort de ne pas être entièrement réalisé. Le programme de privatisations pour l'année budgétaire 1999-2000, portant lui aussi sur 100 milliards de rou-

pies, n'avait été rempli qu'à 17 %, selon les experts.

Or l'Inde, dont le déficit public atteint presque 10 % du PIB, a besoin des investisseurs privés pour dynamiser l'économie. La modernisation des infrastructures (routes, chemins de fer, énergie) nécessite des financements considérables. « Notre pays, qui a connu une croissance moyenne de 3,5 % pendant quarante ans et de 7 % dans les années 90 grâce aux réformes économiques, peut, avec une nouvelle vision, atteindre une croissance annuelle du PIB de 9 %, assure le directeur adjoint de la Confédération de l'industrie indienne, K. C. Ravi. Dans les dix ans à venir, nous espérons créer dix millions d'emplois par an. »

L'Inde est portée par les technologies de l'information et le e-business. « Il faut poursuivre dans la voie de la dérégulation des télécoms », poursuit M. Ravi. Après avoir ouvert aux investisseurs privés la téléphonie fixe, puis mobile, la radiodiffusion FM et les passerelles internationales pour Internet, le gouvernement a annoncé, en août 2000, l'ouverture de la téléphonie domestique longue distance.

Mais il faut aussi investir massivement dans l'éducation et la santé « pour que l'infrastructure sociale progresse au même rythme que l'économie », conclut le représentant du patronat. Car c'est là que le bât blesse. Si les réformes économiques ont accéléré la croissance, beaucoup d'Indiens sont restés sur le bord de la route. Le pourcentage des pauvres est officiellement passé de 50 % dans les années 80 à environ 35 % dans les années 90. Mais si l'on tient compte de la croissance de la population indienne, qui compte un milliard d'habitants, les pauvres sont encore plus nombreux en valeur absolue que par le passé.

Martine Laronche

## La confiance en baisse

La montée de l'opposition à la libéralisation intervient alors que l'économie indienne montre des signes d'essoufflement. Le taux de l'inflation a dépassé les 7 % en octobre, principalement en raison de la hausse des prix du pétrole et de l'électricité.

Le même mois, l'indice de confiance des consommateurs diffusé par le Conseil national de recherche en économie appliquée de New Delhi a chuté de quinze points, comparé à son niveau de juin. L'agence Standard & Poor's a révisé à la baisse sa notation des perspectives économiques de l'Inde. Et les investisseurs étrangers sont dubitatifs. Selon un sondage récent d'AT Kearney, seulement 14 % des dirigeants de multinationales déclarent préférer investir en Inde plutôt qu'en Chine, alors que 56 % affirment l'inverse.

# Le pays se tourne vers les importations de gaz naturel pour faire face au manque chronique d'électricité

NEW DELHI

de notre envoyée spéciale

En Inde, la production électrique est un secteur convoité par les investisseurs étrangers. Les américains Enron, GVK Industries, Spectrum, les britanniques PowerGen et British Gas, l'allemand Siemens, l'anglo-néerlandais Shell, ou encore les français EDF, GDF, TotalFinaElf, pour ne citer qu'eux, sont sur les rangs. Les capacités de production d'électricité, assurées principalement par le charbon, ne couvrent pas, aujourd'hui, la totalité des besoins de pointe, et le pays prévoit d'investir massivement dans la construction de centrales électriques.

## RÉAJUSTEMENT DES TARIFS

Mais l'augmentation des capacités de génération électrique se heurte à l'endettement chronique des State Electricity Boards (SEB), les régies des Etats fédérés qui produisent 70 % de l'électricité indienne et en distribuent la quasi-totalité. La plupart d'entre elles ne disposent pas des ressources financières nécessaires à la construction de nouvelles capacités. Leur insolvabilité résulte d'un système de subventions croisées qui accorde un tarif préférentiel aux agriculteurs et aux particuliers. En revanche, les industriels sont largement mis à contribution.

« Seuls 48 % de l'électricité produite à New Delhi sont payés, estime Virnami Raghuraman, spécialiste de l'énergie à la Confédération de l'industrie indienne. La situation catastrophique de la distribution de l'énergie en Inde est équivalente à celle des télécoms il y a dix ans. » Une privatisation du secteur est prévue, mais elle suppose un réajustement très impopulaire des tarifs. Selon le projet de réorganisation, une instance de régulation devrait, au niveau de chaque Etat, définir un prix de vente garanti pour les compagnies d'électricité. Ainsi le manque à gagner lié aux subventions devrait peser à l'avenir sur les

## Les investisseurs étrangers sont en concurrence pour réaliser les infrastructures nécessaires

pouvoirs publics. Cette réforme passe par l'équipement de la population en compteurs et avance à un rythme plus ou moins rapide selon les Etats.

En amont, le gouvernement compte sur l'investissement privé pour développer de nouvelles capacités. La crise économique de 1991 et l'écart croissant entre l'offre et la demande d'électricité ont conduit les autorités indiennes à ouvrir le secteur de la production aux investisseurs privés. Ceux-ci se sont lancés dans la construction de centrales captives c'est-à-dire construites à l'initiative d'industriels locaux.

Mais certains Etats ont annoncé qu'ils entendaient limiter le nombre de ce type de centrales : elles constituent en effet des concurrents directs aux projets portés par les régies d'Etat en accaparant les clients solvables.

Développée principalement à partir du charbon - l'Inde en est le troisième producteur mondial -, l'électricité devrait être produite de plus en plus à partir du gaz naturel, moins polluant. Cette source d'énergie ne représente aujourd'hui que 8 % de la consommation primaire d'énergie, mais cette part est appelée à se développer. La consommation annuelle de gaz devrait au moins doubler dans les dix prochaines années. De nombreux opérateurs, indiens et étrangers, sont déjà sur les rangs pour réaliser les infrastructures nécessaires et, si possible, les exploiter.

## TERMINAUX MÉTHANIERES

Actuellement les infrastructures sont encore très réduites : elles se limitent, pour l'essentiel, à un gazoduc de 1 700 kilomètres qui relie un champ au large de Bombay à la région de Delhi. Les réserves gazières de l'Inde sont limitées, et le pays a pris le parti de développer ses importations. Il devrait, au cours des vingt prochaines années, devenir l'un des plus importants importateurs mondiaux de gaz naturel.

Plusieurs options s'offrent aux pouvoirs publics pour s'approvisionner en gaz naturel liquéfié (GNL) : l'alimentation du nord-ouest de l'Inde par un gazoduc ter-

restre en provenance d'Iran qui traverserait le Pakistan ; l'importation de GNL en provenance du Qatar ou d'Oman qui serait réceptionné par des terminaux méthaniers sur la côte ouest ; l'alimentation de l'est par un gazoduc en provenance du Bangladesh. Compte tenu de ses relations tendues avec le Pakistan, l'Inde ne s'est pas (encore) engagée dans la première voie. Mais la construction de terminaux méthaniers apporte une solution à court terme.

Dans la compétition que se livrent les investisseurs étrangers, la société américaine Enron a pris les autres de vitesse. Elle va construire un terminal méthanier pour approvisionner la centrale électrique de Dabhol, dans le sud-ouest de l'Inde. TotalFinaElf s'est associée à la société indienne Tata Electric Company et à la société gazière nationale Gas Authority of India (GAIL) pour la construction d'un terminal GNL dans la région de Bombay.

L'opérateur Gaz de France apparaît également bien placé pour construire un terminal méthanier à Dahej (Etat du Gajarat), dans le cadre d'une société conjointe, Petronet LNG, dont il détient 10 %. Le reste se répartissant entre des sociétés publiques indiennes (50 %) et d'autres investisseurs privés (40 %). Mais, pour l'heure, il reste en concurrence avec d'autres investisseurs : un consortium mené par British Gas, la compagnie indienne Reliance, et enfin l'anglo-néerlandais Shell, qui apparaît comme le plus menaçant.

Pour faire la différence et emporter le projet, Gaz de France doit avant tout s'assurer des débouchés. L'électricien indien National Thermal Power Corporation (NTPC), qui, selon les plans de financement, devrait se porter acquéreur de 40 % du GNL arrivant au terminal, rechigne à donner son accord. Car force est de constater qu'en Inde les projets avancent lentement.

## MÉCANIQUE DE L'ÉCONOMIE

par Jean-Paul Betbèze

# L'effet Balassa-Samuelson et la zone euro

L'Europe a une banque centrale et une seule politique monétaire. Pour autant, les écarts d'inflation persistent entre pays. Il y a un an encore, ces derniers étaient jugés secondaires : deux points entre le pays le plus inflationniste (le Portugal) et celui qui l'était le moins (la France). Depuis, ils ont augmenté, tout comme l'inflation dans son ensemble. Les plus mauvais élèves ? L'Irlande (5,7 %), le Luxembourg (4,2 %), suivis de la Belgique (3,9 %), de l'Espagne (3,7 %) et du Portugal (3,6 %). Les meilleurs ? L'Allemagne (2,6 %), la France (2,3 %) et l'Autriche (2,2 %). Le ton entre Etats membres commence même à monter. Récemment, l'Espagne a été accusée d'être trop inflationniste, tandis que les yeux de beaucoup d'experts se concentrent sur la surchauffe irlandaise.

Comment comprendre une telle évolution ? Faut-il s'en inquiéter ? Il y a quelque temps, la Banque centrale européenne (BCE) avait commencé d'analyser ce phénomène. Les raisons alors invoquées mettaient en avant des facteurs spécifiques et temporaires. Spécifiques, car les structures de consommation diffèrent entre pays, ce qui peut

## Les écarts d'inflation entre pays

ont augmenté :

5,7 % pour l'Irlande,

contre 2,2 %

pour l'Autriche

entraîner des écarts d'inflation alors même que les prix des biens et des services sont identiques. Temporaires, car les pays n'en sont pas tous au même stade d'évolution dans leurs politiques de libéralisation des prix et d'évolution de leurs taxations. Selon la BCE, les différences de situation cyclique parvenaient à expliquer jusqu'à 80 % des écarts constatés. Pas de vrai souci, donc. En théorie, il suffit, pour réduire, ces différences, de mettre l'accent sur la dynamique concurrentielle, avec ce qu'elle implique de transparence sur les prix et d'intégration croissante des marchés. C'est ce qui s'est passé avec l'automobile, bien par nature comparable et transportable, mais pour lequel les producteurs avaient développé des pratiques de segmentation (garanties, services, pièces détachées...) de façon à maximiser leurs profits. Les réglementations de la Commission d'un côté, la naissance de revendeurs de l'autre, réduisirent bientôt les différences de prix. L'introduction effective de l'euro et, plus encore, le commerce électronique vont contribuer aussi à uniformiser les politiques commerciales.

Pour autant, l'analyse ne semble pas complète. Ces écarts ne pourraient-ils pas traduire des événements plus positifs ? C'est ici qu'intervient la thèse proposée par Bela Balassa, théoricien des échanges internationaux, et Paul Samuelson, Prix Nobel d'économie en 1970. Elle fonde une part importante de la théorie des prix en zone monétaire, et donc du débat sur l'inflation en zone euro.

Leur idée de départ consiste à distinguer deux secteurs, celui qui produit des biens qui s'échangent et l'autre des biens qui demeurent dans le territoire (maisons, services...). Le premier est exposé à la concurrence : les écarts de prix s'y réduisent, d'importantes recherches de gains de productivité y ont lieu. Ce secteur connaît des hausses de salaire, mais qui ne se traduisent pas par une poussée des prix, productivité oblige. Les rémunérations plus élevées poussent, en revanche, à des revendications et à des hausses dans le secteur abrité qui conduisent, elles, à des augmentations de prix. Au total, donc, soutiennent les deux économistes, quand écarts d'inflation entre pays il y a, ils reflètent finalement, et c'est leur côté positif, la course aux gains de productivité et les effets de rattrapage salarial.

Si tel était le cas, on devrait pouvoir vérifier ces hypothèses à la lumière des situations économiques des Etats membres. Le taux d'inflation - relativement élevé - de l'Espagne serait donc le reflet d'une course aux gains de productivité ainsi que de tensions salariales. Or les statistiques montrent que la productivité du travail ralentit en Espagne. Pour définir ce qui tire les prix à la hausse de l'autre côté des Pyrénées, il faut plutôt regarder du côté des effets de structure : un marché du travail encore trop peu libéralisé ; un taux d'emploi - proportion de la population active qui travaille - qui n'augmente pas ; des politiques budgétaires insuffisamment strictes.

On peut donc imaginer que la dynamique des prix en zone euro est plus complexe que ne le laissent entendre les analyses en termes d'écarts de conjoncture ou d'effets de rattrapage. Les processus concurrentiels et structurels restent insuffisants, les politiques budgétaires trop accommodantes, tandis que la politique monétaire européenne est neutre (taux d'intérêt réel de l'ordre de 2 %). Le Pacte de stabilité conclu à Amsterdam est assez lointain. Les Etats ne coopèrent pas assez, en définitive. En même temps, la BCE, affaiblie, ne peut que mesurer la dynamique inflationniste en cours et se résoudre à hausser les taux d'intérêt, ce qui pourrait conduire, à terme, à la stagflation (situation où coexistent inflation et absence de croissance économique). L'argument Balassa-Samuelson est donc à manipuler avec grande prudence.

Direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais.

**SALARIÉS OU DEMANDEURS D'EMPLOI**

**MSG**

**Maîtrise des Sciences de Gestion**

**Diplôme national de niveau Bac +4**

En 1 an (1200 h) du 3 septembre 2001 au 5 juillet 2002  
Avec Bac +2 et 5 ans minimum d'expérience professionnelle  
Date limite de dépôt des dossiers : 1<sup>er</sup> mars 2001

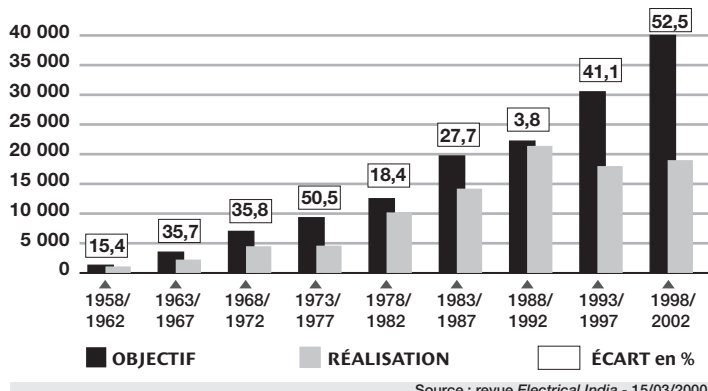
*Un corps professoral renommé pour une formation appréciée des entreprises*

**Renseignements : Géraldine LENOBLE**  
Tél. : 01 44 05 43 97 - Fax 01 44 05 41 25  
E-mail : lenoble@dep.dauphine.fr  
www.dep.dauphine.fr

**UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE**

Université Paris Dauphine - Département Education Permanente  
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 Paris cedex 14

## ▼ Ecarts entre les besoins en électricité et l'offre en MW



M. L.



# Renault en laboratoire social au Japon

par Patrice Geoffron

Ce qui est bon pour Renault est-il bon pour le Japon ? Autrement dit, la restructuration de Nissan peut-elle constituer un mode d'emploi pour la mue industrielle nipponne ? La démarche entreprise par Carlos Ghosn, le directeur général du constructeur japonais, fascine autant qu'elle effraye. Pour certains Japonais, selon une boutade en cours à Tokyo, Ghosn ferait un bon... premier ministre. Il est parvenu à amorcer d'emblée le changement après une décennie d'inertie du management de Nissan, et comme cette aptitude à la réforme fait aussi défaut au pouvoir politique, la promptitude à l'action du directeur général français fait contraste dans l'Archipel. Mais, pour la majorité des Japonais, le plan Renault est sans doute avant tout une rupture nette du contrat social des « quarante glorieuses » et, en ce sens, Nissan ne serait déjà plus une entreprise japonaise.

Cette idée est confortée en scrutant le capital détenu à près de 60 % par des actionnaires étrangers, alors que la part des institutionnels nippons est désormais réduite à 25 %. La transformation en cours de Nissan attire les actionnaires étrangers. Les résultats publiés par Renault et longuement commentés par Carlos Ghosn révèlent une avance sur le plan de « renaissance » annoncé en octobre 1999 : la réduction des coûts atteint 10 % contre un objectif affiché de 8 %, près de 9 000 emplois ont été supprimés (sur les 21 000 envisagés) et 300 sessions d'actifs sont en cours ou achevées. La réduction du nombre d'équipementiers par deux se poursuit, avec comme but pour les partenaires conservés de réduire leurs coûts de 20 % sur trois ans. L'accroissement du bénéfice d'exploitation de 130 % sur le premier semestre fiscal est trop périssable pour annoncer une tendance, mais la nouvelle arrive à point nommé pour crédibiliser la méthode du constructeur français. Ce signe encourageant sera utile pour l'avenir immédiat car les vrais problèmes arrivent sur le chemin escarpé de la « renaissance ».

Des doutes pèsent sur la capacité des équipementiers à suivre la baisse des coûts, tandis qu'au plan social des moments difficiles s'annoncent, avec notamment la fermeture pro-

chaine de l'usine historique de Murayama (située près de Tokyo). Certains syndicats pourraient adopter une attitude moins coopérative que Rengo, fédération majoritaire dans l'entreprise, et entraver le processus. Reste de surcroît à mettre en œuvre la part offensive du plan : quinze nouveaux modèles sont annoncés d'ici à la fin 2002 et, seulement alors, la « renaissance » de Nissan pourra être appréciée. C'est pour assurer le développement à long terme de l'entreprise que Carlos Ghosn a annoncé le recrutement de mille nouveaux ingénieurs. Mais le talon d'Achille de l'opération est ailleurs encore.

Renault ne peut tabler seulement sur les bonnes performances actuelles de Nissan aux Etats-Unis, surtout si se dessine un atterrissage en douceur de l'économie américaine. La firme française doit nécessairement gagner le pari fait sur le redémarrage de l'économie japonaise et, dans ce domaine, elle n'a pas la main. Renault a racheté en 1999 une entreprise déclinante dans une économie en récession. La réussite de l'opération dépend du sursaut de Nissan sur son marché intérieur et du retour de la croissance au Japon. Tout reste à faire, et la position de Nissan est fragile. Ses ventes ont subi une érosion de 9,4 % au premier semestre fiscal (avril-septembre), poursuivant une série de vingt-six années de recul jusqu'à une part de marché de 17 % (à comparer avec les 43 % de Toyota). Le déficit d'image de Nissan est manifeste auprès des consommateurs japonais et Carlos Ghosn ne se trompe pas en affirmant que la reconquête du marché intérieur japonais est « le plus grand défi ».

Qu'en est-il par ailleurs de la consolidation de la reprise au Japon ? Pour l'heure, il faut convenir que la situation est à nouveau confuse. Si la Banque du Japon table sur une hausse du produit intérieur brut comprise entre 1,9 % et 2,3 % pour l'année en cours, d'autres signes sont plus préoccupants. Le chômage a recommencé à progresser jusqu'à un taux de 4,7 % et, surtout, les faillites d'entreprises ont atteint un passif record, 94,5 milliards d'euros. Le Japon reste une économie sous perfusion dont le gouvernement vient de faire adopter le rituel plan de soutien de l'automne (55 mil-

liards d'euros cette année). Si le fond de la crise a probablement été touché en 1998-1999, les incertitudes restent importantes et les Japonais eux-mêmes en ont conscience. Autant d'hypothèques qui, finalement, pèseront sur la trajectoire du couple Renault-Nissan.

Dans ce contexte, Renault peut-il faire école ? Carlos Ghosn fait en tout cas des émules parmi les dirigeants des entreprises étrangères qui tentent d'asseoir leur présence au Japon. Jürgen Schrempp, le patron de Daimler-Chrysler, a même érigé en exemple celui qu'il appelle le « brise-glace » et prône les mêmes méthodes pour remettre Mitsubishi en marche. La volonté de dénouer les relations traditionnelles du modèle japonais n'est pas propre aux seuls actionnaires étrangers. Pour en juger, le niveau des participations croisées entre les entreprises japonaises est un bon indicateur : ces participations ont, pour la dixième année, reculé en 1999-2000 et ne représentent plus que 10,53 % en moyenne du capital des grandes entreprises. Le faible niveau du Nikkei, la précarité des établissements financiers sont autant de facteurs qui ont rendu plus coûteux, au cours de ces dernières années, le tissage de liens réciproques entre les entreprises japonaises.

L'Histoire aura donc conféré à Renault le rôle du pionnier ? Pas si sûr. Dans le même temps, Toyota reste fidèle à des valeurs plus traditionnelles en privilégiant l'unité de son groupe dans sa restructuration en cours. Plutôt que d'élaguer comme le fait Nissan, Toyota a choisi d'étayer en renforçant ses filiales par des fusions et des acquisitions et de mieux coordonner certaines fonctions, comme la recherche-développement ou les approvisionnements.

La méthode Ghosn a ouvert la voie de la « renaissance » à Nissan et évité ainsi la faillite industrielle la plus retentissante de l'après-guerre. Mais cette méthode – adaptée pour une entreprise inerte lâchée par des financiers exsangues – ne peut être érigée en modèle, car elle n'est pas reproductible à l'ensemble de l'industrie japonaise. Le choc organisationnel et les coûts sociaux qu'elle induit auraient probablement les effets les plus néfastes sur une économie dont la plus grande faiblesse reste la fragile confiance de ses agents économiques. Ironiquement, pour transformer l'essai, Carlos Ghosn doit prier pour que sa méthode ne suscite pas trop de vocations dans les directions générales des grands groupes nippons.

Patrice Geoffron est professeur à l'université Paris-XIII. [geoffron@seg.univ-paris13.fr](mailto:geoffron@seg.univ-paris13.fr)

## LIVRES

par Sophie Gherardi

# Homme des années 80

CARLO DE BENEDETTI L'EUROPÉEN. AVENTURES ET RÉFLEXIONS D'UN ENTREPRENEUR EXCEPTIONNEL, entretiens avec Federico Rampini Balland, 2000, 336 p. 130 F, 19,81 €

À la tête d'un groupe italien prospère, Carlo De Benedetti possède le quotidien *La Repubblica*, et l'hebdomadaire *l'Espresso*. Quinze ans plus tôt, il était l'un des plus riches et des plus audacieux entrepreneurs européens, applaudi pour ses talents de manager, de stratège et de financier. Mais cette figure des années 80 a connu des déboires retentissants : le procès infamant de la faillite du Banco Ambrosiano, des coups de Trafalgar politiques en Italie, l'un des plus beaux « plantages » de l'histoire boursière européenne – l'échec de l'OPA imaginée avec son conseiller français Alain Minc sur la Société générale de Belgique (SGB), et enfin son éviction d'Olivetti. L'homme qui se livre dans ces conversations approfondies avec le journaliste Federico Rampini apparaît lucide, mais nullement modeste : il connaît ses mérites s'il reconnaît ses erreurs.

Le poids extravagant de Fiat et de la famille Agnelli, Carlo De Benedetti en a fait l'expérience depuis sa naissance : fils d'un petit industriel fournisseur de Fiat, il a passé son enfance dans la maison Agnelli où ses parents louaient un appartement. Après la fuite dramatique vers la Suisse en 1943 – la famille échappant de justesse à la déportation –, il regagne Turin, cette ville où « proportionnellement Fiat pesait certainement plus que le Vatican à Rome ».

Le jeune *ingegnere* rejoint l'entreprise paternelle, qu'il développe si bien qu'en 1976 Gianni Agnelli lui offre d'entrer au directoire de Fiat, aux côtés d'Umberto Agnelli et de Cesare Romiti. Il y reste quatre mois et, faute d'avoir obtenu les coudees franches, claque la porte. Ce crime de lèse-majesté lui vaudra l'hostilité durable de Fiat.

Sa réputation, il la gagne en redressant Olivetti, fabricant de machines à écrire, dont il fait l'un des fleurons de l'informatique européenne avant de le redéployer vers la téléphonie. Le lecteur découvrira avec un frisson les mœurs politico-financières de l'Italie des années 80. En 1982, Carlo De Benedetti fait un passage éclair à la direction du Banco Ambrosiano. Le temps de comprendre de quel nid de frelons mafieux il s'agissait – le président Roberto Calvi a fini, vraisemblablement assassiné, pendu sous un pont de Londres –, il démissionne, mais sera poursuivi pour faillite frauduleuse, condamné en 1992 avec les membres de la loge P2 qu'il avait dénoncés, et blanchi par la Cour de cassation en 1998. Quand De Benedetti affirme aujourd'hui que la corruption n'a pas été vaincue, on est hélas tenté de le croire.

On lira enfin la façon dont De Benedetti faillit s'emparer de la Société générale de Belgique : comment il se fit rouler, se retrouvant avec 49 % contre 51 % aux « *bureaucrates de Suez* ». Une perte de 1 000 milliards de lires (516 millions d'euros) qui mit fin à sa carrière de raider (et à celle d'Alain Minc, homme d'idées à contre-emploi en manager). Les années 80, dit aujourd'hui Carlo De Benedetti, furent « une sorte de bal de fin de millénaire » : danseur emporté par le mouvement, il ne comprit que plus tard qu'on vivait « l'accélération de la collision finale entre les systèmes capitaliste et communiste ».

## PARUTIONS

● **FINANCES PUBLIQUES**, de Michel Bouvier, Marie-Christine Esclassan, Jean-Pierre Lassale S'il est un domaine où les mécanismes et les enjeux apparaissent opaques, souvent incompréhensibles aux profanes, c'est bien celui des finances publiques...

Mais n'est-ce pas parce que l'on perd trop souvent de vue leur sens et leur essence que celles-ci paraissent aussi complexes ? Soucieux de dégager les finances publiques de l'image réductrice – celle de la technicité – qui les affecte, les trois auteurs s'attachent à expliquer, et à réaffirmer, leur caractère fondamentalement politique. Ils décrivent de façon concrète l'action financière de l'Etat – ses structures, ses mécanismes et ses instruments –, tout en la situant dans son environnement interne et international.

Ils accordent également une importance toute particulière aux finances locales, lesquelles s'inscrivent aujourd'hui dans un double mouvement de retrait de l'Etat et d'élargissement de l'espace d'intervention des initiatives de terrain, publiques et privées. Cet ouvrage rappelle que les finances publiques sont au cœur des transformations de la société, et qu'elles en offrent une clé de lecture (LGDJ, 855 p., 210 F, 32,01 euros).

L. V. E.

● **GUIDE DE L'ACTIONNAIRE SALARIÉ**, par la Fédération française des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés (FAS)

Ecrit par des actionnaires salariés, cet ouvrage cherche à répondre aux questions d'ordre juridique, fiscal et financier que peut se poser tout détenteur d'actions de son entreprise (Indice, 2000, 180 p.). Pour se le procurer gratuitement, téléphoner à la FAS : 01-44-44-32-85.

# Redonner du sens à l'enseignement de l'économie : pourquoi et comment

par Jean Gadrey

Grâce à des initiatives étudiantes, un débat est enfin ouvert sur les raisons de la crise sérieuse que subit l'enseignement de l'économie à l'université et qui se traduit, depuis plusieurs années, par une forte baisse des nouvelles inscriptions. L'économie n'est pas la seule discipline à connaître une telle crise. C'est le cas, aussi, des sciences « dures » (mathématiques, physique, chimie). Autant de sciences dont la progression impressionnante au cours des années 60 à 80, liée à l'essor du « fordisme », reposait sur la croyance en leur contribution décisive au progrès social et au bien-être.

L'économie contemporaine est, elle aussi, une science du fordisme triomphant, une science vers laquelle on se tournait pour sa capacité supposée de maîtrise de mécanismes complexes semblables à ceux de la physique. Une science qui devait nous aider à mieux comprendre le monde et à mieux le piloter au bénéfice de tous. Cette croyance est de moins en moins répandue. Le chômage, les inégalités persistantes, l'exclusion, la violence, la crise de confiance dans la politique en général et dans les politiques économiques en particulier, sont passés par là.

Une partie des économistes universitaires a réagi en refusant l'idée qu'il y ait une crise du contenu et du sens de l'économie pratiquée et enseignée. Pour les uns, il importe peu que les effectifs étudiants régressent. Il suffit de conserver les meilleurs. Cela libérera du temps pour la recherche. Pour les autres, ce serait un problème de pédagogie : les contenus ne seraient pas en cause, mais il faudrait les enseigner de façon plus

progressive, en les illustrant par des cas concrets. On éviterait ainsi de donner l'idée d'une science qui fait tourner de petits modèles mathématiques dans le vide.

Ces solutions ne régleront rien. L'impression ressentie par les étudiants qui débarquent à l'université après avoir suivi au lycée un enseignement de sciences économiques et sociales est celle de la découverte de contenus dont ils ne voient ni l'intérêt ni le sens au regard des grandes questions sociales. Or il n'est même pas possible de leur affirmer honnêtement que tout cela prendra du sens plus tard, qu'il s'agit d'un détour ardu mais nécessaire vers la compréhension du monde.

Le cœur de l'enseignement de l'économie dans les premiers cycles universitaires est le couple formé par la microéconomie et la macroéconomie, toutes les deux d'inspiration néo-classique, plus le bagage mathématique jugé indispensable pour exposer les modèles correspondants. Or cet ensemble ne fournit pas une image simplifiée du monde mais approchée. Il conduit à naviguer dans des mondes imaginaires de fonctions d'utilité ou de production sans aucun réalisme, mais profondément influencés par l'idéologie libérale.

La formalisation mathématique n'est pas en cause en tant que telle. Ce sont les hypothèses et les fondements de l'analyse qui sont dénués de pertinence, et qui induisent ce recours excessif à la modélisation. Cela explique pourquoi ces enseignements font si peu de retour aux faits : la théorie est le plus souvent incapable de supporter des tests de réalisme. Lorsqu'elle en exhibe, il s'agit de situations limites, inventées, ou faussement concrètes.

On ne réglera la crise de désaffection publique pour l'économie qu'en tenant compte de ce qu'écrivait Herbert Simon, Prix Nobel d'économie : « Si elle [la théorie microéconomique standard] est fautive, pourquoi ne pas s'en débarasser ? Je pense que les manuels sont scandaleux. Je pense qu'exposer de jeunes esprits impressionnables à cet exercice scolastique, comme s'il disait quelque chose sur le monde réel, est scandaleux. »

Ce jugement, rappelé en exergue d'un manifeste récent des étudiants normaliens, indique la voie à suivre. La plus grande partie de la microéconomie néoclassique ne devrait être enseignée qu'au titre de l'histoire de la pensée économique, à côté par exemple de la théorie marxiste de la « valeur-travail », et évacuée des premiers cycles. Une fraction substantielle de la macroéconomie formalisée devrait subir le même sort. Le programme des mathématiques en premier cycle serait allégé d'autant.

L'enseignement de l'économie devrait partir des grandes questions qui préoccupent les gens, en organisant une double confrontation : d'une part, une confrontation systématique des approches théoriques concurrentes, exposées en recourant au minimum de formalisation mathématique exigée ; d'autre part, une contextualisation de ces approches, visant à tester leur pertinence au regard des statistiques, des analyses historiques et de la prise en compte des réalités institutionnelles et sociales qui forment le cadre des « mécanismes économiques ».

Des manuels alternatifs devraient voir le jour, qui répondraient à la question du sens que se posent les étudiants actuels ou futurs en économie, mais qui concerne tous les citoyens. Ces manuels prolongeraient, en les approfondissant, ceux qui servent de base à l'enseignement des sciences économiques et sociales dans les lycées. Il est peu probable que

**Vous n'avez aucune raison de changer de travail, ça tombe bien.**

Sur [www.cadronline.com](http://www.cadronline.com), premier site d'emploi en ligne, vous trouverez plus de 7000 offres, des outils d'alerte et d'information personnalisés. De quoi être prêt à saisir toutes les opportunités. Partenaire de 23 titres de presse référents et du Monde.

**CADRES ONLINE**

Personne n'est à l'abri d'une opportunité.

Pour se mettre en conformité avec une directive européenne, la France va autoriser le travail de nuit des femmes, qui sera désormais réglementé. Car en réalité, grâce à une multitude d'exceptions, celui-ci existait déjà, surtout dans le secteur médico-social, où les femmes représentent six salariés nocturnes sur dix

# Le travail de nuit des femmes, une réalité française cachée hypocritement

Sous peine de se voir obligée par la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) de verser, à partir de 2001, une amende de 943 880 francs (142 522 €) par jour, la France est en train de lever l'interdiction du travail de nuit des femmes inscrite dans l'article L 213-1 du code du travail, afin de se mettre en conformité avec la directive européenne de 1976 assurant « l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes ».

Sujet à forte valeur symbolique, la levée de cette interdiction – issue d'une législation qui date de 1892 – a suscité, tant dans les rangs de la droite que dans ceux de la gauche, une levée de boucliers, relayée, côté syndical, par la CFTC et FO. Cette dernière notamment n'y voit qu'« une régression

sociale » qui, « sous couvert de bonnes intentions, ouvre les vannes du travail de nuit ».

Selon la dernière enquête Emploi réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en mars 2000, près de 730 000 femmes (soit 7,5 % des salariées, contre 21,1 % des hommes) travaillent déjà, habituellement ou occasionnellement, la nuit. Dans l'industrie, elles sont 63 550, davantage que dans le commerce (27 151) ou les transports (32 267), mais moins que dans les services aux particuliers (90 039) et surtout que dans le secteur de la santé et de l'action sociale : six salariées nocturnes sur dix (378 800) relèvent de ce secteur.

Car l'interdiction de cette forme de travail s'appliquait principalement à l'industrie. Et encore, le

législateur l'avait déjà assoupli en 1979, puis en 1987, en permettant aux cadres dirigeants et femmes ayant des postes de responsabilité technique de travailler la nuit, et en autorisant, en cas de nécessité, le travail en équipes successives, à condition que l'entreprise signe un accord et que la branche dont elle relève en ait elle aussi signé un.

Cette disparité entre l'industrie et le secteur médico-social, allié à une multiplication des exceptions tolérées puis légalisées, n'a donc pas empêché, malgré l'interdiction de principe, un développement du travail de nuit féminin. Cette forme de travail n'est pas devenue pour autant la panacée des ressources humaines, quand bien même travailler en flux tendu est érigé aujourd'hui en impératif de gestion. « Globalement, le travail de

nuit des femmes s'est accru d'à peine deux points depuis 1991 », observe la sociologue Jennifer Bué, de la Dares (ministère de l'emploi).

Il y a neuf ans, 5,9 % des salariées (500 000 femmes) travaillaient déjà la nuit. Or, depuis 1991, l'article du code du travail interdisant le travail de nuit des femmes n'a plus force de loi. En effet, dans un arrêt du 25 juillet 1991, dit arrêt Stoeckel, la CJCE précise que l'interdiction française est discriminatoire et contraire à la directive européenne de 1976 sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. En clair, depuis cette date, rien n'interdit à un industriel de se prévaloir de cette jurisprudence pour faire travailler des femmes la nuit. D'ailleurs, depuis cet arrêt, les inspecteurs du travail ont explicitement reçu pour consigne de ne plus opposer aux employeurs le fameux article L 213-1 du code du travail.

« Les employeurs ne sont pas des philanthropes. S'ils avaient voulu développer davantage le travail de nuit des femmes, ils pouvaient le faire. Mais ils se rendent compte que l'efficacité des salariés et la qualité du travail sont beaucoup moins bonnes la nuit, relève Marie-France Boutroue, de la CGT. Avec les 35 heures, l'annualisation du temps de travail s'est fortement développée, mais le travail de nuit, lui, n'apparaît dans aucun accord de branche. » Elle juge néanmoins trop laxiste l'exposé des motifs de la nouvelle loi selon lequel le travail de nuit doit être « justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ». Son syndicat aurait préféré que la loi, qui doit repasser devant le Sénat, définisse clairement les cas où le travail de nuit n'est pas nécessaire et donc non autorisé. Elle se félicite toutefois des garanties encadrant, désormais, la mise en place du tra-

vail de nuit. Celles-ci tiennent compte des risques inhérents à ce type de travail qui, rappelle-t-elle, « est nuisible aux salariés ».

Car, jusque-là, la mise en place du travail de nuit n'était subordonnée à aucune condition. « La directive européenne dont pouvaient se prévaloir les employeurs porte sur l'égalité entre les hommes et les femmes, mais ne fixe aucun cadre au travail de nuit, souligne Dominique Roux-Rossi, professeur en droit social au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Et en France, à part l'interdiction dans l'industrie, aucun texte législatif ne réglementait jusqu'alors le travail de nuit. Les seules normes en la matière relevaient des conventions collectives. »

## POINTS D'APPUI

Un vide juridique que vient désormais combler l'amendement récemment voté par les députés qui reconnaît l'existence du travail de nuit, s'il reste « exceptionnel », tout en le définissant et en l'encadrant. Ce texte subordonne ainsi tout travail de nuit de 21 heures à 6 heures (et non plus de 22 heures à 5 heures) à la conclusion d'un accord de branche ou d'entreprise. Il impose de définir des contreparties, et aussi des impératifs de protection du travailleur sur le plan de la sécurité de l'emploi et de la santé, notamment en cas d'incompatibilité « avec des obligations familiales impérieuses » et d'inaptitude.

Des garanties qui, souligne Georgette Ximènes, de la CFDT, « concernent tout autant les hommes que les femmes ». Et qui, avance Marie-France Boutroue, sont « autant de points d'appui pour éviter un développement exagéré du travail de nuit. Des points d'appui dont les syndicats doivent se saisir pour négocier », insiste-t-elle.

Laetitia Van Eeckhout

## Le Bureau international du travail en porte-à-faux

Au sein du Bureau international du travail (BIT), on se garde bien de s'exprimer aujourd'hui sur le sujet sensible du travail de nuit des femmes. Et pour cause, si l'Organisation internationale du travail (OIT) a complété en 1990 par un protocole prévoyant des dérogations sa convention de 1919 posant le principe d'une interdiction stricte du travail de nuit des femmes, celle-ci est toujours en vigueur. Le maintien de son existence fait l'objet, depuis déjà plus d'une vingtaine d'années, de bien des controverses. D'autant que plus les années avancent, plus cette norme paraît déconnectée de la réalité.

### PERTINENCE

Celle-ci était dictée à l'origine par un souci de « protection » de certaines catégories de travailleuses. Mais nombre de pays contestent aujourd'hui sa pertinence, au nom du principe d'égalité entre hommes et femmes, considérant qu'une mesure spéciale applicable aux femmes ne se justifie plus. Surtout que l'OIT a adopté

en juin 1990 deux autres textes portant sur les conditions du travail de nuit des hommes comme des femmes. La convention 171 définit ainsi cette forme de travail et précise les mesures qui doivent être prises pour améliorer la sécurité, l'exercice des responsabilités familiales et les chances de développement de carrière des travailleurs de nuit, et protéger leur santé. Et une recommandation, complémentaire, préconise un certain nombre de garanties supplémentaires en matière de repos, de compensations financières, d'âge des travailleurs...

La convention 171, qui incite les pays à prendre des mesures précises mais ne fixe aucune norme, n'a été jusqu'alors ratifiée que par six pays : la République dominicaine, Chypre, la Lituanie, la République tchèque, le Portugal et la Belgique. Elle n'en influence pas moins, de plus en plus, les législations nationales. La France, qui est en train de se doter d'un cadre juridique pour le travail de nuit, ne fait que suivre le mouvement. Reste qu'une telle évolution rend encore plus criant le caractère obsolète de la

convention interdisant le travail de nuit des femmes.

Si la levée d'une telle interdiction n'est pas simple en France, elle est autrement plus complexe à envisager au sein de l'OIT. Car les pays d'Amérique latine, les pays émergents d'Asie et la plupart des pays d'Europe centrale et orientale sont, eux, réticents à jeter aux poubelles de l'histoire une convention, aussi archaïque soit-elle, qui constitue pour eux une mesure de protection importante.

### NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES

Conscient qu'il ne peut toutefois plus laisser perdurer une telle situation, le BIT a confié à un groupe d'experts la réalisation d'un rapport sur les conditions d'application du travail de nuit dans les différents pays. Appelé à être remis en mars prochain, ce travail devrait permettre de dépassionner le débat avant d'élaborer de nouvelles lignes directrices.

Jean-Claude Buhner et L. V. E.

Margaret Maruani, sociologue

## « Il faudrait aligner la situation des hommes sur celle des femmes »

« Pensez-vous que l'autorisation du travail de nuit, à laquelle le Parlement travaille, représente un progrès social ou une régression ?

– Nous avons affaire à une question très compliquée où s'affrontent deux logiques justes mais antagonistes. Premièrement, d'un point de vue de l'égalité entre les femmes et les hommes, on ne doit pas souffrir de dérogations au principe de non-discrimination. Cette pratique de l'interdiction du travail de nuit a en effet pu permettre d'exclure les femmes de certains postes de travail ou de certains métiers. Deuxièmement, le travail de nuit est une nuisance pour les hommes et on ne voit pas pourquoi il serait bénéfique aux femmes. L'étendre est, de ce point de vue, une régression sociale.

– Vous êtes à la fois pour et contre ?

– Ces deux logiques apparaissent inconciliables. La seule façon d'être en accord avec les deux et de les rendre conciliables, c'est de renverser le problème. Pourquoi la logique de réduction des inégalités consisterait-elle systématiquement à aligner la situation des femmes sur celle des hommes ? L'égalité, ce peut être aussi l'inverse : aligner la situation des hommes sur celle des femmes, si celle-ci apparaît meilleure.

– L'instauration d'un congé paternité est un autre exemple. Sur la question des ajustements entre vie professionnelle et vie familiale, cette mesure ferait progresser la société sur le chemin de l'égalité en donnant des droits supplémentaires aux hommes. Il ne faut pas penser que l'égalité implique forcément d'enlever aux hommes pour donner aux femmes.

– Mais la France devait se mettre en conformité avec une directive européenne...

– La France, qui a la présidence de l'Union européenne, aurait pu

poser la question de l'interdiction du travail de nuit des hommes plutôt que d'autoriser le travail de nuit des femmes. Il aurait fallu rechercher une égalité par le haut. Ce doit être un principe général : l'égalité peut parfois passer par le fait de donner aux hommes les droits des femmes.

– L'autorisation du travail de nuit est donc une régression sociale ?

– Le résultat final est paradoxal, car il permet de mener une réflexion sur le fait qu'il faut encadrer le travail de nuit. Le projet de loi prévoit qu'on doit y recourir de manière exceptionnelle. Or, dans la période récente, cette pratique s'est répandue, non pas pour des nécessités de service absolu, mais pour des questions de rentabilité. Et il s'agit là d'une vraie régression sociale : le travail de nuit est nuisible, cela a été montré et démontré.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'organisme ne s'y accoutume pas, et il en résulte une détérioration physique.

– Ce projet de loi va-t-il permettre d'encadrer plus sérieusement une pratique qui existait déjà depuis longtemps et qui progresse même pour les femmes ? Car dans les textes de loi, le travail de nuit des femmes n'était formellement interdit – en théorie – que « dans les usines, manufactures (...), ainsi que dans les offices publics et ministériels, les établissements des professions libérales, des syndicats professionnels et des associations de quelque nature que ce soit ».

– Dans quels cas l'interdiction du travail de nuit a-t-elle constitué un prétexte pour écarter les femmes de certaines professions ?

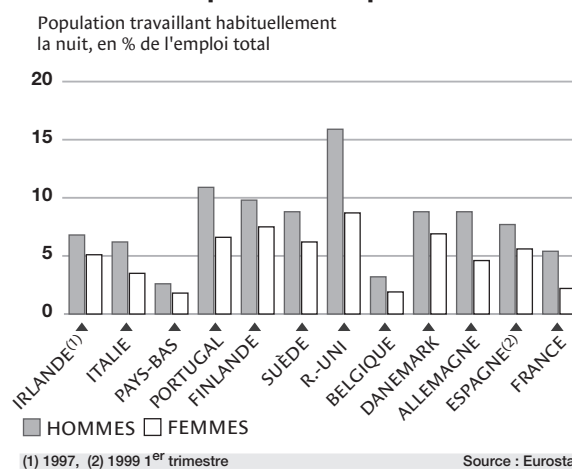
– L'exemple le plus classique est celui de l'imprimerie. C'est ainsi que par le passé les ouvriers du Livre se sont défendus de l'arrivée des femmes. J'avais fait une enquête dans un grand quotidien de la presse régionale que nous avions surnommé *Le Clavier enchaîné*. Les femmes avaient été écartées de certains métiers nobles de l'imprimerie au nom du travail de nuit ; en revanche, il avait été rendu possible, grâce à des dérogations, dans l'activité « emballage »...

– Est-ce que le travail de nuit présente des inconvénients spécifiques pour les femmes ?

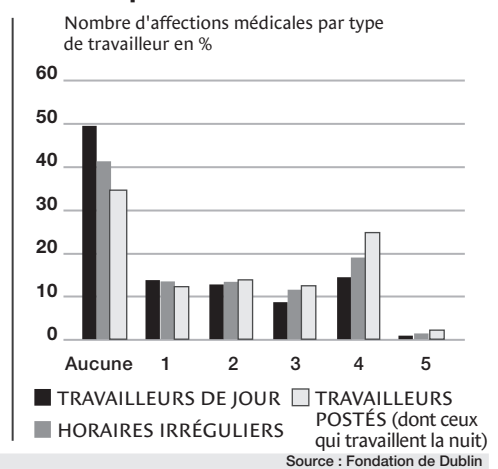
– Le travail de nuit est dangereux pour la grossesse. Mis à part ce cas précis, je ne crois pas. Mais le travail de nuit nous renvoie à la dureté des conditions de travail et de vie en milieu ouvrier : si les salarié(e)s le « choisissent », c'est pour économiser sur la garde des enfants ou obtenir une prime de travail de nuit. Mais s'agit-il vraiment d'un choix ?

Propos recueillis par Martine Laronche

### Les Britanniques sont les plus concernés



### De fréquents troubles de santé



## Des médecins alertent sur les effets néfastes pour la santé

Peu évoquée dans les débats parlementaires, la question des effets sur la santé du travail de nuit commence à faire du bruit. Des médecins viennent ainsi d'appeler, dans une lettre ouverte, leurs confrères députés à voter contre l'autorisation du travail de nuit des femmes, au nom de « la protection de la vie humaine ».

Les conséquences sur la santé du travail de nuit ont fait l'objet de nombreuses études depuis une quinzaine d'années. Parmi les plus récentes figure *Travail posté et santé*, publiée cette année par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, basée à Dublin. Donnée fondamentale : « L'homme est avant tout un animal diurne », rappelle cette étude, et « un nombre gigantesque de rythmes biologiques, depuis l'alternance veille/sommeil jusqu'aux enzymes digestifs, fonctionnent selon un rythme de base de 24 heures fondé sur une activité diurne ». Or ces rythmes sont « impossibles à inverser », assure la lettre des médecins aux députés.

« Lorsqu'on travaille la nuit, les premiers temps, on est en activité alors que les rythmes biologiques sont réglés pour le repos, et l'on dort alors qu'ils sont réglés pour l'activité », souligne Philippe Davezies, maître de

### Les rythmes biologiques de l'être humain seraient impossibles à inverser

conférences en médecine du travail à l'université Lyon-I. Au fil du temps, ces rythmes vont tendre à s'inverser. Mais « tous ne s'adaptent pas à la même vitesse », si bien que le travailleur se retrouve dans un état de « désordre physiologique », selon Philippe Davezies. On pourrait penser qu'au bout d'un moment l'inversion complète des rythmes est atteinte. En fait, celle-ci ne survient jamais « car il y a les jours de repos ou les congés, durant lesquels les rythmes se remettent très vite en place ». A la reprise du travail de nuit, toute l'adaptation est à refaire.

Les troubles du sommeil sont fréquents. La durée du repos diurne est amputée en raison du bruit, de la lumière, des activités personnelles à réaliser... Cette amputation écourte les zones riches en sommeil paradoxal qui permet la récupération psychique. Plus l'âge avance, plus la tolérance au travail de nuit diminue. Vers 40 ou 45 ans peuvent

survenir des perturbations importantes, jusqu'à « la destruction du sommeil », relève Philippe Davezies. Et l'on commence « à penser que ces troubles pourraient être irréversibles ».

Le travail de nuit accentue également les risques de maladies cardiovasculaires, peut provoquer des troubles digestifs et psychiques.

Selon l'étude de la Fondation de Dublin, il provoquerait aussi des troubles menstruels chez les femmes et conduirait à un risque « beaucoup plus élevé de fausses couches ». Hormis cet aspect, hommes et femmes ne présenteraient pas de différences biologiques face au travail de nuit.

En revanche, la répartition des rôles familiaux fragilise les secondes. Dans une étude en milieu hospitalier, Charles Godbois, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et chercheur au laboratoire d'ergonomie de l'Ecole pratique des hautes études, a ainsi observé que les mères qui travaillent la nuit dorment moins longtemps (1 h 20 ou 1 h 30 de moins) que celles qui n'ont pas d'enfants, car elles ne se couchent qu'après l'accomplissement des obligations familiales.

Francine Aizicovici



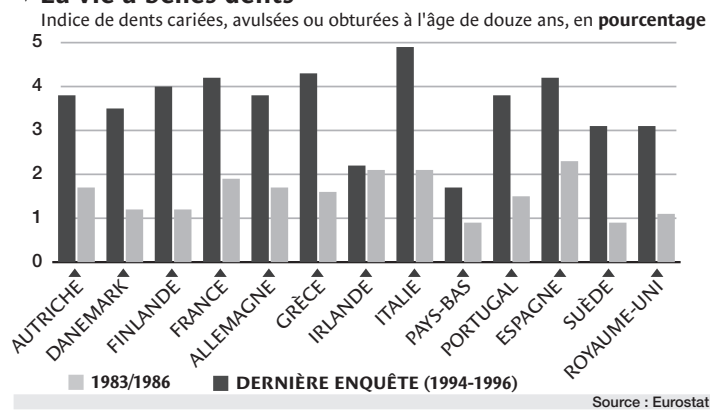
Margaret Maruani

● Margaret Maruani est directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), rattachée au laboratoire Cultures et sociétés urbaines (CSU)

● En 1995, elle a créé le groupement de recherche Marché du travail et genre (MAGE) et dirige, depuis 1999, la revue *Travail, genre et sociétés*.

EUROPE

▼ La vie à belles dents

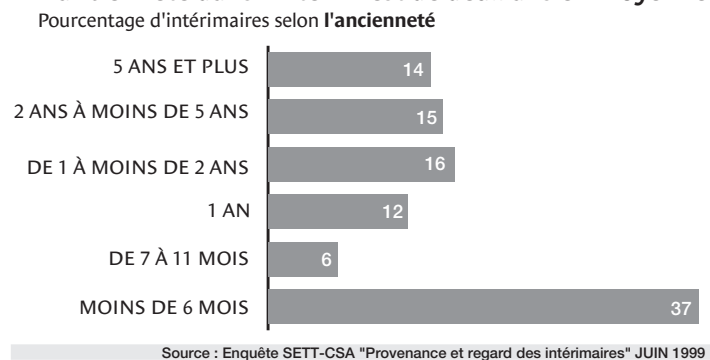


■ LA SANTÉ DENTAIRE s'est considérablement améliorée au sein de l'Union européenne au cours des quinze dernières années, selon les résultats des enquêtes scolaires réalisées auprès des enfants âgés de douze ans. L'indice CAO (dents cariées, avulsées ou obturées) est tombé de 3,1 % (autour de 1984) à 1,3 % (autour de 1994). Il est à la baisse dans tous les Etats membres. Les meilleurs résultats sont réalisés par les pays de l'Europe du Nord, tandis qu'Espagne, Italie et Grèce se retrouvent plutôt en queue de peloton.

■ TROIS QUARTS des Européens de tous âges (75,4 %) sont satisfaits de l'état de leurs dents, de leurs dentiers ou de leurs prothèses, d'après les résultats de l'enquête Eurobaromètre de 1996. 12,5 % seulement ne sont guère satisfaits. Le nombre de dentistes s'est accru dans tous les pays. Mais le nombre de ces praticiens par habitant varie considérablement d'un Etat membre à l'autre.

FLASH SETT / « LE MONDE »

▼ L'ancienneté dans l'intérim est de deux ans en moyenne



■ SOUVENT CONSIDÉRÉE COMME UNE ÉTAPE, la vie dans l'intérim recouvre une réalité complexe. L'ancienneté des travailleurs temporaires est proche de deux ans (21 mois en moyenne). Elle augmente avec l'âge : 60 % des intérimaires de moins de 25 ans ont une ancienneté inférieure à un an. En revanche, pour 75 % des 35-49 ans, elle est de plus d'un an. De même, 38 % des 50 ans et plus ont une ancienneté supérieure à cinq ans.

■ LE NIVEAU DE QUALIFICATION influe peu sur l'ancienneté dans l'intérim. En revanche, la question du secteur d'embauche semble jouer. On trouve les travailleurs temporaires les plus anciens dans le BTP, dans l'industrie et les services. Ceux employés dans le commerce ont une ancienneté très faible.

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
<b>ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)</b>	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 <sup>e</sup> trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	-0,6
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
<b>TAUX D'EMPLOI 1999 (en %)</b>											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	62	60	65	59	52	60	53	71	70	64 (1998)	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	49	45	48	39	43	47	38	50	60	N. D.	N. D.
<b>DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1999 (h/semaine)</b>											
	40,4	39,7	40,1	38,4	40,6	39,6	38,5	39	43,6	N. D.	N. D.
<b>ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 2<sup>e</sup> trim. 2000</b>											
	+3,9	+3,7	+3,4	+1,8	+2,6	+5,4	+2,9	+2,9	+5,1	+4,6	N. D.
<b>TAUX DE CHÔMAGE OCT. 2000 (en %)</b>											
							juil. 00	sept. 00	août 00		
Hommes + femmes....	8,2	8,9	8,3	8,5	13,6	19,6	10,5	2,7	5,4	3,9	4,7
Moins de 25 ans.....	16,1	17,1	9,2	23,2	25,1	25,1	31,8	4,9	12,2	8,8	9,3
<b>PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1999 (en %)</b>											
	46	49	52	61	46	39	61	44	30	8 (1998)	N. D.

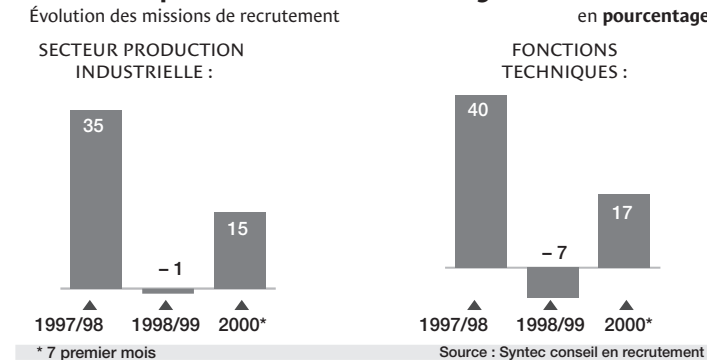
Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
<b>TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES</b>	16,9 % (oct.)	-3,1
<b>PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE</b>	33,7 % (oct.)	-3,7
<b>EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :</b>		
CDD.....	975	+9,2 %*
INTÉRIM.....	550	+23,1 %*
APPRENTIS.....	285	+3,2 %*
CONTRATS AIDÉS.....	462	+8,8 %*
<b>SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)</b>		
Femmes.....	7 000 (mars)	+0,9 %*
Hommes.....	8 666 (mars)	+0,6 %*
<b>SMIC (en francs)</b>		
Horaire.....	42,02 (juillet)	+3,2 %
Mensuel.....	7 101 (juillet)	+3,2 %
<b>NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)</b>	1 137,4 (juin)**	+2,3 %***

\* variation sur quatorze mois (mars 00 / janv.99) \*\* chiffres semestriels \*\*\* variation sur six mois Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH SYNTEC RECRUTEMENT / « LE MONDE »

▼ Les entreprises recherchent des ingénieurs



■ APRÈS UNE TRÈS FORTE DEMANDE en 1998 et un tassement en 1999, l'ensemble du secteur industriel, dont la courbe des investissements est à la hausse, recherche des collaborateurs.

■ DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE, les missions concernant les fonctions techniques (production, méthodes, bureau d'études, etc.) ont augmenté de 17 %, ce qui correspond approximativement à la moyenne de la progression des demandes des entreprises vis-à-vis du recrutement des cadres, toutes fonctions confondues.

■ LA QUESTION qui se pose est de savoir si les candidats seront au rendez-vous, car aujourd'hui les fonctions techniques ne sont pas les plus prisées. Beaucoup de jeunes ingénieurs préfèrent les services et le conseil à la production.

AGENDA

● DOCUMENTATION. Les documentalistes d'entreprises ou de collectivités sont de plus en plus confrontés à la concurrence de prestataires de « veille informative » utilisant l'Internet, et en particulier les techniques de « push » (envoi automatique d'informations en fonction de critères d'intérêt prédéterminés). L'Association des professionnels de l'information et de la documentation organise, le 14 décembre à Paris-la Défense, une journée d'études sur la « diffusion sélective de l'information et les nouvelles technologies », destinée à informer la profession sur les développements des techniques de « push » et sur les modalités de leur mise en œuvre. Renseignements : 01-43-72-99-80.

Un magasin de sport virtuel pour former des jeunes en difficulté

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Ils sont douze, âgés de dix-huit ans ou un peu plus, et sont venus à l'Ecole de la deuxième chance pour tenter de renouer avec une formation. Leurs niveaux scolaires sont très inégaux : certains s'approchent du BEP, voire du bac, d'autres ont du mal à écrire ou à compter. Depuis le 30 octobre, ils montent un magasin dont les murs et les rayons sont bien réels, mais à l'activité virtuelle. Ce sera l'essentiel de leur apprentissage au cours de leur passage de cinq ou douze mois dans cette singulière école.

Installés au milieu des grilles verticales où seront bientôt accrochés leurs rayons, ils racontent @thlon. sport, magasin virtuel d'articles de sport, et la fonction qu'ils occupent en son sein. Myriam et Sabrina seront « hôtesse d'accueil », métier où il faut « renseigner le client et être souriante », Marie sera « hôtesse de caisse » et connaît déjà les principes du SBAM : Sourire, Bonjour, Au revoir et Merci. Nabila, vingt-deux ans, déléguée de ce petit groupe qui sait mieux que les autres expliquer l'ensemble de l'affaire, sera conseillère de vente au rayon montagne, Wallid au rayon mer, tandis que Tony et John, le plus intimidé de tous, tiendront l'entrepôt. Karim sera réparateur de cycles, « parce que c'est facile et qu'il aime le vélo ».

L'inauguration du magasin, pour laquelle ils attendent quelques dizaines de personnes, a lieu le mardi 12 décembre. Ils sont partagés entre inquiétude et espoir. L'une, malgré son large sourire, lâche qu'elle a tellement peur qu'elle « a envie de ne pas venir », l'autre a « hâte d'y être ». Quant à la troisième, qui ne rêve que d'une chose, « travailler au Carrefour Le Merlan » (un quartier de Marseille), elle espère surtout que le patron de l'enseigne sera là pour lui transmettre son curriculum vitae.

Cette future inauguration a permis le premier exercice pratique

A Marseille, douze élèves de l'Ecole de la deuxième chance participent à un projet parrainé par Décathlon

tourné vers l'extérieur : rédaction de l'invitation, création du fichier, réalisation des cartons à envoyer, le tout sur ordinateur ; car si ces jeunes ont du mal à écrire ou à s'exprimer, ils pianotent sans difficulté sur les claviers.

Toute l'expérience, affiliée au Réseau d'entreprises d'entraînement pédagogique basé à Roanne, consiste à simuler la création et le fonctionnement d'une véritable entreprise. L'équipe pédagogique a choisi ce secteur de la distribution d'articles de sport, en expansion sur la région, car Décathlon est l'un des partenaires les plus sûrs de l'Ecole de la deuxième chance : le magasin d'Aubagne, ville voisine de Marseille, parraine le projet en proposant du matériel et des stages. Des entretiens d'embauche ont été effectués par d'anciens stagiaires et deux formateurs, et ils ont abouti à la sélection des douze candidats. Des con-

trats de travail ont été signés, exactement calqués sur ceux de la branche, à cela près que le salarié, qui est déjà en stage de formation professionnelle rémunérée, « bénéficiera d'un salaire factice ».

L'équipe a collectivement contribué à la constitution du commerce, mais chacun s'est lancé dans l'apprentissage individuel lié à sa fonction. L'une est allée faire de l'accueil au Port autonome de Marseille, d'autres sont passés chez Décathlon ou Casino. Tous devaient noter précisément les qualités requises pour leur futur métier.

LEXIQUE

Sabrina a par exemple appris au Port qu'il fallait « connaître les numéros d'urgence » quand on se retrouvait face au public, ou qu'il fallait « être propre et bien se maquiller ». Le premier conseil lui a été donné par un tuteur, elle a compris le second toute seule. L'ensemble est scrupuleusement noté dans le grand classeur noir qui accompagne chaque stagiaire. On trouve aussi dans ce cahier un lexique de la profession qui va de « centrale d'achats » à « marketing » en passant par « grossiste » ou « capacité linéaire », sans oublier les sigles : SAV (service après-vente), PLV (publicité sur le lieu de vente) ou ILV (information sur le lieu de vente). Outre la prépa-

ration pratique de l'ouverture du magasin, les douze jeunes suivent des cours, prodigués par une spécialiste de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille.

Après l'inauguration, l'essentiel de l'équipe se dispersera vers des stages d'entreprise, avant que le magasin ne fonctionne virtuellement en janvier, dans ses locaux ou sur son site Internet. Le centre de Roanne, qui veille à ce que chaque entreprise d'entraînement tienne une comptabilité précise - avec billets factices - et génère un flux suffisant d'activités, l'insérera dans le réseau - tout aussi fictif - d'entreprises en amont et aval d'@thlon.sport, afin que chacun comprenne comment l'économie fonctionne.

Quand on leur demande ce qu'ils ont appris, ces jeunes gens font d'abord preuve d'un pessimisme ravageur. Karim, par exemple, explique très vite : « La plupart de ceux qui sont ici sortiront sans rien, ni formation, ni emploi. » Nabila déplore, elle, que le stage soit si court et dit qu'elle en attendait plus et mieux. Ses compagnons l'approuvent.

Mais au fur et à mesure qu'ils expliquent leur projet, ils semblent retrouver l'optimisme. Sofiane, arrivée après les autres, lance d'un air convaincu : « On espère des contrats de qualification pour trouver un emploi. » Une jeune fille dont le sourire révèle un manque d'assurance paralysant considère que la chance pourrait, cette fois, tourner. Quant à leur formatrice, Anna-Reine Fhal, ou le directeur de l'école, Robert Garzunel, ils assurent, chacun de leur côté, que l'insertion dans cette entreprise pédagogique est un bon moyen de construire un projet professionnel, ce qui manque justement le plus cruellement à ces jeunes. Anna-Reine Fhal souligne que 65 % des gens qui s'y inscrivent, en France ou en Europe, trouvent des stages de qualification qui débouchent sur un emploi.

Michel Samson

“Et la mondialisation... c'est bon ou mauvais pour l'emploi ?”

L'emploi, la Bourse, les impôts, l'euro, les start-up, les stock-options... Comment s'y retrouver ? Comment comprendre ? Vite, clairement.

DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE :  
 • 640 pages  
 • 320 illustrations  
 • 800 articles

195 p.  
29,66 €

Un véritable portail d'entrée dans l'économie d'aujourd'hui !

LAROUSSE Le Monde

## VIE DES ORGANISATIONS

par Jean-Pierre Le Goff

## Les idéaux perdus de la formation continue

En 1970, l'accord sur la formation continue constituait, dans l'esprit des négociateurs, une première étape dans le développement de l'éducation permanente. Depuis, les mutations économiques, sociales et technologiques ont contribué à faire de la formation continue un vaste système dans lequel il paraît pour le moins difficile de se retrouver. On comprend, dans ces conditions, que le gouvernement veuille simplifier le système et clarifier le rôle des différents acteurs.

Cela dit, qu'en est-il au juste des principes fondateurs ? En trente ans, ils sont devenus méconnaissables. Au début des années 70, la formation continue est considérée comme inséparable de la qualification et de la promotion. Elle doit, dit-on, « aider l'homme à faire face au changement », changement professionnel, mais aussi changements sociaux et culturels qui secouent la société et le monde. Bien plus, on considère que la formation peut créer une dynamique de changement parce qu'elle ouvre de nouvelles perspectives à chacun. Elle doit rendre les citoyens plus « vindicatifs », contribuer à « l'épanouissement de la personne », à « la conquête d'une véritable autonomie ».

Si la formation doit s'ancrer dans la réalité économique, dans l'entreprise, elle n'y trouve pas, loin s'en faut, l'essentiel de ses finalités. Une des ambitions de l'éducation permanente, écrit Jacques Delors en 1974, est « d'aider chacun et chacune à sortir du piège où l'installe une société en miettes, dominée par des technostructures sans âme et par un économisme dont les ratés sont de plus en plus impressionnants ». Ces objectifs ambitieux de l'éducation permanente se sont vite heurtés à la réalité des pratiques et au développement du chômage de masse. La formation continue s'est alors orientée dans une double direction : celle de la gestion sociale du chômage d'un côté et de la gestion de la ressource humaine au sein des entreprises de l'autre. Les objectifs de promotion, d'autonomie, d'ouverture sociale et culturelle vont se trouver secondarisés.

Le retournement qui s'est opéré dans les années 80 est significatif : la formation continue se confond avec la formation professionnelle, elle-même conçue en étroite relation avec les entreprises. Le discours libéral et moderniste va alors occuper le terrain.

Dans les milieux de la formation, tout un vocabulaire issu de l'entreprise et du management est massivement repris tel quel, sans le moindre regard critique, tandis que les méthodologies et les outils en tout genre se multiplient. C'est une conception de la formation étroitement articulée aux entreprises qui va, de fait, devenir hégémonique dans une optique qui cède aux pressions libérales.

La formation est prioritairement abordée en termes de compétences, ce qui l'oriente, de fait, dans une logique étroitement adaptative. Ainsi, on voit se développer une incroyable logomachie qui brouille le sens commun, tout comme de multiples outils de bilan et d'évaluation sur lesquels les salariés et les organisations syndicales n'ont guère de prise. La culture générale se trouve de plus en plus réduite à l'apprentissage de compétences et de techniques permettant de s'adapter au plus vite à des emplois de plus en plus incertains et « évolutifs ».

Il ne s'agit pas de nier, ici, la nécessaire fonction d'adaptation que doit jouer la formation continue dans le domaine professionnel, mais celle-ci ne doit pas se limiter au seul registre du développement de « compétences » immédiatement opérationnelles. Elle implique l'acquisition d'un solide corpus de connaissances scientifiques et techniques qui puissent, précisément, permettre de faire face aux évolutions. Et contre les effets de mode, il est plus que jamais nécessaire de développer un recul réflexif et critique que permet la culture.

C'est d'abord le rôle de l'école, mais c'est aussi celui de la formation continue dans un monde où le développement scientifique et technique s'accélère. Il importe tout particulièrement de permettre aux individus de resituer ces mutations dans une histoire, d'examiner les changements qu'elles peuvent induire dans notre rapport au monde et dans le rapport des hommes entre eux, de prendre en compte l'apport des sciences humaines, les problèmes philosophiques, éthiques, que ces évolutions font surgir. C'est précisément ce jeu de l'adaptation et de la désadaptation dans la formation qui est au cœur de l'idée d'éducation permanente.

Si ce difficile équilibre est rompu au profit de la seule fonction adaptative, c'est notre capacité à maîtriser les évolutions qui se trouve remise en cause. Les débats sur les procédures, sur la certification et la validation des acquis, sur le rôle des différents partenaires..., pour importants qu'ils soient, risquent de passer sous silence la question des finalités et du contenu de la formation. Il importe de revaloriser les objectifs sociaux et culturels de la formation continue, si l'on entend former tout à la fois l'individu au travail et le citoyen. La formation continue ne saurait être considérée comme un simple bien marchand.

Jean-Pierre Le Goff est sociologue au laboratoire Georges-Friedman (Paris-I, CNRS).

## Pour recruter et retenir leurs cadres, les entreprises ne savent plus à quel mode de rémunération se vouer

Les salaires des cadres ont progressé plus faiblement en 1999 que les années précédentes : 18 % d'entre eux n'ont pas été augmentés contre 5 % en 1998, et 10 % ont eu une augmentation inférieure au taux d'inflation contre 8 % en 1998. Tels sont les premiers résultats de l'étude annuelle de la Cegos établie à partir d'une base de données de 40 000 cadres, complétée par une étude spécifique menée en septembre et octobre 2000 auprès de 130 entreprises. Selon cette enquête, le budget consacré aux augmentations n'a progressé que de 3,3 % en 1999 - de 1,8 % compte tenu de l'inflation -, le budget le plus bas depuis huit ans.

## PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

La situation des cadres aurait pu être bien pire si la reprise n'était venue compenser partiellement l'effet du gel des rémunérations résultant des accords sur les 35 heures. Interrogées l'année précédente, les directions des ressources humaines (DRH) avaient déclaré ne prévoir qu'une augmentation globale de 2,7 % de l'enveloppe des rémunérations, précisément en raison de ces accords.

Le résultat final, 3,3 %, indique que la reprise économique, en générant des pénuries de main-d'œuvre et un fort turnover, les a contraintes à revoir leurs prévisions. Plus de la moitié des entreprises qui avaient conclu un accord de modération salariale en échange des 35 heures l'ont remis en cause, afin de pouvoir recruter ou retenir leurs cadres. « La logique de modération salariale par anticipation de la RTT ne joue donc plus dans un contexte de croissance économique », concluent les auteurs de l'étude.

Mais, au-delà de ces variations conjoncturelles, l'enquête Cegos met en lumière les évolutions en cours dans la structure des rémunérations. La première, déjà connue, est l'augmentation considérable de la part variable dans la rémunération des cadres. Celle-ci représentait en 1999 6,1 % de la masse salariale, contre 4,4 % en 1998 ; 77 % des entreprises possèdent un système de rémunération variable. L'augmentation de cette part est une priorité de la politique de rémunération pour 73 % des entreprises en 2000, et pour 42 % dans les deux ans à venir. 25 % seulement ont octroyé en 1999 une augmentation générale des rémunérations, contre 40 % en 1998.

## GESTION DE CARRIÈRE

En fait, le salaire fixe apparaît de plus en plus comme une composante parmi d'autres d'une « rémunération globale » qui inclut, outre une part variable de salaire, une rémunération différée sous forme d'épargne salariale (offerte par 72 % des entreprises), d'intéressement (63 %) ou de stock-options (32 %), ainsi que d'autres éléments tels que la protection sociale (93 % des entreprises) et les avantages en nature (81 %).

Mais les DRH, selon la Cegos, élargiraient encore plus la notion de rémunération en l'englobant

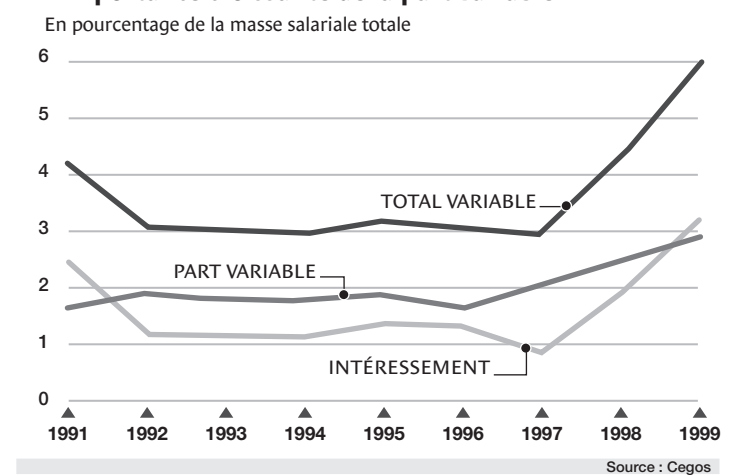
## La reprise a remis en question la modération salariale résultant des accords sur les 35 heures

dans celle de « rétribution » : ils citent comme composantes de cette rétribution le « développement des compétences » (formation, 78 % des entreprises), les « parcours professionnels individualisés » (gestion de carrière, 59 %), voire « la réduction du temps de travail » et la « prestation de services » (pressing, courses, etc.), cités par 14 % des entreprises.

On peut déceler des traces de cette évolution dans les chantiers que les DRH disent vouloir ouvrir dans les deux années à venir : 35 % annoncent « la mise en place d'un référentiel compétences », 33 % « la redéfinition des critères d'évaluation des cadres », 32 % « l'instauration de parcours professionnels ». En matière de rémunération, 15 % disent s'intéresser à la prévoyance, 19 % à l'actionnariat salarié et autant à l'intéressement.

La Cegos conclut son étude en observant que, « aujourd'hui, l'offre rémunération ne suffit plus. Les entreprises proposent une offre rétri-

## L'importance croissante de la part variable



bution qui se compose de la rémunération globale, de tout ce qui peut contribuer à développer les compétences des salariés, d'un environnement de travail de qualité et d'un temps de travail réduit ».

Tout cela est bel et bien, mais ces intentions des DRH semblent en réalité assez contradictoires avec les préoccupations qu'elles citent, dans cette même enquête, comme prioritaires pour les deux années à venir. La priorité des priorités reste en effet l'augmentation de la part de la rémunération variable, qui recueille 73 % de leurs intentions d'action, on l'a vu. Celle-ci est suivie par l'évalua-

tion et la rémunération de la performance (38 %), corollaire évident de la précédente priorité. Toutes deux se situent donc loin devant les questions de formation ou de carrière.

Ces dernières font d'ailleurs jeu égal avec d'autres chantiers on ne peut plus classiques en période de reprise économique où il faut affronter la concurrence sur un marché du travail de plus en plus tendu : il s'agit de « mettre les rémunérations en phase avec le marché » (31 %) et de « réviser les classifications et les rémunérations » (27 %). 35 % d'entre eux prévoient même d'accepter une augmentation générale des rémunérations dans les deux ans à venir, apparemment sans crainte de contredire la tendance à l'augmentation de la part variable des rémunérations affirmée par ailleurs.

Autrement dit, pour que la tendance à la « rétribution globale » trace réellement son chemin dans l'entreprise, il faudrait d'abord que les DRH soient en mesure de forger les outils qui la feront passer du stade de concept à celui de pratique.

Antoine Reverchon

## Des grilles de salaires incohérentes

L'enquête de la Cegos constate que la reprise économique a engendré une forte poussée des salaires à l'embauche des cadres. Entre octobre 1999 et octobre 2000, la hausse a atteint une moyenne de 5,9 % ; 65 % des entreprises interrogées ont dû consentir de telles augmentations. Dans l'informatique, l'amplitude varie de 5 % à 30 % ; dans le commercial et la recherche-développement, de 3 % à 20 % ; dans la production, de 5 % à 20 % ; dans les fonctions administratives, de 3 % à 15 %.

Les augmentations à l'embauche sont en moyenne deux fois supérieures à celles obtenues par les cadres en poste. 51 % des entreprises estiment que cette situation affecte la cohérence de leurs grilles de salaires.



Association Française pour le Nommage Internet en Coopération chargée de l'attribution des noms de domaine en .fr

## PARTICULIER, votre NOM sur INTERNET gratuit jusqu'au 31 décembre !

L'AFNIC et ses PARTENAIRES vous offrent **gratuitement** pendant 1 an votre nom de domaine personnel et permanent sous la forme « patronyme.nom.fr » (ex : www.dupond.nom.fr).

Vous pourrez le conserver à vie (même si vous décidez de changer d'hébergeur Internet)

Pour en savoir plus sur la démarche :

**www.afnic.asso.fr**

Prestataires partenaires

A Telecom Entreprises, Aborder, Adesoft, Advone, AE, AFI, AIC Network, Aitec, Amen, Anetium, Antitopia.com, Aquitaine Network, Aricia, Artus Consulting Group, Asteur, Atpro, Axialys Interactive, Axinet Communication, Azimut Communication, Azur Web Solution, BSI, CAE Communication et Multimédia, Canelle.com, Centre Direct du Multimédia, Ceven Web, CHAM Ingénierie, Champagne Ingénierie, C-Klic Infnedi, Claranet, Conception de Logiciels, Cyse Informatique, Doing, DPI Europe, E-concept, Espace 2001, Espace Serveur Fréquenceweb, Euralliance's, European Electronic Commerce, Europetech, Eurotechnology, Eurovox, FMC, France Telecom Sites Domicile, Franche Comte Net, French Connexion, Gecko Croyal, GIR Telecom, GK2, Haloa, Hydris, Ideoo, Ifria, Iguane Studio, Iis, Images Créations, IMPI-GIPSI, Indom, Integral-Net, Internet Quake, Internet Telecom, Interval.fr, Ionet, Ipconnexions, Itaque, Jet Multimédia Hosting, Jet Multimédia Interactive, Julia Communication, Le Point Com Undernet, Lnet Multimédia, Mailclub.fr Planète Marseille, Médiane Production, Média-Net, Net08, Mosaic Développement, MSE, Net Work Communication, Nétéor, Netgalaxie, Netlink France, Netslash, Netspace, Netultra, Newel Informatique, Nordnet, OD Informatique, Opus, Oriland, Ordipat, Oxianet CNX-Net, Parlenet, Pb concept, Pel Telesys, Petrel Communications, Phénix Informatique Service, Philéas Com APC, Platine Communication, Populis.com Frontis, Pro Actif, Professo France, Programmeurs Réunis, Réseaulution RIS, SDI Roca, Seishin, SGBD Products, Sicomm, Sigiré, Sigma Informatique, Skyline, Surfdesign, Symphonie MNET, Tecsoft, Télématique Assurances Expertises, Testelec, The Lab, Ultima Graphics, Univers PC, Universal Software Multimédia, Viewline, Voxpop Internet Publishing, Web Industrie, Webcrea3, Websystem Communication, Willsphill, Xernet, XTS Network, 2002 France, 2s3i, 2ST, 4 Axes, 7ways.



### Diplôme de Formation Supérieure Technologique

## INGENIERIE DU TRAITEMENT ET DU CONTROLE DES POLLUTIONS (Eau - Air - Déchets - Bruit)

## Formation :

Formation qualifiante de niveau Bac+5 en collaboration avec le milieu industriel, accessible en formation initiale et en formation continue (droit à la rémunération des stagiaires : Plan de formation, CIF, AFR)

## Public concerné :

Titulaires d'une maîtrise, d'un diplôme d'ingénieur ou candidats en formation continue justifiant d'un niveau équivalent et d'acquis professionnels

## Durée de la formation : mars à décembre 2001

- ✓ Cours et travaux pratiques : 510 h de mars à juin
- ✓ Stage en entreprise : 910 h de juillet à décembre

## Clôture des candidatures : 31 janvier 2001

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES - Formation Continue  
135, Avenue de Ranguel - 31077 TOULOUSE Cedex 4

Contact : Professeur Yves Aurelle - Tél : 05 61 55 97 50 ou 06 61 34 30 15

Dossier de candidature : Tél : 05 61 55 95 68 - Mél : fc@insa-tlse.fr